

CAHIERS AFRICAINS

AFRIKA STUDIES

n° 17-18

décembre 1995

CAHIERS AFRICAINS

(anciennement Cahiers du CEDAF)

AFRIKA STUDIES

(voorheen ASDOC-Studies)

ISSN 1021-9994

Périodique bimestriel de l'
Tweemaandelijks tijdschrift van het
Bimonthly periodical of the

Institut Africain
Centre d'Etude et de Documentation
Africaines (CEDAF)

Afrika Instituut
Afrika Studie- en Dokumentatie-
Centrum (ASDOC)

rue Belliard, 65, 1040 BRUXELLES, BELGIQUE
Belliardstraat, 65, 1040 BRUSSEL, BELGIË
rue Belliard, 65, 1040 BRUSSELS, BELGIUM
(32)2/230.75.62 - Fax : (32)2/230.76.05

Directeur - Directeur - Director : G. de VILLERS
Secrétaire de rédaction - Redaktie secretaresse - Editor : E. SIMONS

CONDITIONS D'ABONNEMENT

6 numéros - 6 nummers - 6 issues
1996 : n°-nr 19 à-tot-to 24

Belgique - België - Belgium : **2500 FB/BF**

Etranger - Buitenland - Outside Belgium:

2500 FB/BF + 500 FB/BF

Envoi par avion - Luchtpost - Air Mail : + **500 FB/BF**

Règlement - Betaling - Payment

CCP/PCR : 000-0596862-21 du/van/of ASDOC/CEDAF
BBL : 310-0272181-85 à l'attention du - t. a. v. - for - ASDOC/CEDAF

Publié avec l'aide de la Communauté française

**E. SIMONS, R. BOGHOSSIAN,
B. VERHAEGEN**

S t a n l e y v i l l e

1 9 5 9

**Le procès de Patrice Lumumba
et
les émeutes d'octobre**

**Institut Africain-CEDAF
Afrika Instituut-ASDOC**
Bruxelles-Brussel

Editions L'Harmattan
5-7, rue de l'Ecole-Polytechnique
75005 Paris

**DERNIERES PUBLICATIONS DE L'INSTITUT AFRICAIN/CEDAF
LAATSTE UITGAVEN VAN HET AFRIKA INSTITUUT/ASDOC**

CAHIERS AFRICAINS 1994 / AFRIKA STUDIES 1994

- WILLAME Jean-Claude, *Gouvernance et pouvoir. Essai sur trois trajectoires africaines. Madagascar, Somalie, Zaïre*, n° 7-8/1994, 206 p./blz.
- de VILLERS G. (sous la direction de), *Belgique/Zaïre : quel avenir ? Actes des rencontres de Bruxelles, 7-9 octobre 1993*, n° 9-10-11/1994, 349 p./blz.
- MARYSSE S., de HERDT T., NDAYAMBAJE E; *Rwanda. Appauvrissement et ajustement structurel*, n° 12/1994, 86 p./blz.

CAHIERS AFRICAINS 1995 / AFRIKA STUDIES 1995

- MAYOYO BITUMBA TIPO-TIPO, *Migration Sud/Nord : Levier ou obstacle ? Les migrants zaïrois en Belgique*, n° 13/1995, 167 p./blz.
- WILLAME J.-C., *Aux sources de l'hécatombe rwandaise*, n° 14/1995, 175 p./blz .
- LYE M. YOKA, *Lettres d'un Kinois à l'oncle du village*, n° 15/1995, 160 p/blz. (Zaïre, années 90, Volume 5).
- REYNTJENS F., *Rwanda. Trois jours qui ont fait basculer l'histoire*, n°16/1995, 151 p./blz.
- SIMONS E., BOGHOSSIAN R et VERHAEGEN B., *Stanleyville 1959 : le procès de Patrice Lumumba et les émeutes d'octobre*, n° 17-18/1995, 215 p/blz.

A PARAITRE / TE VERSCHIJNEN

- de VILLERS G. (dir.), *"Phénomènes informels et dynamiques culturelles en Afrique"*, Actes des journées d'étude des 16 et 17 décembre 1994 , n° 19-20-21/1996.
- MARYSSE S., *L'économie informelle au Zaïre*, n° 22/1996.
- OMASOMBO TSHONDA, *La jeunesse de Patrice Lumumba*, n° 23/1996.

Sommaire

<i>Introduction</i>	7
<i>1. La situation politique au Congo en 1959</i>	10
Les émeutes du 4 janvier 1959 à Léopoldville	10
Le message royal et la déclaration gouvernementale du 13 janvier 1959 sur l'avenir du Congo	11
Les réactions des partis congolais	12
Unitarisme ou fédéralisme ?	13
La revendication d'un dialogue belgo-congolais	14
La revendication d'un calendrier précis pour la mise en place des institutions politiques	15
La démission de M. Van Hemelrijck	18
La politique du nouveau ministre du Congo	18
La radicalisation de P. Lumumba	20
<i>2. La situation sociopolitique à Stanleyville en 1959</i>	25
Le rapport de Le Court	28
Rapport périodique du 3 ^e trimestre 1959 de l'Administration de la Sûreté de la Province orientale	32
<i>3. Les émeutes de Stanleyville</i>	47
Le congrès national du M.N.C.	48
Le congrès extraordinaire des partis politiques congolais	56
Le rapport de Le Court (suite)	62
Le M.N.C. face aux élections (Compte-rendu de la commission du congrès du M.N.C. du 24 octobre consacrée à la position de ses délégués face aux élections)	76
Récit des événements de Stanleyville par Victor Nendaka	84
Version des faits, établie par Patrice Lumumba	91

Lettre de Patrice Lumumba au Procureur du Roi protestant contre les provocations des Autorités dont lui-même et les autres participants au congrès furent l'objet	93
Journal de la Province orientale (Extraits)	95
<i>4. Les discours de P. Lumumba</i>	<i>102</i>
Discours de clôture du congrès du M.N.C. prononcé le 28 octobre	102
Discours prononcé par P. Lumumba au congrès extraordinaire des partis politiques le 29 octobre	116
<i>5. Le procès</i>	<i>126</i>
Journal de la Province orientale (3 novembre 1959 - 27 janvier 1960) (suite)	131
Lettre manuscrite de Patrice Lumumba au 'Très honoré Maître' lui demandant d'assumer sa défense	142
Lettre de Patrice Lumumba au sénateur Henri Rolin, avocat à Bruxelles	145
Lettre de Maître Jules Raskin à Patrice Lumumba	155
Réquisitoire du Ministère Public	157
Note de plaidoirie de Maître J. Marrès pour P. Lumumba	170
Attendus du jugement	186
<i>6. Remarques finales sur le contenu et le langage des discours de Patrice Lumumba</i>	<i>201</i>
<i>Bibliographie</i>	<i>206</i>
<i>Index</i>	<i>209</i>
<i>Liste des sigles</i>	<i>212</i>
<i>Liste de concordance des noms de villes et de régions</i>	<i>212</i>

Introduction

La soudaineté et l'ampleur de la crise congolaise de 1960, l'effondrement progressif depuis lors de toutes les structures du pays et les violences meurtrières qui n'ont cessé de ponctuer son histoire récente ont eu pour effet d'occulter certains événements dramatiques qui ont précédé l'indépendance du 30 juin 1960. Si les émeutes de janvier 1959 à Léopoldville sont restées en mémoire, celles de Stanleyville sont mal connues et peu étudiées. Il en est de même de l'arrestation de P. Lumumba à la suite de ces émeutes et du procès qui lui fut intenté. Une grande partie de la documentation était, en 1960, inaccessible ou dispersée. Dans la seconde édition du *Congo 1959*, datée de 1962, le CRISP avait reproduit des extraits du Rapport de la Sécurité belge sur les congrès du M.N.C. et des partis politiques qui s'étaient tenus à Stanleyville fin octobre 1959, ainsi que le récit des événements fait par le gouverneur de la Province orientale, P. Leroy, la version des faits établie par le président du M.N.C., P. Lumumba, et la position du Bureau du M.N.C. face aux incidents et à l'arrestation de Lumumba.

A la lecture de ces quatre documents d'origines diverses, il était difficile de se faire une idée claire du déroulement des événements, de l'attitude des principaux acteurs belges et congolais et de la motivation de celui qui fut au coeur des incidents, le président du M.N.C..

On dispose aujourd'hui d'une documentation plus abondante et de certains témoignages, les uns d'origine coloniale, comme le rapport du magistrat de Le Court, ou le récit du gouverneur de province P. Leroy, les autres écrits par les acteurs congolais, dirigeants du M.N.C., comme Victor Nendaka ou Patrice Lumumba lui-même. Il serait cependant illusoire de croire que la diversité des témoignages permet de cerner la vérité par une approche du juste milieu. C'est le propre des situations coloniales de pousser à des extrêmes opposés la vision du colonisateur et celle des colonisés; chaque camp est insensible aux motivations de l'autre. Pour les uns le déploiement de policiers est une provocation destinée à créer des troubles - Lumumba le répétera tout au long de ses discours; pour les autres - les autorités coloniales - c'est Lumumba, par ses discours enflammés, qui est responsable du déclenchement de la violence.

Notre propos n'est pas de définir la part de vérité, d'erreurs ou d'approximations que contient chacune des versions. Le déroulement et l'issue du procès intenté à Patrice Lumumba montre suffisamment les limites d'une telle méthode. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de reproduire *in extenso*, ou par de larges extraits, les documents inédits ou difficilement accessibles, malgré leur longueur et leur répétition. Les textes déjà publiés sont mentionnés ou reproduits en extraits. C'est au lecteur aujourd'hui et à l'historien demain qu'il appartient de se faire une

opinion et de poursuivre la recherche de la vérité. En attendant, il est intéressant de présenter de manière intégrale les deux versions ou les deux récits des événements tragiques de Stanleyville. Leur différence appartient à la situation coloniale.

Il fallait également situer les congrès politiques de Stanleyville et les événements de fin octobre 1959 dans le contexte de l'histoire du Congo depuis les émeutes de janvier 1959. C'est l'objet du premier chapitre de 15 pages. Elle décrit l'accélération de l'évolution politique et la radicalisation des positions des partis nationalistes en même temps que la cassure entre fédéralistes, conduits par l'Abako¹ et son président, Joseph Kasa-Vubu, et unitaristes du M.N.C. de Lumumba.

La situation sociopolitique à Stanleyville en 1959 fait l'objet du deuxième chapitre. Deux documents inédits de source coloniale décrivent l'évolution de la situation politique jusqu'à la veille du congrès de fin octobre. Un texte important manque : celui du discours prononcé par Lumumba le 13 mai devant 10.000 personnes au Stade de Bock. Le premier document inédit, le rapport de Le Court, en cite quelques extraits. Le texte complet, pourtant enregistré, n'a pas été retrouvé. Ce discours marque le début de la prise de conscience nationaliste à Stanleyville.

Le deuxième document est le rapport de la Sûreté de la Province orientale pour le 3ème trimestre 1959. L'abondance de l'information sur les partis et les hommes politiques, propre à ce genre de document, tranche avec la minceur de l'analyse. On en retiendra une information sur les élections qui correspond à l'attitude adoptée par le M.N.C. dès le mois d'août : refus de participer aux élections sans réformes politiques².

Le déroulement des congrès politiques de fin octobre, celui du M.N.C. et celui des partis politiques, qui débouchèrent sur les émeutes et sur l'arrestation de Lumumba, est relaté à partir de plusieurs sources d'origines variées.

Les deux principaux discours de Lumumba sont reproduits intégralement d'après des enregistrements dont l'authenticité a été attestée au terme d'une enquête minutieuse lors du procès. Leur contenu fait l'objet d'une analyse séparée. La position des délégués du M.N.C. face aux élections est présentée dans le compte-rendu établi par un membre du congrès. La version des faits du vice-président national du M.N.C., Victor Nendaka, et celle de Patrice Lumumba établie dès le 31 octobre en réponse aux informations données par Radio Congo belge, donnent le point de vue des dirigeants nationalistes. Celui de l'Administration coloniale est décrit dans la suite du rapport du magistrat de Le Court et dans le *Journal de la Province orientale* du gouverneur Pierre Leroy.

Le style de certains documents laisse à désirer. Certains passages des discours de P. Lumumba, par exemple, sont presque illisibles. Réalisés dans une improvisation totale, ils ne respectent pas toujours les règles syntaxiques de la langue française

¹ L'Abako est une association ethnique et culturelle créée en 1950, regroupant tous les ressortissants du Bas-Congo. Elle est présidée par Joseph Kasa-Vubu.

² Voir la position du M.N.C. reproduite dans *Présence congolaise* du 15 août 1959.

écrite. De plus, de nombreuses paroles de l'orateur ont été masquées par les cris de la foule, très réactive, de sorte que la transcription est truffée de commentaires tels : « incompréhensible », « inaudible », « brouhaha » etc. Nous avons cependant opté pour une reproduction intégrale de ces textes, car nous croyons que c'est la première fois que ces discours sont rendus publics.

Certains documents n'ont pas été reproduits parce qu'ils ont déjà été publiés dans des ouvrages accessibles. Il s'agit du *Rapport de la Sûreté* sur les deux congrès de Stanleyville reproduit en larges extraits dans la deuxième édition de *Congo 1959* (pp. 220 à 233) du CRISP et de la longue réfutation par Lumumba du discours du gouverneur Leroy prononcé le 3 novembre. Ce texte de 17 pages a été rédigé dans la prison de Stanleyville. Il est daté du 27 décembre et a été publié intégralement dans l'ouvrage de Jean Van Lierde, *La pensée politique de Patrice Lumumba* (pp. 82 à 98).

Pour la présentation du procès, nous avons retenu trois documents essentiels : le réquisitoire du Ministère public (inédit), la défense d'un des avocats de Lumumba, Maître Marrès, et le texte du jugement rendu le 21 janvier 1960. Les deux derniers documents sont reproduits dans *Le Congo assassiné*³. La suite du *Journal de la Province orientale* du gouverneur Leroy pour la période du 3 novembre 1959 au 27 janvier 1960 donne les réactions des autorités face aux événements et relate les conditions pénibles dans lesquelles s'opéra le transfert du prisonnier de la prison de Stanleyville à celle de Jadotville au Katanga, quelques jours seulement avant sa libération et son arrivée triomphale à la Table ronde politique de Bruxelles.

Deux lettres de Lumumba à ses avocats contiennent les éléments essentiels qu'il compte utiliser pour sa défense. En bref, il retourne l'accusation contre l'Administration locale et les Forces de l'ordre qu'il rend responsables des incidents et des émeutes. Cette version diamétralement opposée à celle de l'accusation et à celle du gouverneur est adoptée par son défenseur Maître Marrès.

Dès les débuts de l'instruction, il apparut que le procès serait celui des deux discours. Leur enregistrement par la Sûreté locale fit l'objet d'une longue enquête pour en prouver l'authenticité. Celle-ci ne fut guère mise en doute par les témoins. Le Ministère public jugea cependant qu'il serait utile de relever les passages des discours sur lesquels se fondait l'accusation. Les paroles « suspectes » de P. Lumumba sont reprises dans le réquisitoire du Ministère public.

³ Au sujet de l'incohérence de la politique belge de cette époque et à l'égard de Lumumba, on peut lire *Le Congo assassiné* de J. Marrès et I. Vermast, Ed. Max Arnold, 1974, pp. 137 à 144.

1. La situation politique au Congo en 1959

Les émeutes du 4 janvier 1959 à Léopoldville

L'année 1959 débute dans le sang. Le 4 janvier, l'Alliance des Bakongo (Abako) avait prévu d'organiser une réunion à Kalamu (une commune de Léopoldville) au cours de laquelle des personnalités de l'Abako, Gaston Diomi, Arthur Pinzi et Joseph Kasa-Vubu - tous trois bourgmestres - prendraient la parole. Ayant obtenu la veille une réponse du Premier bourgmestre qu'ils interprètent comme une interdiction de leur réunion, les organisateurs décident de la reporter. Ils tentent, mais sans succès, de décommander le meeting, et le dimanche, la foule se rassemble, massive, devant le lieu prévu. L'annonce du report de la réunion entraîne de vives protestations. La tension va monter au cours de l'après-midi, donnant lieu à des incidents de plus en plus violents, qui se termineront en émeute : la première émeute d'une telle ampleur contre le régime colonial⁴. Après quelques heures de violence, la Force Publique est appelée au secours de l'autorité civile. Deux mille cinq cents hommes et mille cinq cents policiers prennent position et ratissent la ville, brisent les noyaux de résistance en tirant sur une foule non armée. Les émeutes font officiellement quarante-deux morts⁵ et deux cent cinquante blessés, mais on affirme que de nombreux cadavres ont été cachés et enterrés par leurs familles.⁶

Les principaux dirigeants de l'Abako, considérés comme responsables de l'émeute - alors qu'ils ont tout fait pour maintenir le calme et ont même été félicités par le Premier Bourgmestre pour leur attitude pendant les événements⁷ - sont arrêtés; les deux bourgmestres de communes qui furent au centre des émeutes (Kalamu et Ngiri Ngiri)⁸ sont également arrêtés; l'Abako est dissoute⁹.

⁴ Pour une description de ces émeutes, voir L.-F. VANDERSTRAETEN, *Histoire d'une mutinerie. Juillet 1960. de la Force publique à l'Armée Nationale Congolaise*, Paris-Gembloux, Bruxelles; Duculot, Académie Royale de Belgique, 1985, pp. 23-29.

⁵ J. VANDERLINDEN avance le chiffre de 45 morts admis officiellement par la Belgique, dans son ouvrage : *1959-1960. La crise congolaise*, Bruxelles, Editions Complexe, 1985, p. 76; L.-F. VANDERSTRAETEN, *op. cit.*, p. 28, avance, lui, les chiffres suivants : 49 morts et 101 blessés congolais, 15 blessés européens.

⁶ P. DE VOS, *La décolonisation. Les événements du Congo de 1959 à 1967*, Bruxelles, Éditions ABC, 1975, p. 5 (Les grands dossiers de la R.T.B.).

⁷ J. VANDERLINDEN, *op. cit.* p. 76.

⁸ L.-F. VANDERSTRAETEN, *op. cit.*, p. 29.

⁹ L'Abako est dissoute après les troubles de janvier 1959. cf *Congo 1959*, 2ème édition, Bruxelles, CRISP, 1961, p. 279.

Ces événements vont marquer un véritable tournant dans l'histoire du Congo, une colonie considérée jusqu'alors par une partie de l'opinion occidentale comme modèle et où la puissance coloniale pensait disposer de tout le temps voulu pour assurer l'évolution de sa colonie vers un régime d'autonomie.

Le message royal et la déclaration gouvernementale du 13 janvier 1959 sur l'avenir du Congo

En juillet 1958, le gouvernement belge avait décidé, à l'initiative de Léo Pétilion, ex-gouverneur général, nommé Ministre des Colonies, la création d'un groupe de travail pour l'étude de l'avenir politique du Congo Belge dont les conclusions devraient servir de base à une déclaration gouvernementale sur les réformes politiques et administratives à réaliser.

Du 20 octobre au 14 novembre, le groupe de travail avait rencontré, au Congo Belge, diverses personnalités, européennes et congolaises. Le 24 décembre 1958, il remettait son rapport au nouveau Ministre du Congo, le social-chrétien Maurice Van Hemelrijck. Celui-ci annonçait que la déclaration gouvernementale sur l'avenir politique et administratif du Congo serait faite le 13 janvier 1959.

La rédaction de la déclaration - programmée, mais influencée par le climat d'émeute décrit plus haut - est ardue. La question de la reconnaissance du droit à l'indépendance est au centre des débats. L'utilisation du terme « indépendance » rencontre l'opposition des ailes conservatrice catholique et libérale du gouvernement. L'avant-projet de déclaration du ministre Van Hemelrijck, soumis à un certain nombre de personnalités au Congo et en Belgique ayant été jugé trop timide quant au vocabulaire utilisé¹⁰, il sera remanié. Le texte définitif de la déclaration gouvernementale est adopté in extremis dans la nuit du 11 au 12 janvier 1959.

Entre-temps, un message du Roi, enregistré sur bande magnétique et basé sur le projet initial de déclaration, avait été acheminé à Léopoldville, à l'insu de la majorité des membres du gouvernement. Il est entendu simultanément en Belgique et au Congo, avant la lecture au Parlement de la déclaration gouvernementale. Ce message promet « de conduire, sans atermoiements funestes, mais sans précipitation inconsidérée, les populations congolaises à l'indépendance dans la prospérité et la paix »¹¹.

Contrairement au message royal, qui est bref et clair, la déclaration gouvernementale est un texte long, touffu et obscur. Les propositions qu'elle contient se veulent « hardies mais sages »¹². Elle comporte la reconnaissance du droit à l'indépendance pour le Congo dans le cadre de l'unité du pays. Mais elle précise que

¹⁰ J. GERARD-LIBOIS et J. HEYNEN, *Belgique-Congo 1960*, Bruxelles, Polhis, 1989, p. 26.

¹¹ CRISP, *op. cit.*, p. 44.

¹² CRISP, *op. cit.*, p. 49.

c'est la Belgique qui conduira le Congo vers son indépendance, et que celle-ci sera subordonnée à la réalisation d'une démocratie de base. Si elle reconnaît le suffrage universel, elle le limite au niveau local (conseils des communes et de circonscription). Elle prévoit la constitution d'un Conseil Général (qui se substituera au Conseil de Gouvernement) et d'un Conseil de Législation, ébauches d'une Chambre des Représentants et d'un Sénat, mais ni leur composition, ni leurs prérogatives ne sont détaillées. Des collèges consultatifs seront mis en place. Enfin, elle fixe un calendrier des premières étapes de l'évolution politique du Congo (élections pour les conseils communaux urbains et territoriaux en décembre 1959; élections et nominations pour les conseils de province avant mars 1960), mais elle se garde bien de fixer une date pour l'accession de la Colonie à l'indépendance.

En Belgique, la déclaration gouvernementale est accueillie de manière plutôt favorable par les milieux politiques. Le monde financier demeure, lui, perplexe. Au Congo, par contre, la déclaration est mal reçue par les colons. Elle dérange leur rêve d'une communauté belgo-congolaise.¹³

Les réactions des partis congolais

Les partis politiques se comptent sur les doigts de la main, au début de l'année 59¹⁴. A l'exception de l'Abako - qui n'est pas encore officiellement un parti, mais que l'on peut considérer comme le premier vrai parti politique congolais et la fondatrice du nationalisme congolais - les partis existants (l'Action socialiste¹⁵, l'Union congolaise¹⁶, le M.N.C.¹⁷, et le C.E.R.E.A.¹⁸) sont de création récente, puisque le plus ancien a tout juste deux ans. La déclaration gouvernementale, qui reconnaît le droit à l'indépendance, va servir de catalyseur à l'éclosion puis la prolifération de nouveaux partis : on en dénombrera plus de cinquante à la fin de l'année. Un petit nombre toutefois monopolisera le devant de la scène : l'Abako, le M.N.C., l'Interfédérale-P.U.C. et plus tard, le Cartel Abako-P.S.A.-Parti du Peuple-M.N.C./Kalonji. Une rivalité aiguë va s'installer entre eux, entraînant une surenchère entre leaders et partis. Leurs exigences deviendront de plus en plus

¹³ J. GERARD-LIBOIS et J. HEYNEN, *op. cit.*, p. 29.

¹⁴ C. YOUNG, *Introduction à la politique congolaise*, Bruxelles - Kinshasa, CRISP - Editions universitaires du Congo, 1968, pp. 153-155.

¹⁵ Premier groupe à avoir été reconnu comme parti politique, le 3 décembre 1957, l'Action socialiste d'Alphonse Nguvulu deviendra le Parti du Peuple - P.P. en août 1959. Voir CRISP, *op. cit.*, p. 281.

¹⁶ Créée à Elisabethville en 1957, l'Union congolaise se veut anti-idéologique et opposée aux divisions tribales. C. YOUNG, *op. cit.*, p. 153.

¹⁷ Fondé à Léopoldville le 10 octobre 1958 et présidé par Patrice Lumumba. CRISP, *op. cit.*, p. 280.

¹⁸ Fondé à Bukavu le 23 août 1958 par des Africains en opposition aux organisations belgo-congolaises dirigées par des colons. Voir CRISP, *op. cit.*, p. 283.

radicales. Ce n'est plus l'indépendance qui est l'enjeu réel des luttes, mais bien la conquête et la répartition du pouvoir après l'indépendance.

Trois questions vont rapidement dominer la vie politique au cours de l'année 59 : la question de la nature des pouvoirs respectifs du gouvernement central et des provinces (unitarisme/fédéralisme ?), celle de la mise sur pied de négociations entre les partis congolais et les Belges et celle du « timing » (à quelle date aurait lieu la passation des pouvoirs ?).

En août 58, un groupe de Congolais de Léopoldville - qui allaient fonder le M.N.C. en octobre - avaient déjà abordé deux de ces thèmes dans une lettre remise au Ministre Pétillon. Ils y regrettaient qu'aucun Congolais n'ait été prévu au sein du groupe de travail, et estimaient nécessaire d'associer les autochtones aux travaux de préparation des décisions importantes concernant l'avenir de leur pays, afin que les décisions du groupe de travail ne reflètent pas un point de vue unilatéral et ne déçoivent pas l'attente des milieux congolais. Ils exigent, par ailleurs, « un programme bien défini qui doit fixer nettement les étapes intermédiaires à franchir dans des délais précis... », estiment « comme non fondées les appréhensions de M. le Ministre concernant la fixation d'un délai et croient au contraire que c'est la seule façon d'inspirer confiance et de donner l'assurance au peuple congolais quant à la réalisation du but final à atteindre, c'est-à-dire l'indépendance totale..... »¹⁹.

Unitarisme ou fédéralisme ?

Les partis politiques congolais dans leur majorité, adhèrent à l'hypothèse d'un état unitaire. Cette position est également celle de l'administration et du gouvernement belge. C'est l'Abako qui, la première, rejettera cette hypothèse et optera pour le fédéralisme.

Les leaders de l'Abako, Joseph Kasa-Vubu, Daniel Kanza et Simon Nzeza - sont libérés le 13 mars 1959, sur décision de M. Van Hemelrijck, et conduits en grand secret à Bruxelles. Ils y font une déclaration publique dans laquelle ils acceptent de discuter la mise en application de la politique annoncée par la déclaration du 13 janvier.

Fin avril, l'hypothèse d'un Congo unitaire, décentralisé, est rejetée par l'Abako. Ses trois leaders, Kasa-Vubu, Kanza et Nzeza exigent, pour la première fois, une structure fédérale²⁰ et demandent la formation de gouvernements provinciaux, dès janvier 1960, et du gouvernement congolais, en mars 1960. J. Kasa-Vubu, se prononce, fin juin, en faveur de la transformation de la province de Léopoldville en une République autonome du Kongo Central. Le ministre du Congo s'oppose à ce projet, menaçant les leaders bakongo de sanctions s'ils poursuivaient leur projet. Son attitude ferme marque la rupture avec l'Abako. Le 27 juin, l'Association dissoute

¹⁹ CRISP, *op. cit.*, p. 27.

²⁰ *Ibidem.*, p. 106.

depuis janvier, renaît sous la forme d'un parti : l'Alliance des Bakongo, en abrégé Abako.

La thèse fédéraliste de l'Abako devient, dès lors, une des lignes de partage entre mouvements, partis et associations politiques.

En juin 1959, l'Abako et le Parti Solidaire Africain (P.S.A.)²¹ forment un cartel des partis fédéralistes.²²

Fin août 1959, le vice-Gouverneur Général faisant fonction de Gouverneur-Général, A. Schöller, adresse un rapport au Ministre du Congo dans lequel il lui suggère de se rallier à l'option fédéraliste, seul moyen, à son sens d'éviter la sécession du Bas Congo, où « l'opposition des Bakongo à un Congo unitaire est absolument générale »²³. Les autorités belges n'admettent pas l'hypothèse fédérale, privilégiant la voie d'une décentralisation et d'une autonomie provinciale plus étendues.

Du côté congolais, la thèse fédérale va progresser. Le M.N.C./Kalonji se prononce pour le fédéralisme lors de son congrès d'Elisabethville d'octobre-novembre²⁴. Les partis fédéralistes se regroupent en un cartel (Abako, P.S.A., Parti du Peuple, M.N.C./Kalonji), qui tient un congrès important à Kisantu en décembre. Le Parti National du Progrès se rallie, lui aussi, à une forme édulcorée de fédéralisme en décembre 1959.

Le M.N.C./Lumumba reste, lui, sur ses positions unitaires.

La revendication d'un dialogue belgo-congolais

Dès le mois de mars, les partis nationalistes congolais exigent d'être consultés, puis associés à des négociations sur l'avenir du pays. Cette exigence se fait jour tant au sein de l'Abako, que de l'Interfédérale et du M.N.C. Les leaders de l'Abako déclarent accepter « de discuter en temps et lieu la mise en application de la politique nouvelle », dans une déclaration faite à Bruxelles, le 16 mars²⁵. L'exigence d'un dialogue, d'une association des Congolais aux décisions à prendre en ce qui concerne la réalisation de leur indépendance, le désir d'être reconnu comme interlocuteur valable, sera une constante des revendications de l'Abako, tout au long de l'année. L'Interfédérale²⁶ demande, dans son mémorandum du 20 avril remis au

²¹ Le Parti Solidaire Africain (P.S.A.) est fondé en avril 1959 à Léopoldville, par les anciens étudiants des districts du Kwango et du Kwilu. Unitaire à l'origine, le P.S.A. va rapidement s'aligner sur l'Abako et se rallier à ses thèses fédéralistes. Voir CRISP, *op. cit.*, p. 279.

²² YOUNG, *op. cit.*, p. 105.

²³ CRISP, *op. cit.*, p. 143.

²⁴ *ibidem*, p. 240

²⁵ *ibidem*, p. 71.

²⁶ L'Interfédérale des groupes ethniques rassemble les fédérations des Bangala, des Basonge, Kwango-Kwiloise, du Kasai, des Bateke, Fédéqualac, Kivu-Maniema. En février, elle créera

gouvernement belge, que les modalités d'application de la déclaration du 13 janvier soient étudiées au sein « de commissions comprenant des Congolais venus de tous les horizons, des Belges d'Afrique et de Belgique »²⁷. Le 11 avril, à l'issue du congrès de Luluabourg, P. Lumumba réclame une négociation politique : « nous comptons dès maintenant négocier avec la Belgique; nous espérons que celle-ci sera consciente et suffisamment vigilante pour admettre la nécessité et la légitimité de ces négociations que nous voulons entamer au nom du peuple congolais. (...) Un refus de la Belgique de négocier avec ces dirigeants serait catastrophique »²⁸.

A partir de mai, les partis congolais font des propositions tendant à organiser des négociations directes, sous forme d'une table ronde, entre leurs leaders et la Belgique²⁹. En août, M. Schöller, Vice-Gouverneur Général du Congo belge, propose d'organiser des colloques entre l'administration et les partis politiques, colloques destinés à expliquer aux leaders congolais la portée des textes relatifs aux nouvelles institutions à mettre en place et à rencontrer leur exigence de dialogue. Surgit alors l'« affaire Kalonji ». Accusés d'inciter à la haine raciale dans le conflit opposant les Baluba aux Lulua, Albert Kalonji, membre du conseil de législation et président de la section provinciale du M.N.C.-Kasaï ainsi que deux leaders du Mouvement Solidaire Muluba, sont arrêtés le 4 août sur ordre du gouverneur de province. Tous les partis politiques congolais protestent violemment contre cette mesure. Les partis nationalistes réagissent, notamment en refusant de participer aux colloques annoncés.

La revendication d'un calendrier précis pour la mise en place des institutions politiques

Rapidement les partis politiques congolais vont exiger un calendrier précis pour la mise en place d'assemblées et d'un gouvernement au niveau national. Ils avancent des dates de plus en plus rapprochées pour les élections générales, ou pour la constitution d'un gouvernement congolais, ou pour l'indépendance. Cette exigence provoque des tensions et des réactions au sein de l'Administration et du gouvernement belges.

le Parti de l'Unité Congolaise (P.U.C.), destiné à propager sa plate-forme politique. Voir CRISP, *op. cit.*, p. 283.

²⁷ *ibidem*, p. 81.

²⁸ J. VAN LIERDE, *La pensée politique de Patrice Lumumba*, Paris, Présence africaine, 1963, p. 31.

²⁹ C. YOUNG, *op. cit.*, p. 104.

Le M.N.C. et l'Action socialiste préconisent, dès janvier 1959, des élections générales au suffrage universel pour la constitution d'Assemblées nationales congolaises au début 1961³⁰.

Au congrès de Luluabourg (9-12 avril 1959), organisé à l'initiative du M.N.C. et de l'Union congolaise, et réunissant huit organisations politiques³¹, les participants demandent l'installation d'un gouvernement en janvier 1961, gouvernement auquel il appartiendra de « déterminer à quelle date le Congo accédera à son indépendance totale »³².

Le M.N.C. reprend, en mai 1959, dans son programme, la résolution du congrès de Luluabourg et réclame la constitution d'un gouvernement démocratique en janvier 1961³³. L'Abako, quant à elle, se prononce, fin avril, pour la constitution de gouvernements provinciaux dès janvier 1960 et d'un gouvernement central dès mars 1960.

Dans sa déclaration à la Chambre, le 22 avril, M. Van Hemelrijck affirme vouloir s'en tenir au timing fixé dans sa déclaration du 13 janvier. Position qu'il réaffirme, devant la Chambre, le 1er juillet.

P. Lumumba déclare, en mai, qu'un gouvernement provisoire, chargé notamment d'organiser des élections nationales, pourrait être créé dès 59³⁴. En juin, un mémorandum des partis politiques³⁵, adressé au Parlement belge, est remis au ministre du Congo. Il revendique non seulement un gouvernement issu d'élections, mais également un gouvernement provisoire dès juin 1960³⁶.

Cette seconde revendication est rejetée sans appel par les autorités belges qui s'opposent à un gouvernement provisoire. Pour M. Van Hemelrijck, qui juge cette proposition moins progressiste que celles contenues dans la déclaration, « il importe de respecter scrupuleusement la déclaration gouvernementale et le programme qu'elle comporte ».

³⁰ CRISP, *op. cit.*, p. 75.

³¹ M.N.C., Union Congolaise, Parti Démocrate Congolais (P.D.C.), Parti de l'Unité congolaise (P.U.C.), Union Progressiste Congolaise (U.P.E.C.O.), l'Union Economique Congolaise (U.N.E.C.O.), Parti du progrès national congolais, Mouvement national pour la protection des milieux ruraux

³² CRISP, *op. cit.*, p. 155-156.

³³ CRISP, *op. cit.*, p. 158.

³⁴ Déclaration de P. Lumumba à la presse bruxelloise, le 11 mai 1959, CRISP, *op. cit.*, p. 160.

³⁵ M.N.C., Parti Démocratique Congolais, Parti du Peuple, Parti Libéral Congolais, Parti du Progrès National Congolais, Parti de l'Unité Congolaise, Parti Solidaire Africain, Syndicat de l'Union Nationale des Travailleurs Congolais.

³⁶ CRISP, *op. cit.*, p. 164.

Lors d'une assemblée générale du M.N.C., le 1er juillet, P. Lumumba réclame, à l'instar de l'Abako, l'indépendance immédiate³⁷. L'Union congolaise demande, elle, un gouvernement élu pour la fin de l'année³⁸. Il devient de plus en plus évident que la concurrence entre les partis, mais surtout entre leurs leaders, précipite les échéances. La pression populaire, tant en ville que dans les milieux ruraux, incite les organisations et les hommes à se montrer plus radicaux que leurs concurrents pour ne pas être taxés de colonialistes ou d'adversaires de l'indépendance.

Le comité National du P.S.C., réuni en présence de M. Van Hemelrijck, décide, le 7 juillet de s'en tenir scrupuleusement au timing défini le 13 janvier.

Entre-temps, des dissensions surgissent au sein du comité central du M.N.C.. La tentative faite par J. Iléo, J. Ngalula et C. Adoula d'évincer P. Lumumba de la présidence du Comité central provisoire créé en 1958, conduit à la scission du M.N.C. en deux ailes, le 17 juillet : une aile radicale (Lumumba) et une aile modérée (Kalonji). La situation se détériore dans le Bas-Congo, où la désobéissance civile s'est généralisée et où une administration et une justice parallèles se mettent en place³⁹.

Le 3 août, l'assemblée générale du M.N.C./Lumumba décide de boycotter les élections de décembre si un gouvernement provisoire n'était pas formé avant fin 1959⁴⁰.

Le 14 août, M. Schöller, Vice-Gouverneur Général du Congo belge, adresse au Ministre du Congo un rapport dans lequel il lui fait part des ses craintes face à la situation dans le Bas-Congo, qu'il vient de visiter. Il lui suggère, outre un ralliement à l'option fédérale⁴¹, une accélération du calendrier des réformes afin de rencontrer l'impatience grandissante des milieux politiques congolais. Il suggère que soient fixées les dates de l'élection d'un Parlement, de l'élaboration d'une constitution et de la formation d'un gouvernement.⁴² Quelques jours plus tard, A. Stenmans, secrétaire du Gouvernement, dans un rapport sur le régime fédéral et sa signification dans le district des Cataractes, préconise, lui aussi, un calendrier accéléré, avançant la date d'avril 1960 pour la mise en place des Assemblées nationales érigées en constituante et du gouvernement congolais.

Du côté du gouvernement belge commence à se manifester la volonté de lâcher du lest pour éviter le boycott généralisé des élections.

³⁷ M. C. C. DE BACKER, *Notes pour servir à l'étude des « groupements politiques » à Léopoldville*, 3^e partie, Bruxelles, Inforcongo, septembre 1959, p. 79.

³⁸ CRISP, *op. cit.*, p. 167.

³⁹ J. GERARD-LIBOIS et J. HEYNEN, *op. cit.*, p. 39.

⁴⁰ M. C. C. DE BACKER, *op. cit.*, p. 125.

⁴¹ Voir p. 13 de la présente étude.

⁴² CRISP, *op. cit.*, p. 135 et 174.

La démission de M. Van Hemelrijck

Après réception des rapports de M. Schöller sur la situation dans le Bas-Congo et sur la nécessité de revoir certains points de la déclaration gouvernementale du 13 janvier, M. Van Hemelrijck fait rapport aux Conseils de Cabinet des 26 et 28 août. Il estime qu'il devient urgent d'associer des Congolais à la négociation, qu'il faut compléter le calendrier et préciser la date de formation d'Assemblées et d'un gouvernement congolais (qui pourraient être constitués en 1960).

M. Van Hemelrijck ne parvient pas à faire l'unanimité sur ses propositions. Depuis le début de l'année, il s'est - à vrai dire - fait beaucoup d'adversaires. En libérant les leaders de l'Abako, il s'est attiré la méfiance d'une frange non négligeable d'Européens du Congo, qu'ils appartiennent à la Sûreté, à l'Administration, à la presse ou au milieu des colons. En Belgique, même au sein de son propre parti, on lui reproche d'être un fonceur, et surtout, d'avoir comme souci prioritaire de rallier les leaders congolais à sa politique en forçant, au besoin, la main aux agents belges chargés de son exécution.⁴³

Considérant que son action a, à diverses reprises, été « énervée ou freinée », outré par les marques de méfiance à son égard⁴⁴, le ministre présente, le 3 septembre, sa démission au Premier ministre, G. Eyskens.

La politique du nouveau ministre du Congo

Le successeur de M. Van Hemelrijck, Auguste De Schrijver (social-chrétien flamand comme son prédécesseur), considéré comme un « sage », tente une politique cherchant à concilier les exigences des partis politiques congolais et le respect des grandes lignes de la déclaration gouvernementale.

Le 16 octobre, il annonce son plan d'émancipation en trois étapes. La première étape est celle d'élections communales et territoriales au suffrage universel, prévues en décembre 1959. La seconde étape est celle de la formation des institutions provinciales. La troisième étape comporte la création de deux assemblées législatives et d'un gouvernement central congolais en 1960⁴⁵, et fixe à quatre ans maximum le délai de l'indépendance. Désireux d'associer les partis politiques congolais à la définition des institutions centrales à créer, il propose la poursuite des colloques déjà organisés entre l'Administration et les partis et l'organisation de consultations des Conseils de provinces, lorsque ceux-ci auront été créés.

⁴³ J. GERARD-LIBOIS et J. HEYNEN, *op. cit.*, p. 32.

⁴⁴ La mission, confiée le 29 août à l'insu de M. Van Hemelrijck, au Comte Harold d'Aspremont-Lynden, chargé de contrôler, auprès du Gouvernement Général, les interprétations qu'il a faites constituera, à ses yeux, la marque ultime de méfiance. Voir CRISP, *op. cit.*, pp. 176 et 185-186.

⁴⁵ CRISP, *op. cit.*, p. 192-197.

Les concessions faites par le Ministre ne comblent pas les aspirations des partis congolais. Le cartel Abako-P.S.A.-M.N.C./K., qui réclame toujours un dialogue belgo-congolais, rejette un programme auquel il reproche son caractère unilatéral : « La Belgique doit à jamais cesser de vouloir faire notre bonheur malgré nous et sans nous »⁴⁶. Le congrès du M.N.C./Lumumba, réuni à Stanleyville, vote, le 24 octobre, une résolution décidant de ne pas participer aux élections communales et territoriales qu'il qualifie d'« antidémocratiques et antinationales préparées dans le seul but de perpétuer le régime colonialiste au Congo par quelques accommodements artificiels »⁴⁷.

Le M.N.C./Kalonji, lors de son congrès du 1er novembre à Elisabethville, se prononce en faveur des élections, mais conditionne sa participation à la tenue à Bruxelles d'une table ronde, réunissant les trois grands partis belges et les principaux partis congolais⁴⁸. L'idée fera son chemin. Le 23 novembre, le cartel Abako, P.S.A, M.N.C./Kalonji, exige une table ronde immédiate, avant les élections de décembre, estimant que celles-ci ne sont pas démocratiquement organisées et que leurs modalités doivent en être discutées avec les dirigeants congolais. Le 26 novembre, M. De Schrijver - qui veut « à tout prix que la détente ait lieu, là où jusqu'ici, il y avait des nuages qui s'étaient trop lourdement formés »⁴⁹, décide que la Belgique doit tendre « les deux mains au Congo » et annonce une grande conférence qui se tiendra soit à Bruxelles, soit à Léo, au mois de janvier 1960, c'est-à-dire après les élections communales et territoriales. Le Cartel se rend à Bruxelles, afin d'entamer des pourparlers avec le Ministre, dans l'espoir d'aboutir à la réunion sur-le-champ d'une table ronde, exigence qui conditionne leur participation aux élections de décembre. Les négociations ayant échoué, chaque partie campant sur ses positions, les représentants du Cartel quittent Bruxelles, le 14 décembre, en réclamant « un geste ultime » au gouvernement belge afin de calmer les graves tensions qui se manifestent au Congo⁵⁰.

M. De Schrijver, dans un discours à la Chambre, débloque la situation avec le « Cartel ». Il fait un geste décisif, en annonçant, le 15 décembre, la tenue d'une conférence dite de la table ronde à la mi-janvier et des élections au suffrage universel et il promet l'indépendance pour 1960⁵¹. Les revendications du Cartel sont satisfaites pour l'essentiel. Deux points affaiblissent cependant la portée du discours : d'abord, il est prononcé devant les chambres belges et n'a que peu d'échos directs au Congo; ensuite, P. Lumumba a été incarcéré, le 1er novembre, à la suite des événements de Stanleyville : le principal adversaire de la politique belge de décolonisation n'a donc pu participer aux négociations entre le Cartel et le ministre.

⁴⁶ CRISP, *op. cit.*, Memorandum du Cartel ABAKO-P.S.A.-M.N.C., p. 245.

⁴⁷ *Ibidem*, p. 218-219.

⁴⁸ *Ibidem*, p. 239.

⁴⁹ *Ibidem*, p. 251.

⁵⁰ *Ibidem*, pp. 255-256.

⁵¹ *Ibidem*, pp. 256-258.

La radicalisation de P. Lumumba

Avant d'analyser les congrès tenus en octobre à Stanleyville et le contenu des discours prononcés par P. Lumumba à leur issue - objets des troisième et quatrième chapitres - il importe de s'interroger sur les raisons de la radicalisation de Patrice Lumumba au cours de l'année 1959. Jean-Marie Mutamba Makombo, au terme d'une analyse des écrits journalistiques de Patrice Lumumba entre 1948 et 1956, le décrit, au cours de cette période, comme un « allié de l'Ordre colonial », au mieux comme « un réformiste désireux de seconder les éducateurs européens », hostile aux nationalistes extrémistes⁵². B. Verhaegen explique le changement de P. Lumumba par une série d'événements survenus en 1958, tels l'exposition de Bruxelles, les contacts que Lumumba y a avec la gauche belge, la création du M.N.C. et surtout le voyage à Accra⁵³. C'est à la Conférence panafricaine d'Accra, à laquelle il a reçu l'autorisation de participer en compagnie de G. Diomi et J. Ngalula, que Lumumba découvre le mouvement nationaliste africain et son radicalisme. Sa rencontre avec les leaders de partis politiques africains luttant pour l'indépendance représente les débuts de son engagement panafricaniste et renforce sa croyance en un nationalisme multi-ethnique. Elle représente aussi la mutation du libéral qu'il était jusqu'alors en un nationaliste radical⁵⁴. Au cours de l'année 1959, le M.N.C. va progressivement remplacer l'Abako à l'avant-garde de la lutte pour l'indépendance⁵⁵.

L'analyse des positions prises par le M.N.C. et son président dans le débat politique qui anime l'année 1959 illustre cette évolution.

Lors de l'installation du bureau permanent du M.N.C. dans la commune de Kinshasa, le 31 mars, P. Lumumba annonce que le M.N.C. s'est déclaré d'accord en principe avec la Déclaration gouvernementale, « mais qu'il faut considérer ce document uniquement comme un début de dialogue et de négociations » et il déclare apporter son soutien à la politique du ministre Van Hemelrijck⁵⁶.

Dans le débat opposant les unitaristes aux fédéralistes, le M.N.C. se positionne comme un parti universaliste, qui se veut national et supra-ethnique. Il se déclare opposé au séparatisme régional. Au sein de son bureau provisoire sont d'ailleurs

⁵² J.-M. MUTAMBA MAKOMBO, « Patrice Lumumba correspondant de presse (1948-1956) », *Les Cahiers du CEDAFA*, n° 3, 1993.

⁵³ B. VERHAEGEN, « Contribution à la biographie de Patrice Lumumba », Bulletin des séances de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, vol. 39 (1993-4), pp. 597-610.

⁵⁴ MWELA C. Musambachime, « The Changing Political Personality of an African Politician: the case of Patrice Emery Lumumba, 1956-1961 », *Genève-Afrique*, vol. XXV, n° 2, 1987, p. 69.

⁵⁵ NZONGOLA-NTALAJA, « Class Struggle and National Liberation in Zaire », in : B. Magubane and Nzongola-Ntalaja (eds), *Proletarianization and Class Struggle in Africa*, *Contemporary Marxism*, San Fransisco, n° 6, 1983, p. 77.

⁵⁶ M. C. C. DE BACKER, *Notes pour servir à l'étude des « groupements politiques » à Léopoldville*, 2ème partie, Bruxelles, Inforcongo, juin 1959, p. 31.

représentées plusieurs tendances politiques et ethniques⁵⁷. Dans le courant de l'année 1959, certains leaders du mouvement s'en séparent et finissent par se rallier à l'option fédérale. P. Lumumba, lui, demeure fidèle à sa vision d'un état unitaire, luttant contre l'ethnicité, le tribalisme et le régionalisme.

Pour ce qui est du calendrier de l'accession du Congo à l'indépendance et du déroulement de négociations, le M.N.C. ne fixe, au départ, aucun délai ou aucune exigence précis. Il souhaite que celle-ci soit réalisée « dans un délai raisonnable et par voie de négociations pacifiques »⁵⁸. Lumumba devient cependant rapidement plus revendicatif. Lors du premier congrès des partis politiques congolais, organisé à Luluabourg, à l'initiative du M.N.C. et de l'Union Congolaise, du 9 au 12 avril, P. Lumumba - qui doit quitter le congrès pour participer à une réunion du Comité permanent de la Conférence panafricaine à Accra - réussit à faire adopter une motion demandant l'installation en janvier 1961 d'un gouvernement à qui il appartiendra de déterminer la date de l'indépendance⁵⁹. Il obtient très nettement l'adhésion des congressistes aux thèses unitaristes du M.N.C. Le congrès de Luluabourg décide que le prochain congrès des partis unitaristes se tiendra en octobre à Stanleyville ou Elisabethville.

En mai, P. Lumumba estime qu'un gouvernement provisoire pourrait se créer en 1959⁶⁰. En juin, il critique les projets de décrets sur les conseils de communes, de ville et de territoire, contraires à l'esprit démocratique de la déclaration gouvernementale⁶¹.

Cette évolution prend place dans le cadre d'une surenchère et d'une concurrence exacerbées entre partis. La volonté de ne pas se faire devancer par les autres leaders, essentiellement ceux de l'Abako, entraîne Lumumba à devenir de plus en plus intransigeant et revendicatif, son ton devenant, parallèlement, de plus en plus agressif⁶². Ainsi la revendication d'un gouvernement provisoire en 1959 est faite le lendemain de la remise au ministre du mémorandum des leaders de l'Abako

⁵⁷ Le bureau provisoire du M.N.C. se compose de G. Diomi (Mukongo proche de l'Abako), A. Nguvulu et C. Adoula (président et vice-président de l'Action socialiste), J. Ileo (rédacteur en chef de Conscience Africaine), A. Ngwenza (secrétaire-général des Bangala).

⁵⁸ M. C. C. DE BACKER, *Notes pour servir à l'étude des « groupements politiques » à Léopoldville*, 1ère partie, Bruxelles, Inforcongo, 1959, p. 32.

⁵⁹ Il semble que cette motion, adoptée dans la confusion, ait été contestée, dans son interprétation, par plusieurs congressistes, notamment A. Ilunga (président de l'Union Congolaise), certains membres modérés du M.N.C. et des représentants des « petits partis ». Ceux-ci firent adopter, lors de la dernière journée du congrès, une motion explicative dans laquelle ils précisaient que l'exigence d'un gouvernement en 1961 ne signifiait pas qu'en 1961, ils auraient l'indépendance.

⁶⁰ Voir p. 16 de la présente étude.

⁶¹ Le M.N.C. face aux projets de décrets institutionnels, *Remarques congolaises*, n° 15, 2 juin 1959.

⁶² R. LEMARCHAND, *Political Awakening in the Congo. The Politics of Fragmentation*, Berkeley, University of California Press, 1964, p. 204.

réclamant un état fédéraliste. Lors d'une assemblée générale du M.N.C., qui se tient le 1er juillet, P. Lumumba demande cinq minutes de silence à la mémoire des Congolais victimes du colonialisme tombés le 4 janvier 1959⁶³. Dans son discours, il se livre à une attaque violente de la politique belge d'intimidation, condamne l'administration qui veut instaurer au Congo un simulacre de démocratie en plaçant ses marionnettes, des « colonialistes noirs »⁶⁴ et revendique pour la première fois l'indépendance immédiate. Il termine par ces termes : « A bas le colonialisme, à bas la communauté belgo-congolaise, à bas la politique d'intimidation, à bas les saboteurs du Congo et de l'indépendance nationale, vive l'indépendance immédiate ». Le 13 juillet, il intensifie ses attaques contre les manoeuvres néocolonialistes du gouvernement belge⁶⁵. Lorsque l'Abako et le P.S.A. annoncent qu'ils ne participeront pas aux élections tant que le gouvernement belge n'aura pas engagé un dialogue avec leurs leaders, le M.N.C. /L. décide, lors d'un meeting tenu à Kinshasa le 3 août, que le M.N.C. ne participera pas aux élections prévues pour le mois de décembre si un gouvernement provisoire n'est pas formé avant la fin de 1959⁶⁶. Comme l'Abako, le P.S.A., et le Parti du Peuple, le M.N.C. /L. opte également pour le boycottage des colloques organisés par l'Administration. En octobre, au congrès de Stanleyville, P. Lumumba fait adopter une résolution recommandant de ne pas voter aux élections de décembre. Cette résolution est prise, à la suite du refus du Ministre De Schrijver d'accéder à la demande du congrès de postposer les élections.

Début 1959, l'audience de P. Lumumba tend à se limiter à Léopoldville. Afin d'assurer l'extension territoriale de son mouvement, il crée, dès février, des sections locales du parti, établit des organisations féminines et de jeunesse, à Elisabethville et à Kolwezi, à Coquilhatville, à Stanleyville, au Kivu⁶⁷.

Parallèlement, P. Lumumba s'identifie de plus en plus au parti sur lequel il entend exercer une autorité absolue. Sa personnalité est dès lors de plus en plus controversée par les co-fondateurs du M.N.C. et des dissensions surgissent au sein du bureau. Le 16 juillet, un communiqué du secrétaire général J. Iléo annonce la constitution d'un nouveau comité, duquel P. Lumumba est évincé⁶⁸. Il n'y a plus de place pour lui au sein du M.N.C. . Le lendemain, P. Lumumba réagit en convoquant une assemblée générale. Celle-ci proclame la dissolution du bureau constitué le 10 octobre 1958, confirme P. Lumumba dans ses fonctions de président et A. Ngwenza dans celles de secrétaire général. La rupture est consommée. Désormais le M.N.C. compte deux ailes : le M.N.C./Lumumba - dont l'objectif est le Congo - et le

⁶³ M. C. C. DE BACKER, *op. cit.*, 3è partie, p. 81.

⁶⁴ Sont visés ici les chefs et conseillers-agents congolais de l'administration, tous bénéficiaires du régime colonial, que P. Lumumba considère comme des collaborateurs.

⁶⁵ M. C. C. De Backer, *op. cit.*, 3è partie, p. 80.

⁶⁶ *Belga-Congo* du 3/08/1959.

⁶⁷ R. LEMARCHAND, *op. cit.*, p. 203.

⁶⁸ Ce comité comprend, outre J. Iléo, M. Ngwete, C Adoula, Ngalula, Kimbimbi et Mbungu.

M.N.C./Kalonji, qui s'identifie de plus en plus à la cause des Baluba du Kasai et de Léopoldville.

Ce schisme prive non seulement P. Lumumba de ses anciens collaborateurs, la plupart politiciens de valeur et de renom⁶⁹ - qui deviennent des concurrents -, mais entraîne également une restriction du champ d'expansion territoriale du M.N.C./Lumumba, le schisme intervenu à la tête du parti se reproduisant à l'intérieur du pays⁷⁰. P. Lumumba est ainsi amené à déployer une activité intense pour reprendre en main l'intérieur et transformer son parti en un mouvement de masse. Il parcourt les provinces et y reconstitue des comités locaux. Lors de sa tournée de propagande au Kasai, où les éléments Baluba du M.N.C. ont massivement rejoint l'aile Kalonji du M.N.C., il tente de conclure des alliances avec les chefs coutumiers - forts réticents - en leur expliquant la déclaration gouvernementale, en leur précisant la notion d'indépendance et leur place dans les nouvelles institutions. Il écrit à Jean Van Lierde que plus de 60% des chefs se sont ralliés au M.N.C. et que son succès est éclatant⁷¹. A Katakoko-Kombe, plusieurs milliers de personnes⁷² assistent à son meeting du 26 août et l'applaudissent bruyamment lorsqu'il demande l'indépendance immédiate. Le 6 septembre, il tient un meeting à Luluabourg, devant plus de six mille personnes. Il déclare que plus de 80% de la population du Kasai sont pour le M.N.C. et rappelle que la doctrine de son parti est la libération nationale, basée sur la non-violence.

Ainsi, à mesure qu'approche la date du congrès du M.N.C. à Stanleyville, les exigences de P. Lumumba se précisent. Ses discours deviennent plus revendicatifs et plus menaçants, bien qu'ils prêchent toujours la modération et la non-violence. Les thèmes développés à partir de juillet (union de tous les Congolais, attaque du colonialisme, mise en cause d'une administration qui, en s'appuyant sur des Congolais hypocrites, entend instaurer un simulacre de démocratie, non-violence)

⁶⁹ J. Iléo est l'auteur du *Manifeste de Conscience Africaine*, la première déclaration politique de l'élite congolaise; J. Ngalula est rédacteur en chef de *Présence congolaise*, un hebdomadaire édité « par et pour » les Congolais; C. Adoula est un syndicaliste et un ancien membre du comité de direction de l'Action socialiste.

⁷⁰ Pour une description détaillée de ces convulsions au sein du M.N.C. à l'intérieur du pays (Katanga, Equateur, Kasai), voir : R. Lemarchand, *op. cit.*, p. 205.

⁷¹ J. VAN LIERDE, *op. cit.*, p. 64.

⁷² *Belga-Congo* du 26/08/1959.

sont en partie ceux que l'on retrouvera dans les discours prononcés à l'issue du congrès de Stanleyville, discours que nous présentons au quatrième chapitre.

2. La situation sociopolitique à Stanleyville en 1959

Avant le 4 janvier, les aspirations politiques des Stanleyvillois étaient imprécises, si pas inexistantes, au point que, lors des élections pour le choix des conseillers communaux de décembre 1958, l'Administration avait dû déployer une intense « propagande » pour décider la population à voter⁷³.

Certes il existait avant 1959, de nombreuses associations congolaises ; la plus connue étant l' « Association des Evolués de Stanleyville », dont P. Lumumba fut le président très actif de 1954 à 1956⁷⁴. P. Lumumba y développa des thèmes politiques, mais sans éveiller beaucoup d'écho. Après son arrestation en juillet 1956, pour avoir détourné des fonds lorsqu'il travaillait à la Poste, Stanleyville retomba dans une léthargie politique presque totale.

Les événements du 4 janvier 1959 à Léopoldville n'éveillent que peu d'échos parmi la population congolaise de Stanleyville. Aucun tract, aucune déclaration, aucune action appelant à la solidarité avec les émeutiers de Léopoldville n'est enregistrée.

Le premier parti est créé à Stanleyville en janvier 1959 par Sylvestre Bondekwe, ami notoire des Belges : il s'agit de l'U.N.A.C.O. (Union Nationale Congolaise). Il prône l'application de la déclaration gouvernementale et rassemble les notables de la ville : Antoine Lopès, Charles Badjoko, Assumani Senghie. Il est soutenu par les avocats J. Marrès et A. Denis. Quelques mois plus tard, l'U.N.A.C.O. devient une section locale de l'Union congolaise d'Elisabethville et radicalise sa position en prévision des élections.

Seuls les colons européens réagissent aux événements. Un rapport de la Sûreté, alarmant, révèle la psychose qui règne chez les Européens : certains se constituent des réserves d'armes, d'autres s'exercent au tir, etc... Des rumeurs de grève amènent le président de l'Association des Colons (UNICOL), Charles Bonte, à tenter de convaincre le gouverneur de prendre des mesures de maintien de l'ordre⁷⁵. Il n'y parvient pas. P. Leroy se contente de lancer un appel au calme à la radio, en trois langues (français, lingala, swahili) et dans les journaux locaux ainsi qu'à procéder à

⁷³ de Le COURT, *Rapport à usage interne*, rédigé par un fonctionnaire à la demande du gouverneur de province, Stanleyville novembre 1959, p. 1.

⁷⁴ Voir à ce sujet B. VERHAEGEN, « L'association des Evolués de Stanleyville et les débuts politiques de Patrice Lumumba », *Les Cahiers du CEDAF*, n°2, mai 1983.

⁷⁵ P. LEROY, *Journal de la Province orientale*, p. 22.

un « déploiement un peu spectaculaire de force » aux endroits névralgiques, destiné, selon ses dires, à apaiser les esprits⁷⁶.

Sur une suggestion du gouverneur général, P. Leroy prescrit quand même la dissolution du kintwadi et de la Frabako, associés au mouvement kimbanguiste et à l'Abako.

D'autres partis politiques naissent tant à Stanleyville qu'à l'intérieur de la Province orientale. Créés par des chefs coutumiers, des évolués, des colons, les premiers partis politiques revendiquent l'indépendance, à une échéance plus ou moins brève, mais ils acceptent le cadre de la déclaration gouvernementale et souhaitent le maintien de bonnes relations avec la Belgique⁷⁷. Leur audience est faible.

Les grands partis (M.N.C./Lumumba, Parti du Peuple, Interfédérale-Union congolaise, P.U.C.), sentant la menace d'éparpillement des forces que fait peser la multiplication des groupements politiques dans tout le Congo, s'efforcent de créer des sections locales en province ou de fusionner avec des partis locaux existants.

C'est au courant du mois de mai 1959 que Stanleyville prend conscience du phénomène nationaliste. Patrice Lumumba, qui y effectue une visite, procède, au lendemain d'un meeting tenu le 13 mai devant 20.000 personnes environ⁷⁸, au lancement du M.N.C. dans la province Orientale. Son séjour est l'occasion d'un long entretien entre lui et le gouverneur de Province, P. Leroy. Celui-ci intervient afin que P. Lumumba puisse tenir son meeting public alors qu'il n'avait pas obtenu l'autorisation des autorités communales. P. Leroy note, à cette occasion : « Bien que je n'aie aucune prédilection pour ses déploiements oratoires, toujours dangereux pour l'ordre public, je trouve ridicule d'empêcher de parler un homme qui a fait, en Belgique, des conférences dans les universités⁷⁹ ». Des sections du M.N.C. sont créées dans toutes les communes de Stanleyville, ainsi qu'à l'intérieur de la province.

⁷⁶ P. LEROY, *ibid.*, pp. 19-21.

⁷⁷ Albert Djulu, un fermier congolais, ancien chef des Bandoro, a créé le Parti pour l'Avancement de la Démocratie en Ituri (P.A.D.I.) à Bunia en avril. Le P.A.D.I. réclame l'indépendance dès que ce sera possible, mais dans le calme, l'ordre et la dignité et se prononce pour un régime largement décentralisé. En juin, c'est le Parti Economique et Agraire Congolais (P.E.A.C.) qui voit le jour. Créé à l'initiative d'un colon, M. Ch. Bonte, président de l'Unicol et des principaux représentants coutumiers du district de l'Ituri le P.E.A.C. propose un programme avant tout économique et entend défendre les intérêts économiques, agraires et sociaux des colons et des chefs coutumiers, les « vrais propriétaires du pays ». Unitaire sur le plan économique, il se veut fédéraliste sur le plan politique. Modéré, il reconnaît la valeur de la Déclaration Royale, mais souhaite être consulté pour l'application des modalités de la déclaration gouvernementale avant sa mise en pratique et entend maintenir de bonnes relations avec la Belgique.

⁷⁸ Ce chiffre est celui avancé par *Remarques congolaises*, dans son n° 18 du 23 juin 1959. D'autres sources, plus proches de l'Administration, ont tendance à minimiser ce chiffre. Ainsi le rapport de Le Court, reproduit ci-dessous fait état, lui de 10.000 personnes.

⁷⁹ P. LEROY, *op. cit.*, p. 51.

Un comité provincial, présidé par J. Kasongo⁸⁰, est chargé de superviser les activités des sections communales et régionales⁸¹. Le M.N.C. connaît un essor rapide et domine progressivement tous les autres partis : en octobre, l'on estime à un tiers la population stanleyvilloise favorable au M.N.C./Lumumba⁸², le M.N.C. compte des ramifications jusqu'à Bengamisa, Opala, Buta, Aketi, Bondo, Wamba, Paulis et Faradjé⁸³. Dans son *Journal de la Province orientale*⁸⁴, le gouverneur P. Leroy considère le M.N.C. comme le seul parti valable et estime, qu'en raison de son caractère « violent », il détourne - tout naturellement - une partie des effectifs de ses concurrents plus modérés, tels l'Unaco. En juin, Lumumba repasse à Stanleyville, où il tient une conférence et multiplie les entretiens. Selon P. Leroy, son passage contribue à passablement détériorer la situation⁸⁵. Un tract est saisi : il encourage la population à ne pas payer l'impôt et dit que si l'on tuait des policiers, cela resterait sans suites.

Le Parti du Peuple tente de s'implanter à Stanleyville au cours du 3^e trimestre 1959.

Des colloques entre les partis politiques et l'Administration se déroulent dans la capitale provinciale au mois d'août 59.

Du 28 septembre au 3 octobre, s'y tient le second congrès de l'Union Congolaise⁸⁶. Réunissant six partis politiques modérés⁸⁷, il débouche sur la fusion de ceux-ci en un seul : l'Union Congolaise, présidée par G. Kitenge. Ce nouveau parti opte pour un Etat unitaire avec décentralisation plus prononcée vers les provinces et demande l'installation simultanée d'une assemblée constituante et d'un gouvernement congolais dès janvier 1960⁸⁸.

Le M.N.C. annonce un congrès extraordinaire des partis politiques nationalistes congolais, pour la fin du mois d'octobre.

Nous reproduisons, ci-dessous, deux documents, l'un émanant de l'Administration, l'autre, de la Sûreté, qui apportent leur éclairage - un éclairage très particulier, compte tenu de l'origine de ces rapports, mais qui nous semble

⁸⁰ La composition de la section provinciale du M.N.C. est reproduite dans *Remarques congolaises*, n° 21, du 13 juillet 1959.

⁸¹ *Remarques congolaises*, n° 18, 23 juin 1959.

⁸² *Remarques congolaises*, n° 30, 19 novembre 1959.

⁸³ R. LEMARCHAND, *op. cit.*, p. 203.

⁸⁴ P. LEROY, *Journal de la Province orientale. 1959-1960*, in Recueil d'études « Congo 1955-1960 », Bruxelles, Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, 1992, p. 308.

⁸⁵ P. LEROY, *op. cit.*, p. 310.

⁸⁶ Le premier congrès fut le « congrès de Luluabourg », organisé en collaboration avec le M.N.C. en avril.

⁸⁷ L'Union Congolaise, l'Unaco, le Progrès National Congolais, le Parti de l'Indépendance, le Parti Traditionnaliste Congolais, l'Union Congolaise d'amitié U.C.E.A.C. (Stan).

⁸⁸ *Remarques congolaises*, n° 31, 22 octobre 1959.

intéressant - sur l'évolution politique à Stanleyville et dans la Province orientale. Nous complétons ces deux rapports par des extraits du *Journal de la Province orientale. Décembre 1958 - mai 1960* du gouverneur de la Province Pierre Leroy, dont certaines pages ont été publiées dans l'ouvrage de l'ARSOM, Congo 1955-1960 (Bruxelles, 1992).

Le rapport de Le Court⁸⁹

(Document inédit - Archives de l'Institut Africain)

Le rapport de Le Court, rapport à usage interne, établi par un magistrat à la demande du gouverneur de la Province orientale, dépeint le climat ayant entouré la naissance du M.N.C., de même que son rapide essor jusqu'à la mi-octobre. Il met l'accent sur le caractère de plus en plus virulent des meetings du M.N.C., à mesure que l'on s'approche des élections. Cette virulence s'explique en partie, selon lui, par la présence, au sein des comités, d'un nombre important de personnes « ayant déjà eu maille à partir avec la justice » ou de « commis renvoyés pour indécatesse ou incapacité par leurs employeurs successifs ».

Le coup d'envoi fut donné le 13 mai par Patrice Lumumba dans un discours prononcé au stade de Bock. Le ton était mesuré et les revendications dans la ligne de ce qui était généralement accepté à Léopoldville.

(...) Le 8 mai arriva à Stanleyville Monsieur Lumumba Patrice, venant de Belgique où il avait parlé devant de nombreux auditoires et spécialement dans les quatre universités. Bien accueilli par la population il se met aussitôt en campagne et fait de la propagande pour son parti. Le 10 mai voulant parler dans un bar de la commune de Mangobo mais n'ayant pas demandé l'autorisation préalable il se vit interdire cette réunion par le Premier Bourgmestre. Elle eut cependant lieu au bar Atomium devant environ cinq cent personnes.

Le 11 mai le Gouverneur lui accorda une entrevue d'une heure environ et intervint auprès du Premier Bourgmestre pour qu'il reçoive l'autorisation de parler. Il le prévint toutefois qu'il se livrait à des outrances de langage ou si son passage provoquait des troubles il ne pourrait plus reparler à Stanleyville.

Monsieur Leroy jugeait en effet qu'il eut été impolitique d'interdire de parler à un homme qui avait pu faire quelques jours avant des conférences aux universités belges ; cela donnerait d'ailleurs l'impression de le craindre. A son avis il fallait savoir prendre des risques et ne pas trop se raidir si l'on voulait maintenir la

⁸⁹ Rapport à usage administratif interne rédigé par M. de Le Court, magistrat, à la demande du gouverneur Leroy.

confiance entre Blancs et Noirs ; s'il y avait un abcès il valait mieux qu'il crève de suite.

Le 13 mai à la séance du Collège consultatif auprès du Gouverneur, celui-ci exposa aux membres du collège la question du meeting de Lumumba et les raisons exposées ci-dessus qui l'avaient amené à lui faire donner l'autorisation nécessaire ; il est approuvé à l'unanimité (voir P-V). Il faut noter que par après les journaux de la place s'étonnèrent que ce problème ait été mis à l'ordre du jour. Monsieur Leroy ne fit paraître aucune réponse mais il est évident que si un homme politique peut mobiliser par son meeting 10.000 personnes sans être annoncé à la radio ni dans les journaux, il y a là un fait qu'on ne peut ignorer et qu'il valait la peine de porter à la connaissance du Collège.

Le 13 mai vers 17h30 Monsieur Lumumba tint au stade de Bock son meeting devant une foule estimée à environ 10.000 personnes. Il y avait été autorisé par lettre du Premier Bourgmestre n° 3689/VI.350 du 12.5.59.

Le texte de son discours fut en général relativement modéré mais c'était la première fois que les Stanleyvillois entendaient critiquer violemment l'Administration et la présence belge au Congo. L'allocution fut enregistrée, en voici quelques extraits :

« On a noyé votre conscience politique dans des réalisations 'matérielles'.

En Guinée il y a onze ministres et 8 secrétaires d'État, 3 seulement sortent des universités.

Nous sommes actuellement à même de pourvoir au remplacement de 50% des administrateurs territoriaux.

Nous jouissons de la liberté avant l'arrivée des Européens, il n'est que juste qu'on nous la rende.

Le peuple congolais attend de pouvoir jouir de sa liberté, c'est une simple question de dignité humaine, on nous a fait des promesses, elles n'ont pas été tenues, nous voulons des actes concrets.

On a souvent dit que le point de vue économique doit primer le politique. En Afrique, ce n'est pas vrai. »

A la fin de son discours l'orateur demanda au public de rentrer dans le calme, mot d'ordre qui fut suivi.

*

* *

Tout cela peut paraître anodin par rapport à ce qui fut dit après mais il est certain que le climat d'entente commença à se détériorer dès ce moment. Une partie des évolués et surtout les chômeurs et la jeunesse des écoles furent enthousiasmés et Lumumba en profita le 14 pour lancer son Mouvement et créer ses comités provincial et communaux.

*

* *

Le M.N.C. prit rapidement un grand essor surtout à la commune de Mangobo où réside le président provincial, Mr. Kasongo. Le ton général de ses propagandistes devint rapidement violent ; en effet à côté de quelques évolués relativement modérés les comités comprenaient une bonne proportion de personnes ayant déjà eu maille à partir avec la justice ou des commis renvoyés pour indécatesse ou incapacité par leurs employeurs successifs et qui espèrent mieux réussir dans la politique.

Parmi les orateurs les plus violents on remarquera des agents de l'Administration, dont certains occupent des fonctions importantes et n'ont d'aucune façon des raisons de se plaindre de leur état.

Par ses lettres n° 4381 du 1 juin, n° 5807 du 11 juillet et n° 5858 du 13 juillet le Premier Bourgmestre met le Gouverneur au courant des agissements de ce personnel. Une mise au point fut faite par le Gouverneur (lettre n° III/3301 du 16 juin 1959) concernant la nécessité pour le personnel Colonie de faire passer leur travail avant la politique.

Les meetings se multiplièrent et les méthodes employées, non par les chefs de file mais par les sous-fifres commencèrent à rappeler très fort celles de certains partis totalitaires : basse démagogie, calomnies, menaces à peine voilées envers les membres d'autres partis.

*

* *

Le 10 juin à l'occasion du passage de Mr. le ministre Van Hemelrijck l'atmosphère était assez tendue. Lors de son arrivée à la plaine d'aviation des pierres furent lancées sur quelques voitures ; le lendemain au bureau du Gouverneur, le ministre fut bloqué à 12 h avec monsieur Leroy par un rassemblement d'environ 200 chômeurs qui entouraient la voiture à son départ et réclamaient l'indépendance immédiate. Ils ne les laissèrent partir qu'après avoir obtenu l'autorisation d'envoyer 3 délégués chez le Gouverneur l'après-midi.

Le 14 juin fut répandu, surtout en C.I. des Arabisés, un tract daté du 8 prônant le non paiement de l'impôt et ajoutant : « A partir d'aujourd'hui si un policier vous arrête (à propos de l'impôt) frappez-le, même s'il meurt cela n'a pas d'importance » et pour finir : « Frapper un policier ou bien le tuer, ne provoquera pas de palabre ». Ce tract intitulé « Avis à tous les frères (de race) arabisés à Stanleyville » était présenté comme provenant de « notre mouvement M.N.C. ».

*

* *

Au fur et à mesure que l'on se rapprochait des élections le ton des meetings prononcés aux environs de Stanleyville et dans la Province par le M.N.C. devenait de plus en plus virulent. En voici des exemples :

(...)

Meeting du 16.10.59 au bar Yelila à 17 h. 30 à la commune de Lubunga. Salumu Bernard y a déclaré entre autres :

« Je n'exagère pas quand je qualifie les Belges de voleurs. Ce n'est pas le Congo qui dépend de la Belgique, mais la Belgique du Congo car il n'y a aucune richesse en Belgique si ce n'est le charbon.

Qu'est-ce qu'une annexe ? C'est une cuisine, un poulailler, un W-C. Le Congo est-il cela ? (à propos de la fête de l'annexion du Congo par la Belgique).

Les Belges ne veulent pas nous civiliser. Il faut donc les renvoyer de notre Congo.

A propos des élections, je vous dis cette année-ci il ne faudra pas voter.

Les Européens veulent exploiter les bourgmestres qui sont des vendus.

Ici dans la commune il ne faut pas voter et ne pas accepter qu'on mette un cachet dans votre livret. »

Le 27 septembre au bar Yaliko à la commune de Kabondo, Lisalo Victor (Baelongandi) a déclaré :

« Là-bas à la Poste nous ne nous entendons plus avec les Européens, car ils savent que c'est nous qui commanderons l'an prochain. Il faut aussi que nous gardions bien notre argent. Ce sont les Américains et les autres Européens qui nous aiment qui viendront ici travailler chez nous ».

Dans la plupart des meetings le ton était aussi violent, les orateurs ne s'occupant nullement de former et de renseigner les auditeurs ; les réformes politiques, économiques n'étaient le plus souvent même pas effleurées ; le thème quasi unique était « les méfaits du colonialisme et des Blancs ».

(...)

Entre-temps du 28 août au 3 septembre se tint à la salle Concordia à la commune de Mangobo le congrès de l'Union Congolaise. Il ne provoqua pas d'incidents quoique les discours qui y furent prononcés n'aient pas toujours été calmes. Mal préparé par l'U.N.A.C.O., n'ayant été précédé d'aucune propagande, ce congrès n'eut guère de succès au moment même et peu de conséquences si ce n'est une fusion, sur papier, de l'U.N.A.C.O. et de l'Union Congolaise.

28 septembre 1959

**Rapport périodique du 3^e trimestre 1959 de
l'Administration de la Sûreté de la Province orientale**
(Document inédit - Archives de l'Institut Africain)

C'est après le passage de P. Lumumba au mois de mai que la situation évolua rapidement. Le rapport périodique de l'Administration de la Sûreté de la Province orientale pour le 3^e trimestre 1959, est un document de 35 pages, révélateur, dans les limites de ce genre de document, tant du climat social, que de la dégradation des relations entre Blancs et Noirs qui s'opérait dans la région. Il décrit par ailleurs - et de manière détaillée - l'activité politique déployée tant par le M.N.C. que par de nouveaux partis à Stanleyville et dans la province entre juillet et septembre 1959. Il annonce, enfin, la tenue, en octobre, à Stanleyville, d'un congrès du M.N.C.

La plupart des petits partis mentionnés dans le rapport furent créés en milieu rural à l'initiative de colons ou de chefs coutumiers, souvent conseillés par l'administration territoriale; ils n'eurent qu'une existence éphémère et furent absorbés soit par le M.N.C./Lumumba, soit par le Parti National du Progrès (P.N.P.).

A travers tout le rapport se font jour une extrême prévention à l'encontre du M.N.C. et une obsession de l'infiltration communiste.

Il est symptomatique de constater qu'il consacre 28 de ses 35 pages aux « Populations indigènes » (Chapitre I), réservant seulement deux pages aux « populations européennes » (chapitre II). Le chapitre III (page 31) est réservé à l'action du communisme. Les trois derniers chapitres (pages 31 à 35) concernent « les communautés étrangères », une rubrique « divers » (Bruits et rumeurs; incidents graves - délinquance - criminalité; armes et munitions; etc.) et l'« identification des indigènes ».

Nous reproduisons ci-dessous de larges extraits des chapitres I, II et III (le rapport en compte six). Les passages non reproduits sont résumés.

(...)

CHAPITRE I - POPULATIONS INDIGENES

Section 1. Problèmes de la M.O.I.⁹⁰ :

Aucun changement notable n'est à enregistrer, par rapport au trimestre précédent : A Stanleyville, la détérioration de l'état d'esprit des travailleurs ne s'est pas accentuée. Au contraire, une certaine accalmie a régné, suite notamment à l'action quasi nulle des syndicats et à la crainte du chômage.

⁹⁰ M.O.I. : Main d'oeuvre indigène.

A l'intérieur de la province, l'état d'esprit est resté bon, sauf à Aketi, où, comme prévu, l'influence des leaders M.N.C., la politique de la C.V.C. au point de vue des salaires et le passage d'un propagandiste kimbanguiste, ont agi favorablement sur la mentalité des travailleurs.

(...)

2. Grèves, refus de travail :

a) Le 27.07.59, un refus de travail collectif de la M.O.I. du garage CEGEAC de Stan a été enregistré. Une trentaine d'ouvriers sur la quarantaine dont se compose l'ensemble M.O.I. du garage, ont refusé le travail et se sont assis sur le trottoir d'en face.

Le motif de ce refus de travail est la non augmentation des salaires au 25.07.59, le Directeur CEGEAC ayant promis, en décembre 1958, qu'une augmentation des salaires serait faite au 25.07.59, en fonction de la bonne marche des affaires. Après intervention du Chef du Bureau de la M.O.I., 22 ouvriers acceptèrent de reprendre le travail. Les 6 autres grévistes continuant à refuser de travailler furent déférés au Tribunal de Police, qui les condamna à 2 mois de S.P.P. Les 22 ouvriers qui avaient accepté de reprendre le travail furent licenciés, dès leur retour au garage. Ils s'adressèrent alors au syndicat C.S.C.C., mais le délégué ne put rien faire en leur faveur, du fait qu'ils n'avaient pas respecté les droits de grève.

b) Le 29.07.59, on enregistra une menace de grève aux ateliers de la Mécanisation des T.P., à Stanleyville. Elle consistait en un appel à la grève, rédigé à la craie sur la porte d'un W.-C. de la M.O.I., en ces termes : « MES FRERES ENTENDONS NOUS, AU SUJET DU BLANC RAMAUX QU'IL QUITTE CES LIEUX QUE PERSONNE N'ENTRE DANS L'ENCEINTE DEMAIN MATIN DISONS SIMPLEMENT QUE NOUS NE VOULONS PLUS DE RAMAUX A CAUSE DE SES REGLEMENTS INJUSTES. C'EST MOI QUI VOUS PREVIENT. » Cette menace de grève n'a pas été suivie d'effets.

(...)

3. Aspirations, revendications :

a) Rien de particulier n'a été signalé au cours de ce trimestre. Notons cependant que bon nombre de travailleurs placent tous leurs espoirs d'augmentations et de mieux-être, dans l'INDÉPENDANCE. Ils y voient la solution à tous leurs problèmes. Pour la plupart, ce grand événement aura lieu à la fin de l'année 1959.

b) Le personnel C.F.L. de Stanleyville s'est vu accorder, le 15.07.59, des augmentations de salaires de l'ordre de 10 à 20%, avec effet rétroactif au 15.06.59.

Cependant, les travailleurs se sont montrés peu satisfaits de cette mesure, estimant que les seuls vrais bénéficiaires de cette augmentation de salaires étaient ceux qui touchaient déjà de gros appointements. D'autre part, la F.G.T.B. et la C.S.C.C. avaient promis des augmentations plus substantielles.

Dans cet ordre d'idées, notons que la M.O.I. du C.F.L. Stanleyville considère ses délégués du Conseil d'Entreprise comme étant des « vendus au patron » - ceci

surtout parce qu'ils sont tous de la classe des clercs. A remarquer que les augmentations C.F.L. ont provoqué de vives critiques de la part du patronat à Stanleyville et que le président local de la Fédération des Entreprises Congolaises, Mr. Georges AUTRIQUE, a regretté que le C.F.L. n'ait pas débattu ce problème avant sa mise à exécution.

La F.G.T.B. a recommencé sa propagande au C.F.L. de Stanleyville, où des menaces de grève circulent.

(...)

Section 2. Problèmes politiques

1. Relations interraciales

Le rapport fait état d'un nombre assez élevé d'incidents, dont il attribue l'importance au fait que les autorités tant territoriales que judiciaires, ont signalé systématiquement la plupart des atteintes aux bonnes relations humaines et que les « autochtones sont de plus en plus susceptibles et déposent plus facilement plainte que par le passé. ». Nous avons sélectionné, ci-dessous quelques uns de ces incidents, parmi les plus représentatifs du climat qui règne .

(...)

(2) Le 05.05.59, M. Papanicolaou Christe, colon à Mahagi, se voit infliger une amende de 250 Fr pour avoir traité un de ses travailleurs de « chimpanzé »; c'est le travailleur qui avait déposé plainte.

(...)

(6) Le 20.06.59, dans les environs de Mongbwalu (terr. Djugu) un groupe d'indigènes barre la route Bunia-Watsa au moyen de troncs d'arbres et de moellons. Interrogés, les indigènes répondent qu'ils avaient agi de la sorte pour « ennuyer » les Européens se rendant en voiture à Mongbwalu; cinq autochtones ont été condamnés à 45 jours de SPP et 100 Fr d'amende.

(...)

(3) Le 10.07.59 sur le bac à Stanleyville, le nommé Badjoko Charles, receveur de la commune Lubunga, insulte les policiers qui l'accompagnaient et lance à un Européen qui intervenait : « les Noirs chasseront tous les Européens et les policiers seront chassés en même temps qu'eux ».

(...)

(8) Le 06.08.59 à Mongbwalu, des policiers poursuivaient un indigène, boy du commerçant européen Macris chez qui il se réfugia. Comme l'Européen demandait ce qui se passait, le policier Aduba lui répondit que cela ne le regardait pas et que d'ailleurs il n'avait rien à dire au Congo et que lui, Aduba reprendrait son magasin, attendu que les Européens seraient bientôt partis.

(...)

(10) Vers le 10.08.59, au cours d'un concours qui avait lieu dans les locaux de la Ville, un certain Mondombo Antoine remet sa feuille d'examen portant un texte dans lequel l'intéressé réclamait notamment le départ des Blancs, l'indépendance, etc... Interpellé, l'intéressé a pris la fuite.

(...)

(18) Le 02.09.59 sur la ligne d'autobus CVC desservant la commune Kabondo à Stanleyville, incident entre un contrôleur européen de la CVC, M. Gaascht et un voyageur congolais qui obligé de descendre du bus, s'enfuit en emportant le casque de M. Gaascht. Ce dernier se vit exiger 2 Fr par l'indigène pour que son casque lui soit remis. M. Gaascht s'inclina pour éviter que l'incident ne s'aggrave, car une cinquantaine de Congolais les entouraient déjà et prenaient fait et cause pour le passager autochtone. Cette scène se serait déroulée devant des militaires et des policiers qui ne sont pas intervenus. A la suite de cet incident, la direction CVC, en accord avec les services de la Ville, ont décidé de supprimer cette ligne d'autobus, jusqu'à nouvel ordre. De nombreux petits incidents auraient déjà eu lieu auparavant sur cette même ligne.

(...)

(23) Une effervescence a été constatée en région de Boyemi (terr. de Poko) à la suite de l'attitude d'un agent européen de la SOCOBOM, M. Ledru. Ce dernier a été renvoyé en Belgique par la société pour avoir, en juin dernier, causé des troubles en faisant donner de la chicotte à un indigène.

2. Mentalité des évolués

A part les excités qui sont en général membres du M.N.C., la plupart des évolués sont dans l'expectative. Ils veulent bien entendu l'indépendance même immédiate, mais nombreux sont ceux qui estiment la présence européenne encore nécessaire et qui désirent l'amélioration des relations humaines entre Blancs et Noirs et être traités sur un pied de stricte égalité, notamment en ce qui concerne les salaires ou autres avantages. Malheureusement, ils n'osent pas toujours défendre publiquement de telles théories craignant d'être mis à l'index par les ultra.

A l'intérieur de la province, nombreux sont les évolués qui ont participé à la constitution de partis ruraux et d'amicales eurafricaines.

Parmi les excités, on retrouve de nombreux agents de l'administration qui, poussés par des ambitions personnelles en vue des prochaines élections, emboîtent le pas aux leaders politiques extrémistes de Léopoldville et essayent à l'occasion de meetings d'entraîner avec eux la masse indigène et les semi-évolués dont la mentalité au cours du prochain trimestre, ne manquera pas de se détériorer vu la campagne électorale.

3. Partis politiques

Pour ce trimestre il y a lieu de souligner :

- a) L'activité M.N.C. à Stan et dans plusieurs territoires de la PO⁹¹ ;
- b) La création de plusieurs partis ruraux modérés de même tendance dans les Districts du Bas et du Haut Uélé;
- c) Les essais de fusion entre le P.A.D.I. et le P.E.A.C. dans l'Ituri;
- d) Le colloque entre les partis politiques et l'Administration à Stanleyville;
- e) En fin de trimestre, la création à Stanleyville de nouveaux partis, tels que PARTICO, Parti du Peuple, Union Congolaise qui empêcheront ainsi le M.N.C. d'emporter tous les suffrages lors des prochaines élections ;
- f) L'organisation d'un congrès des partis politiques à Stan qui se tiendra du 28 septembre au 3 octobre 59 et pour lequel aucune disposition n'avait été prise sur place ;
- g) L'intérêt que porte aux Chefs coutumiers l'association CESIPO soutenue par les anciens de l'INUTOM qui se propose de conseiller et d'éclairer les Chefs coutumiers en vue de leur adaptation aux nouveaux problèmes politiques.

(1) M.N.C. (Mouvement National Congolais)

Dans la province orientale, le Mouvement National Congolais (l'U.R.U.C.O. mis à part) a été jusqu'à présent le seul parti politique qui a manifesté une réelle activité et touché presque tous les milieux.

Sa propagande, à l'intérieur de la province, a atteint notamment Wamba, Paulis, Buta, Aketi, Bondo, Yangambi, Opala et Ponthierville. Dans ces localités toutefois, le M.N.C. n'est apprécié que par la classe des évolués et évoluants.

Ce parti paraît avoir réalisé dans le Haut-Congo, la force que représentent les sectes politico-religieuses et on a relevé des indices de pénétration dans les milieux de kimbanguistes et de kitawalas.

(i) STANLEYVILLE

De nombreux meetings se sont tenus à Stanleyville au cours de ce troisième trimestre 59.

Pas plus qu'auparavant, les dirigeants de ce parti n'ont présenté un programme, mais bien des revendications dont l'indépendance immédiate en est le leitmotiv. L'oeuvre accomplie par la Belgique au Congo y est également continuellement critiquée.

Toutes ces réunions qui se tiennent dans des bars des différentes communes et zones annexes de la Ville, obtiennent un certain succès.

Il existe actuellement au sein du Comité provincial, une tension entre M. Kasongo, actuel président et M. Finant, 1er vice-président.

Les principaux griefs exprimés par le clan Finant à l'égard de Kasongo sont :

⁹¹ Province orientale.

- son désir de jouer au dictateur;
- son manque de désintéressement à l'égard des fonds récoltés;
- le fait qu'il soit trop à la remorque du M.N.C.-LEO et de Lumumba.

Il semble, actuellement, que M. Finant ait l'intention d'évincer Kasongo à son profit et d'avoir ainsi l'occasion de jouer un rôle à l'échelon provincial sans s'occuper outre mesure des directives émanant de Léo, notamment en ce qui concerne le boycottage des prochaines élections.

Signalons également que Lumumba aurait l'intention de tenir, au courant du mois d'octobre prochain, un congrès du M.N.C. à Stan.

A Stan, le M.N.C./P.O. s'oppose de plus en plus violemment à l'U.N.A.C.O.. C'est ainsi que le 21 août, alors que plusieurs membres de l'U.N.A.C.O. tenaient une réunion dans un bar de la commune de Kabondo, des sympathisants du M.N.C. accusèrent l'U.N.A.C.O. d'être subsidiée par l'Administration. Un membre du M.N.C. déclare également qu'on ne voulait pas de l'U.N.A.C.O., adversaire de l'Indépendance.

Le propriétaire du bar interdit aux membres de l'U.N.A.C.O. de tenir réunion chez lui. Aussi, les intéressés se virent-ils forcés de quitter les lieux.

De toutes les communes de Stan, c'est celle de Kabondo qui se montre la plus active.

Le président du comité M.N.C. de cette commune, le nommé Kingis⁹² Alphonse, commis Télécom, suspect d'être également pasteur kitawala, ayant été arrêté le 09 juillet 59 à la suite de détournements commis dans son service (son arrestation n'a d'ailleurs provoqué aucune réaction de la part des Congolais), a été remplacé dans ses fonctions de président du M.N.C., par le nommé Kelheko, propriétaire de deux bars qui s'est très rapidement révélé comme étant un président très actif. Des réunions ont régulièrement lieu dans un de ses bars.

C'est au cours d'une de ces réunions que le bourgmestre de la commune Kabondo, M. Amisi Ferdinand qui était président d'honneur du Comité M.N.C. de sa commune, a pris nettement position contre le M.N.C. reprochant notamment aux leaders de ce parti de tromper la population et mettant celle-ci en garde contre toutes les fausses promesses qui leur sont faites.

Ajoutons enfin que M. Kelheko a, au cours d'une réunion de comité, déclaré qu'il fallait éliminer Kasongo, actuel président et menacé, au cas où il n'y parviendrait pas, de faire du M.N.C.-Kabondo, un M.N.C. « indépendant ».

⁹² A. Kingis s'illustrera par ses attitudes radicales et violentes pendant la rébellion de 1964 (août-novembre). Il fit fonction de premier bourgmestre. Il fut exécuté lors de la reprise de la ville.

M. Kelheko, dans un intérêt personnel sans aucun doute, fait de la propagande pour que les Congolais consomment dans les bars indigènes et non plus dans les hôtels européens.

On peut peut-être s'attendre dans l'avenir, à ce que le M.N.C. prône un certain boycottage des établissements européens.

Dans cette commune, la lutte électorale est entrée dans sa phase active et les esprits y sont actuellement échauffés.

(ii) Dans le district du Haut-Congo, des meetings organisés par M. Kasongo, actuel président du M.N.C./PO ont été organisés à Opala, à Ponthierville et dans le territoire de Banalia.

(iii) Dans le district du Bas-Uélé, des meetings se sont tenus à Buta, à Aketi et à Bondo. Ils étaient organisés par M. Finant, 1er Vice-président du M.N.C.-Stan en congé statutaire dans la région.

Des comités sectionnaires y ont été formés. Ils étaient composés en grande partie par des agents congolais de l'Administration. La plupart ont cependant déjà donné leur démission, ayant eu à choisir entre leur situation à l'Administration et leur maintien dans un comité d'un parti politique, quel qu'il soit⁹³.

De tous, c'est le M.N.C. d'Aketi qui se montre le plus actif sous l'impulsion de son Vice-président, M. Bocheley, colon autochtone indépendant qui, à l'occasion du passage du VGG Lafontaine à Buta, a conduit la délégation M.N.C. descendue d'Aketi, portant une pancarte sur laquelle on pouvait lire :

« La brousse a aussi droit à l'Indépendance - A bas les Capitalistes - A bas les saboteurs - Vive le M.N.C. ».

Cette délégation fut reçue par le VGG à qui fut remis une motion comportant une vingtaine de revendications.

(iv) Dans le district du Haut-Uélé, c'est M. Yangara Camille, originaire de Wamba, qui organise des meetings à Wamba et à Paulis où un comité fut formé. Il semble rencontrer un certain succès parmi les membres des Classes moyennes de Paulis.

En territoire de Faradje, un certain Manzikala, bien connu du service, s'en occupe. A ce jour, il n'a cependant pas encore recueilli une seule adhésion.

Dans le district de l'Ituri, le M.N.C. n'a, à notre connaissance, eu aucune activité, si ce n'est l'existence de quelques sympathisants notamment à Mambasa, Bunia et Nioka, qui profitent de leur passage à Stan pour assister à l'un ou l'autre meeting M.N.C. et y recevoir des directives.

⁹³ En application de la décision du gouverneur du mois de juin (voir ci-avant, page 30 : Rapport de Le Court).

(2) U.N.A.C.O. (Union Nationale Congolaise)

Au cours du trimestre écoulé, l'U.N.A.C.O. n'a eu qu'une activité très réduite, son président, M. Bondekwe, consacrant la majeure partie de son temps à son journal « Mon Pays ». Ce mouvement a tenu deux réunions en dehors de Stan, une à Bengamisa et une à Banalia, où son succès fut relatif. M. Bondekwe a d'ailleurs démissionné de son poste de président pour se consacrer entièrement à son journal.

L'U.N.A.C.O. est favorable aux prochaines élections « auxquelles tous les Congolais doivent participer puisqu'il s'agit pour eux de choisir les futurs dirigeants du pays ».

Fin septembre la présidence de ce parti a été reprise par M. Lebaud Gaston et sous l'impulsion de M. Lopes, 2e vice-président, l'U.N.A.C.O. a organisé plusieurs meetings au cours desquels il s'est montré moins modéré que par le passé en déclarant notamment, que le temps était arrivé pour la Belgique de recéder le Congo aux Congolais. Il semble que l'U.N.A.C.O. ait compris que s'il voulait atteindre la masse, il lui fallait nécessairement faire de la démagogie comme le M.N.C. notamment.

(3) P.E.A.C. (Parti Économique et Congolais)

Le P.E.A.C. qui s'est créé au cours du trimestre précédent et qui est dû à l'initiative du M. Bonte Ch, colon et président de l'UNICOL, ne semble pas obtenir le succès que ses dirigeants escomptaient.

Dans le Bas et le Haut-Uélé, le P.E.A.C. se heurte aux partis ruraux, l'U.R.U.C.O. à Buta, le P.P.U. à Paulis et l'U.P.R.O.C.O. à Niangara.

Dans l'Ituri, le P.E.A.C. a signé une convention avec le P.A.D.I. selon laquelle la propagande dans l'Ituri se ferait par le P.A.D.I. qui reste ainsi un groupement autonome rattaché au P.E.A.C.

A Paulis où M. Bonte s'était rendu, plusieurs chefs coutumiers ont déjà donné leur démission au P.E.A.C.

Le peu de succès rencontré par le P.E.A.C. à l'intérieur de la Province est dû, sans aucun doute, à la personnalité tellement discutée de M. Bonte Ch. et à son désir de profiter du P.E.A.C. comme tremplin politique. C'est ainsi qu'à plusieurs reprises, après la tournée dans les Uélés et dans l'Ituri, il a fait paraître dans la presse locale des communiqués « ronflants » cherchant à attirer l'attention sur son parti avec l'espoir que des parties de ses communiqués seraient reprises dans la presse congolaise et métropolitaine, ce qui s'est d'ailleurs produit.

Par ailleurs, le P.E.A.C. envisage de tenir à Stan en oct 59, un congrès qui réunirait les partis appelés ruraux tant de la PO que des autres provinces. (...)

(4) P.A.D.I. (Parti pour l'Avancement de la Démocratie en Ituri)

Activité assez réduite du P.A.D.I. au cours de ce deuxième trimestre qui voit d'un mauvais oeil l'ingérence du P.E.A.C. dans l'Ituri.

Ce parti paraît manquer de fonds et de stabilité. Nombre de ses adhérents, relativement peu nombreux d'ailleurs, ne sont pas convaincus de son avenir et semblent prêts, à la première occasion, à se rallier à un parti purement congolais, tel que le M.N.C. par exemple.

(5) U.R.U.C.O. (Union rurale congolaise)

Un nouveau parti est né à Buta au cours de ce troisième trimestre 59 : l'U.R.U.C.O.. Il est dû à l'initiative de M. Edindali André, entrepreneur-commerçant-membre du Conseil de Province et du Gouvernement et de M. Monzikatebe Léopold, chef du CEC à Buta.

Ce mouvement vise à toucher particulièrement tous les milieux coutumiers du District du Bas-Uélé, quoique son influence en dépasse déjà les frontières.

L'U.R.U.C.O. est en rapport étroit avec les mouvements de même tendance créés à Paulis (P.P.U.) et à Niangara (U.P.R.O.C.O.), leur intention étant d'ailleurs de fusionner après les élections de décembre 1959.

L'U.R.U.C.O. « veut rassembler tous les habitants du Congo Belge pour travailler, en bonne entente, à la formation d'un pays civilisé et bien organisé et ce sans distinction de race et de couleur. L'U.R.U.C.O. demande l'Indépendance progressive ».

Dès à présent, l'U.R.U.C.O. est soutenue financièrement par de grandes sociétés des Uélés.

De nombreuses prises de contact ont déjà eu lieu avec les milieux ruraux du District. La seule opposition rencontrée jusqu'à présent par l'U.R.U.C.O. est à Aketi où le M.N.C. se montre très actif.

Une section de l'U.R.U.C.O. serait également en formation à Stan et s'adresserait principalement aux Babua originaires de la région de Buta.

(6) P.P.U. (Parti Politique Populaire des Uélés)

Notons la création à Paulis du P.P.U. en vue de contrebalancer l'action du M.N.C. dans les Uélés.

Un comité a été formé au cours d'une réunion qui s'est tenue au mois de juillet 59. Il est présidé par M. Louis Embae, chef du CEC/Paulis et plusieurs évolués y ont adhéré.

(7) U.P.R.O.C.O. (Union progressiste du Congo)

Il s'agit d'un nouveau parti créé à Niangara et qui est dû à l'initiative d'un groupe de Congolais de Niangara parmi lesquels le chef Ngbangala et l'infirmier Yaniongo Albert. Les buts de ce mouvement sont : « indépendance dans l'ordre, dans le calme lorsque le moment sera venu et avec les Européens ».

L'U.P.R.O.C.O. se montre adversaire de la politique préconisée par le M.N.C..

Notons la réunion tenue à Tapili (territoire de Niangara) le 5 septembre 59 à laquelle participaient 8 Européens et ± 450 indigènes et au cours de laquelle le nommé Yaniongo Albert fit un discours qui recueillit un grand succès tant parmi les indigènes que parmi les Européens.

(8) U.C. (Union Congolaise)

L'Union Congolaise est en formation à Stanleyville. Des réunions publiques auront lieu prochainement en vue de former un comité local.

Un des promoteurs de ce nouveau parti serait M. Bondekwe, propriétaire, rédacteur en chef du journal « Mon Pays » et ancien président de l'U.N.A.C.O.. Ce dernier est en rapport suivi avec M. Kitenge de l'U.C. à Elisabethville.

(9) PARTICO (Parti d'intérêts congolais)

M. Amisi Ferdinand, bourgmestre actuel de la commune de Kabondo à Stan a déposé les statuts du PARTICO qu'il vient de fonder.

Il semble que M. Amisi Ferdinand recherchera notamment sa « clientèle » électorale auprès des travailleurs en général et des Bakusu.

C'est M. Amisi, ancien président d'honneur du M.N.C.-Kabondo, qui prit au cours d'une réunion publique M.N.C. nettement position contre ce parti mettant les indigènes en garde contre les fausses promesses qui leur sont faites ce qui provoqua la réprobation de tous les leaders M.N.C. qui ont décidé de saboter l'intéressé en vue de son élimination comme bourgmestre lors des prochaines élections.

(10) PARTI DU PEUPLE

Suite à l'initiative de M. Elebe Philippe, des réunions ont eu lieu à Stan en vue de la création d'un parti du peuple comme il en existe déjà à Léo, E'ville et Luluabourg.

Jusqu'à présent, cette idée n'a rencontré que très peu de succès et aucun comité n'a encore été formé.

(...)

4. Presse et radio

Tout ce qui a été dit précédemment au sujet de la presse et de la radio reste d'actualité. De plus en plus, les journaux européens locaux publient des articles ayant comme auteurs des Congolais qui constituent une clientèle non négligeable. Dans certains milieux, l'on regrette que presse et radio ne soient pas mieux exploités par les services de l'Information en vue de l'éducation de la masse rurale qui trop souvent, est à la merci des discours de leaders politiques et de radios étrangères. L'on souhaiterait une contre-information officielle plus poussée.

L'hebdomadaire congolais « Mon Pays » a fait son apparition au cours de ce troisième trimestre. Il est tiré à l'origine à 3.000 exemplaires sur les presses de l'

« *Echo De Stan* ». En milieux congolais, l'on regrette que ce journal soit édité en français plutôt que dans une langue vernaculaire.

Notons également qu'en général cet hebdomadaire ne reprend que des articles et des informations déjà publiés dans des quotidiens et qu'en conséquence il n'offre que peu d'intérêt. Sa situation financière actuelle est mauvaise.

A signaler également les articles signés Tshimbalanga L. parus dans *L'Echo de Stan* et dans lesquels l'intéressé prend des positions extrémistes.

Apparition à Stan d'une revue intitulée « *Echos de Belgique* » envoyée directement de Belgique à des Congolais de la place. Il s'agit d'un bulletin trimestriel d'information de création récente, spécialement édité pour les Évolués Africains et qui se propose de leur faire mieux connaître la Belgique et de les tenir au courant de la vie de tous les jours en Belgique.

(...)

7. Congrès des partis politiques à Stanleyville

a) Congrès de l'Union Congolaise

Alors que certains avaient prévu un congrès des partis politiques à Stan à partir du 26 septembre 59, il semble que le congrès dont l'ouverture aura lieu le 28 septembre, ne réunira, sous l'égide de l'U.C. que des partis qui se veulent modérés.

C'est ainsi que tous les partis politiques de la place (U.N.A.C.O., PARTICO, U.D.A., U.C., etc ...) à l'exclusion de M.N.C. semble-t-il, assisteraient à ce congrès.

A l'heure actuelle, les délégations de l'U.C. du Kasai et du Kivu se trouvent déjà en place. A remarquer que jusqu'à présent aucune réservation de logement, de local, etc... n'avait été faite et que la délégation du Kasai arrivée à Stan le 24 septembre par avion, n'était pas attendue à l'aérodrome.

b) Congrès du M.N.C.

M. Lumumba Patrice a annoncé dans un communiqué, l'organisation d'un congrès extraordinaire des partis politiques congolais à Stanleyville qui s'y tiendrait du 27 au 31 octobre 59 et au cours duquel les points suivants seraient notamment discutés :

- Partis politiques face aux élections
- A quand l'indépendance du Congo et comment y parvenir
- Position des partis vis-à-vis des projets gouvernementaux
- Exercice des droits politiques européens.

Il est également signalé dans le communiqué de Lumumba que seuls les partis politiques nationalistes partisans de l'indépendance immédiate pourront participer aux travaux de ce congrès, étant entendu que les observateurs pourront néanmoins y assister.

Par ailleurs, il nous est revenu de bonne source qu'un autre congrès du M.N.C. devait également se tenir en octobre à Luluabourg.

8. Élections

Rien à signaler si ce n'est l'attitude négative de certains leaders qui prêchent la non-participation aux prochaines élections de décembre 59 et la création d'un gouvernement provisoire congolais, condition sine qua non à la participation aux élections.

Il ne semble cependant pas que pareils mots d'ordre seront suivis par la majorité des Congolais de la PO.

A Stan, la période électorale vient de commencer.

Quant aux populations rurales, elles voteront dans le sens qui leur sera tracé par les Chefs coutumiers, là où ces derniers ont encore une forte autorité.

9. Colloque des partis politiques et de l'Administration à Stan

Les colloques entre les partis politiques et l'Administration se sont entamés à Stanleyville au mois d'août 59.

Les partis suivants étaient représentés : M.N.C., U.N.A.C.O., MISTAN et U.D.A.

A la suite d'instructions reçues du M.N.C. de Léo, le M.N.C. local ne s'est plus présenté à partir de la quatrième réunion.

(...)

Les sections 3, 4 et 5 de ce premier chapitre sont consacrées à l'influence respective des colonies voisines, des sectes indigènes et des missions sur les Congolais.

Dans la troisième section, à travers un compte rendu des principaux événements qui se sont déroulés au Soudan et en Ouganda, le rapport nous renseigne sur les appréhensions de la Sûreté à l'égard de l'influence que l'agitation politique en cours dans les colonies voisines peut avoir sur les Congolais.

Les sections 4 et 5 s'intéressent à l'activité religieuse déployée dans la région, une activité suspectée d'avoir des objectifs « politiques ». Le rapport décrit la recrudescence de mouvements religieux - qualifiés de « sectes » - tels le kitawala et le kimbangisme -, à Stanleyville comme à l'intérieur de la Province. Ces développements inquiètent la Sûreté, parce qu'ils s'accompagnent généralement de violence et de xénophobie et que les prêches donnent lieu à l'expression de convictions politiques.

Voyons ce que dit le rapport à propos des activités « politico-religieuses » des kimbanguistes à Stanleyville :

(...)

*Landulu Bernard et Diangenda*⁹⁴ Joseph continuent à entretenir de nombreuses correspondances avec les adeptes kintwadistes de Stanleyville et comme prévu, leur action se situe sur le plan politico-religieux. C'est ainsi que dans la croyance des kimbanguistes de Stanleyville, Kasa-Vubu est comparé au roi Salomon, Diangenda Joseph, au grand prêtre gardien du Saint des Saints, Kanza, Diomi, etc... comme les ministres du roi Salomon alias Kasa-Vubu. La tribu des Bakongo est appelée à jouer pour la race noire, le rôle qu'a tenu la tribu de Judas pour le peuple d'Israël. Comme c'est de cette tribu qu'est issu le Messie, c'est de la tribu bakongo qu'est issu le prophète « Simon Kimbangu », nouveau rédempteur de la race noire exclusivement.

Dès lors, il y a obligation morale pour tous les kimbanguistes de s'abstenir de participer aux élections de fin d'année, celles-ci n'ayant aucun sens puisqu'il n'y a personne à élire, le roi Kasa-Vubu étant déjà en place avec ses ministres.

Il est possible que d'ici quelques semaines, ce mot d'ordre change et soit transformé en obligation de voter Bakongo. Il est certain qu'ainsi placé sur le plan mystique, il sera suivi par tous les kimbanguistes de Stanleyville et du district du Haut-Congo.

Notons que pour les communes de Stanleyville, on compte environ 1150 kimbanguistes, (HAV⁹⁵) soit plus ou moins un vingt-cinquième de la population mâle.

Une activité politique de « certains abbés indigènes » est par ailleurs mise à jour au sein d'une mission catholique du district du Bas Uele, où certains de ces abbés « en rapport avec l'abbé Youlu, MM. Kasa-Vubu et Pinzi tiennent des réunions avec des évolués et ils discutent des problèmes touchant l'indépendance, le départ des Européens, etc... ».

(...)

CHAPITRE II - POPULATION EUROPÉENNE

Section 1. - Opinion publique

(...)

La période préélectorale n'a pas encore commencé. Les Européens contrairement aux Africains ne se soucient pas encore des prochaines élections communales. Seules, quelques personnes que la politique intéresse, préparent leur action.

Le calme actuel est toutefois trompeur. Si certains se sont montrés plus optimistes, la confiance n'est pas revenue, loin de là et les inquiétudes sont grandes quant à ce

⁹⁴ J. Diangenda est le plus jeune fils de Simon Kimbangu. Il sera le fondateur de l'Eglise de Jésus Christ par Simon Kimbangu (E.J.C.S.K.).

⁹⁵ Hommes Adultes Valides.

que réserve l'avenir. La fuite des capitaux continue, rares sont ceux qui s'adressent encore à la caisse d'épargne et aux banques locales pour placer leurs économies.

Vu les difficultés rencontrées par les Autorités en vue de mener une politique cohérente qui ne soit pas une politique d'abandons successifs, l'idée se propage en milieu européen, surtout parmi les industriels, et les commerçants, qu'il faut dès à présent ménager les futurs dirigeants congolais afin d'obtenir une éventuelle protection lorsque l'indépendance sera accordée au Congo. Par contre, les fonctionnaires des 3ème et 4ème catégories craignent de perdre leur gagne pain en devant à bref délai rejoindre la métropole.

A Stanleyville, certains Européens paniquent déjà et énervent par leur action et leurs paroles inconsidérées les résidents blancs et noirs.

Moins au fait des problèmes actuels, les Européens de l'intérieur de la Province où les populations ne s'occupent pour ainsi dire pas de politique, restent sereins. Signalons cependant qu'à Aketi, le pessimisme commence à régner suite aux menées des leaders M.N.C.

Démission de M. Van Hemelrijck

Les milieux européens en général se sont réjouis du départ de l'ancien ministre espérant qu'ainsi une politique plus réaliste et plus ferme menant de pair l'économique, le politique et le social, verrait le jour. Les premières déclarations de M. De Schrijver, nouveau ministre, ont été enregistrées avec intérêt mais on attend pour juger. Par contre, la publication du « télégramme » adressé par M. Le vice-Gouverneur Schöller qui ralliait auparavant tous les suffrages, à Monsieur Van Hemelrijck, a étonné et déçu.

Les milieux congolais n'ont pas réagi suite au changement de titulaire à la tête du Ministère du Congo Belge et du Ruanda Urundi.

(...)

CHAPITRE III - ACTION DU COMMUNISME

Section 1

Le parti communiste de Belgique a augmenté ses envois de tracts à destination de Stanleyville et de la Province orientale, soit en les adressant personnellement à des Congolais, soit en les plaçant dans des colis. Il s'agit principalement du tract intitulé « Le Parti Communiste de Belgique a proposé au Parlement belge de voter une loi prévoyant : - l'indépendance du Congo au 1er janvier 1961 - dans l'immédiat, octroi des libertés démocratiques aux Congolais ». Par ailleurs, plusieurs exemplaires du journal communiste « L'avant-garde » ont été envoyés de Belgique également, au nom personnel de certains Congolais, connus pour leur appartenance aux activités du M.N.C..

Des tracts communistes furent découverts à l'Otraco de Stanleyville, dans une caisse disloquée lors d'un constat. Suite à l'insouciance du personnel européen, ils

ont été diffusés par la M.O.I.. Une partie du texte de ceux-ci a été polycopiée par un agent congolais de l'Otraco.

Il faut noter dans cette affaire, l'attitude passive des agents européens de l'Otraco/Stan, qui, bien que pour la plupart au courant des faits depuis le jour de l'ouverture de la caisse litigieuse, n'ont pas estimé nécessaire d'en faire part aux Autorités, ni même à leur chef direct - ces derniers avaient été mis en garde par la Sûreté.

Section 2

Depuis septembre, le parti communiste de Belgique adresse également, à l'occasion d'événements importants, telle la démission de Mr. Van Hemelrijck, des extraits du « Drapeau rouge » en plus des tracts habituels. D'autre part, il expédie aussi des cours de formation marxiste.

(...)

3. Les émeutes de Stanleyville

L'idée d'organiser un congrès à Stanleyville remonte au premier congrès des partis politiques qui s'est tenu en avril à Luluabourg. La scission du M.N.C. en deux ailes conduites par P. Lumumba et A. Kalonji amène ceux-ci à annoncer, chacun séparément, la tenue d'un congrès national du M.N.C. Le congrès du M.N.C./Lumumba, comme prévu à Luluabourg, doit avoir lieu à Stanleyville en octobre; il sera suivi d'un congrès extraordinaire des partis politiques dans la même ville. Kalonji propose l'organisation d'un congrès du M.N.C. à Elisabethville, début novembre, qui aurait pour objet la réconciliation des deux ailes du parti⁹⁶. P. Lumumba refuse de participer au congrès de « réconciliation » de Kalonji, se considérant comme le chef indiscutable du M.N.C. Il maintient la tenue d'un congrès national du M.N.C. à Stanleyville le 23 octobre⁹⁷.

Le 23 octobre, le Premier bourgmestre donne à P. Lumumba l'autorisation de tenir à la salle des fêtes de Mangobo les deux congrès qu'il projette : le congrès du M.N.C., du 23 au 26 octobre, et un congrès extraordinaire des partis politiques du 27 au 31 octobre.

Le congrès du M.N.C. se déroule de manière pacifique, bien que dans ses résolutions, le M.N.C. décide de « ne pas participer aux élections antidémocratiques et antinationales », affirmant que « voter en décembre, c'est voter contre l'indépendance » et affirme « Plutôt mourir que de supporter encore le régime d'assujettissement »⁹⁸. Le congrès extraordinaire des partis politiques, lui, ne s'achève pas : des émeutes éclatent à Stanleyville après sa première session plénière. P. Lumumba est arrêté sous l'inculpation d'incitation à la désobéissance civile de la population stanleyvilloise à l'encontre des autorités belges⁹⁹.

⁹⁶ *Remarques congolaises*, n° 35, 19 novembre 1959.

⁹⁷ *Remarques congolaises*, n° 36, 26 novembre 1959.

⁹⁸ CRISP, *Congo 1959*, p. 219.

⁹⁹ De larges extraits du compte-rendu détaillé des deux congrès, établi par la Sûreté, ont été reproduits dans l'ouvrage du CRISP : *Congo 1959*, en pages 220-233, sous le titre : Rapport de la Sûreté sur le congrès du M.N.C. à Stanleyville.

Le congrès national du M.N.C.

Un communiqué du comité central du M.N.C./L. du 21 octobre fixe la date d'ouverture du congrès au 23 octobre.

L'ordre du jour est le suivant¹⁰⁰ :

- 1) Le M.N.C. face aux élections prochaines.
- 2) Résolution sur la formation du gouvernement congolais.
- 3) Approbation du projet de la future Constituante Congolaise.
- 4) Le régime politique et économique à adopter dans le cadre d'un Congo indépendant.
- 5) La place des chefs coutumiers dans un Congo indépendant.
- 6) Position du M.N.C. vis-à-vis de la présence européenne au Congo.
- 7) Place de la jeunesse dans le Congo d'aujourd'hui et de demain.
- 8) Le rôle des intellectuels dans un pays en évolution.
- 9) Organisation intérieure du Parti.

Les délégués et les observateurs seront admis à assister au congrès et les chefs coutumiers y seront invités.

P. Lumumba arrive à Stanleyville le 23 octobre, accompagné de la délégation de Léopoldville. Il est accueilli à l'aéroport par des milliers de sympathisants¹⁰¹, qui le portent en triomphe, aux cris de : « Vive le Roi du Congo, Vive le Roi des Rois, Vive l'indépendance »¹⁰².

La présence au congrès d'une centaine de délégués du M.N.C., venus de six provinces, représente un succès personnel pour P. Lumumba.

La séance d'ouverture a lieu dans la soirée, dans la salle des fêtes de la commune de Mangobo¹⁰³. De toutes les personnalités européennes invitées à assister à la séance inaugurale - dont le gouverneur de Province - seul l'adjoint du Premier Bourgmestre est présent¹⁰⁴. P. Lumumba prend la parole, à la suite des discours d'ouverture prononcés par Kasongo et Finant, et engage un dialogue avec une foule estimée entre 4 et 5.000 personnes. Il commence par dénoncer l'obscurantisme colonialiste belge et rappelle que le M.N.C. est *contre le timing d'émancipation* imposé par la Belgique. Il déclare que « l'indépendance peut être obtenue demain

¹⁰⁰ *Remarques congolaises*, n° 27, 24 septembre 1959.

¹⁰¹ P. DE VOS, *op. cit.*, p. 150.

¹⁰² P. LEROY, *op. cit.*, p. 310.

¹⁰³ Ce paragraphe est basé sur la description du congrès publiée dans *Remarques congolaises*, n° 35, 19 novembre 1959.

¹⁰⁴ V. NENDAKA, *Récit des événements de Stanleyville*. Ce document est reproduit in extenso en pages 84 à 90.

sans aide ni cadeau belge ». Sur le plan international, il réaffirme l'importance du panafricanisme. P. Lumumba annonce la création d'un « corps d'inspecteurs itinérants du M.N.C. qui auront pour tâche de stimuler l'énergie des militants, habitant la brousse ». Il termine en demandant à la foule d'observer deux minutes de silence à la mémoire « des martyrs de l'oppression colonialiste » et prend vivement à partie les fonctionnaires coloniaux et une partie de la presse.

Malgré une certaine excitation, la première journée du congrès se déroule cependant de manière pacifique. La Sûreté reconnaît qu'aucun incident ne s'est produit, « M. Lumumba ayant demandé à l'assistance de conserver son calme et de ne pas avoir recours à la violence vis-à-vis des Européens présents (journalistes et agents de l'Administration)¹⁰⁵.

Le 24 octobre, les diverses commissions se sont constituées et se réunissent à huis-clos. La plus importante étudie la position du M.N.C. face aux élections ainsi que la place des chefs coutumiers dans un Congo indépendant¹⁰⁶.

La première séance plénière se tient, à 18 heures, dans une certaine confusion, suite au manque d'électricité.

Des divergences d'opinion sur l'attitude à prendre face aux élections, conduisent P. Lumumba à décider de réunir tous les délégués le lendemain en vue de définir la position du M.N.C. à l'égard des élections de décembre.

La séance est levée à 18 heures 30, en raison de l'obscurité. L'atmosphère est un peu plus tendue que la veille : à la sortie, les gens crient des slogans anti-belges et anti-européens ; des pierres sont lancées sur des voitures¹⁰⁷.

Le 25 octobre, les délégués, réunis à 8 heures, définissent la position du M.N.C. face aux élections. La conclusion reprend les idées défendues par M. Finant, vice-président du M.N.C. de Stanleyville et par la majorité des délégués, favorables aux élections. Le compte-rendu des débats de cette commission, reproduit en page 76, montre en effet que si l'on classe les délégués selon qu'ils sont favorables ou non aux élections, une majorité importante se dessine en faveur de la participation : sur 36 délégués, 18 sont favorables¹⁰⁸, 3 demandent que les élections soient postposées mais y sont favorables, 10 émettent une opinion confuse ou indécise et 5 seulement se prononcent clairement contre les élections, adoptant la position de Lumumba. Cette conclusion est cependant amendée le lendemain lors de la session générale de toutes les commissions, sous l'influence de P. Lumumba¹⁰⁹, qui, la veille, pourtant, avait proposé la rédaction d'une résolution sur ce problème tenant compte des diverses opinions exprimées. Il estime que ces élections sont antidémocratiques, parce qu'elles

¹⁰⁵ CRISP, *op. cit.*, Rapport de la Sûreté sur le congrès du M.N.C. à Stanleyville p. 222.

¹⁰⁶ CRISP, *ibid.* p. 222.

¹⁰⁷ de Le COURT, *Rapport administratif sur la situation dans la Province Orientale*, 1959. Ce document est reproduit plus loin dans le chapitre.

¹⁰⁸ Dont onze délégués de Stanleyville et de la Province Orientale.

¹⁰⁹ CRISP, *op. cit.*, p. 223.

ne prévoient l'élection au suffrage universel que de 60% des représentants (les 40% restants étant soit cooptés, soit nommés¹¹⁰), et décide de ne pas y participer. L'attitude de P. Lumumba est difficile à comprendre. Il ne peut ignorer que les élections communales et territoriales de décembre 1959 se dérouleront au suffrage universel. La répartition qu'il met en cause s'applique, en fait, à la composition des conseils de province (2ème étape des mesures annoncées par le Ministre le 16 octobre). En effet, le décret du 7 octobre, annoncé par le ministre De Schrijver dans sa déclaration du 16, fixe la composition des Conseils de Province comme suit : 6/10 de membres élus au deuxième degré; 3/10 de membres cooptés par les membres élus; 1/10 de membres nommés. Le gouverneur de province et une députation permanente formeront le gouvernement provincial. Pour quels motifs P. Lumumba refuse-t-il les élections de décembre en invoquant un argument qui ne s'applique pas à elles ? Dans sa réfutation du discours prononcé le 3/11/1959 par le gouverneur de la Province orientale sur les incidents de Stanleyville¹¹¹, il réaffirme : « Je n'ai jamais refusé des élections mais contre quoi je m'insurgeais, c'est contre des élections antidémocratiques qui prévoyaient 40% des membres nommés ». Une lettre adressée par P. Lumumba à Maître Rolin, le 21 décembre 1959, prouve en tout cas qu'il était bien conscient de la distinction. Il y précise que ce que son parti refusait - ce qui explique son désaccord avec les propositions contenues dans le message du 16 octobre 1959 du Ministre De Schrijver - c'était « des élections provinciales au *second degré* (nous voulions qu'elles soient au suffrage universel direct - c'est le point de vue de tous les partis) »¹¹².

Un incident témoigne de la tension croissante à Stanleyville. Un enfant a été tué par un Européen ivre au volant, dans la commune de Mangobo, à 500 mètres de l'endroit où se tenaient les assises du congrès. La police intervient, pour disperser la foule qui voulait lyncher le conducteur et s'en prend aux membres et sympathisants du M.N.C. rentrant chez eux après le congrès. Certains se voient même malmenés et écroués¹¹³. Dans la soirée, le calme n'étant pas revenu, le quartier Mangobo est occupé par des gendarmes et des policiers¹¹⁴.

Le 26 octobre, au cours de la session générale de toutes les commissions, le congrès adresse un télégramme au Ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi dans lequel il le prie de postposer les élections de décembre et d'ouvrir immédiatement des négociations.

Congrès M.N.C. réuni Stanleyville avec participation nombreux chefs coutumiers vous prie instamment postposer date élections stop Après examen

¹¹⁰ Voir l'intervention de P. Lumumba à la Commission devant statuer sur la participation du M.N.C. aux élections, Compte-rendu de la commission, ci-après p. 76.

¹¹¹ Le texte de cette réfutation a été publié dans J. Van Lierde, *La pensée politique de Patrice Lumumba*, Paris, Présence africaine, 1963, pp. 82 à 98.

¹¹² Cette lettre est reproduite en page 145.

¹¹³ V. NENAKA, *op. cit.*, p. 1.

¹¹⁴ de Le COURT, voir ci-après, p. 65.

message 16 octobre demandons ouverture immédiate négociations stop Intérêt supérieur Congo Belgique milite faveur ces négociations stop Résolution originale postée ce jour stop Nous insistons recevoir votre réponse avant clôture congrès pour nous permettre prendre décision finale stop Respect.

Le télégramme fait état de la « participation de nombreux chefs coutumiers », allégation qui sera contestée ultérieurement par les chefs coutumiers eux-mêmes.

C'est au cours de la deuxième séance plénière que sont communiquées les premières résolutions finales du congrès. Deux à trois mille personnes y assistent.

La première motion conditionne la participation du M.N.C. aux élections de décembre à la tenue de négociations, réaffirme la doctrine fondamentale du M.N.C., à savoir : l'indépendance immédiate du Congo et exprime le désir de voir s'ouvrir des négociations avec le gouvernement belge avant les élections.

La deuxième motion a trait au régime à adopter dans le cadre d'un Congo indépendant. Elle se prononce en faveur d'un gouvernement unitaire, avec une large décentralisation administrative, seule formule capable de préserver l'unité politique et économique du Congo. Le congrès rejette le système bicaméral proposé par le gouvernement colonial et opte pour une Chambre unique : l'Assemblée Nationale. Cette résolution se base sur une étude présentée par E. Nzuzi, délégué de l'Union de la Jeunesse du Congo (U.J.E.K.O.).

La troisième motion condamne la discrimination en matière de traitements entre les bourgmestres des communes actuelles et les chefs des circonscriptions indigènes ; se prononce pour la suppression de la chefferie et de l'ancienne structure administrative relative aux circonscriptions indigènes et la transformation en 1960 de celles-ci en communes rurales administrées par leurs chefs actuels pour donner au Congo une même structure administrative ; se prononce pour l'élaboration d'un statut pécuniaire administratif devant régir tous les chefs des groupements actuels et autres autorités coutumières, notamment les juges, secrétaires, greffiers, etc.

Prenant ensuite la parole, alternativement en français et en swahili, P. Lumumba déclare que si les demandes émanant du congrès ne sont pas rencontrées, particulièrement celles concernant les élections, « l'année 1960 sera une année de misère et de guerre. Nous ne rejetons pas la collaboration avec la Belgique, mais celle-ci doit mettre fin à un régime d'imposition ». Il ajoute aussitôt : « Nous devons préserver l'amitié entre la Belgique et le Congo. Nous ne devons pas haïr l'Européen parce qu'il est Européen et nous savons que beaucoup d'entre eux sont avec nous. Demain, ils seront nos amis et travailleront avec nous. Dans beaucoup de pays d'Afrique les colons sont devenus les meilleurs artisans du progrès économique. ». Après avoir lancé un *appel au calme*, il termine en incitant ses auditeurs à travailler chaque jour davantage, même après l'indépendance et à continuer à payer les impôts.

P. Lumumba souligne également le caractère constructif du congrès et déclare : « Nous voulons libérer le Congo des entraves du colonialisme. Nous savons ce que

nous devons à la Belgique, notamment l'unité du pays, mais si nous n'obtenons pas satisfaction sur nos propositions, le M.N.C. boycottera les élections. ».

La réunion se clôture aux cris répétés de « Vive l'indépendance immédiate ». La foule survoltée lance des pierres sur la police.

La journée du 27 octobre est marquée par l'arrivée à Stanleyville de A. Kalonji, président du M.N.C./Kasaï, en provenance de Bruxelles. Il visite le congrès et a des contacts avec P. Lumumba.

Le congrès poursuit ses travaux. Un fait important survient au cours de la journée : il s'agit de la réception de la réponse *négative* du ministre du Congo à la proposition du congrès de postposer les élections communales et territoriales de décembre 1959.

Rvt du 26 octobre pas possible retarder date des élections au suffrage universel car ce serait postposer la mise en place de toutes les nouvelles institutions conseils communaux conseils de territoire conseils de province assemblées législatives et également gouvernement congolais que tous les partis et groupements réclament avec force et que je voudrais voir fonctionner en septembre 1960 stop Pareille mesure ne serait pas comprise par peuple congolais qui ne manquerait pas de l'interpréter comme destinée à tout retarder et à tout remettre en question stop Belgique poursuit dialogues mais nous désirons encore les amplifier et les élargir.

Vous invitons à y participer comme tous les autres leaders politiques dans un but constructif et dans un esprit de mutuelle confiance stop Intentions de la Belgique ont été exposées avec clarté et franchise dans le message du 16 octobre. De Schrijver.

Le texte de ce télégramme, arrivé dans l'après midi, n'a été communiqué aux congressistes que dans la soirée, à 19h. 20. Selon P. Lumumba, la presse locale en aurait eu connaissance avant son destinataire, en violation du secret de la correspondance. Le refus du ministre provoque d'abord la consternation, puis un vif mécontentement. Il influence fortement l'attitude des congressistes, et provoque le durcissement des motions. Alors que la veille, la présence européenne était jugée souhaitable, le congrès redéfinit sa position à l'égard de celle-ci : « La présence européenne comporte à la fois des avantages et des désavantages et elle peut seulement se justifier par son apport technique, scientifique et financier ». Le M.N.C. se déclare partisan du maintien des fonctionnaires actuels pour autant que ces derniers remplissent le rôle de techniciens ou de conseillers au service du gouvernement congolais. Le congrès rejette la formule de la double nationalité, les Belges restant Belges, les Congolais restant Congolais, mais se prononce en faveur de la jouissance des droits politiques pour toute personne installée au Congo, *pour autant qu'elle obtienne la nationalité congolaise*. Le Congrès conteste à tout étranger le droit de former des partis politiques antinationaux, estimant qu'il appartient aux étrangers aimant sincèrement le Congo et désirant s'y fixer de s'affilier à des partis politiques africains existants.

La séance plénière prévue à 17 heures est remplacée par une séance de travail à huis-clos, au cours de laquelle l'annonce de la réponse négative du Ministre provoque une explosion de colère parmi les congressistes. P. Lumumba annonce que le congrès se réunira le lendemain pour prendre une décision grave concernant la participation ou l'abstention du M.N.C. aux élections de décembre : « Nous mettrons la Belgique devant le fait accompli. Le Congo veut l'indépendance immédiate. Nous verrons bien qui du Ministre ou de nous, sera suivi par le peuple congolais. Nous avons mené jusqu'ici nos travaux dans le calme et la dignité. Maintenant nous sommes à bout de patience ».

La tension monte encore d'un cran, dans la ville. Des incidents surviennent, opposant la population aux forces de l'ordre. V. Nendaka¹¹⁵ note qu'au cours de la journée, une voiture transportant les congressistes a été lapidée par la police. Le rapport de la Sûreté mentionne, lui, que les forces de l'ordre ont été à nouveau prises à partie par la foule, après la tombée de la nuit.

Le 28 octobre, date de clôture du congrès, est marqué par le départ de A. Kalonji pour Elisabethville, où il doit tenir son propre congrès, à partir du 31 octobre. Il semble ne pas avoir réussi à gagner P. Lumumba à ses vues, et déclare ne pas être engagé par les résolutions du congrès de Stanleyville. Le congrès envoie un télégramme à J. Kasa-Vubu lui demandant de venir d'urgence à Stanleyville.

D'autre part, les chefs coutumiers, réunis à Stanleyville pour élire les membres de la commission de contrôle des élections, adressent un télégramme au Ministre De Schrijver pour réfuter l'affirmation contenue dans le télégramme envoyé par le congrès au Ministre le 26 octobre selon laquelle ils assistaient au congrès du M.N.C..

Les travaux sont clôturés par une séance publique tenue à 19 heures 45 en présence d'une foule très nombreuse. Avant le début de la séance, d'importantes forces de l'ordre sont stationnées dans la commune de Mangobo, aux environs immédiats du lieu du congrès. Ce déploiement de forces crée un sentiment de menace au sein de la population. La tension monte et l'inquiétude gagne toutes les communes africaines¹¹⁶.

P. Lumumba lit un télégramme de félicitation et de soutien envoyé par le Parti Démocratique de Guinée. Lecture est alors faite des dernières résolutions prises par le congrès :

¹¹⁵ Voir la version de NENDAKA reproduite en page 84.

¹¹⁶ Voir la version de NENDAKA reproduite en page 84.

*Résolutions générales définitives*¹¹⁷

Le congrès National du Mouvement National Congolais, réuni en ce moment à Stanleyville, a pris connaissance du télégramme que vient de lui adresser le ministre DE SCHRIJVER en date du 27 octobre 1959.

- ATTENDU qu'en date du 26 octobre 1959, Le Congrès National, après examen de la situation politique qui se détériore de plus en plus et de jour en jour, a pris une résolution réclamant l'ouverture des négociations avec la Belgique dans le but constructif de trouver une solution au problème congolais ;
- ATTENDU que par son télégramme adressé le 26 octobre 1959 au Ministre belge des Colonies, le Congrès National a demandé à celui-ci l'ouverture immédiate de négociations, de même que l'ajournement des élections prévues à la fin de l'année ;
- ATTENDU qu'à l'appel de collaboration du Congrès National, le représentant de la Belgique répond par un refus systématique ;
- ATTENDU en effet que par sa réponse du 26 octobre 1959, le Ministre De Schrijver refuse toute négociation avant les élections dirigées que l'Administration coloniale est en train de préparer contre l'assentiment des populations ;
- ATTENDU que le désir de collaborer et de coexistence exprimé depuis plusieurs années par les Africains aboutit aujourd'hui à un échec total ;
- QUE ces élections qui conduiront à la formation - vers la fin de 1960 - d'un gouvernement fantoche néocolonialiste, lequel gouvernement sera placé sous le commandement du Gouverneur Général; ces élections démontrent clairement que la Belgique n'a pas l'intention de voir le Congo accéder à son indépendance ;
- Le Congrès estime que devant le refus délibéré de la Belgique d'accéder aux aspirations politiques clairement exprimées par les Congolais celle-ci a violé la Charte des Nations Unies dont elle est signataire, notamment les [...] de l'article 73, paragraphe B ;
- Le Congrès National, appuyé par les masses populaires décidées à conquérir leur indépendance immédiate ;
- DÉCIDE de ne pas participer aux élections antidémocratiques et antinationales préparées par le Gouvernement Belge dans le seul but de perpétuer le régime colonialiste au Congo par quelques accommodements artificiels ;
- RÉAFFIRME la volonté du peuple congolais de jouir sans aucun retard des prérogatives de sa souveraineté ;
- REJETTE la prétention de la Belgique de considérer le Congo comme sa colonie, alors que le Congo fut reconnu en 1885 comme État Indépendant par les

¹¹⁷ Les résolutions reproduites ici sont celles qui figurent dans la transcription d'un enregistrement sur bande magnétique du discours de clôture du congrès, prononcé par Patrice Lumumba, le 28 octobre 1959, effectué par les soins d'un Agent territorial belge. Le discours est reproduit dans son intégralité en pages 102 et suivantes.

- puissances internationales et que cette indépendance est fêtée le 1er juillet de chaque année ;
- CONDAMNE la politique du Gouvernement conservateur P.S.C. au pouvoir et qui vient de prendre des mesures répressives antidémocratiques pour mâter les populations du Congo dans le cas où elles refuseraient de participer aux élections ;
 - CONDAMNE la propagande subversive menée de concert par l'Administration et certains colons dans le but de saboter l'indépendance nationale;
 - Voter en décembre, c'est voter contre l'indépendance. Plutôt mourir que de supporter encore le régime d'assujettissement.
 - Le Congrès National lance ce jour son plan d'action positive pour la libération immédiate du Congo ;
 - ADRESSE un vibrant appel fraternel à toutes les populations opprimées du Congo de se mobiliser pour mettre fin à la domination belge.

P. Lumumba entame un long discours. Il souligne que pour le Congrès : « le divorce d'avec le Congo et la Belgique était prononcé à partir d'aujourd'hui ». Le discours prononcé par P. Lumumba, en partie en français, en partie en kingwana¹¹⁸, enregistré par un agent territorial sur bande magnétique, est reproduit in extenso en pages 102-109.

Le ton est violent. P. Lumumba lance un appel à la désobéissance civile. Mais, comme lors de chacun de ses discours, il termine en invitant la population à rester calme. « Si vous suivez nos directives de désobéissance civile, si vous ne collaborez pas avec le gouvernement, nous sommes sûrs que nous atteindrons le but qui est l'indépendance immédiate ». En dépit de ces affirmations, le congrès décide cependant, selon l'envoyé spécial d'A.F.P.¹¹⁹ d'envoyer quatre délégués à Bruxelles pour prendre des contacts avec les autorités gouvernementales belges.

Pour l'Administration, P. Lumumba a dépassé les bornes. Elle estime qu'il a contrevenu à la loi en commettant deux infractions : incitation à ne pas voter et appel à la désobéissance civile. Le gouverneur de province considère qu'il s'est mis ouvertement en contravention avec la loi en demandant aux électeurs de ne pas voter, malgré le décret du 7 octobre et décide qu'il est temps d'intervenir¹²⁰, parce que, dira-t-il plus tard « il aurait été criminel de laisser Lumumba et son congrès poursuivre sa campagne d'excitation »¹²¹.

¹¹⁸ Le kingwana est une forme dérivée du swahili, parlée dans le Maniema.

¹¹⁹ "Des troubles de Stanleyville au débat parlementaire sur le Congo", *Courrier africain* n° 39, note 4, page 18, Bruxelles, CRISP, 6 novembre 1959.

¹²⁰ P. LEROY, *op. cit.*, p. 90.

¹²¹ P. LEROY, *ibid.*, p. 94.

Le congrès extraordinaire des partis politiques congolais

Un congrès extraordinaire des partis politiques congolais, organisé également par P. Lumumba, doit suivre celui du M.N.C. qui vient de se clôturer. Il s'ouvre le 29 octobre et réunit le M.N.C., le Centre de Regroupement Africain (C.E.R.E.A.), l'Union Economique Congolaise (UNECO), l'Union Nationale Rwandaise (UNAR), Le Parti du Peuple (section de Stanleyville), L'Union de la Jeunesse du Congo (U.J.E.K.O.), patronnée par le M.N.C.¹²². Les partis modérés de la Province orientale ont refusé de participer au congrès.

La journée est marquée par deux incidents qui font monter la tension, tant du côté des forces de l'ordre que du côté de la population. Un incident important se produit le matin, au marché. La police, aidée d'un peloton de gendarmerie, y fait irruption, les armes pointées sur la foule : ils sont à la recherche d'un congressiste, suspecté d'avoir blessé un policier à Isangi. Une bousculade et une panique s'ensuivent. Une fois le suspect arrêté, les policiers s'en prennent de manière menaçante et brutale à des congressistes. Le congrès adresse un télégramme de protestation au gouverneur de province. Un autre incident marque la journée. Un domestique - licencié pour avoir assisté à l'arrivée de P. Lumumba, et qui avait blessé un Européen essayant de s'interposer entre sa patronne et lui - est blessé par le commissaire de police chargé de l'arrêter. Il est transporté au congrès, et conduit par P. Lumumba chez le Procureur du Roi puis à l'hôpital.

P. Lumumba apprend, lors de son passage chez le Procureur, que celui-ci le convoque pour le lendemain. A sa demande, la comparution est reportée au début de la semaine. Pour P. Leroy, il s'agit là d'une erreur : « Lumumba veut évidemment l'épreuve de force. Lui abandonner ce week-end alors que les travailleurs auront touché salaire et ration, c'est jouer avec le feu. C'est demain matin que l'épreuve devrait avoir lieu. Plus on attendra, plus elle sera dure »¹²³.

Au cours de la réunion du soir, qui se tient dans une atmosphère survoltée - des machettes et des lances sont brandies par des auditeurs -, P. Lumumba prononce un discours (reproduit en pages 116) dans lequel il définit le but du congrès (constituer un front commun de libération nationale) et annonce la tenue d'une manifestation de protestation. Une réunion secrète se tient après la séance publique pour définir les mesures de pression à exercer sur le gouvernement. P. Lumumba demande que tous les membres du M.N.C./Lumumba prônent la désobéissance civile.

C'est le vendredi 30 octobre que les troubles éclatent. Des forces de l'ordre ont été déployées dans toute la ville. Les écoles européennes sont fermées, les bâtiments officiels gardés. A la suite des discours qu'il a prononcés les 28 et 29 octobre, le

¹²² CRISP, *op. cit.*, Rapport de la Sûreté, p. 228-229.

¹²³ P. LEROY, *op. cit.*, p. 90.

procureur du Roi lance une invitation à comparaître¹²⁴ - transformée peu après en un mandat d'amener - contre P. Lumumba.

Dans la journée, des Européens sont menacés; leurs voitures sont endommagées. A 17 heures une rébellion éclate à la prison centrale, où les prisonniers congolais refusent de regagner leurs dortoirs et lapident le quartier des détenus européens. Le calme y est rétabli après l'intervention de la gendarmerie, qui use de grenades lacrymogènes.

Depuis 15 heures se déroule, dans un bar et à huis clos, la séance du congrès. La réunion se tient à huis clos parce que le meeting prévu par P. Lumumba a été interdit¹²⁵. Elle est présidée par P. Lumumba, bien qu'il ait été informé que des policiers le recherchaient. Plusieurs milliers de personnes, armées de bâtons¹²⁶, de lances, machettes, de flèches et de projectiles divers¹²⁷, se sont rassemblées à proximité, dans la foulée de l'agitation amorcée la veille, mais peut-être aussi pour s'opposer à l'arrestation imminente de P. Lumumba, à laquelle l'on s'attend depuis jeudi¹²⁸.

Les troubles éclatent vers 16 heures 30, après l'arrivée à Mangobo de la police, la Force publique et la gendarmerie qui viennent apparemment dans l'intention d'arrêter P. Lumumba. En fait, la présence de policiers et de militaires est dictée par la décision des autorités civiles et militaires de passer au « régime de l'opération de police¹²⁹ », en raison de rumeurs faisant état de l'intention des Congolais de descendre sur la ville européenne¹³⁰. Les forces de l'ordre sont accueillies par des cris hostiles. Elles ripostent, dans un premier temps, en lançant des grenades lacrymogènes. Il est difficile d'établir avec certitude quel fut le facteur déclenchant de l'émeute. Selon le rapport de la Sûreté, la responsabilité se situe du côté de la

¹²⁴ P. Lumumba précise, dans une lettre du 31 octobre, adressée au Procureur du Roi que le mandat de comparution lui a été remis le 30 à 16 heures 30, et que, les bureaux du Parquet étant fermés à cette heure, il ne lui fut pas possible de comparaître. Voir *Version des faits*, établie par M. Patrice Lumumba, le 31 octobre 1959, CRISP, *Courrier Africain*, n° 39, 6 novembre 1959, p. 22.

¹²⁵ Voir : CRISP, « Des troubles de Stanleyville au débat parlementaire sur le Congo », *Courrier Africain*, n° 39, 6 novembre 1959, p. 17.

¹²⁶ Ce fait est à rapprocher des déclarations de P. Lumumba, le jeudi : « Nous manifesterons, nous n'avons pas peur de la mort, si les colonialistes tirent sur nous nous nous défendrons avec nos mains et nos bâtons ».

¹²⁷ « Jours et nuits tragiques », *Le Stanleyvillois*, 2 novembre 1959.

¹²⁸ CRISP, *ibid.*, p. 17.

¹²⁹ Il s'agit du premier stade de l'intervention contre des collectivités menaçantes, qui consiste en le recours à la Force Publique pour le maintien de l'ordre et l'exécution des lois en général.

¹³⁰ Rapport de la Sûreté, in CRISP, *Congo 1959*, p. 231. Dans son discours du 28 octobre, P. Lumumba a pourtant donné comme mot d'ordre : « Aucun Noir dans la ville européenne, aucun Noir ne peut aller dans la ville européenne pour faire quoi que ce soit ». Voir son discours reproduit en page 122.

foule qui, en blessant d'un coup de lance un lieutenant de la Force publique, oblige les soldats à ouvrir le feu pour dégager leur officier et à passer du régime de l'opération de police à celui de l'opération militaire¹³¹.

Entendant des coups de feu, P. Lumumba intervient pour demander un cessez le feu, mais sans succès. Il aide par contre M. Monnegier du Sorbier, envoyé spécial de l'A.F.P., le seul Européen présent, à échapper à la foule prête à le molester.

Le secrétaire provincial de l'Association des Entreprises de la Province orientale, J. Crabbe¹³², citant un témoin oculaire - européen - donne une autre version : « les troubles éclatèrent vendredi soir, lorsque les forces de l'ordre reçurent l'ordre d'arrêter le leader M.N.C. qui tenait à ce moment une dernière réunion de préparation, à huis clos, au coeur même du quartier Mangobo. A ce moment, tout était calme, et l'arrivée en pleine cité de trois camions et de six jeeps remplis de gendarmes casqués, baïonnette au canon et lançant des grenades fumigènes, mit le feu aux poudres ».

L'émeute se propage dans d'autres communes¹³³. Un couvre-feu est imposé durant la nuit. Selon V. Nendaka, les forces de l'ordre usent de leurs armes de manière abusive, tuant et blessant des innocents. Le bourgmestre ad intérim de la commune de Mangobo est pour sa part accusé par le même Nendaka d'avoir tué un peintre connu qui lui était hostile.

Si la matinée du samedi 31 est calme, la violence reprend dans l'après-midi. P. Leroy écrit que de sa terrasse, il voit « sur la rive gauche, des centaines de manifestants aux prises avec la police. C'était encore une ambiance d'émeute »¹³⁴. Alors que la situation s'améliore à Stanleyville dès le 1er novembre, l'agitation se répand dans la province, où elle prend la forme de pillages, de grèves, d'obstructions des routes. L'Administration impute l'extension des émeutes à l'intérieur au passage de propagandistes du M.N.C./Lumumba.

Le bilan officiel fait état d'une vingtaine de morts et d'une centaine de blessés, du côté congolais, de trois blessés, du côté européen (l'officier ayant reçu un coup de lance, un colon européen et son petit fils) et d'importants dégâts matériels subis par des institutions sociales et autres.

A Stanleyville, P. Lumumba est arrêté le dimanche 1er novembre, au domicile de son frère, et incarcéré au camp Léopold dans un cachot militaire, puis transféré, le 6 novembre, au camp Ketele, dans une salle spécialement aménagée¹³⁵. Le 3

¹³¹ *Le Stanleyvillois*, 2 novembre 1959.

¹³² J. Crabbe, Archives de l'Institut Africain : Courrier adressé par le secrétaire provincial de l'Association des Entreprises de la Province orientale, à M. del Marmol, président de la Commission provinciale de la Province orientale, concernant la situation politique en Province orientale et à Stanleyville, 2, 3 et 10 novembre 1959.

¹³³ Un compte-rendu détaillé des événements de la soirée est fourni dans le rapport de Le Court, reproduit ci-après.

¹³⁴ P. LEROY, *op. cit.* p. 98.

¹³⁵ P. LEROY, *op. cit.*, p. 254.

novembre, le gouverneur prononce une allocution à la radio pour rassurer la population européenne et lui fournir sa version des événements¹³⁶. De sa prison, P. Lumumba réfutera point par point ce discours¹³⁷. P. Lumumba se plaindra de ses conditions de détention et finira par être transféré à la prison centrale de Stanleyville le 12 décembre, où, selon ses propres paroles, il bénéficiera de conditions un peu meilleures que celles qu'il a connues¹³⁸.

V. Nendaka fait état de mesures vexatoires prises contre les militants : arrestations, perquisitions, saisies, cartes de membre déchirées. Par ailleurs, les congressistes se voient refuser leur billet de retour. Le vice-président national du M.N.C./Lumumba adresse différents télégrammes au Roi, aux présidents des Chambres et aux présidents des partis belges pour protester contre les provocations de l'Administration de Stanleyville.

L'Autorité impute, d'emblée, la responsabilité des émeutes à P. Lumumba. Le gouverneur l'accuse formellement d'avoir prémédité et délibérément provoqué l'émeute, après avoir « reçu à l'étranger des leçons de technique révolutionnaire »¹³⁹, avançant pour preuve l'utilisation de méthodes « étrangères », tel le lancement de bandes adhésives incendiaires, lors des troubles. Le gouverneur général Cornélis présente P. Lumumba comme un ambitieux irresponsable. Jugement repris par le ministre De Schrijver, le 3 novembre, devant la Chambre¹⁴⁰.

La réalité est probablement plus nuancée. C'est ce qu'estiment les responsables de l'Association des entreprises de la Province orientale¹⁴¹, que l'on ne peut suspecter, a priori, de sympathies lumumbistes. Pour eux (et nous nous rangeons à leur avis), la responsabilité des troubles incombe en fait aussi bien à P. Lumumba qu'aux autorités. Il est indiscutable que P. Lumumba a excité les foules, au cours de ses discours, et que, à plusieurs reprises, il a appelé à la désobéissance civile. Ce qui est par contre beaucoup moins certain est qu'il ait suivi un plan prémédité destiné à engendrer la violence. Ne terminait-il pas tous ses discours par un appel au calme et à la non-violence ? En ce qui concerne la responsabilité des Autorités, les mêmes observateurs estiment que vouloir arrêter P. Lumumba dans son propre fief, le dernier jour du congrès, alors que rien ne s'était produit jusqu'alors, constitue une erreur

¹³⁶ Le texte de cette allocution est reproduit en pages 96 à 99.

¹³⁷ Cette réfutation a été publiée dans l'ouvrage de J. VAN LIERDE, *La pensée politique de Patrice Lumumba*, pp. 82-101. Le gouverneur y répond dans son journal (voir page 140 du présent Cahier).

¹³⁸ J. MARRES écrit, en page 140 du *Congo assassiné*, que P. Lumumba est le détenu le mieux traité qu'ait jamais hébergé la prison : il a hérité d'une cellule avec cour privée, qui avait été construite peu auparavant afin d'accueillir une Européenne prévenue de détournement de succession.

¹³⁹ P. LEROY, *ibid.* p. 93.

¹⁴⁰ CRISP, « Des troubles de Stanleyville au débat parlementaire sur le Congo », *Courrier Africain*, n° 39, 6 novembre 1959, p. 17.

¹⁴¹ J. Crabbe, *op. cit.*, *courrier ...* v. note 132, page 58.

psychologique majeure : cette décision fut considérée comme une provocation¹⁴², ce qui déclencha une flambée de colère, telle que celle qu'avait connue Léopoldville en janvier.

P. Lumumba affirmera à plusieurs reprises qu'il n'est responsable ni directement, ni indirectement, des incidents de Stanleyville¹⁴³. Il considère, quant à lui, que la seule responsable des incidents est l'Administration, qui a laissé les gendarmes créer et alimenter une certaine tension au sein de la population en se livrant à des actes de provocation¹⁴⁴. Actes pour lesquels il a adressé un télégramme au gouverneur, mais qui resta sans réponse. L'on est en droit de se demander s'il n'y a pas eu préméditation de la part de la Sûreté. Comment sinon interpréter l'enregistrement sur bande magnétique des discours prononcés par P. Lumumba les 28 et 29 octobre par un administrateur de territoire, R. Phillipaert ? Cet enregistrement sera confisqué par le Ministère public et servira de pièce à conviction dans le procès intenté à P. Lumumba. Aucun discours prononcé par d'autres orateurs ne fit l'objet du même traitement, et aucun autre de ces orateurs ne fut inquiété.

Ce qui demeure difficile à expliquer c'est la violence du ton des discours prononcés à la fin des deux congrès par P. Lumumba. Si la réponse négative du Ministre à sa demande de postposer les élections a pu provoquer chez lui un sentiment de colère, ce seul fait ne justifie pas la radicalisation de son discours dès réception de la réponse ministérielle. Son refus de plus en plus net de participer aux élections était-il motivé par la peur de ne pas les remporter ? Même s'il pouvait compter sur de bons résultats dans les communes africaines de Stanleyville, il est un fait que l'intérieur de la province, encore largement sous l'influence des chefs coutumiers et de l'Administration coloniale, demeurait incertain. Le M.N.C. craignait donc ces élections (les résultats des élections, auxquelles il décidera finalement de participer, confirmeront cette crainte, puisque le M.N.C./Lumumba remportera une écrasante majorité à Stanleyville, mais aucun siège dans la province Orientale, sinon deux à Aketi) ? Ou bien, en maintenant une attitude semblable à celle de l'Abako, et en entretenant l'excitation par des paroles très dures à l'égard de la Belgique, P. Lumumba ne cherchait-il pas à se faire arrêter, pour acquérir la stature de ses concurrents politiques, J. Kasa-Vubu et Kalonji, qui avaient déjà été emprisonnés ?

¹⁴² Rappelons que P. Lumumba ne fut arrêté que le dimanche 1er novembre, c'est-à-dire après les émeutes.

¹⁴³ J. VAN LIERDE, *op. cit.*, p. 97.

¹⁴⁴ J. VAN LIERDE, *ibid.*, p. 83.

Nous ne connaissons sans doute jamais la raison profonde de cette radicalisation. Laissons la parole à P. Lumumba, qui, dans une lettre à Maître Rolin¹⁴⁵, explique son attitude de la manière suivante :

Vous savez que l'origine de notre mécontentement et du raidissement du congrès, provenait de l'attitude négative du Ministre De Schryver aux propositions que nous lui avons faites. Le désaccord résidait sur les termes de son message, prononcé le 16 octobre 1959 et qui prévoyait :

- *des élections provinciales au second degré (nous voulions qu'elles soient au suffrage universel direct - c'est le point de vue de tous les partis);*
- *des élections législatives vers la fin de l'année prochaine (nous voulions qu'elles se déroulent au début de l'année);*
- *la formation d'un gouvernement central en septembre 1960, gouvernement qui devait être placé sous la présidence du Gouverneur Général (nous voulions avoir un gouvernement congolais dès le début 1960 et celui-ci ne devait pas être présidé par le Gouverneur général).*

Le Ministre disait également dans son message que ce n'est qu'à partir de 1964 qu'on pouvait envisager l'indépendance du Congo.

C'est sur tous ces détails que le congrès M.N.C. avait adressé un télégramme au Ministre pour lui demander l'ouverture immédiate des négociations avant le déroulement des élections de décembre. Nos membres exigeaient recevoir des précisions quant à la mise en place des institutions nationales et d'un gouvernement congolais avant de s'engager aux élections. Ils n'étaient pas non plus entièrement d'accord avec le programme du Ministre.

Cette position fut celle de l'Abako et d'autres partis politiques nationalistes.

A notre demande pour l'ouverture des discussions, le Ministre nous a adressé un télégramme par lequel il rejetait notre proposition : il maintenait son programme.

Devant cette situation, et sous la pression de nos membres, nous avons pris une résolution de non participation aux élections.

Nous reproduisons, ci-dessous une série de documents qui apportent leur contribution à la compréhension de cette période de l'histoire. Le premier est la suite du rapport de Le Court, rapport administratif à usage interne, rédigé à la demande

¹⁴⁵ Lettre reproduite intégralement en page 145.

du gouverneur de la Province orientale. Celui-ci couvre la période allant du 23 octobre au 5 novembre. Le deuxième est le compte-rendu de la commission du 25 octobre au cours de laquelle les délégués du M.N.C. discutent de la participation du parti aux élections. Le troisième document est le compte-rendu des événements de Stanleyville réalisé par Victor Nendaka, alors vice-président du M.N.C./Lumumba. Vient ensuite une version des faits établie par Patrice Lumumba et une lettre qu'il a adressée au procureur du Roi protestant contre les provocations des Autorités. Le dernier document est la reproduction d'une partie inédite du *Journal de la Province orientale* de P. Leroy; il concerne aussi la période allant du 23 octobre au 3 novembre.

Le rapport de Le Court¹⁴⁶ (suite)

Le 12 octobre, Monsieur le Premier Bourgmestre, suite à une demande de Lumumba envoyée de Léopoldville lui donne (par lettre n° 9.495/V/1.350) l'autorisation de tenir à la salle Concordia le congrès du M.N.C. du 22 au 25 octobre et un congrès extraordinaire des partis politiques du 27 au 31 octobre.

Avec l'annonce du congrès la tension monte à Stanleyville où les propagandistes M.N.C. préparent la venue de Lumumba allant jusqu'à annoncer dans les meetings que les soldats avaient demandé à venir le recevoir avec la musique militaire, que Kasa-Vubu, Nkrumah et Sékou-Touré assisteraient également aux réunions.

La déclaration ministérielle du 16 octobre n'entraîne d'abord guère de commentaires car elle est en général fort peu comprise. Cependant un journal local « L'Écho de Stan » spécialiste des gaffes ayant titré : « L'Indépendance en 1964, qu'en dites-vous Messieurs les politiciens ? », l'opinion congolaise est persuadée que l'indépendance est reportée une fois pour toutes en 1964. Le PARTICO (Parti des intérêts congolais) fait même distribuer des tracts contre cette soi-disant décision.

Le 20 octobre un évolué Monsieur Melameka, ayant parlé au bar Kigoma de l'indépendance en 1964, se voit pris à partie par des excités et doit s'enfuir.

Le 21 octobre un communiqué du comité central M.N.C. (tendance Lumumba) annonce le congrès pour le 25 et non plus pour le 22 et parle de la présence de trente chefs coutumiers.

Le 23 octobre, vers 17 h.15 arrivée de Patrice Lumumba par avion Sabena. Il est attendu par un comité d'accueil (+ ou - 50 personnes, délégués M.N.C. et congressistes) et par une foule d'environ 1.500 à 2.000 Congolais. A la sortie il est porté en triomphe au milieu des cris « Indépendance, Vive le Roi du Congo » etc. Il brandit un panneau qui lui a été remis et où on lit « Indépendance Immédiate pour

¹⁴⁶ Rapport à usage administratif interne rédigé par M. de Le Court, magistrat, à la demande du gouverneur Leroy.

1960. Pas de gouvernement provisoire » ; etc. Il est emmené en voiture par Kasongo Joseph.

Au retour de la plaine des Congolais huent les voitures européennes, lancent du gravier sur des voitures et devant l'hôtel des Chutes, traitent les Blancs de « macaques ».

Vers 13 h.45 attroupement d'environ 1.500 personnes à la commune de Mangobo pour voir Lumumba. A cette occasion le premier commis du Parquet, Melameka qui vient voir des membres M.N.C., est pris à partie dans la foule, doit se réfugier chez le leader local, Kasongo et malgré les paroles d'apaisement de Lumumba doit s'enfuir après sous les projectiles divers que lui lancent des excités.

Par lettre n° 10.045/V/1350 le Premier Bourgmestre autorise M. Lumumba à tenir ses congrès en la salle des fêtes de Mangobo mais sans diffusion à l'extérieur par haut-parleurs, ceci pour éviter des gros attroupements ; les dates retenues sont :

Congrès M.N.C. du 23 au 26 octobre.

Congrès extraordinaire des partis du 27 au 31 octobre.

Vers 17h le congrès commence ses séances. Une foule d'environ 5.000 personnes remplit et entoure la salle. Malgré la défense écrite puis verbale faite au vice-président Finant par le Premier Bourgmestre, des haut-parleurs ont été installés. Monsieur le Gouverneur ne voulut pas sévir par après car l'autorisation de tenir la séance avait été reçue aux environs de 17 heures et il avait été sans doute trop tard pour retirer les diffuseurs qui avaient été placés auparavant par Philips (cfr lettre n° 202/Cab du 27 octobre du Gouverneur à Gougal). Il faut d'ailleurs constater que le lendemain l'installation fut enlevée.

Le discours inaugural est prononcé par Monsieur Kasongo suivi de Monsieur Finant qui doit s'interrompre pour laisser parler Monsieur Lumumba. Tous ces discours sont relativement modérés mais la foule commence à s'exciter. Celui de Lumumba laisse cependant pressentir l'évolution ultérieure et certains passages étaient déjà subversifs ; en voici quelques-uns ;

"Le bilan de la colonisation belge peut se résumer comme suit.

Première étape : dépersonnalisation, exploitation des indigènes par le régime du travail forcé, discrimination raciale, déstructuration systématique de l'art et de la pensée bantoue. A l'issue de cette étape, la Belgique a conduit le Congo au suicide moral.

La seconde étape a vu une certaine tentative d'assimilation par la création de la carte du mérite civique et par l'immatriculation : découverte également de la fameuse communauté belgo-congolaise ; celle-ci n'est qu'un mythe puisque les Congolais sont beaucoup plus nombreux que les Belges.

La troisième étape est la prise de conscience du colonisé contre le colonisateur, ce retournement de la mentalité des Congolais date de 1945, le M.N.C. en 1957 n'a fait que cristalliser et transposer dans le concret cette prise de conscience.

La Belgique a limité le déplacement des Congolais pour maintenir ceux-ci dans l'esclavage.

- C'est encore pour diviser et par conséquent pour affaiblir la communauté congolaise que l'on a vu s'implanter des missions catholiques et protestantes de diverses sectes.

- Le colonialisme pousse à la révolte pour pouvoir disposer d'arguments et de prétextes pour réprimer.

- Le M.N.C., vous devez le savoir, est un mouvement révolutionnaire.

- La déclaration gouvernementale est une vaste escroquerie, la Belgique n'a pas à nous promettre l'indépendance, nous pouvons prendre celle-ci demain si nous voulons, nous voulons l'indépendance immédiatement et nous renverserons le gouvernement fantoche que la Belgique mettra sur pied.

- L'indépendance signifie pour nous que les Européens doivent nous rendre les terres qu'ils nous ont volées.

- N'ayez crainte des épaulettes dont s'affublent les agents du gouvernement pour vous impressionner. Ce ne sont que des petits morceaux de métal qui n'ont plus pour nous aucune signification.

La séance avait débuté par deux minutes de silence à la mémoire des victimes du colonialisme.

Une invitation assez cavalière avait été faite au téléphone quelques heures auparavant par Monsieur Kiwewa Antoine, secrétaire du parti, à Monsieur le Gouverneur de Province et à d'autres autorités.

Assistaient à cette première séance outre les journalistes Monnegier du Sorbier correspondant de l'agence France-Presse et Peraya du Pourquoi Pas? quatre fonctionnaires envoyés en observateurs.

Le samedi 24 octobre furent constituées des commissions dont une étudia la position du M.N.C. face à l'indépendance et une autre la place des chefs dans un Congo indépendant. Les conclusions de la première commission présidée par Monsieur Finant ne cadrèrent pas avec les vues de Lumumba, elles étaient en effet favorables au principe de la participation, aussi furent-elles escamotées et le « leader » proposa de les rediscuter le lendemain à 8 heures en séance plénière de tous les congressistes.

La séance plénière eut lieu à 18 heures, la foule avait diminué (1.500 à 2.000 personnes) ; les micros ne fonctionnèrent pas bien, il n'y eut pas de lumière et la réunion fut assez confuse après avoir été écourtée. A la sortie les gens étaient déjà plus excités que la veille, on hurla des slogans anti-belges et anti-européens, des pierres sont lancées sur des voitures, l'on tenta de retourner la voiture d'un commissaire de police.

Le dimanche 25 octobre.

Deux incidents marquèrent l'état croissant de tension des esprits. Une fête populaire pour enfants de toutes races avait été organisée devant l'Otraco avec courses diverses, jeux etc. vers 15 heures. Elle devint très rapidement houleuse, les barrières qui avaient été édifiées furent renversées par les enfants noirs qui se bousculaient et se préparaient aux jeux, il fallut interrompre ceux-ci. Furieux les petits Congolais se ruèrent sur le mobilier amené par les brasseries, jetant les chaises par terre pour les briser, renversant les tables, la police dut intervenir mais ne le fit que mollement.

Pendant ce temps à la commune de Mangobo, un Européen Monsieur Sacq qui conduisait une voiture en état d'ivresse quitta la chaussée pour aller emboutir un support métallique du marché et écrasa un jeune garçon noir qui décéda par après de ses blessures. Pris immédiatement à partie par la population, Monsieur Sacq dut s'enfuir et se réfugia à l'étage d'un bar voisin où il fut assiégé par des excités tandis que certains Congolais le protégeaient.

Le commissaire de police appelé pour constater l'accident eut toutes les peines du monde à faire évacuer le blessé en ambulance et ne put avec ses quelques hommes dégager Monsieur Sacq. Il dut reculer et faire appel à des renforts et ce sont ceux-ci qui réussirent à délivrer l'Européen, le bar où il s'était réfugié fut d'ailleurs endommagé par la foule.

L'effervescence de la foule ne diminuait pas et sur le chemin du retour les policiers continuèrent à essayer des jets de pierres. Bilan de l'opération, deux commissaires de police européens légèrement blessés et 9 policiers, 13 arrestations furent faites.

Dans la soirée la foule ne se calmant pas il fallut occuper le Mangobo avec deux pelotons de gendarmerie et un peloton de M.P. : il n'y eut cependant plus d'incidents majeurs après 17 heures 30.

A la commune de Lubunga rive gauche une centaine de Congolais parcoururent les rues dans la soirée criant : « Vive l'indépendance, à bas les Blancs ».

Quant au congrès M.N.C., il se réunit, comme prévu en commissions à 8 heures mais il n'y eut pas de séance publique.

Lundi 26 octobre

Radio Brazzaville annonce sous toutes réserves que le M.N.C. s'était prononcé pour une participation aux élections suite à une information provenant du correspondant A.F.P. qui en confirma l'exactitude au Gouverneur de Province. Mais les autres journalistes présents aux débats (Messieurs Hensenne du Stanleyvillois, Willem de Belga et Peraya du Pourquoi Pas ?) ne l'appuyèrent pas.

Au congrès M.N.C. un télégramme fut envoyé au Ministre du Congo Belge demandant de postposer la date des élections et l'ouverture immédiate de négociations entre les partis et le Gouvernement belge. Ce télégramme, oeuvre de Patrice Lumumba qui réussit à en imposer le texte au congrès annonçait également

la participation au congrès d'une quarantaine de chefs coutumiers alors que deux seulement étaient présents, l'un de Lusambo et l'autre d'Opala. En fait Lumumba profitait de la présence à Stanleyville de 23 chefs délégués par leurs pairs pour désigner 3 représentants à la commission de contrôle préélectoral pour tâcher de faire croire que ces chefs étaient venus assister au congrès. Les intéressés réagirent d'ailleurs par après et envoyèrent au Ministre un télégramme rétablissant les faits en leur vérité.

Au meeting public de 17 h.30 le télégramme fut commenté, il n'y avait plus de diffusion à l'extérieur par haut-parleurs. A la sortie la foule lança une pluie de pierres sur la police. Ces faits se répéteront d'ailleurs chaque jour, à la sortie, la foule très excitée pousse des hurlements, injurie la police, lance des pierres sur les policiers et l'une ou l'autre voiture de passage et, geste suprême de bravade, éteint les lampes de vélo en passant devant les commissariats.

Mardi 27 octobre

Monsieur Albert Kalondji, leader M.N.C. de la tendance opposée à Lumumba passe par Stanleyville revenant d'Europe. Il n'y eut pas de meeting ce jour-là suite aux entretiens qu'il eut avec Monsieur Lumumba. Monsieur Kalondji adressa également un message aux congressistes.

Le soir, Lumumba convoque les représentants des agences Belga et France Presse et leur lit le texte du message du Ministre répondant au télégramme du M.N.C. et refusant de postposer les élections. Il est fort irrité et déclare que le congrès se réunira le lendemain pour prendre de graves décisions et il aurait ajouté qu'il apparaît qu'aucune solution n'est possible sans qu'il y ait guerre dans ce pays.

Pendant ce temps, autour de la salle des fêtes de Mangobo, des forces de l'ordre sont à nouveau houspillées par la foule venue attendre en vain les leaders M.N.C..

Le comité M.N.C. ayant demandé l'autorisation de tenir des meetings en plein air, cela lui fut refusé par la lettre n° 10/119/V/1310 du Premier Bourgmestre vu l'énervement de la population et pour éviter toute occasion de bagarre.

Les premières résolutions du congrès sont publiées; elles concernent l'indépendance immédiate, la participation conditionnelle aux élections après négociations avec le gouvernement, l'adoption d'un système de gouvernement unitaire avec large décentralisation, le remplacement des chefferies par des communes rurales.

Mercredi 28 octobre

A 11 heures, le Gouverneur doit quitter d'urgence la réunion où se désignaient les membres de la commission de contrôle préélectoral suite aux nouvelles arrivées de Basoko. Il part immédiatement en avion Sobelair pour Elisabetha où des grèves sauvages ont éclaté aux plantations HCB et où la population s'agite. Deux pelotons

de gendarmerie partent successivement pour Elisabetha, le premier y arrivera à 20 h30 après avoir rencontré assez bien d'obstruction sur son chemin.

A Stanleyville le matin les commissions du congrès M.N.C. se réunissent comme d'habitude et Monsieur Kalondji repart pour son congrès à Elisabethville, n'ayant, semble-t-il pas réussi à convertir Lumumba à ses vues. Le congrès envoie ce jour un télégramme à Monsieur Kasa-Vubu lui demandant de venir à Stanleyville d'urgence.

Le meeting du soir eut lieu à 19h45 devant 2 à 3.000 personnes et fut extrêmement violent. Lumumba y présenta deux délégués de l'Uganda et y lut une série de télégrammes de félicitations dont un émanant du parti Démocratique de Guinée.

On y fait part des conclusions du M.N.C. qui

- repousse toute participation aux élections antidémocratiques et antinationales de décembre,
- réaffirme la volonté du peuple congolais de jouir sans retard des prérogatives de la souveraineté,
- rejette la prétention de la Belgique de considérer le Congo comme sa Colonie,
- lance son plan d'action positive pour la libération immédiate.

Conclusion : « Plutôt mourir que de supporter encore le régime d'assujettissement ! ».

Jusqu'à ce jour Monsieur Lumumba n'a pas indiscutablement contrevenu à la loi, ses discours étaient passionnés et (?) la haine raciale, mais c'est seulement le 28 au soir qu'il jette la masque. Son discours au meeting fut violent ; on y relève les phrases suivantes :

« Nous marcherons contre la Belgique,

« On vient de publier un décret et l'on dit que ceux qui sabotent les élections on les mettra en prison ... Nous n'avons pas voulu utiliser la violence mais pour votre frère opprimé et qui souffre, ne votez pas ... Tous ceux qui veulent l'indépendance immédiate ne se présenteront pas au bureau de vote parce que ce sera votre suicide ... Aujourd'hui jusqu'à l'indépendance congolaise mot d'ordre pas de collaboration, désobéissance civile ; lutte pour le peuple congolais, pas d'élections. Tout le monde doit boycotter les élections. Vous tous qui êtes ici à la fin de l'année n'allez pas voter. Et si vous le faites, c'est que vous êtes contre l'indépendance. Si quelqu'un n'a pas de carte M.N.C., c'est qu'il ne veut pas l'indépendance. »

La double infraction est nettement caractérisée : incitation des auditeurs à ne pas voter, appel à la désobéissance civile.

Jeudi 29 octobre

La journée est marquée par plusieurs incidents violents.

Le matin au Guest House Sabena un boy remercié de son service attaque sauvagement sa patronne et le mari de celle-ci et blesse d'un coup de couteau un

autre Européen qui s'était interposé. Il s'enfuit ensuite au Mangobo et se barricade chez lui. A 14h le commissaire de police chargé de l'arrêter, soutenu par une patrouille de gendarmerie doit déloger l'énergumène avec une grenade lacrymogène.

Menacé par l'individu armé d'une lance et d'une machette il fait feu pour se défendre et blesse son agresseur à la cuisse ; celui-ci réussit cependant à s'enfuir et arrive à la salle des fêtes du Mangobo où il ameute la foule déclarant qu'il a été blessé parce qu'il criait : « Vive l'indépendance ». Monsieur Lumumba le prend en charge et le conduit au Parquet et ensuite à l'hôpital.

D'autre part vers 10 heures le Parquet se décide à faire arrêter le dénommé Mbuli, congressiste M.N.C., prévenu d'avoir blessé d'un coup de lance un policier de chefferie à Isangi et qui narguait la police depuis quelques jours. Des commissaires de police appuyés d'un peloton de gendarmerie réussissent à l'appréhender au marché du Mangobo, où il y eut une certaine bousculade mais sans plus.

Suite à ces incidents et sans que l'on puisse savoir auquel des deux il fait allusion, le M.N.C. envoya au Gouverneur un télégramme protestant « contre les tentatives de provocation perpétrées par la gendarmerie à l'égard des congressistes et contre l'irruption de la police au marché y semant la panique ».

Vers 16 heures le Commissaire de police en chef envoie un peloton de gendarmerie et un de policiers à l'école laïque du Mangobo où des déprédations étaient en cours.

Quant à Lumumba lors de son passage au Parquet il fut avisé par le Procureur du Roi que celui-ci comptait lancer contre lui un mandat à comparaître. Lumumba réussit à obtenir la remise de l'interrogatoire au lundi ou samedi suivant.

L'après-midi le Gouverneur revint d'Elisabetha où la situation se calmait et, devant l'agitation de la population stanleyvilloise il réunit le Premier Bourgmestre, le Colonel, le Chef du service des Affaires Indigènes, de la Sûreté, le Commissaire de Police en chef, etc. Le Procureur du Roi leur apprit le délai accordé à Lumumba pour lui permettre d'achever son congrès. Les assistants furent atterrés de cette mesure qui laissait le champ libre à Lumumba, délinquant, pour un long week-end à un moment où l'excitation croissait d'heure en heure. Mais le Gouverneur ne voulut pas demander au Procureur de revenir sur sa décision et l'on décida de voir ce qui se passerait à la réunion du soir.

Cependant le Gouverneur par télégramme 518/Cab prévenait le Gouverneur Général des infractions de Lumumba et de la remise de sa comparution au lundi, ajoutant qu'il déplorait ce délai.

La réunion publique du soir fut tenue à la salle des fêtes dans une atmosphère survoltée, l'estrade était entourée de Congolais armés de flèches, lances, couteaux, machettes qui applaudissaient les orateurs en brandissant leurs armes. Ce meeting commencé à 17 heures était théoriquement l'ouverture du congrès des partis politiques, Lumumba y répéta son discours de la veille, ses attaques contre les

Belges et son appel à la désobéissance civile et à l'abstention au vote. La réunion se termine vers 22 h 25.

Vers 21 heures pendant que le meeting continue des rassemblements importants sont signalés en plusieurs endroits et notamment en face de l'école des filles près de la Tshopo et au quartier Makasi à Kabondo.

On signale de plusieurs côtés que le M.N.C. et des représentants d'autres partis auraient tenu une réunion secrète au cours de laquelle il aurait été question de la constitution d'un gouvernement révolutionnaire. Lumumba envisageait également d'organiser un grand défilé dans le centre de la ville le 31 octobre ou le 1er novembre, pour protester contre l'intransigeance du Ministre.

Vendredi 30 octobre

Dès le matin la population est excitée et les bruits les plus divers courent dans la ville. La population scolaire indigène est très nerveuse et l'on prend la décision de fermer les écoles de régime métropolitain à partir de 11 heures du matin. Les chômeurs et la population flottante sont turbulents et les éléments modérés ou de partis autres que le M.N.C. sont l'objet de menaces.

Devant les faits nouveaux constitués par la réunion du jeudi où des armes avaient été brandies, le Procureur du Roi revoyait sa position et lançait contre Lumumba une invitation à comparaître puis un mandat d'amener.

Il semble bien que l'intéressé ait reçu l'invitation à comparaître car le fait est établi par un reportage de Monsieur Monnegier du Sorbier envoyé de France Presse. Cependant les recherches entreprises à partir de 11 heures pour arrêter Lumumba furent vaines ; il était signalé successivement à la Brasserie Stanor à 12 heures et au Bar Fleuri (Keleko) à 15 h 30.

Il devint évident que l'effervescence se généralisant une manifestation de protestation organisée dans la commune de Stanley, le samedi 31, jour de congé et de paie, aurait rapidement dégénéré. Par ailleurs il fallait procéder à l'arrestation de Lumumba et interdire le meeting du soir au Mangobo pour empêcher un nouvel appel à la révolte.

A 10 h 30 une rébellion éclata à la Prison Centrale. Une pierre jetée de l'intérieur tomba aux pieds d'un surveillant de prison, elle était enveloppée d'un papier annonçant la révolte et demandant à la Force Publique de ne pas intervenir. Le surveillant prévint immédiatement le Directeur de la Prison qui fit un appel au calme et invita les prisonniers de bonne volonté à se ranger d'un côté de la cour ; ce qui fit la majorité.

Cependant les autres envahirent la forge, s'emparèrent d'instruments divers et devinrent menaçants au point que l'on dut faire appel à 17 heures à un peloton de gendarmerie. Certains détenus refusèrent de regagner leurs dortoirs, brisant les lits métalliques, et s'armèrent des débris. Le calme ne revint qu'après usage de grenades lacrymogènes puis de 6 grenades offensives. Bilan de la révolte : 8 blessés.

On peut résumer la situation le 30 à 17 h. comme suit :

- *Population de plus en plus excitée par tous les événements de la semaine.*
- *Lumumba ayant bravé la loi courait toujours en liberté bien qu'un mandat d'amener ait été lancé contre lui et le bruit se répandait qu'il était invulnérable.*
- *On se trouvait devant un long week-end de congé et les travailleurs ayant touché la ration de la semaine et l'argent du mois allaient pouvoir fréquenter les débits de boissons tout leur content.*
- *La populace parlait ouvertement d'émeutes, de descendre sur la ville européenne et se réjouissait de 3 jours de désordre en vue.*
- *La révolte à la prison ajoutait encore au climat de troubles.*
- *Le nombre des hommes armés assistant aux réunions du M.N.C. augmentait et la salle des fêtes du Mangobo devenait un véritable foyer d'insurrection où la populace traînait toute la journée et où les gens s'excitaient mutuellement.*

Il fallait absolument rétablir l'ordre. A 16 h 30 le Premier Bourgmestre se rendit à l'Etat-major et d'accord avec l'autorité militaire décréta à 17 h 15 le régime de l'occupation de police, mesure qui fut approuvée par le Gouverneur qui arriva quelques minutes plus tard.

Le premier objectif à atteindre était l'occupation de la salle des fêtes du Mangobo pour empêcher qu'elle ne serve de foyer insurrectionnel. Le premier peloton de police militaire engagé dans cette affaire rencontre une très vive résistance et ne voulant pas faire usage de ses armes recula sous l'oeil narquois des leaders M.N.C. qui suivaient l'affaire du haut du balcon de l'hôtel Kigoma (voir reportage Monnegier du Sorbier).

Cependant ils essayèrent à nouveau et furent assaillis par la foule, où l'on comptait de nombreux porteurs de lances, machettes, arcs, gourdins, etc. Les gens étaient déchainés et certains paraissaient dopés par l'alcool et le chanvre. Policiers territoriaux et gendarmes furent presque enveloppés par la foule qui lançait des projectiles et, vers 18 h 20 le lieutenant Poncelet de la gendarmerie fut grièvement blessé d'un coup de lance au flanc mais put être arraché aux émeutiers par ses hommes au cours d'un corps à corps qui s'en suivit. La troupe qui avait déjà en vain fait usage de grenades lacrymogènes puis offensives dut alors ouvrir le feu pour se dégager.

La situation s'aggravait et la Force Publique et la Police signalaient des attroupements menaçants aussi bien à la maison communale de Kabondo qu'à la commune de Mangobo où les bureaux de l'OCA étaient lapidés et saccagés par de jeunes voyous. Les commissaires de police ainsi que les officiers demandaient un peu partout des renforts pour faire face à une situation que l'obscurité rendait de plus en plus précaire.

C'est alors que le Premier Bourgmestre décida à 18 h 30 de commun accord avec le commandant de la place de passer à l'opération militaire et de remettre ainsi le commandement des opérations à l'autorité militaire.

Le Premier Bourgmestre prit également cette soirée une série d'arrêtés (273, 275, 277, 279 et 280) interdisant la circulation de gens armés, l'entrée en commune de Stanley entre 19 h et 6 h du matin des non-résidents, les rassemblements de plus de cinq personnes, la circulation à la commune de Mangobo de 18 h 30 à 06 h.

La soirée fut tendue et confuse, aussi bien à l'Etat-Major qu'à la permanence de police ; les responsables recevaient sans arrêt des demandes de renfort, de même que des coups de téléphone signalant des attroupements ou des coups de téléphone d'Européens demandant protection. Il fallut faire appel à des agents du Service Territorial pour renforcer les cadres de la police.

A 19 heures la situation était très mauvaise au Mangobo et l'on se demandait si dans l'obscurité la troupe et la police n'allaient pas être débordés, ce qui aurait signifié l'envahissement de la commune de Stanley par les émeutiers.

A 19 h 55 la Force Publique signale que les bureaux Fonds d'Avance et de l'OCA flambent. Des grenades lacrymogènes sont lancées mais ne servent à rien, une salve est tirée, deux émeutiers certainement sont tués, mais les pillards reculent à peine.

A 20 heures en commune de Lubunga la magasin Lopes est lapidé ; il devra à nouveau être dégagé par des grenades offensives à 20 h 40.

A 20 h 30 le foyer social de Mangobo est pillé et saccagé.

Entre-temps les pelotons de gendarmerie engagés au coeur du nouveau Mangobo ont réussi à se dégager et ont mis petit à petit en place un dispositif isolant cette commune du reste de l'agglomération.

Durant toute la nuit des patrouilles de police et de gendarmerie s'efforceront de prévenir les pillages, de disperser les rassemblements et d'enlever les barrages. Il fut chaque fois fait usage d'abord de proclamation, puis de lacrymogènes, puis de grenades offensives. Cependant à quelques endroits le feu dut être ouvert pour se défendre contre des énergumènes qui assaillaient les forces de l'ordre avec des lances, machettes, flèches, bouteilles, etc. Ce fut le cas à 22 h 45 au carrefour de la 14 avenue et de la route de Buta et à 24 h à hauteur du bar « La Gaieté » sur la route de la Tshopo où les policiers qui déblayaient un barrage furent attaqués.

Samedi 31 octobre

A partir de minuit la situation qui était stationnaire au Mangobo s'aggrava à la Rive Gauche. Il y eut une échauffourée à 1 heure au Congo Bar, jusqu'à 2 heures au bar Opera.

Quant au Kabondo, il était relativement calme.

C'est surtout aux bars que se créent attroupements et bagarres. Malgré ordres et injonctions beaucoup refusent de fermer ce qui occasionne des accrochages par

exemple au bar Notta à la commune de Mangobo où l'on doit faire usage de lacrymogènes et de grenades offensives.

A partir de l'aube la situation s'éclaircit dans tous les sens du terme. La Force Publique établit des barrages aux issues des communes congolaises pour contrôler les passants, et des patrouilles les parcourent sans cesse.

Cependant à la commune de Lubunga l'agitation continue et il y a des tentatives de pillage de l'hôtel près du beach et des accrochages au beach même ; les installations du CFL également sont l'objet de raids et doivent être protégées. A 7 h 25 les attaques augmentent et la Force Publique doit se dégager par trois salves de section. A 9 h 15 début de pillage au magasin de la Prokivu et de celui de Nogueira.

Dans la matinée également un colon des environs de Stanleyville qui venait en camionnette livrer des oeufs, accompagné de son petit-fils fut attaqué par les manifestants près du beach de la Rive Gauche. Il fut assommé à coups de barre de fer, son petit-fils eut le bras cassé ; dégagé par une patrouille, il fut emporté à l'hôpital toujours dans le coma.

Durant toute la journée les incidents se poursuivent sporadiquement mais les forces de l'ordre ont la situation bien en mains, d'autant plus que les renforts qui avaient été demandés dès le 30 par le Colonel Logiest commencent à arriver. Ce sont une compagnie de fusiliers arrivant de Luluabourg par avion et débarqués vers 11 heures, et l'escadron blindé de reconnaissance qui arrive à marche forcée de Gombari et dont les premiers éléments sont signalés à Stanleyville vers 16 h 30.

Quelques accrochages encore, entre autres à 10 h au barrage de police au point de la Tshopo, à 11 30 à la commune de Kabondo et on doit faire usage de grenades offensives mais non des armes à feu. Cependant la tension se maintient et l'agitation continue. La maison des Pères Missionnaires du Sacré Coeur à la 13ème avenue à la commune de Mangobo est saccagée vers 18 heures ; les Pères avaient déjà été évacués.

A Elisabetha et Basoko la situation revient à la normale, les travailleurs HCB arrivent au travail et un peloton FP repart pour Stanleyville dès 9 heures du matin, l'autre restant à Basoko.

Dimanche 1er novembre

Les mesures prises au premier jour des émeutes sont maintenues et par arrêté 283 et 284 le Premier Bourgmestre impose également la fermeture des bars à la commune de Lubunga de 19 h à 6 h, et y interdit la circulation de 19 h 30 à 6 h.

Ce même jour, Monsieur le Gouverneur avise tous les Commissaires de District et Administrateurs de Territoire du mandat d'amener lancé contre Patrice Lumumba par son télégramme 526/Cab.

Monsieur Bolikango, commissaire général adjoint à l'Information qui rentrait de tournée et avait fait la veille au soir un appel au calme à Radio Stanleyville essaya

en vain de s'adresser à la population par car-haut- parleur durant la matinée. Il fut hué et dut rebrousser chemin.

A 13 h 20 Patrice Lumumba qui avait toujours échappé aux recherches est enfin arrêté dans la maison de son frère.

Si à Stanleyville la situation ne s'aggrave pas, celle-ci se détériore par contre rapidement aux environs de la ville et particulièrement en territoire d'Opala, et en région de Yangambi. Aussi à 20 h 55 le Colonel BEM. Logiest, commandant le groupement fait appeler en renfort la 2ième Cie de fusiliers du bataillon de Watsa.

Nous examinerons séparément ces deux foyers.

A STANLEYVILLE : La population est toujours surexcitée et il y a sans cesse des incidents, tout spécialement durant la soirée à la fermeture des bars ; la commune de Kabondo relativement calme jusqu'ici se remue également.

Les incidents les plus notoires sont les suivants :

Vers 12 h à deux reprises des bandes de gamins essayent de piller et incendier l'école de la 16ème avenue à la commune de Mangobo.

A 19 h un territorial en mission avec le Public-adress à la commune de Lubunga est attaqué et doit tirer pour se dégager.

A 19 h 30 puis à 20 h au Mangobo plusieurs accrochages en divers endroits, la tension y monte, les forces de l'ordre sont lapidées, l'adjudant-chef Laurent est légèrement blessé. La troupe fait usage de grenades offensives pour disperser les rassemblements. Cela continuera toute la soirée au Mangobo et un peu à Kabondo ; par contre à Lubunga les gens sont assez calmes.

AUX ENVIRONS : Excitées par des gens venus de Stanleyville et croyant que le « grand soir » est arrivé les populations s'agitent en territoire d'Opala et à Yangambi, Yanonge, Bengamisa ; on enregistre des tentatives de pillage de plantations et de magasins, certaines réussissent et des colons doivent s'enfuir.

A 14 h 35 on apprend qu'un colon serait en difficulté au Km 40 de la route d'Opala et à 14 h 40 le Territorial de Yatolema en Territoire d'Opala signale deux barrages élevés sur la route.

Une patrouille met en fuite des pillards à Bitumbi à 15 h 10 mais une maison est saccagée.

En région de Yanonge, Territoire d'Isangi, le centre de négoce de Yaosenge a été pillé.

Devant cette situation le Commissaire de District du Haut-Congo décide à 15 h 25 d'étendre l'opération militaire aux secteurs Turumbu et Yaokandja d'Isangi Lobaie et Tooli d'Opala.

Une patrouille est envoyée sur la route de Bengamisa, un peloton à Yatoléma et un sur la Lindi (route de Yangambi). Un avion envoyé en reconnaissance sur la route d'Opala signale à 16 h 45 avoir vu des inscriptions SOS.

A 18 h 30 le peloton en route pour Yatoléma dégage au Km 52 un planteur qui était menacé et attaqué par les villageois des environs.

A 23 h 30 une patrouille de l'escadron de Reconnaissance signale que la situation est grave en région de Yatolema et qu'un colon du Km 40 a dû s'enfuir et n'a pas encore été retrouvé.

Lundi 2 novembre

A Stanleyville, les esprits se calment et il n'y a plus d'incidents graves à signaler, les mesures de police et les barrages de contrôle d'identité sont cependant maintenus. La compagnie demandée au 6ème bataillon de Watsa arrive ce jour l'après-midi.

Par contre en territoire d'Opala l'agitation s'étend plus au Sud. D'après un rapport obtenu par après du chef de Territoire les incidents ont coïncidé avec le passage d'un camion chargé d'une vingtaine d'individus allant de village en village prêcher la révolte. Il sera arrêté le 4 à Yaluwe. Le 3 un autre camion bondé de militants M.N.C. en majorité arabisés sera arrêté et maintenu au bac de la Lomami par l'Administrateur de Territoire. De même 6 meneurs dont 3 arabisés seront arrêtés le 3 à Yatolema ; tous étaient membres du M.N.C.. Il n'y a donc aucun doute que ce sont des propagandistes de ce parti qui au départ de Stanleyville ont sinon provoqué au moins attisé et propagé les émeutes.

Le 2 la situation en Territoire d'Opala peut se résumer comme suit ; ferme Bitumbi pillée, grève sauvage de 600 travailleurs à Yatolema, 3 magasins pillés à Yalikanda, les habitations du Km 40 également saccagées et les colons réfugiés ailleurs, les habitants du village sont en fuite suite au passage de la troupe et certains objets ont pu être récupérés, la plantation Borry au Km 52 est menacée mais protégée par cinq soldats.

A Basoko et Elisabetha la situation est calme quoi que un préavis de grève ait été déposé à la firme Brancos et au bureau du territoire.

Le congrès M.N.C. tendance Kalondji envoie d'Elisabethville un télégramme au Gouverneur Général et à Monsieur Leroy protestant contre les événements, contre l'inculpation « a priori » de leaders politiques et réclament une commission d'enquête.

Mardi 3 novembre

A Stanleyville ; Situation retournant à la normale. Un contrôle d'identité à été effectué dans un quartier du Mangobo et a permis l'arrestation d'environ 80 irréguliers et pillards.

Une seconde compagnie de fusiliers du 6ème bataillon de Watsa arrive à Stanleyville dans la matinée.

Lumumba envoie à Léopoldville un télégramme à Maître Jabon lui demandant de le défendre avec Maître Rolin.

Aux environs : A Yatolema le travail a repris, un peloton FP est d'ailleurs sur place ; quant au peloton d'Opala il est parti à Yakoko. En effet l'agitation s'étend à la région Sud de Yatolema d'où parviennent des nouvelles de pillage et de grèves. Les rivières sont gonflées par les pluies et un bac sur la Lobaïe au Km 52 a coulé ; les communications sont fort difficiles aussi les nouvelles provenant de cette région sont-elles confuses. Les colons du Km 40 sont restés chez eux et sont protégés par quelques soldats.

Monsieur le Gouverneur réceptionne deux télégrammes provenant du Comité provincial du M.N.C. protestant contre le refus de sociétés de transport de délivrer des tickets de retour aux congressistes suite à de soi-disant instructions de l'Administration et contre la destruction de cartes du M.N.C.. Monsieur Leroy répondra le 5 par son télégramme n°538 demandant des précisions.

Mercredi 4 novembre

A Stanleyville les esprits paraissent généralement calmes à part quelques cris hostiles.

Quant à Opala, une forte agitation règne toujours en secteur Lobaïe (Yakoko, Ilota). Deux ménages européens se sont réfugiés à Yatolema. Les patrouilles FP avancent lentement suite aux fortes pluies et aux crues des rivières.

Jeudi 5 novembre

A Stanleyville des vols ont été commis, la nuit à l'école primaire de Lubunga. Cependant toutes les écoles qui avaient été fermées depuis le vendredi 30 octobre rouvrent leurs portes.

Par ailleurs à partir de 11 h 30 l'opération militaire est rapportée et remplacée par l'opération de police.

A Opala les nouvelles qui parviennent du sud de la Lobaïe sont meilleures, les colons y sont sains et saufs.

Nous publions, ci-dessous, le compte-rendu inédit des travaux de la commission du 24 octobre, au cours de laquelle P. Lumumba expose sa position face aux élections et différents membres du M.N.C. réagissent à leur tour.

24 octobre 1959

Le M.N.C. face aux élections (Compte-rendu de la commission du congrès du M.N.C. du 24 octobre consacrée à la position de ses délégués face aux élections)

établi par un des membres du congrès M.N.C.

(Document inédit - Archives de R. Boghossian)

La séance est ouverte à 10 hrs 40' sous la présidence de monsieur Patrice Lumumba qui salue les congressistes et s'empresse à présenter au public les 3 chefs coutumiers venus assister au congrès National M.N.C. Il annonce la discussion de l'ensemble des travaux des Commissions. Les conclusions de la Commission I sont lues par Mr. Akunda rapporteur.

Mr. Lumumba expose les dangers des élections antidémocratiques de décembre prochain et les répercussions sur le Congo lui-même. Le Président fait remarquer qu'il serait utile, dans le but de sauvegarder la paix et la tranquillité publiques du Congo de ne point participer à ces votes pour intensifier la lutte et rationaliser l'action que le M.N.C. mène pour la libération du peuple congolais.

D'un autre côté, monsieur Lumumba explique le souhait de l'administration de voir le M.N.C. s'abstenir et ainsi lui permettre la constitution d'un gouvernement fantoche. Il s'avise cependant à demander directement l'avis de monsieur Weregemere, du C.E.R.E.A.

Ce monsieur dit que la crainte exprimée par le Président M.N.C. est fondée et affirme que les partis nationalistes ont exactement 30% au moins de chances. Il reconnaît la puissance agissante des partis dans les centres mais il n'en est pas de même en brousse. Il pousse jusqu'à prédire que les nationalistes auront probablement 20% de sièges. Il est plutôt pessimiste quant aux résultats à décrocher.

Il stigmatise les manoeuvres des colonialistes et dit que neuf millions de francs ont été remis par les Capitalistes et l'Administration pour que les petits partis gouvernementaux consolident leur lutte et leur action. La non participation aux élections créera une situation grave notamment l'écartement des nationalistes au moins un mois avant les dites élections.

Monsieur Lumumba fait état de la teneur des résolutions adoptées lors de la réunion des Pays indépendants d'Afrique. Les élections au Congo quoique admises

en principe présentent un caractère antidémocratique - mi-partie des membres élus - mi-partie nommés. La discussion s'engage.

Mr. Kabulo Roger (délégation Katanga) : Il pose la question de savoir si nous sommes convaincus d'avoir la majorité en votant. La réponse de Lumumba est négative et catégorique. Kabulo signale que lors d'une réunion des anciens combattants, ils ont promis (à E'ville) de tout faire pour aider les gouvernements afin que l'action des nationalistes échoue. Il propose l'abstention tenant compte de la réponse lui donnée par le président.

Mr. Bukasa Bruno de Mwene-Ditu : Propose d'introduire une demande tendant à obtenir la remise à une date ultérieure les élections prévues pour décembre afin que nous passions à une préparation sérieuse. Il est fortement partisan des élections.

Mr. Grenfell de Stan : Dit l'action du Mouvement National assez ancrée et est assuré de la victoire du Mouvement à Stan. L'administration n'a pas la confiance des populations signale-t-il. Il fait état des promesses faites par l'Administration aux anciens combattants de 40 à 45 tendant à les opposer à notre action et le refus essuyé par l'Administration en cette matière. Grenfell est chaud partisan de la participation aux élections.

Mr. Takadiri-Samba : Lance un appel à la solidarité et à l'union. Souhaite l'organisation libre des élections.

Mr. Songolo - Stan : De tout ce qui a été dit, nous serons mis en minorité. Les manoeuvres de l'administration pour faire échouer notre action sont là. Prévision des troubles graves en cas d'échec. Son abstention est conditionnelle. Il faut dit-il que l'on remette la date des élections et que les Européens ne soient pas compris dans la masse des électeurs. Il propose l'envoi d'une motion au Roi à ce sujet.

Mr. Nzuzi Em. (U.J.E.K.O. Léo) : J'appuie entièrement la proposition du Président M.N.C.. Il y a plusieurs raisons qui nous déterminent à ne pas voter (raisons qu'il n'a pu énumérer). Le système est envisagé sur le plan technique voir d'après les moyens si nous pouvons réussir ou ne le point, et voir si les moyens de boycottage pourraient donner des résultats concluants. Il propose la subversion et le boycottage. Il parle d'une campagne en coulisse - le boycottage des sociétés installées par la non prise des manufacturats, etc...etc... La mise à contribution des anciens militaires (anciens combattants). Il prêche la désobéissance civile. Il cite les événements de 44 à Luluabourg qui ont incité l'Administration de créer plusieurs bases métropolitaines au Congo.

Le Président fait une traduction en lingala et swahili.

Mr. Pierre Missakabo (Délégation Katanga) : J'appuie les déclarations du Président du Comité central dit-il. N'ayant pas espoir d'obtenir la majorité aux votes, nous serons mal vus par les colonialistes congolais qui seront au pouvoir. Nous devons perdre l'espoir de compter sur l'Abako et la Conakat qui sont régionalistes. La solution judicieuse est de voter pour obtenir quelques sièges et

faire agir même une minorité au sein des institutions à créer tout en intensifiant la lutte dans la population.

Mr. Kanyinda Daniel (délégation Katanga) : Je pense que le problème posé actuellement ne peut être résolu qu'en tenant compte des difficultés rencontrées dans les différentes provinces. Nous sommes du Katanga où le M.N.C. rencontre beaucoup de difficultés un peu plus que partout ailleurs à cause de la nombreuse présence des colons. Il stigmatise la fusion de la Conakat et de l'Union Katangaise. Cette association dispose d'un programme étudié depuis des longues années et a reçu près de trois millions de francs pour consolider son action à laquelle sont associés presque tous les Chefs coutumiers pour les opposer aux ethnies étrangères au Katanga. Le M.N.C. est considéré comme un mouvement étranger au Katanga. Il faut être sûr que nous ne serons pas suivis la corruption battant son plein là-bas. Il est clair que les Katangais voteront. Nous n'aurons ainsi rien à dire et alors on sera jeté brutalement en prison et le M.N.C. sera dissout immédiatement. Il se rallie entièrement à l'idée d'obtenir un délai supplémentaire pour le début des élections. Il y demeure favorable.

Mr. Tshala Constant - Kabinda - Kasai : La question est très importante. La situation M.N.C. au Kasai doit être considérée sur l'angle provincial d'abord et puis sur le plan national. Il signale les difficultés devant l'abstention car plus de 80% de la population sont pour le M.N.C. malgré les brimades de l'administration. C'est ainsi que grâce à la propagande, la plupart des chefs coutumiers sont avec nous. Le M.N.C. Kasai est pour le vote - cela est important dit-il. En votant, nous sommes certains d'en sortir vainqueurs. Refuser n'est pas une solution. La subversion trouvera champ en villes mais en brousse, que fera-t-on pour forcer la main de l'administration enjoignant les habitants à voter. Il donne lecture du télégramme de sa section de Kabinda : VOUS DONNE SITUATION DU TÉLÉGRAMME KALONJI REÇU AUJOURD'HUI « VOTERONS DÉCEMBRE CHOISISSEZ VOS CANDIDATS » télégramme émanant d'Albert Kalonji.

Mr. Anteto Albert - Stan : Le geste de ne pas participer donnerait une très mauvaise impression sur le M.N.C. qui sera ainsi considéré comme un Mouvement de subversion. Si nous ne participons pas aux élections, les colonialistes vont vanter notre peur - en second lieu, si nous participons aux élections, nous allons certainement lutter contre les partis modérés. Si nous ne participons pas et que d'autres partis y participent ils vont certainement remporter la victoire et l'indépendance immédiate que nous réclamons ne sera plus qu'un mythe. Il faudra que nous participions aux élections de 1959 et tout de suite après ces élections nous tiendrons un congrès avec tous les partis et essayer d'engager un colloque avec le Parlement belge faute d'accord nous nous déterminerons à boycotter les élections de mars ou juin 60.

Bomandeke - Stan : Il vaut mieux que nous votions sous réserve de deux conditions. Primo demander à l'administration de ne pas faire voter les populations blanches seul moyen d'affaiblir la pression belge. Secundo : insister auprès de

l'Administration pour qu'il n'y ait plus de nominations. A ces deux conditions, il est certain que nous triompherons aux élections.

Mr. Salumu Bernard - Stan : *Il dit ses regrets d'entendre des applaudissements suivant que quelqu'un est bien ou appréciant l'éloquence dont il fait preuve. Le problème est complexe. Les élections de décembre sont celles qui vont conduire le Congo vers son indépendance. Vous comprenez très bien que les Mouvements Nationalistes sont peu nombreux au Congo et nous pouvons rien contre les mouvements modérés qui sont aidés par l'Administration. Le décret du 16 octobre stipule que quiconque essayera d'influencer les élections sera passible des peines sévères et sera également passible des peines de correction. Que pouvons-nous contre l'arme du Colonialisme. Il trouve que nous n'aurons aucun moyen pour lutter contre les élections.*

Mr. Fele - Stan : *Tous les discours sont bons mais seulement Mr. le Président, quand vous étiez ici la dernière fois, vous avez dit que nous ne décrocherons notre indépendance par des moyens pacifiques sans violence aucune et dans la loyauté et l'ordre. Il dit avoir suivi avec intérêt toutes les discussions. Il y a un danger qui nous guette. Nous ne voulons pas provoquer des grèves comme certains amis l'ont avancé, les conséquences peuvent être fâcheuses pour la population. Aujourd'hui applaudis par la masse en promettant beaucoup de choses ne serons-nous pas brûlés par la même masse si nous ne réalisons pas nos promesses. C'est par ces élections que nous aurons nos élus pour former un Gouvernement Congolais. Je ne vois pas comment nous formerons ce gouvernement sans passer par les élections. Il nous faut des élus de la Population. Il épouse la remise de 3 mois des élections pour pouvoir travailler l'intérieur. Refuser les élections n'est pas une bonne démocratie. Il faut avoir des élus et constatant que les modérés épousent les thèses des colonialistes, il est temps que l'on concoure avec eux le coup. Il est partisan des élections.*

Mr. Lumumba : *Fait remarquer que refuser les élections n'est pas une démocratie. Mais cette démocratie doit émaner d'en haut, l'administration elle-même n'a pas respect de la démocratie. Nous non plus alors. Il explique que les 60% ne sont même pas respectés car il y a 30% de cooptés et 10% de nommés.*

Mr. Odimba Gilbert - Katanga : *Quand vous avez peur parce que vous vous basez toujours sur les tractations des vendus, mais nous avons beaucoup de membres qui peuvent nous suivre surtout dans les votes. Profitons-en, nous devons avoir confiance en nous-mêmes.*

Mr. Kiwewa - Stan : *Le congrès que nous tenons ici doit être tenu en âme et conscience. Les résolutions que nous allons prendre ici sont définitives pour le Pays. L'objectif du M.N.C. est d'acquérir notre indépendance immédiate dans l'ordre, la légalité et dignité. Nous avons en mains des moyens puissants et soyez persuadés que nous atteindrons notre but qui est d'imposer nos délégués qui plaideront la cause de ce peuple. S'il est un point moins solidifié, c'est l'absence de l'organisation. Je répète que c'est l'organisation qui nous fait défaut. Les chances de renforcer nos finances en tablant sur nos cotisations sont grandes. Le gouvernement fait des*

promesses d'un gouvernement en septembre 60. Nous l'attendons de pied ferme. D'ici là nous aurons encore à travailler dur en vue de notre organisation. Avec les gens ainsi placés nous nous rendrons la vie impossible au Gouvernement et au lieu d'attendre 4 ans, nous pourrons alors faire moins d'un an avant l'accession totale du pays à son indépendance.

Mr. Nguenya - Stan : Participation aux votes sans condition. Vous savez très bien que nous sommes sur un champ de bataille - des ennemis devant nous. Le temps de nous préparer vous ne voyez que le côté qui est nôtre, mais n'oublions pas que le M.N.C. a deux têtes actuellement. Je suis sous l'impression que nous devons combattre ces divisions et lutter ensuite contre le Gouvernement colonialiste.

Mr. Membe - Léopoldville : Accepter les votes c'est se soumettre. Je suis d'avis d'accepter les élections de décembre, cela nous permettra de nous étendre dans les assises futures et profiter de cette situation pour intensifier la lutte à l'intérieur du Pays. Dès ce moment, nous exigerons un dialogue avec le Gouvernement Belge et en cas de refus de sa part, nos délégués démissionneront d'office, à ce moment la masse nous suivra. Mieux vaut cette procédure que celle qui consisterait en un simple refus dans lequel cas notre Mouvement risque fort d'être dissout par les fantoches élus et nommés de l'administration.

Mr. Asumani Senghie - Stan : Je sais que notre mot d'ordre c'est indépendance immédiate. Cette indépendance nous la demandons, puisqu'il n'est pas possible de nous l'accorder nous-mêmes. Notre incapacité équivaut en une reconnaissance implicite de l'occupation sous laquelle nous gisons - nous pouvons ne pas voter mais cela n'arrêtera en rien l'Administration dans la réalisation de son plan. Avec ou sans nous, les colonialistes formeront quand même un gouvernement et il se demande quelle sera notre place, il est certain que la masse pourra à ce moment très bien se passer de nous. A mon avis, dit-il, avec ou sans chance de succès, le M.N.C. jouera un franc jeu en votant, nous en profiterons, alors pour mettre le Gouvernement devant un fait accompli.

Le Chef Mabongo Victor, Chef Coutumier, chefferie Aboli - Secteur Ngongi - territoire Aketi : Je ne suis venu que pour apprendre ce que vous avez décidé. Il faut s'efforcer à caser les gens du Parti. Tout en étant opposé à la participation des Européens au Gouvernement il considère que la participation après avoir obtenu satisfaction sur ce point est loin d'être mauvaise. Organisons solidement notre groupe pour que nous sortions vainqueurs, les contradictions ne servent pas la cause nationale, il faut que tous les chefs adhèrent dans nos rangs pour défendre ensemble la cause de la paix.

Mr. Bolokowu David - Isangi : Notre région est fort partisane de l'indépendance immédiate et nous sommes venus pour recevoir votre mot d'ordre. Il faut que l'action du M.N.C. soit poussée à fond à l'intérieur et ainsi préparer le pays à la réelle notion de l'indépendance.

Mr. Yangard - Stan : Vous remarquerez que l'administration belge a axé tout d'abord son action sur la masse du peuple, c'est sa politique. Il cite le cas de

Luluabourg et ailleurs. Il dit que la non participation aux votes vaudrait un suicide au M.N.C.. Notre action s'est imposée à l'opinion et à l'administration, il faut la poursuivre en songeant d'abord à la vie du Mouvement. Il exprime le désir de voir un tel congrès se tenir en territoire plutôt que dans des grands centres. Il suggère que l'action commence par la masse et c'est ainsi que nous aurons des racines. Il parle de l'organisation en général et se félicite de constater que la rédaction des cartes de membres actuelles s'est inspirée du cas des masses. Il est partisan des votes.

Mr. Bocheley - Aketi : La question est importante, accepter le vote c'est en accepter les conséquences. Il fait le procès du colonialisme. Il parle des troubles dans d'autres pays avant l'accession à l'indépendance. Nous exigeons l'indépendance immédiate. Tout le monde en parle à l'intérieur comme en ville en espérant que c'est l'an 1960 qui mettra fin au régime défaitiste qu'est le colonialisme. Il se dit très opposé aux votes. Il dit être partisan d'une remise éventuelle des élections pour passer à la préparation. Il signale le fait que les Chefs coutumiers ayant refusé d'aller assister au congrès organisé par un parti gouvernemental à Ituri, l'administration leur a refusé l'autorisation d'assister au congrès M.N.C. à Stanleyville.

Mr. Louis Akunda - Léo : Le problème est complexe et les opinions divergentes. Il souhaite la participation des autres partis à la résolution sur les votes car, question plus qu'importante. Le Président lui fait remarquer que le M.N.C. dans son sein doit préciser sa position.

Mr. Manala - Stan : Je suis partisan du vote pour avoir fut-ce qu'un seul représentant qui pourra jouer un rôle d'espion afin de connaître tout ce qui se trame au sein de ce groupe. En ne votant pas nous risquons à nous rendre impopulaires. Immédiatement après le congrès, il souhaite voir le Président faire un grand tour partout prêcher la position M.N.C..

Mr. Edouard Kipepeo - Section Bafwasende : Je vous dis que je suis contre toute participation aux élections et surtout les plans dressés par l'administration coloniale.

Mr. Disuta David - Stan : Il faut une solution acceptable. En votant nos élus seront appelés à prêter serment. Le M.N.C. doit s'y opposer et envoyer une motion au Roi disant que les Européens ne participent pas aux élections et exigent que les partis politiques préparent les élections. Il faut qu'en 1960 nous obtenions notre indépendance.

Chef Kandolo - Sous chef Secteur Lodja (Kasai) : Tous les gens de l'intérieur ont déjà accepté l'indépendance immédiate sauf les clercs. Tous les Chefs de la région nous ont délégués pour ce faire. Il est sûr de la victoire dans sa région mais s'exclame en disant que le peuple disposé de voter ne trouvera qui voter si nous nous abstenons. Il est très favorable aux votes.

Mr. Simba - Président M.N.C. zone annexe à Stan : Beaucoup des gens ne comprennent pas version de 90%. L'état fera des nominations. En mars, il y a eu élections dans notre Chefferie, ce fut l'application du décret sur les C.I.C.. Le Chef coutumier est autorisé à choisir 4 conseillers + les notables, cela constitue une majorité de fait aux conseils. Il parle de l'application du décret du 16 ?? 1957.

Mr. Ramazani Salumu - zone annexe Stan : Certains congressistes souhaitent les élections pour devenir bourgmestres. Si l'on s'abstient aux votes que fera de nous la Belgique ?

Mr. Asumani Valentin - Equateur Bumba : Commençons par l'abandon de toutes ces divisions qui ne font qu'affaiblir notre force. Les deux forces en présence sont d'un côté le Congo et ses richesses et la Belgique avec sa technique et son intelligence. Ces deux puissances sont complémentaires. Nous sommes sûrs de réussir aux élections.

Mr. Asumani, Président Banalia - Stan : Il fit d'abord un exposé des services rendus par son père à l'état indépendant. Il fit un récit de la réunion convoquée par le C.D.D. de chez lui au cours de laquelle il exposa sous un angle très pessimiste les activités des nationalistes. Il signale les brimades de tout genre sur l'étendue du territoire. Les gens de chez moi attendent votre décision. Il invite Mr. Lumumba à Banalia.

Mr. Bulaya J. - Isangi : Les colonialistes ne reconnaissent vraiment rien des services leur rendus. Il dressa le bilan de ses activités personnelles au service du colonialisme et l'ingratitude qu'il en récolta. Partisan du vote à condition que le M.N.C. place ses propres contrôleurs dans les salles de vote. Le M.N.C. doit lancer une pétition aux Nations Unies pour que les Blancs ne participent pas aux élections.

Kapepa Révocate - M.N.C. Kasongo : Mon père a été au service de l'état. Je fus instituteur avant tout et fus appelé au conseil et nommé Chef de Secteur chez nous. Il y avait 7 élus et 6 nommés, nous étions à 13. On me fait travailler moins que papa mais je suis très mal payé. L'Administration n'a jamais voulu me voir venir ici et j'ai payé mon ticket moi-même malgré les grosses difficultés financières que j'ai. Cependant, depuis il y a peu on voit l'Administration tourner casaque et nommer des agronomes, etc. ... Je suis venu ici pour l'intérêt du Peuple et il faut que cette indépendance apporte la lumière aux Congolais et non pas à une région déterminée. Je m'en fous de ce que les autres Chefs diront de moi mais suis très content d'avoir défendu un peuple que j'aime par dessus tout. Il faut l'interpénétration des gens au Congo. Il se dit être content de la réception qui lui a été réservée.

Mr. Saliki Efeza, chef investi à Yatolema : Le fils brave sauve le père esclave. Nous attendons la décision du congrès. Remettre à l'an prochain notre indépendance est contraire aux aspirations de nos populations, celle-ci doit avoir lieu cette année ci. Il faut une organisation et des visites des propagandistes. Il faut nécessairement que les Européens ne votent pas.

Mr. Shabani Kambe - M.N.C. Mambasa Ituri : J'ai à peu près deux cents membres dans ma section. Nous sommes délégués ici pour observer ce qui s'y traite pour en faire rapport à nos membres. Une chose volée doit être rendue, les Belges n'ont pas eu cette terre grâce à la force mais par ruse. Il réclame l'indépendance immédiate et inconditionnelle. Il préfère cependant que l'on vote car ils ont toutes les chances de passer.

Mr. Selemete Joseph - Chef Opala (Territoire Opala) : D'abord l'entente entre les noirs eux-mêmes avant de demander ce à quoi nous avons le droit que l'amour du prochain domine. Il nous faut l'indépendance immédiate et regrette la remise à l'an prochain, le reste suivra. Il dit méconnaître les autorités établies actuellement dans l'organisation coloniale.

*

*

*

Le président propose la création d'une commission devant rédiger la résolution sur ce problème en tenant compte des diverses opinions exprimées.

Assistait à cette séance houleuse, Mr. de Weregemere, du C.E.R.E.A..

Récit des événements de Stanleyville par Victor Nendaka¹⁴⁷

(Document inédit - Archives de l'Institut Africain)

Ière phase - Avant les événements de Stanleyville : En date du 23 octobre 1959, la délégation M.N.C. de Léopoldville dirigée par Monsieur Patrice Lumumba débarquait à l'aérodrome de Stanleyville où une foule évaluée à plusieurs milliers de personnes attendait l'arrivée de son leader nationaliste. A son arrivée Patrice Lumumba fut porté en triomphe par la foule qui scandait : « VIVE L'INDÉPENDANCE IMMÉDIATE », « VIVE Lumumba » etc. ... Si du côté des indigènes il y eut de l'exaltation et de l'enthousiasme, par contre du côté des Européens on sentait de l'énerverment et de l'inquiétude.

Des licenciements évalués à plusieurs centaines de personnes eurent lieu sous le vocable « ALLEZ CHEZ VOTRE ROI LUMUMBA, IL VA VOUS PAYER CET ESCROC ETC ». Des mêmes insultes étaient lancées à propos de tout, tantôt Lumumba applique une politique inspirée d'Accra. Les Européens et les autorités déclaraient unanimement aux indigènes « En payant les cartes de cet escroc, ce voleur, vous jetez votre argent par la fenêtre » etc. ... A cause de leur appartenance au M.N.C., plusieurs personnes furent licenciées sans préavis et cette situation engendra la panique dans les milieux ouvriers.

Le 23 octobre 1959, à 18 heures, notre congrès national s'ouvrait dans la salle des fêtes de la Commune de Mangobo. De toutes les personnalités européennes invitées à la séance inaugurale - dont le Gouverneur de Province, Monsieur Leroy - seul l'adjoint du Premier Bourgmestre était présent.

Les séances plénières s'ouvraient tous les soirs à 17 heures et la salle où se tenait le congrès était toujours comble.

La journée du 24 octobre s'est passée sans incident notable.

Le 25 octobre 1959, dans la commune Mangobo, un accident mortel provoqué par un Européen ivre au volant eut lieu à plus de 500 mètres de l'endroit où se tenaient les assises de notre congrès. La police dut intervenir pour disperser la foule qui voulait lyncher le conducteur. Au lieu de limiter cette mesure à l'endroit même de l'accident, la police s'en prit au membres et sympathisants qui rentraient chez eux après les travaux du congrès. Quelques uns furent malmenés et écroués.

La journée du 26 octobre s'est passée sans aucun incident notable.

¹⁴⁷ Victor Nendaka est, au moment du congrès de Stanleyville vice-président national du M.N.C. . En janvier 1960, il fait partie de la mission M.N.C./Lumumba à la Table ronde politique (Bruxelles) et préside le congrès unitariste de Bukavu. Il se sépare de P. Lumumba en avril 1960 pour constituer une dissidence du M.N.C. Il sera nommé administrateur en chef de la Sûreté par le Collège des commissaires (en septembre 1960) et confirmé à ce poste dans le gouvernement Iléo (P. ARTIGUE, *Qui sont les leaders congolais ?*, Bruxelles, Editions Europe-Afrique, 1961, p. 256.).

Le lendemain, la police communale qui s'occupait du maintien de l'ordre aux abords de la salle où se déroulaient les travaux du congrès nous fit savoir qu'elle se déchargeait de cette mission, et que désormais elle sera assurée par les soins du M.N.C. même. Notons qu'au cours de cette journée, une voiture transportant nos congressistes, notamment Monsieur MISSAKABO Pierre d'Elisabethville, fut lapidée par la police.

Le 28 octobre fut la dernière journée des travaux du congrès et les dernières résolutions devaient être prises. Avant le début de la séance de clôture, d'importantes forces de police et de gendarmerie furent stationnées dans la commune Mangobo aux environs immédiats de l'endroit où se tenait le congrès. La population de Stanleyville peu habituée à un tel déploiement des forces se sentit menacée. Une tension commença à régner dans les esprits et l'inquiétude regagna toutes les communes africaines. Néanmoins notre Président National, Monsieur Patrice Lumumba, invita la population à rester calme et à garder son sang froid.

Le jeudi 29 octobre, la police et la gendarmerie provoquèrent une panique au marché central de la commune Mangobo. En effet, pour arrêter un recherché de la justice, un peloton de police accompagné des commissaires de police armés firent interruption au marché pointant leurs armes vers la foule. Ce geste suffit pour provoquer une panique. Tout le monde se sauva dans toutes les directions. Certaines femmes abandonnèrent même leurs bébés. L'individu ayant été arrêté, au lieu de regagner la ville, les commissaires s'approchèrent du bar situé à proximité où quelques congressistes prenaient des rafraîchissements les armes pointées en leur direction. L'un d'eux, Monsieur Kanyinda D. d'Elisabethville fut frappé et renversé. Monsieur KASHAMURA, vice-président du C.E.R.E.A. fut dangereusement menacé. Un télégramme de protestations fut envoyé au Gouverneur de Province.

Voici le texte : « PROGOU STAN »

« CONGRES PARTIS POLITIQUES REUNIS STAN PROTESTE ENERGIQUEMENT CONTRE TENTATIVES PROVOCATION PERPETREES CE MATIN PAR GENDARMERIE STAN A L'EGARD NOS CONGRESSISTES STOP BRANDISSANT ARMES GROUPE COMMISSAIRES EUROPEENS ACCOMPAGNES POLICIERS FIRENT IRRUPTION MARCHÉ MANGOBO SEMANT PANIQUE STOP KANYINDA DELEGUE KATANGA M.N.C. FUT RENVERSE DANS BOUE PAR POLICIERS QUI LUI ADMINISTRENT COUPS MATRAQUES STOP KASHAMURA CERIA BUKAVU DANGEREUSEMENT MENACE STOP ADMINISTRATION CHERCHE CREER INCIDENTS POUR ENSUITE REPRIMER POPULATION STOP NOUS MANIFESTONS NOTRE PROFONDE INDIGNATION. »

SE CONGRES 29/10/59

Monsieur Joseph KASSONGO, Président Provincial de la Province orientale, conduisit Monsieur KANYINDA auprès de Monsieur Bouchez, Adjoint du Premier Bourgmestre, afin de constater la chose.

On apprenait alors quelques accrochages entre le Bureau de la Main d'oeuvre et les travailleurs. Certains travailleurs licenciés sans préavis, se présentant soit dans cet organisme, soit chez leur patron pour voir régler leur sort, se voyant chaque chassés

sous le mot d'ordre : « ALLEZ CHEZ VOTRE ROI LUMUMBA, VOTRE ESCROC, VOLEUR, IL VOUS PAYERA ET REGLERA VOTRE AFFAIRE ». Certains chômeurs se virent refuser du travail sous le même vocable.

L'après-midi, il fut conduit chez nous, un individu qui a été fusillé par Monsieur Philips, Commissaire de Police à Stanleyville. L'intéressé, employé comme boy chez Monsieur VAN BELLINGEN Agent du service des Télécommunications à Stanleyville, fut licencié par son employeur parce qu'il s'était rendu à la plaine d'aviation située à proximité de son lieu de travail, pour assister à l'arrivée de Monsieur Lumumba. Comme ce licenciement fut fait sans préavis, il se rendit chez sa patronne pour qu'elle règle son compte. Celle-ci non contente de refuser, l'insulta. La patronne et son mari le frappèrent et ils se battirent. Un Européen étranger dans l'affaire voulut s'en mêler et fut blessé par le boy qui se rendit à son domicile situé à 9 kilomètres du lieu des incidents.

Informé, Monsieur Philips se rendit chez l'intéressé qui se trouvait dans sa maison. Il lui lança une grenade lacrymogène. Pris de peur le boy se sauva par la fenêtre. Monsieur Philips ouvrit le feu et une balle lui atteignit dans la cuisse. Le commissaire rentra en ville, laissant l'intéressé gisant sur le sol. On transporta la victime au congrès des Partis politiques et Monsieur Lumumba la conduisit d'abord chez le Procureur du Roi qui fit la constatation et ensuite à l'Hôpital. Les bruits de ces incidents se répandirent dans toutes les communes africaines, et l'effervescence commença à gagner la population. Certains Européens, dans les chantiers et les bureaux, contribuèrent à accentuer cette effervescence en tenant des propos fort décourageants à leur personnel. Certains poussèrent mêmes quelques Congolais à attenter à la vie du Président, Monsieur Lumumba.

C'est pendant la soirée de jeudi 29 octobre que fut inauguré le congrès des partis politiques.

Le matin du vendredi 30 octobre, les forces de l'ordre furent déployées dans toute la ville. Tous les bâtiments officiels furent gardés militairement. Les élèves furent congédiés. Tout le personnel congolais et européen travaillant dans la commune Mangobo furent priés de rentrer chez eux et de ne plus en sortir. Des bruits circulaient que Monsieur Lumumba serait arrêté pendant la journée. Toute la population fut en émoi.

Accompagnant le Président, nous nous sommes rendus à la Poste et avons déposé le télégramme suivant à S.M. Baudouin Ier, Roi des Belges :

« SA MAJESTE BAUDOUIN - PALAIS BRUXELLES »

« PARTIS POLITIQUES REUNIS CONGRES STANLEYVILLE VOUS PRIENT HUMBLEMENT ENVOYER URGENCE OBSERVATEUR ASSISTER NOTRE CONGRES STOP SA PRESENCE POSTULEE INTERET SUPERIEUR CONGO BELGIQUE STOP ATTENDONS REPONS PROFONDS RESPECTS ».

CONGRES 30/10/59

2ème Phase - Les incidents de Stanleyville : Vers 15 heures, vendredi 30/10, Monsieur Lumumba se rendit à la salle où se tenait le congrès. Il lui fut signalé qu'à

deux reprises deux Commissaires de Police étaient venus le demander. Une foule, plus nombreuse que d'habitude, se trouvait sur les lieux. Les Congressistes s'étaient réunis en commissions et préparaient les résolutions qui devaient être communiquées à la séance plénière de 17 heures. Vers 16 heures 30 on entendit des coups de feu. Signalons qu'avant cet incident tout était calme dans les environs, la foule attendant paisiblement l'ouverture de la dernière séance du congrès des Partis Politiques. Les coups de feu redoublèrent et des grenades lacrymogènes qui étaient utilisées on passa à l'usage des armes automatiques. Cinq personnes furent abattues par Monsieur MEURRER, Bourgmestre intérimaire. Alerté, Monsieur Patrice Lumumba qui se trouvait dans une maison à l'étage descendit et leva les mains pour demander un Cessez le feu. La gendarmerie tira dans sa direction, et il dut se réfugier dans une maison. Une deuxième tentative de Monsieur Lumumba afin de calmer la foule et de demander le Cessez le feu échoua, la gendarmerie tirant toujours dans sa direction dès qu'il se montrait dehors. Il y a lieu de noter que le Mouvement National Congolais basant son action sur la non-violence, Son Président National, Monsieur Patrice Lumumba, ne manquait à la fin de chaque séance d'inviter la population à rester calme et digne.

Se sentant menacées, et par souci de légitime défense, certaines personnes se précipitèrent chez eux et prirent des armes blanches, seul moyen de défense qu'ils avaient contre les armes à feu. Les interventions intempestives des forces de l'ordre contribuèrent à étendre les émeutes dans les autres communes africaines où la population n'était pas au courant des incidents de Mangobo. Des forces de l'ordre s'y rendirent lançant, sans sommations, des grenades lacrymogènes dans les bars semant ainsi la panique. Certains consommateurs, par légitime défense, répondirent en lançant des bouteilles et des verres en direction des assaillants. On fit usage des armes à feu.

Des abus notoires ont été commis lors des incidents de Stanleyville. Messieurs BAETENS et Philips, commissaires de Police, firent usage de leurs armes en des endroits où la chose n'était pas nécessaire tuant et blessant des personnes paisibles et innocentes. Monsieur MEURRER, Bourgmestre a.i. au Mangobo fit de même et procéda même à des règlements de compte. C'est ainsi que Monsieur MUCHAPI, peintre bien connu à Stanleyville, en revenant de son travail fut interpellé par l'intéressé en ces termes : « Mon ami vous avez toujours été contre moi, cette fois-ci, je vous ai, vous avez cessé de vivre ». Sur ce, une balle l'atteignit au bras. Voulant lever les bras pour se défendre il fut foudroyé d'une balle au front. Il nous revient que Monsieur MEURRER vient d'être renvoyé en Europe. Ce qui tend à prouver que c'est par suite de ces abus que l'intéressé a été frappé par une telle mesure.

Nous annexons à la présente un rapport circonstancié sur les abus commis dans le cadre des incidents de Stanleyville.

3ème phase - Après les incidents de Stanleyville : Le lendemain des incidents un blocus eut lieu dans les communes africaines. La population fut dans l'impossibilité

de se ravitailler. Des mesures vexatoires furent prises à l'égard de nos militants : arrestations spectaculaires et arbitraires, perquisitions, saisies etc. ... Nos cartes de membre furent déchirées et les fonds saisis sans procès-verbal. Notre Président Provincial fut recherché partout par Monsieur MEURRER armé, alors que le Parquet n'avait lancé aucun mandat contre lui. Des agents de force de l'ordre trop zélés se complurent à intimider la population en fusillant leurs appartements pendant les nuits qui suivirent les incidents. Nos congressistes qui devaient rentrer chez eux après les travaux du congrès se virent refuser leurs billets de retour suite aux instructions de l'Administration. Ces mesures vexatoires s'étendirent bientôt dans toute la Province et à travers tout le pays.

Devant ces abus, les Congressistes du Mouvement National Congolais adressèrent les télégrammes de protestations suivant :

3.11.59 « PROGOU STANLEYVILLE »

CONGRESSISTES M.N.C. PROTESTENT CONTRE REFUS SOCIETES TRANSPORT SUITE INSTRUCTIONS ADMINISTRATIVES ACCORDER BILLETS PASSAGE RETOUR TERRITOIRE D'ORIGINE STOP METTONS CHARGE VILLE FRAIS SEJOUR STAN CONGRESSISTES A PARTIR 2 NOVEMBRE STOP QUALIFIONS CES MESURES D'ARBITRAIRES ET ILLEGALES.

CONGRES M.N.C.

3.11.59 « PROGOU STAN »

CONGRESSISTES PROTESTANT CONTRE SAISIE ET DESTRUCTIONS CARTES M.N.C. STOP ENCORE UNE FOIS MESURES ARBITRAIRES ET ILLEGALES.

M.N.C.

3.11.59 « SM BAUDOIN »

PRESIDENT CHAMBRE REPRESENTANTS

PRESIDENT SENAT

PRESIDENT PSC

PRESIDENT PSB

PRESIDENT PLB BRUXELLES

COMITE NATIONAL M.N.C. PROTESTE ENERGIQUEMENT CONTRE PROVOCATION ADMINISTRATION STANLEYVILLE STOP GENDARMERIE AVOIR OUVERT FEU SUR POPULATION FAISANT NOMBREUX MORTS STOP SITUATION GRAVE DEMANDONS IMMEDIATEMENT COMMISSION PARLEMENTAIRE ENQUETE.

SE NENDAKA - VICE-PRESIDENT NATIONAL M.N.C.

3.11.59 - GEORGES HOUSIAUX DEPUTE PSB

VICTOR LAROCK " "

LEO COLLARD " "
 VAN REMOORTEL " "

COMITE M.N.C. PROTESTE CONTRE PROVOCATIONS DIVERSES ADMINISTRATION
 STANLEYVILLE STOP REJETTE SUR ADMINISTRATION STANLEYVILLE LOCALE RESPONSABILITE
 EMEUTES STANLEYVILLE STOP RECONNAISSANT EXIGER COMMISSION PARLEMENTAIRE
 ENQUETE

SE NENDAKA VICE-PRESIDENT M.N.C.

Le lendemain des incidents Monsieur BOLIKANGO se trouvait à Stanleyville. Dans la soirée il prononça, dans les antennes des émissions africaines, un discours très tendancieux. En effet, ne s'étant livré à aucune enquête préalable, il mit les responsabilités des événements sur notre Mouvement. Cette prise de position provoqua de l'indignation dans les milieux congolais de Stanleyville. Et lorsque plus tard, il se rendit à la cité congolaise pour essayer de calmer la population, celle-ci voulut le lyncher.

Nous apprîmes qu'à l'hôpital un auxiliaire du Service Médical, Monsieur HUYGENS, se livrait à un scénario sur les cadavres. En effet, au moyen d'un bistouri, ce Monsieur ouvrait les plaies provoquées par les balles, y plaçait une machette et photographiait. Ceci pour faire accréditer la version selon laquelle qu'au cours des événements les Congolais se sont entre-tués.

Quand l'Administration permit aux congressistes de l'intérieur de la Province de regagner leurs pénates, ceux-ci, pour la plupart, furent arrêtés et persécutés par les agents de l'intérieur. Des plaintes nous adressées affluèrent de toutes parts. Nous adressâmes les télégrammes suivants en guise de protestation :

PROGOU STAN

COMITE PROVINCIAL M.N.C. PROTESTE CONTRE ARRESTATIONS ARBITRAIRES MENACES
 INTIMIDATION BRIMADES PRESSIONS PAR ADMINISTRATION DANS L'ENSEMBLE PROVINCE
 CONTRE MEMBRES STOP ACTIVITES M.N.C. DANS LA PROVINCE COMPLETEMENT
 COMPROMISES SUITES MANOEUVRES AUTORITES TERRITORIALES STOP SOMMES INDIGNES
 CONSTATER QUE TOUTES NOS CARTES ET FONDS SONT SAISIS ET CONFISQUES SANS P.V.
 REGULIERS STOP GOUVERNEMENT PROVINCIAL RESPONSABLE POUR TOUTES PERTES ET
 MANQUANTS EVENTUELS STOP SOLLICITONS VOTRE INTERVENTION NOUS RESTITUER SANS
 DELAI NOS IMPRIMES ET FONDS REGRETTONS QUE PAREILS AGISSEMENTS NE SONT
 NULLEMENT DE NATURE A APAISER ESPRITS NI A RETABLIR CLIMAT CONFIANCE

M.N.C.

MINICORU BRUXELLES

M.N.C. VOUS PRIE PRESCRIRE URGENCE ENQUETE EN PROVINCE ORIENTALE CONSTATER
 BRIMADES ET MESURES INTIMIDATION ADMINISTRATION CONTRE M.N.C. STOP PROPAGANDE

PREELECTORALE INTERDITE NOMBREUX MILITANTS JETES EN PRISON CARTES AFFILIATION MEMBRES CONFISQUEES ET DETRUITES TOUTE ACTIVITE COMBATTUE PAR ADMINISTRATION STOP ADMINISTRATION USANT TOUTES MESURES COERCITIVES ET DE PROPAGANDE CONTRE M.N.C. FAVORISANT AUTRES PARTIS STOP SITUATION GRAVE IMPOSSIBILITES DE PARTICIPER ELECTIONS DANS PAREILLES CONDITIONS RESPONSABILITE INCOMBE ADMINISTRATION STOP MAINTENONS NOTRE POSITION NE PAS PARTICIPER TABLE RONDE SI LUMUMBA ET AUTRES LEADERS PAS LIBERES STOP RESPECTS

SE NENDAKA VICE-PRESIDENT M.N.C.

Malgré nos nombreuses interventions auprès des autorités, les brimades continuent et s'étendent maintenant dans tout le pays. C'est ainsi que notre Président au Lac Léopold II, Monsieur MPOLO Maurice, connaît des difficultés avec l'Administration. Ses collègues de Kutu et de Kiri sont actuellement en prison. Monsieur Bukasa, Président à MWENE-DITU, a été arrêté et mis en prison pour avoir offert de l'hospitalité à des réfugiés Baluba. A l'intérieur, l'Administration qui devrait rester neutre, continue à faire de la propagande en faveur des autres partis, et au détriment du Mouvement National Congolais.

Par la suite nous apprîmes que, contrairement à sa position antérieure, le Ministre avait décidé d'organiser des négociations avant les prochaines élections de décembre. Nous lui adressâmes le télégramme suivant en date du 5 novembre :

MINICORU BRUXELLES

COMITE NATIONAL M.N.C. SE FELICITE CONSTATER MINISTRE ACCEPTER FINALEMENT COMITE NEGOCIATIONS PREALABLE SOLLICITEES PAR SON CONGRES NATIONAL STANLEYVILLE STOP M.N.C. NE POURRA PARTICIPER COLLOQUES ANNONCES PAR MINICORU AUSSI LONGTEMPS QUE SES LEADERS PAS LIBERES STOP M.N.C. REJETTE RESPONSABILITE EMEUTES STANLEYVILLE SUR ADMINISTRATION LOCALE STOP DEMANDONS URGENCE COMMISSION PARLEMENTAIRE ENQUETE.

SE NENDAKA VICE-PRESIDENT NATIONAL M.N.C.

Nous venons d'apprendre que Monsieur Lumumba, qui est immatriculé, et jouissant de ce fait d'un statut européen, était traité d'une manière discriminatoire et que sa santé était en danger, vu les conditions dans lesquelles il se trouve. Le télégramme suivant a été adressé au Gouverneur Général :

GOUAGAL LEOPOLDVILLE :

COMITE NATIONAL M.N.C. AVISE QUE SON PRESIDENT NATIONAL LUMUMBA EST LOGE CONDITIONS DEPLORABLES METTANT EN DANGER SA SANTE STOP RECONNAISSANT CABLER INSTRUCTIONS A STAN POUR TRAITEMENT PLUS HUMAIN EN RELATION STANDING VIE RESPECTS.

SE NENDAKA VICE-PRESIDENT NATIONAL

31 octobre 1959

Version des faits, établie par Patrice Lumumba

(publié dans CRISP, *Congo 1959*, pp. 235-236 et dans J. VAN LIERDE, *La pensée politique de Patrice Lumumba*, pp. 75-77)

Je démens formellement les informations mensongères diffusées par la Radio Congo Belge dans la journée du samedi 31 octobre 1959 selon lesquelles j'aurais pris la fuite suite aux événements qui se sont produits vendredi soir à Stanleyville.

Le communiqué officiel publié par l'Administration ajoute d'autre part que les émeutes ont éclaté à la suite d'une réunion que le M.N.C. aurait tenue.

Ces informations, inspirées par les besoins de la propagande colonialiste, ne servent qu'à induire l'opinion publique et internationale en erreur sur les incidents de Stanleyville dont l'Administration coloniale - qui les a minutieusement préparés - porte l'entière responsabilité.

Ces incidents ont éclaté non à la suite d'une réunion tenue par le M.N.C., mais entre les gendarmes et la population, juste au moment où nous tenions à huis-clos et dans un local privé, une réunion du congrès extraordinaire des Partis Politiques Congolais.

En effet, ces incidents se sont produits une heure avant l'ouverture de la séance plénière que nous organisons chaque soir à l'intention du public.

Comme les gendarmes commençaient à tirer sur la foule qui attendait l'ouverture de la séance, je suis alors descendu en compagnie de tous les congressistes et du représentant de l'Agence France Presse aux fins d'obtenir la cessation du feu. Aussitôt qu'ils nous ont vu avancer vers eux aux acclamations de la foule, les gendarmes européens commencèrent à tirer dans notre direction.

Nous nous sommes ensuite repliés pour regagner le local où nous tenions la réunion.

Pendant plus d'une heure, les gendarmes ne faisaient que lancer des grenades lacrymogènes sur la maison où nous nous trouvions.

Comme toutes les voies d'accès conduisant à mon domicile étaient littéralement coupées par d'énormes barrages de militaires armés, j'ai dû - devant cette impossibilité - passer la nuit chez un ami.

Tout au long du chemin, la foule ne faisait que m'applaudir, et ce au vu des gendarmes qui n'ont osé m'arrêter devant la réaction de la population.

Je n'ai aucun motif de m'enfuir car je n'ai commis aucun acte délictueux et ce serait d'ailleurs une lâcheté pour moi, que de capituler devant la brutale répression injustement déclenchée par l'Administration dans le seul et unique but d'intimider et de réprimer la population décidée à conquérir son indépendance immédiate, par des moyens pacifiques.

En tant que combattant de la liberté, je préfère mourir debout et patriotiquement pour la juste cause que défend notre Mouvement.

Contrairement aux calomnies odieuses de l'Administration locale, nous n'avons jamais incité la population à commettre des actes répréhensibles, notre doctrine étant basée sur la non-violence.

Mais nous l'avons toujours et à la fin de chaque séance exhortée au calme comme en témoignent d'ailleurs les informations parues dans la presse.

Le seul mot d'ordre que nous donnons à nos militants - et nous en avons le droit dans le cadre de nos activités politiques - c'est de se mobiliser dans un esprit de solidarité pour faire triompher l'aspiration unanime du peuple congolais, à savoir : L'INDEPENDANCE IMMEDIATE ET INCONDITIONNELLE.

Constatant visiblement que toutes les couches de la population se rallient à la thèse que nous défendons, et devant l'échec certain qu'elle va rencontrer en décembre si elle organisait les élections que nous refusons au nom du peuple, l'Administration monte des complots destinés à :

1° masquer les défaillances de sa mauvaise politique;

2° tenir à l'ombre sous des prétextes les plus fallacieux [d'atteinte] à la sûreté d'Etat, d'incitation à la haine raciale, à la violence, etc..., tout nationaliste congolais qui n'adhère pas aveuglément à sa néfaste politique;

3° endiguer le succès toujours croissant que rencontre le M.N.C. auprès des populations opprimées;

4° exercer de violentes pressions sur la population afin d'obliger celle-ci à voter contre son gré.

C'est la même tactique utilisée lors des émeutes de Léopoldville que l'Administration est en train d'utiliser en ce moment à Stanleyville, c'est-à-dire : préparer soigneusement les incidents, provoquer une population qui vit paisiblement chez elle, profiter de sa réaction pour procéder à des massacres et chercher ensuite des responsables ailleurs.

Ce procédé classique est loin de résoudre le problème congolais.

Il est vraiment criminel, pour une puissance qui se réclame TUTRICE, de continuer à endeuille inutilement le pauvre peuple qui ne demande autre chose que de jouir de la LIBERTE et de gérer son patrimoine.

Je m'élève avec indignation contre ces procédés inhumains.

La Belgique doit REPARER les graves torts et les injustices criantes qu'elle a commis dans ce pays, par la proclamation immédiate de l'indépendance du Congo.

Stanleyville, le 31 octobre 1959.

(sé) P. Lumumba

**Lettre de Patrice Lumumba au Procureur du Roi
protestant contre les provocations des Autorités dont lui-
même et les autres participants au congrès furent l'objet**

(Document inédit - Archives de R. Boghossian)

Monsieur le Procureur du Roi

STANLEYVILLE

Monsieur le Procureur,

Au nom du congrès Extraordinaire des Partis Politiques Congolais, j'ai le profond regret de vous manifester l'indignation tant des congressistes que de toute la population de Stanleyville, devant les mesures de provocation prises par les autorités judiciaires et administratives de Stanleyville à l'égard de notre congrès.

Dans sa réponse par laquelle il autorisait la tenue du congrès, le Premier Bourgmestre de la Ville de Stanleyville précisait que la police du congrès devrait être tenue par les organisateurs de celui-ci.

Nous avons pris toutes nos dispositions, et à la clôture de chaque séance, nous n'avons cessé d'exhorter la population au calme.

Aucun incident - absolument aucun - ne se serait produit si la population n'avait pas été inutilement provoquée.

Depuis l'ouverture du congrès, nos séances se sont toujours déroulées dans une atmosphère de dignité.

Depuis le début de cette semaine, la gendarmerie, armée jusqu'aux dents, vient rôder autour du local où nous tenons le congrès, faire des marches militaires, semer la panique et exciter la population.

Un de nos congressistes a été renversé dans la boue par la police et reçut quelques coups de matraques.

Nous avons signalé ce fait par télégramme à Monsieur le Gouverneur de Province.

Aujourd'hui encore, plusieurs attroupements de militaires armés, occupèrent le quartier où nous tenons le congrès.

Sur vos ordres, quelques gendarmes armés firent irruption dans la salle des réunions dans le but de procéder à mon arrestation.

L'opération n'a pas eu lieu parce que j'étais absent de la salle pour effectuer quelques missions en ville.

Dans l'après-midi, les mêmes attroupements s'amènèrent munis de mitraillettes etc.

Inutile de dire que la population était affolée par cette occupation militaire qui n'était justifiée par aucune nécessité.

En effet, aucun incident n'ayant été provoqué dans le quartier, la présence de bandes armées au milieu d'une population paisible, ne pouvait se justifier.

Ce que nous savons, est que l'Administration monte un complot pour essayer de nous rendre responsables des incidents qu'elle aura créés elle-même.

C'est exactement ce qui est arrivé dans la soirée d'aujourd'hui, lorsque la gendarmerie a ouvert le feu sur les personnes qui attendaient l'ouverture de notre séance plénière de ce soir.

Il est vraiment horrible de constater de tels faits.

On ne peut conclure qu'à une provocation préméditée destinée à saboter notre congrès et à nous discréditer vis-à-vis de l'opinion publique.

Cette attitude des autorités de Stanleyville à notre égard est en contradiction flagrante avec leurs propres déclarations sur l'exercice des libertés publiques au Congo.

Que peut-on reprocher à notre congrès et à nous-mêmes ?

Est-ce le succès que rencontrent les thèses que nous défendons qui justifie ces manoeuvres d'intimidation ?

Les autorités ont délibérément créé une situation dont les conséquences ne peuvent être imputées qu'à elles-mêmes.

Si nous pouvions vous demander un service, et ce au nom de la paix sociale, c'est que vous donniez ordre pour que les forces armées se retirent le plus tôt de la cité africaine où elles sont cantonnées dans un but d'excitation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Procureur du Roi, l'assurance de notre considération très distinguée.

P. Lumumba

*Président du Congrès Extraordinaire
des Partis Nationalistes Congolais*

Journal de la Province orientale (Extraits) P. Leroy¹⁴⁸

17 octobre (...)

La semaine prochaine se fait à Stan un congrès d'abord du M.N.C. puis de tous les autres partis si ceux-ci répondent à l'invitation de Lumumba. Belle occasion pour des troubles. Non que Lumumba les ait jusqu'ici provoqués mais les assemblées de Noirs excités sont toujours prêtes à l'hystérie. Et alors, il faut craindre le pire.

(...)

23 octobre - Arrivée de Patrice Lumumba pour le congrès du M.N.C.. On me dit qu'une grosse foule (2.000) d'adolescents et de sans-travail a envahi le tarmac et porte Lumumba en triomphe aux cris de « Vive le Roi du Congo, vive le Roi des Rois, vive l'indépendance ! ». Pas de désordre.

Chaque jour, des gens de toutes conditions me demandent comment je vois la situation. Autant consulter la boule de cristal. Mais la réponse honnête que je fais à ceux qui insistent est celle que je vais résumer ici : jusqu'à présent, calme parfait et ordre complet ; il faut s'attendre à quelque mouvement avec les élections : des gens qui se taperont dessus ; je ne prévois rien de grave mais je n'attends pas le rétablissement sérieux de la confiance avant que les institutions nouvelles soient bien assises (fin 1960 ? mi-1961?). Le calme ou plus exactement l'ordre public, je crois pouvoir le maintenir avec un minimum de casse pourvu qu'on me laisse user d'autorité quand il le faudra.

25 octobre, neuf heures du soir. - Dimanche. Deux incidents. Des jeux populaires avaient été organisés devant un hôtel, pour les enfants, sans distinction de race. L'ambiance rapidement se détériore, des nuées de jeunes noirs foncèrent et détruisirent les barrières. Il fallut interrompre les jeux. Exaspérés, les gamins se vengèrent sur le mobilier, brisant les chaises, renversant les tables. Autre incident : un coup de téléphone m'apprend que, dans la soirée, un automobiliste européen a blessé une fillette congolaise. Immédiatement, la fièvre monta. La police intervint mais dut se replier sous les pierres et les bouteilles. Finalement, c'est la gendarmerie qui rétablit l'ordre. Neuf policiers ont été blessés.

¹⁴⁸ Le Journal de la Province orientale a été édité par P. Leroy lui-même, et diffusé en cent exemplaires à ses parents et amis. Des extraits en ont été publiés dans le recueil d'études "Congo 1955-1960" édité par l'ARSOM, 1992. Nous reproduisons ici la partie de ce journal qui concerne la période allant du 23 octobre au 5 novembre 1959.

26 octobre. - Renseignement pris, la victime de l'accident d'hier est un jeune garçon qui a succombé à l'hôpital. La voiture (conducteur ivre?) quittant la route, l'a cueilli sur l'ancien marché.

Le congrès a attiré les journalistes. Ce matin, j'ai été interviewé par MM Hensenne (Le Stanleyvillois), Peraya (Pourquoi Pas?), Monnegier du Sorbier (France-Presse), Willems (Belga). Qu'est-ce qu'ils vont encore me prêter comme propos et comme intentions ?

Un télégramme du Gouverneur général m'enjoint de prendre contact avec le Parquet en vue de poursuites éventuelles contre les dirigeants du M.N.C. qui auraient enfreint, le 24, l'interdiction faite de diffuser sur la voie publique les discours prononcés dans la salle.

27 octobre. - Je réponds que je n'ai pas estimé devoir alerter le Parquet parce que l'interdiction d'utiliser les haut-parleurs avait atteint tardivement ses destinataires et que l'enlèvement du dispositif devant une foule paisible mais curieuse aurait pris une allure de provocation. Au surplus, les appareils ont été enlevés le lendemain et il n'y a plus eu de diffusion extérieure. J'ajoute à cette explication que Lumumba ne semble pas avoir l'intention de troubler maintenant l'ordre public et que, d'après le journaliste M. du Sorbier il souhaiterait prévoyant le succès, prendre part aux élections mais voudrait les voir différées pour refaire sur cette consigne nouvelle, l'unanimité de ses partisans.

29 octobre.(...)

- A Stan, la situation est moins bonne. Lumumba s'est mis ouvertement en contravention avec la loi. Le Procureur l'avait convoqué pour demain vendredi mais, à sa demande, a reporté la comparution à lundi ou mardi. A mon avis, c'est une erreur. Lumumba veut évidemment l'épreuve de force. Lui abandonner ce week-end alors que les travailleurs auront touché salaire et ration, c'est jouer avec le feu. C'est demain matin que l'épreuve devrait avoir lieu. Plus on attendra, plus elle sera dure.

Lumumba a déclaré la guerre à la Belgique. Il a proclamé que, malgré le décret du 7 octobre, il engageait les électeurs à ne pas voter. L'infraction était flagrante. Le Procureur aurait dû saisir l'occasion et ne pas lui laisser le loisir de se renforcer encore. Ce soir, au meeting, des auditeurs agitaient des machettes et des lances. Cela ne s'était pas encore vu. Je crois qu'il est temps que j'intervienne.

2 novembre au soir. - Les journées affreuses ! Jeudi, nous avons décidé d'intervenir. Ma tristesse est mortelle et ce matin, parlant à un visiteur, je n'ai pu empêcher les larmes de me jaillir des yeux. Le plus simple est que j'insère ici l'exposé que j'ai lu à la radio, hier dimanche (Toussaint).

Je m'adresse à la population de la Province orientale.

Les troubles qui ont éclaté cette semaine à Stanleyville ont pris fin. L'ordre est rétabli. M. Patrice Lumumba a été arrêté au début de l'après-midi. Mais je le dis dans la tristesse car plus de 20 personnes ont perdu la vie à cause de cette aberration collective et le climat de

confiance et de collaboration dans lequel nous construisons le Congo de demain a été, à Stanleyville, momentanément altéré. Tous ensemble, nous allons le restaurer. Mais comme il est habituel ici que de faux bruits naissent et se répandent avec d'autant plus d'ampleur qu'ils sont plus sensationnels, j'ai voulu les prévenir en vous donnant quelques commentaires de la situation.

M. Patrice Lumumba avait, comme vous le savez, choisi de réunir à Stanleyville, le congrès du Mouvement National Congolais, en abrégé le M.N.C.. Il avait demandé et obtenu à cette fin les autorisations nécessaires. Le congrès, commencé le vendredi 23 octobre, se déroula d'une façon à peu près normale jusqu'au mercredi soir et les pouvoirs publics, malgré une tension croissante, malgré certaines provocations et menaces de désordres, laissèrent le congrès poursuivre ses travaux.

Le 26 octobre, le congrès adressa au ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi, le télégramme suivant :

congrès M.N.C. réuni Stanleyville avec participation nombreux chefs coutumiers vous prie instamment postposer date élections stop après examen message 16 octobre demandons ouverture immédiate négociations stop intérêt supérieur Congo Belgique milite faveur ces négociations stop résolution originale postée ce jour stop nous insistons recevoir votre réponse avant clôture congrès pour nous permettre prendre décision finale stop respect.

Disons en passant que la phrase relative à la participation de nombreux chefs coutumiers est une exagération énorme. Vingt-deux chefs coutumiers de la Province orientale délégués par leurs pairs étaient descendus à Stanleyville pour désigner ceux d'entre eux qui feraient partie de la commission de contrôle des élections. Que le M.N.C. les accapare, c'est ingénieux mais d'une probité contestable et les chefs ont réagi vigoureusement en adressant à Bruxelles un message de protestation.

Au télégramme du M.N.C. daté du 26, le Ministre répondit le 27 :

« rvt du 26 octobre pas possible retarder date des élections au suffrage universel car ce serait postposer la mise en place de toutes les nouvelles institutions conseils communaux conseils de territoire conseils de province assemblées législatives et également gouvernement congolais que tous les partis et groupements réclament avec force et que je voudrais voir fonctionner en septembre 1960 stop pareille mesure ne serait pas comprise par peuple congolais qui ne manquerait pas de l'interpréter comme destinée à tout retarder et à tout remettre en question stop Belgique poursuit dialogues mais nous désirons encore les amplifier et les élargir.

Vous invitons à y participer comme tous les autres leaders politiques dans un but constructif et dans un esprit de mutuelle confiance stop intentions de la Belgique ont été exposées avec clarté et franchise dans le message du 16 octobre. De Schrijver. »

Il est évident que le Ministre ne pouvait répondre autrement et tous ceux qui savent réfléchir sans parti pris en conviendront : accéder au désir du congrès, c'était ajourner les élections, reporter la mise en place des institutions donc retarder l'indépendance.

Devant l'attitude du ministre, M. Lumumba sortit de la réserve qu'il s'était dans une certaine mesure imposée et, le mercredi 28, à sa séance quotidienne, il alimenta son auditoire de propos tels que ceux-ci : Le congrès national M.N.C. a décidé que le divorce avec la Belgique est prononcé à partir d'aujourd'hui... Nous marcherons contre la Belgique... On vient de publier un décret où l'on dit que ceux qui sabotent les élections, on les mettra en prison. Nous n'avons pas voulu utiliser la violence, mais pour votre frère opprimé et qui souffre, ne

votez pas... Tous ceux qui veulent l'indépendance immédiate ne se présenteront pas au bureau de vote parce que ce sera votre suicide.... Aujourd'hui jusqu'à l'indépendance congolaise, mot d'ordre : pas de collaboration, désobéissance civile, lutte pour le peuple congolais, pas d'élections. Tout le monde doit boycotter les élections. Vous tous qui êtes ici, à la fin de l'année, n'allez pas voter : Si vous le faites, c'est que vous êtes contre l'indépendance !

Et pour finir, la menace envers les Congolais : « Si quelqu'un n'a pas sa carte du M.N.C., c'est qu'il ne veut pas l'indépendance ! ». Phrase grosse de sous-entendus.

J'avais d'abord pensé que, déçu par la réponse du Ministre, M. Lumumba avait perdu son sang-froid mais, depuis, j'ai appris qu'il avait reçu, à l'étranger, des leçons de technique révolutionnaire et d'autre part, certains actes des émeutiers sont signés, tel l'emploi pour propager l'incendie, de bandes adhésives imbibées d'essence : ce ne sont pas des jeux congolais. J'ai donc personnellement la conviction que toutes ces outrances étaient préméditées et que M. Lumumba a délibérément voulu l'émeute pour creuser entre Noirs et Blancs un fossé de sang.

Le jeudi soir, la réunion fut plus exaspérée encore. De nombreux assistants ovationnaient en agitant, au dessus des têtes, des lances et des machettes et il fut question d'une descente sur le centre de la ville pour le lendemain. Ceci s'accompagne depuis des semaines et personne ne l'ignore à Stanleyville, de la formation de groupes d'intimidation qui obligent les Congolais à payer la carte du M.N.C.. On ne compte plus, dans ce parti, les adhérents malgré eux. Tous ces faits sont constitutifs d'infractions au décret du 7 octobre 1959 et d'atteinte à l'ordre public et à la sûreté de l'État. En conséquence, vendredi matin, le Procureur du Roi, M. Orbeen, lança contre M. Lumumba un mandat d'amener.

L'agitation causée par Lumumba et ses quatre ou cinq mille clients habituels jetait les cent mille habitants de Stanleyville dans une dangereuse inquiétude. Cette nervosité gagna les détenus de la prison qui s'élève au coeur même de la ville et, vendredi à la fin de l'après-midi, trois cents détenus refusèrent de regagner paisiblement leurs locaux, brisèrent les lits métalliques et, s'armant des barres de fer ainsi récupérées, se rebellèrent. Les objurgations restèrent vaines, les grenades lacrymogènes furent rejetées par les détenus vers les policiers et il fallut lancer cinq grenades offensives pour ramener l'ordre. Sept hommes furent blessés.

Les esprits étaient survoltés. Il aurait été criminel de laisser Lumumba et son congrès poursuivre sa campagne d'excitation. La police fut donc chargée d'occuper le local où Patrice Lumumba haranguait quotidiennement les populations et qui, notons-le, était une salle communale. De commun accord, le premier bourgmestre, M. Dethier et le colonel B.E.M. Logiest commandant de 3e Groupement, décidèrent de passer au régime de l'opération de police qui est le premier stade de l'intervention contre des collectivités menaçantes et qui consiste en le recours à la Force publique pour le maintien de l'ordre et l'exécution des lois en général. Consulté, j'approuvai cette mesure. Quelques heures plus tard, un lieutenant qui tentait de repousser la foule reçut un coup de lance dans le flanc. Il devenait nécessaire de passer au stade de l'opération militaire qui se caractérise par des mouvements éventuellement offensifs. De sept heures du soir à deux heures du matin, dans les communes de Mangobo et de Kabondo (rive droite) et dans la commune de Lubunga (rive gauche), les accrochages se multiplièrent, accompagnés, comme c'est l'usage, de destructions et de pillages. Des missionnaires assiégés par une foule hurlante durent être dégagés ; un foyer social fut incendié ; un colon qui venait à Stanleyville et son petit-fils de douze ans furent assommés : l'enfant vivra mais on ne sait si le grand-père sortira du coma où il s'enfonça.

Partout, des pierres, des bouteilles, des flèches étaient lancées contre les forces de l'ordre. Celles-ci respectèrent intégralement leurs consignes : en ordre essentiel accomplir la mission et pour cela, d'abord inviter les rassemblements à se disperser, tâcher de les convaincre, puis passer aux grenades lacrymogènes, puis aux grenades offensives bruyantes mais, en général peu meurtrières, et, enfin, devant le raidissement irréductible, se servir des armes à feu.

En plusieurs endroits, la persuasion réussit ; en d'autres, les grenades parvinrent à disperser les rassemblements. Mais, malheureusement, en plusieurs lieux, les agents de l'ordre, reçus à coups de pierres, de bouteilles ou de flèches, durent pour accomplir leur mission, pour se défendre ou mettre fin au pillage, se servir de leurs armes. On compte actuellement 26 morts ⁽¹⁴⁹⁾.

Toutes les réserves de la police, de la gendarmerie (diminuée de deux pelotons en action à Elisabetha) et de la Force publique furent engagées. Les agents des services sédentaires furent réquisitionnés pour que les territoriaux, les gendarmes et la police puissent patrouiller. Fort heureusement, le colonel Logiest, voyant juste, avait demandé, en temps utile, des renforts de troupe à Luluabourg et l'escadron de reconnaissance à Gombari. Les premières arrivèrent à midi et l'escadron dans la soirée de samedi. A ce moment, les hommes brisés de fatigue purent se détendre, les réserves en hommes furent reconstituées et la situation se clarifia.

Depuis samedi à trois heures (de l'après-midi), il n'a plus été fait usage des armes : une seule grenade lacrymogène a dû être employée pour l'évacuation d'un bar au moment du couvre-feu.

Dans tous ces moments d'énorme tension, le loyalisme et l'endurance des soldats, gendarmes et policiers ont été complets et la coordination totale entre le Service territorial, la Police, la Force publique et le Parquet. Je les en remercie et les en félicite tous.

Parmi les principes dont la plupart des partis congolais, et le M.N.C., se réclament, figure en premier lieu le principe de la Constitution belge, d'ailleurs applicable au Congo, qui proclame l'égalité des citoyens devant la loi. C'est au nom de ce principe que M. Lumumba est poursuivi. Il connaissait la loi, il l'a violée délibérément, il devra rendre des comptes. Ces comptes lui seront demandés dans la sérénité. Car cette égalité devant la loi qui, aujourd'hui, joue contre lui, jouera demain en sa faveur et les institutions belges qu'il a tant attaquées lui vaudront d'être jugé publiquement, par juridiction impartiale, de pouvoir se faire assister par des défenseurs de son choix et de jouir de toute la protection de la procédure.

Quant à cette indépendance que tous désirent et que nous sommes en train de construire, je rappelle que c'est une oeuvre difficile, délicate, qui doit se faire dans l'ordre, le calme et je dirais presque le recueillement. Des siècles d'histoire et l'histoire toute récente de l'Afrique nous prouvent que l'agitation et le désordre engendrent non l'indépendance mais de féroces dictatures.

¹⁴⁹ Des enquêtes sérieuses ont dénombré dix-sept morts. Il est possible, sans être probable, qu'il y ait eu cinq ou six autres victimes. Deux sources d'erreur, cinq ou six corps ont été amenés la nuit à l'hôpital. On n'a pas pu s'en occuper à cause des blessés. Quant on put le faire, au matin on compta 17 corps mais il est possible que ceux de la nuit aient été repris par leurs proches. Une autre erreur a été commise au début : on a compté deux fois les mêmes corps, sur le terrain et à la morgue.

Et je vais, pour finir, m'adresser spécialement aux Congolais qui me connaissent. Ils savent que, chaque fois qu'ils m'ont interrogé, je leur ai répondu en pleine franchise, leur disant nos intentions, nos espoirs, nos craintes et nos difficultés. Ils doivent savoir que la décision de faire l'indépendance est irrévocable et que l'effacement d'un agitateur professionnel est sans influence sur ce programme : l'indépendance se fera avec ou sans Lumumba. Mais, ni les populations qui veulent vivre et travailler en paix, ni l'Administration qui a la charge de maintenir l'ordre public, ne peuvent permettre que quelqu'un monte au pouvoir personnel en excitant la haine des jeunes gens sans expérience. C'est à la grande majorité des Congolais paisibles, des travailleurs, des honnêtes gens, des pères et des mères de famille qu'il appartient de faire le Congo de demain et non à une poignée d'énergumènes qui ne songent qu'à piller, à détruire, à tuer.

Le même soir - Quelques notes complémentaires.

Dans la matinée de jeudi (29), la police avait appréhendé au marché de Mangobo un dangereux malfaiteur, un vif du couteau. Plusieurs personnes furent houscoulées, entre autres un congressiste éminent, Anicet Kashamura. Patrice Lumumba en profita pour aller tâter le terrain chez le Procureur, et le congrès pour m'adresser un message indigné où il proteste contre les « provocations perpétrées par la gendarmerie » et où l'Administration est accusée de « chercher à créer des incidents pour ensuite les réprimer ».

Vendredi dans l'après-midi, je me trouvais à mon bureau. Il m'arrivait peu de dossiers. Le silence extérieur était pesant et je ressentis un tel malaise que je me rendis à l'état-major du 3e Groupement où bientôt convergèrent les autorités de la Ville, du Parquet et de la Sûreté. J'étais là depuis quelques minutes quand éclatèrent les grenades à la prison. Cette concentration spontanée à l'état-major nous épargna, dès le début, les pertes de temps et les faux pas.

Au milieu de la nuit, je me suis fait conduire à la maison communale de Mangobo. Le courant coupé, on se débrouillait vaille que vaille avec des allumettes en attendant mieux. Dehors, c'étaient des hurlements sauvages et le rougeoiement des incendies. Sinistre. On me montra une bande incendiaire et une flèche ramassées sur place et quand je revins vers la ville, je ramenai dans ma voiture, un soldat blessé d'une pierre au visage.

Les inconscients : samedi après-midi de ma terrasse, je voyais sur la rive gauche des centaines de manifestants aux prises avec la police. C'était encore une ambiance d'émeute. Pourtant, entre eux et moi, une blonde et son amant faisaient du ski nautique. Dimanche, j'entends des coups de feu vers l'aval, du côté des dépôts de carburants. J'y bondis. Un policier qui flâne au soleil me renseigne : c'est un chasseur qui tire aux oiseaux.

Le premier bourgmestre a pris une dizaine d'arrêtés réglementant le port des armes, la circulation nocturne, les rassemblements, les heures d'ouverture des débits de boisson. Il a fallu aussi organiser la protection militaire des convois.

J'ai reçu aujourd'hui une longue lettre anonyme pleine de ressentiment et grasse d'injures. L'auteur a dû avoir une sacrée frousse ! Il s'en prend même à ma femme ! Je pourrais l'identifier facilement : c'est un colon, sans doute titulaire de la Médaille commémorative 40-45 et de la carte de « résidant permanent ». Ce n'est ni un juriste, ni un mondain. Et il n'est pas dans le commerce de luxe. La Sûreté me l'épinglerait en quarante-huit heures sans quitter ses bureaux. Mais la vie est vraiment trop courte ⁽¹⁵⁰⁾.

¹⁵⁰ Quelques semaines plus tard, l'auteur, un petit commerçant, se trahissait devant Clara en apposant machinalement sur une note d'achat le paraphe tarabiscoté dont il avait signé la lettre.

4. Les discours de P. Lumumba

Discours de clôture du congrès du M.N.C. prononcé le 28 octobre

(Document inédit - Archives de R. Boghossian)

Ce texte est le discours de clôture du congrès prononcé par Patrice Lumumba le 28 octobre 1959. L'orateur ne disposait pas de notes écrites, mais le texte de son discours fut enregistré sur bande magnétique par les soins d'un agent territorial belge, bande qui sera confisquée ultérieurement par le Ministère Public. Il servira de pièce à conviction dans le procès fait à P. Lumumba.

Le discours comporte des parties en français et d'autres en kingwana.

La partie en français a été transcrite et reproduite par écrit par un officier du Ministère Public, près le Tribunal de Stanleyville, assisté d'un agent territorial et du Secrétaire du Parquet.

... J'exige le silence ! Nous arrivons à la conclusion, conclusion importante. C'est là la phase décisive de la lutte que nous menons aujourd'hui ! Vous savez très bien que nous avons écrit au Ministre, nous avons demandé au Ministre d'ouvrir des négociations avant les élections, nous avons demandé au Ministre de retarder la date des élections. Par cette pétition, nous n'avons pas rejeté les élections, nous les avons acceptées, à condition de négocier au préalable, afin d'aboutir à un accord entre l'Administration et la population. Si nous avons demandé des négociations, c'est surtout dans l'intérêt de la Belgique, c'est surtout dans l'intérêt des Belges installés ici. Parce que nous sommes conscients, nous sommes convaincus que si nous marchions aujourd'hui, ce sera une défaite totale pour l'Administration. Nous avons voulu lui épargner des ennuis, nous avons lui ... voulu lui épargner l'inimitié (mot douteux) des populations de ce Pays. Et le Ministre a répondu par une fin de non-recevoir à nos propositions constructives. Voici le télégramme reçu du Ministre : « Congrès du Mouvement National Congolais, Stanleyville. Référence votre télégramme du 26 octobre. Pas possible retarder date des élections suffrage universel. Inutile postposer la mise en place de toutes les nouvelles institutions : conseils communaux, conseils de territoire, conseils de province, Assemblée législative (Brouhaha) Silence, écoutez ! Silence, écoutez ! Ne m'interrompez pas ! Nous avons le temps ! ... Je déclare avec force que je voudrais le voir fonctionner en septembre 1960 - Stop - (Brouhaha) ... pas comprises par Peuple congolais ». Votre ministre nous traite des ignorants ; le Ministre voudrait que vous ne comprenez pas

ce que vous voulez, que vous ne comprenez pas le langage que nous vous parlons. Qu'est-ce qu'il espère le Ministre omnipotent, qui comprend le tout (Vociférations de la foule) (Poursuit la lecture du télégramme dans le brouhaha de la foule) ... Belgique poursuit dialogues mais nous désirons encore les amplifier et les élargir. Vous invitons à y participer comme tous autres leaders politiques, dans un but constructif et dans un esprit de mutuelle confiance » - stop - Or le Ministre ... or le Ministre vous laisse entendre de poursuivre un but constructif, poursuit un but destructif, parce qu'il refuse des négociations qui conduisent précisément à ce but. « Intentions de la Belgique ont été exposées avec clarté et franchise dans le message du 16 octobre. Signé DE SCHRIJVER » (Brouhaha de la foule). (Brouhaha) ... nous avons ici un journal, « Le Stanleyvillois » du 28 octobre, qui commente le télégramme du Ministre. C'est important, c'est significatif ! « Comme il était à prévoir, le Ministre répond par une fin de non-recevoir à la proposition du M.N.C. tendance Lumumba de postposer la date des élections ». Est-ce Lumumba qui a demandé l'indépendance immédiate ou est-ce vous ? Nous, c'est nous, nous, nous ! crie la foule. Est-ce le M.N.C. tendance Lumumba qui critique la politique du Gouvernement actuel ou c'est vous ? C'est nous, crie la foule. (Brouhaha) et la foule crie « Indépendance ! ». L'indépendance, les Belges ne veulent pas nous la donner, sur la réception de la réponse télégraphique du Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi au télégramme du congrès. Selon une source autorisée, donc il y a un fonctionnaire qui lui a dit cela à l'Administration, la réponse parvint en fin de l'après-midi et fut communiquée aux congressistes seulement dans la soirée, et c'était à 19 heures 20'. Donc, notre télégramme, avant de nous parvenir a été confisqué par l'Administration de Stanleyville ! (Tumulte de la foule). Vous voyez bien, il a été ... (mots incompréhensibles) de Stanleyville, avant que nous recevions notre télégramme. Où est l'inviolabilité des secrets des télégrammes et des correspondances ? Contradiction ! ... Car, j'ai entendu menacer la Radio du Congo Belge qu'il sera prises des positions énergiques du Gouvernement à l'égard du M.N.C. tendance Lumumba, dans laquelle il s'en prend à certains leaders démagogues et extrémistes. La Radio officielle, qu'on paye avec notre argent, se livre à une campagne criminelle à l'égard des Africains. La Radio officielle, qui devrait être neutre et s'occuper uniquement de l'information, mène une campagne ... une campagne inavouable, et elle le payera très cher ! (Tumulte). J'ai pris une position stigmatisée par la population européenne et par les autres africains à tendance modérée, c'est-à-dire, les colonialistes noirs, qui spontanément ont déclaré qu'ils sont pour l'indépendance, mais avec la Belgique. Est-ce que vous êtes pour l'indépendance avec la Belgique ? Non crie la foule dans le tumulte. ... (texte inaudible suivi de :) ... les succès considérables enregistrés à Yangambi, auprès des populations congolaises par Monsieur BOLIKANGO, Commissaire général adjoint à l'information, qui vient d'entreprendre une vaste tournée d'information dans la province orientale et le Kivu. On dit que monsieur Bolikango a remporté un succès considérable à Yangambi (On entend dans la foule quelqu'un qui crie « Bongo !

Bongo ! Ce n'est pas vrai ! »). Est-ce que vous connaissez Monsieur Bolikango ? (La foule crie « Oui ! ») Qu'est-ce qu'il est ? Nous avons ici quelqu'un qui est allé à Yangambi. Il nous a dit : Monsieur Bolikango est arrivé là-bas, on a fait beaucoup de tam-tam, et il n'y avait à peine que 10 travailleurs qui étaient à sa réunion, 10 travailleurs qu'on a obligés d'assister, qu'on a trompés ; et nous savons que si monsieur Bolikango venait à Stanleyville, il n'aura pas 10 Noirs qui vont l'écouter. Monsieur Bolikango ... (texte inaudible) ... et des populations. Et nous avons beaucoup confiance dans Monsieur Bolikango, mais il est devenu, lui aussi, un instrument de propagande au service du colonialisme (Tumulte dans la foule). On a dit ici qu'il a été dit que des journalistes ... (texte inaudible) ... ont été invités et que leurs frais de voyage ont été payés par les leaders politiques et on faisait allusion peut-être à nous. (Texte inaudible) ... il n'y a aucun membre qui a déclaré cela. On a voulu simplement les discréditer, on a voulu simplement jeter de la confusion et vouloir toujours opposer les gens. La presse circule partout à travers le monde, aux frais de leurs agences et de leurs journaux, pour leur dire des informations honnêtement. Et vous voyez encore que la même Administration n'a même pas les Européens qui sont ici (texte douteux) toucher aux moindres des histoires pour jeter de la confusion ou discréditer des personnes. (Texte inaudible) ... aucune attache avec nous ... (inaudible) ... information ... (inaudible) ... activités journalistiques (Brouhaha de la foule).

(L'orateur poursuit en kingwana).

...

(L'orateur reprend en français).

Et alors, à quel ... (mot inaudible) ... on nous a menacés, on nous a traités de démagogues, alors que nous ne le sommes pas. On nous a traités d'extrémistes, alors que nous ne faisons que défendre votre liberté, défendre la Justice. On nous a menacés de représailles, mais cela ne doit pas nous arrêter. Et à la suite de ce télégramme, le congrès national du M.N.C. a décidé que le divorce d'avec le Congo et la Belgique était prononcé à partir d'aujourd'hui (applaudissements, long tumulte dans la foule). Silence ! Silence ! Voici la résolution des ... des délégations, avec tous nos Chefs, tous nos grands Chefs, avec leurs hommes ont payé (ou au Pays).

Résolutions générales définitives

Suit l'énoncé des résolutions, déjà reproduites en pages 54 et 55.

(Conformes au texte publié dans l' « ÉCHO DE STAN » du jeudi 29 octobre 59, page 6, sauf quelques modifications indiquées à l'encre rouge à l'exemplaire du dit journal versé au dossier¹⁵¹).

¹⁵¹ Une version abrégée d'une page reprenant les principales résolutions a paru dans : CRISP, Congo 1959, *op. cit.*, pp. 218-219.

Chers frères ! Chers frères ! Est-ce que vous avez peur ? La foule : Non ! Jamais ! Non ! Non ! Jamais ! Chers frères ! Est-ce que vous avez peur de la mort ? (Tumulte) - Nous savions très bien ! Nous avons toujours dit ! Nous vous l'avons toujours répété, depuis des mois, nous prions le désert ! Nous demandons l'indépendance par la non-violence et dans la dignité. Nous avons placé tous nos espoirs en la Belgique, la Belgique nous a profondément déçus. Nous avons tendu une main fraternelle à la Belgique, la Belgique rejette notre main aujourd'hui, en brandissant l'épée de la répression. On vient de signer un décret : quiconque sabote les élections, on va le mettre en prison. Chers frères, nous nous offrons aujourd'hui, nous qui sommes ici, tous les congressistes, comme les otages de la cause coloniale. Nous allons nous lancer, sans qu'ils nous quittent ; nous vous demandons une seule chose : c'est de vous occuper de nos enfants, nous les laissons à votre charge et nous marchons contre la Belgique, et nous marcherons contre cette politique. Il faut que ce pays soit libéré sans retard. (Brouhaha) - Chers frères, aucune collaboration n'est plus possible avec la Belgique. Nous allons proclamer notre ... (mot inaudible) ... indépendance aujourd'hui. ... (Quelques mots inaudibles dits avec volubilité) ... n'avons pas besoin de la Belgique ! (Brouhaha) - Tous les partis politiques vont tenir un congrès, nous allons prendre ensemble des dispositions communes. Nous allons envoyer un télégramme au Roi d'envoyer un observateur pour assister à ce congrès.

Chers Frères, nous ne poursuivons aucun intérêt personnel, nous n'avons aucun souci électoral. Si nous voulions avoir de l'argent, si nous voulions vivre mieux, nous ne ferions pas ce que nous faisons aujourd'hui. Nous pouvons quitter ce Congo, paisiblement, et aller vivre une vie meilleure a... ailleurs, qui dépassera celle d'un petit (ou futur) ministre congolais. Nous abandonnons tout cela ; vous serez cités (?). La révolution française, comment est-ce qu'elle a commencé ? Par une minorité agissante.

Les Belges ont décidé, ils ont utilisé la violence pour se débarrasser de la domination hollandaise. Nous n'avons pas voulu utiliser la violence. Nous n'avons pas de ... (mot douteux qui paraît être fusil) et ne voulons pas que les fusils belges ... (mot inaudible) ... dans ce pays. Mais nous sommes assidus et nous savons que vous avez placé tous vos espoirs en nous et que nous ne voulons pas vous décevoir ; et que nous ne voulons pas essuyer notre sang qui va couler demain. ... (quelques syllabes peu compréhensibles) ... votre faute. Et maintenant, mes frères, demandez à aller voter en décembre ! Mais pour votre frère opprimé, qui souffre, qui veut l'indépendance immédiate, ne votez pas ! (Applaudissements !) - Tous les gens qui souffrent, qui veulent jouir de l'indépendance immédiate, ne se présenteront pas au bureau de vote, parce qu'il y va de votre suicide ! Vous plongez encore dans la domination pendant dix ans. Toutes nos femmes, tous nos enfants, toute la force du pays, toutes nos énergies, nous les mobilisons au service de la révolution congolaise. - Si on nous donne notre indépendance, comme une manne qui tombe du ciel, nous n'allons pas l'apprécier. Il faut la conquérir, comme tous les autres pays

l'ont conquise. Si nous ne savions pas que nous sommes soutenus et appuyés par vous, nous ne ferions pas ce que nous faisons aujourd'hui. Si le Mouvement National avait déjà cherché des pal... (mot douteux) ... et nous savons très bien que si nous participions, à la fin de l'année, aux élections, même dans cette Province orientale, le Mouvement National va remporter 80% des sièges. (Cris de la foule). Nous sommes certains, l'Administration dépense des millions pour la propagande, mais on ne l'écoute pas. On envoie des commissaires à l'Information dans tous les coins du Congo, pour dilapider les fonds publics que vous payez les pauvres Congolais, pour saboter votre indépendance. La Radio officielle est au service de la corruption fatale (Mot douteux) ... Propagande ! Et nous sommes contents que chacun de vous, chaque jour ! Nous avons plus de 100 livres ici, que nous avons reçus en moins de deux jours, où on nous démontre les manières développées par les commissaires de District et les administrateurs. Nous sommes ... nous avons ici parmi nous certains chefs qui se sont échappés, qui se sont évadés, qui ont quitté des réunions ... (plusieurs mots inaudibles) ... alors, vous allez trouver l'administrateur à votre maison et le commissaire de District. On nous donne de l'argent, on nous dit de .. de .. voter, on nous oblige, quel ... (mot inaudible) .. vous demandez vous autres ? On a dit à certains chefs : que si Lumumba arrive chez vous, il faut le tuer (Brouhaha) ... Nous avons ici l'Administration (une voix crie dans la foule « C'est le contraire ») à côté de vous autres, et certaines personnes sont au courant, notamment certains vieux chefs, nous ne voulons pas citer des noms, en disant s'il arrive chez vous, il faut le tuer ! (Brouhaha). Silence ! Silence Messieurs ! ... (Mots inaudibles) ... (encore des mots inaudibles) ... voir au Kasai, je suis allé directement au Kasai, j'ai reçu un télégramme avant d'arriver, l'Administration m'a envoyé un télégramme : « Lumumba, n'arrêtez pas ici ! » « Et j'ai télégraphié : J'arrive direct d'Elisabethville ! ». J'arrivai ... (mot incompréhensible) ... 50 militaires avec des armes. L'Administration tenta de m'effrayer par la ruse, disant au nom de l'ordre, je vous donne un délai de 5 (minutes, mot douteux ?) pour quitter le territoire. Je dis : « Je ne pars pas ! Je ne rigole pas ! » Après le congrès, vous montrez que ... nous vous ne reculons pas, nous n'avons peur de rien, nous allons aller jusque dans les territoires où on nous menace, pour faire notre propagande (tumulte dans la foule). Alors, nous vous invitons d'aller ramasser votre peau et vous allez l'enterrer ici, au milieu de Stanleyville ! (Brouhaha). Nous allons porter après ce congrès toute notre propagande à l'échelle du pays, car nous savons que partout où nous arrivons, c'est l'enthousiasme comme celui-ci. Dans chaque coin, dans chaque village, dans n'importe quel coin du Congo, le Mouvement National a connu un succès foudroyant ! L'Administration perd la tête ! Les colons perdent la tête ! Ils font tout ce qu'ils veulent, ils échouent ! S'ils ont voulu vraiment garder l'amitié, ils avaient tout intérêt à collaborer à travailler avec nous. Nous n'avons pas voulu abuser de cette force que nous avons. Ici, parle le maître (texte douteux). Mais, s'ils sont contre nous, nous sommes contre eux ! (« Oui ! » dans la foule). Vous allez apprendre aujourd'hui que tout ce qu'on vous a toujours dit, c'était des mensonges, de la tromperie, propagande ! La fausse promesse contenue dans la déclaration

gouvernementale du 13 janvier n'est qu'un instrument de propagande, destiné à tromper l'opinion internationale, pour qu'on dise que la Belgique a promis l'indépendance au Congo. Quand on promet l'indépendance à un pays, automatiquement, on n'en jouit qu'à partir de ce jour là. La cause est prononcée et à partir de ce jour là, ce sont des partis politiques nationaux qui se concertent, qui préparent les élections entièrement démocratiques et le Gouvernement au pouvoir, jusqu'à ce qu'il y ait une assemblée représentative élue par le peuple, ne joue qu'un simple rôle de technicien. Mais grâce aux polémiques de la technique, préparer des opérations de contrôle, l'Administration ne peut à la fois, promettre l'indépendance et à la fois brouiller les cartes, et à la fois, s'opposer à nos aspirations, et à la fois, prendre des mesures que toute personne qui ne veut pas voter, ou qui dit aux autres de ne ..de.. de ne pas voter, on va les mettre en prison. On voit par là que c'est quelqu'un qui n'a pas été à l'école ! Qui a une hypocrisie et cette hypocrisie doit être démasquée, dévoilée. Les Belges sont décidés ! Ils ont installé deux bases militaires, une à Kamina, l'autre à Kam ... à Kitona ; pourquoi toutes ces bases, c'est pour vous intimider, c'est pour vous opprimer. (Long silence). Toutes ces bases militaires, quelle est leur utilité ici en Afrique ? Les Noirs sont des hommes paisibles, les Noirs sont des hommes pacifiques. Contre qui nous allons nous battre ? Toutes ces bases, toutes ces armes qui sont là, qui sont dirigées contre nous. Mais nous sommes décidés ! L'élan d'un peuple décidé, on ne peut pas retenir. Mais pour nous, la mort, ce ... c'est ... nous sommes devenus insensibles. Nous attendons la mort aujourd'hui, demain, on ne sait pas quand. (« Oui ! » dans la foule). Pour nous, la mort ne compte pas. Tout ce qui compte, c'est la liberté et quand nous allons mourir demain, avec vous, on va alors, à Stanleyville, à Luluab ... à Luluabourg, à ... à Coq, partout, ériger des monuments, pour les victimes du colonialisme. Marchez, n'ayez pas peur ! Vous recevrez chaque jour des mots d'ordre et nous ne les cachons pas. Le plan d'action politique que nous lançons à partir d'aujourd'hui et nous allons la poursuivre ... le poursuivre et c'est fini ! Le divorce est prononcé, il est consumé ! La Belgique va nous t... tuer, par des balles. Ce n'est rien ! Et ça sera au nom de la religion et de la civilisation qu'elle nous a apportées. Et c'est au nom de la religion et de la civilisation qui condamne l'esclavage que la Belgique va nous tuer demain. Et alors, soyez forts ! Soyez optimistes ! Ayez conscience de votre dignité et la conscience de votre personnalité. Songez à vos parents qui sont morts, songez à ces frères, victimes de la colère, qui souffrent sous l'oppression colonialiste. Ce pillage colonial, la spoliation, des brimades de tous les jours, et vous acceptez ça ! (Non dans le brouhaha de la foule). Et si vous êtes opprimés, c'est parce que vous le voulez ! Si vous voulez que ce soit empêché demain, vous me suivrez demain ! (Dans la foule on entend : « Demain »). Et nous sommes certains que nous mettrons fin à ce régime demain, et nous sommes certains et convaincus, nous le disons publiquement, que la Belgique a complètement perdu aujourd'hui !

Tout ce que fait la propagande, la population ne l'écoute pas. Des policiers qu'on doit susciter de gauche à droite et payer des gens ! Il y a encore des gens qui sont venus de Léopoldville, à qui on a payé des tickets, pour venir saboter notre congrès. Tous les jours, on voit, comme des petits chiens, des m... des M... des manières sournoises là ! Nous les laissons faire. (Brouhaha). (« Silence ! » dans la foule). Nous demandons ... nous demandons à Monsieur BOLIKANGO, l'instrument de propagande, nous demandons à monsieur CORNELIS, à monsieur Leroy, au Ministre du ... (mot inaudible) ... que quelqu'un descende aujourd'hui à Stanleyville, qu'il convoque une réunion s'il aura une affluence comme celle-ci (Nouveau brouhaha dans la foule) Non ! Non ! (Des voix) - Est-ce qu'il aura quelqu'un pour l'écouter ? (Voix dans la foule : « Non ! »). C'est dommage ! ... Nous n'avons jamais vu au monde un peuple aussi aveugle que le peuple Belge ! (Brouhaha et ricanements). Et ce n'est pas une insulte que je fais ; c'est une constatation. Et nous avons ... (texte inaudible) ... voir un pays, qui quand même a beaucoup fait dans ce pays, qu'il veut à tout prix perdre tout ce qu'elle a ... tout ce qu'elle a fait en quelques années.

La France a toujours été progressiste dans ses anciennes colonies. La France a toujours tenu le dialogue franc avec les leaders nationalistes-extrémistes. Et c'est grâce à la collaboration permanente que la France a toujours entretenue avec des leaders du pays, des pays africains, que la France a réussi avec la communauté franco-africaine. La France n'a jamais exercé d'action contre les leaders politiques comme le fait la Belgique et tous ses fonctionnaires. La loi-cadre n'a pas duré peut-être deux ans, on l'a modifiée. Au moment d'aller voter, on a voté en Algérie et les minorités agissantes ont mené la révolution au (ou du) Général De Gaulle. La France, peuple compréhensif, malgré l'échec, effectivement, la majorité s'est prononcée pour la communauté, on a reconsidéré le problème et, au bout de quelques mois, la France a offert à l'Algérie la possibilité du choix. Pourquoi la Belgique s'entête ? Pourquoi ? Sous quels mobiles ? Pour quels motifs ? Et en s'entêtant de la sorte, la Belgique fait un tort immense à ses propres fils qui sont installés dans ce Pays. Et nous savons que ces « fils » là, ces colons, ces Belges qui sont dans ce pays, ne demandent autre chose que de vivre en paix, ne demandent autre chose à ce qu'il y ait un gouvernement demain, qu'il soit blanc, jaune ou rouge, s'il leur accorde certaines garanties pour les pauvres économies qu'ils ont faites, quand même, qu'ils aient le droit de vivre et je sais très bien que les Congolais d'ici, de partout, ne demandent autre chose que de vivre en paix avec ces Belges, à condition qu'ils en gardent leurs conditions de vie. Aujourd'hui, par l'action néfaste, incompréhensive, d'un petit Gouvernement dictateur, au pouvoir en Belgique, conservateur, on s'oppose à tout, on détruit l'amitié, d'abord entre le Congo et la Belgique, et ensuite entre les Belges et les Congolais installés dans ce pays ... et nous le déplorons !

Chers frères, qu'on ne nous trompe pas ! qu'on ne nous dise pas ceci cela ; vous l'avez vu : cette lumière, est-ce qu'elle a été faite uniquement pour éclairer les Blancs ? (« Non » crie la foule). Elle doit aussi nous éclairer. Ce pays est plongé

dans l'obscurité la plus noire. Il faut que demain, quand nous allons confectionner ... (un très long silence - pendant lequel on entend dans la foule : « Et quelle nouvelle ? »... « muzungu » et autres mots incompréhensibles).

Alors, il faut décider, avec l'effort d'un chacun de vous, en nous mobilisant tous ensemble en menant de concert notre lutte, quand nous allons confectionner notre unité nationale et que ce jour là, nous allons chanter l'indépendance, nous allons oublier la Belgique du passé. Et en avant ! A la marche ! Dès aujourd'hui et jusqu'à l'avènement de l'indépendance congolaise, mots d'ordre : Pas de collaboration ! Désobéissance civile ! Lutte pour le peuple congolais ! Pas de querelles, pas de palabres entre nous ! Tous, nous serons des frères de misère, des frères de combat, des frères de victoire ! Ce sont les paroles, peut-être les dernières, que nous prononçons devant vous. (Dans la foule : « Oh yaï yaï ! ») Parce que demain, nous entreprenons une campagne à travers le pays et que vous allez entendre que les colonialistes ont payé quelqu'un pour nous lancer des flèches empoisonnées, mais tout cela, c'est un honneur pour notre pays. Et vous, dans votre entourage, vos chantiers, où vous travaillez, partout, écrivez ! Votre téléphone ! Dans les postes, les tam-tams ! Mobilisez ! Alertez tout le monde ! Indépendance immédiate, sans attendre ! Boycottez les élections ! Il ne faut pas voter, parce que vous votez contre le pays, votez contre la Nation, votez contre vous-mêmes, votez contre l'indépendance nationale.

Chers frères, je vous prie tous avec moi de crier :

Vive l'indépendance immédiate du Congo ! (La foule reprend)

A bas le colonialisme ! (La foule reprend)

A bas le conseil du Gouvernement Belge ! (La foule reprend)

A bas la politique de l'Administration Belge ! (La foule reprend)

Vive l'... (mot inaudible) ... des peuples opprimés de toutes les populations du Congo ! (Repris par la foule)

Alors, la main dans la main, vous allez ... vous êtes des militaires, vous êtes des combattants ; toujours, vous recevrez des mots d'ordre et ces mots d'ordre que nous vous donnons, c'est le calme, ne pas vous livrer à aucun acte pour lesquels vous n'avez pas été autorisés. La discipline, la dignité, de la fermeté dans votre action, ne faites rien, ne bousculez rien ; nous savons que vous êtes prêts ici et c'est le commencement de notre lutte ! J'ai toujours dit : « L'indépendance n'a jamais été donnée, il faut l'arracher ». (« Oui ! Oui ! » dans la foule). Mais entre-temps, ne vous livrez à aucune voie de fait, ne jetez pas de pierres sur les voitures des Blancs : nous n'avons rien à faire avec les Européens, ce ne sont pas eux qui nous empêchent d'être indépendants, c'est le Gouvernement qui est là en Belgique. Nous n'avons pas affaire avec les Européens qui sont ici : si nous avons notre indépendance demain, ils vont tous changer de comportement. Nous avons affaire avec l'Administration et avec le Gouvernement qui est en Belgique. Nous n'avons rien à voir avec l'affaire

des Blancs. Donc, qu'une seule, qu'une activité : marchez, poursuivez votre lutte, dans le cadre de votre activité et suivant les directives que nous vous donnons et que nous vous donnerons au jour le jour.

(L'orateur poursuit en kingwana)

Partie du discours précédent, prononcée en kingwana et traduite par les mêmes

Nous avons écrit ; nous avons télégraphié au ministre parce que le ministre a déclaré que vous, les gens du Congo, à la fin de cette année, vous irez voter, vous choisirez beaucoup de personnes à Stanleyville et partout au Congo ; ensuite, il dit que l'année prochaine, vous irez voter, qu'on mettra un gouvernement en place, on prendra un homme par-ci par-là, ou bien six ou bien dix dans le Congo entier ; c'est ainsi qu'ils siégeront comme ministres. (Voix : Qu'est-ce pour une affaire ?). Ces ministres auront leur résidence à Léopoldville, ensuite le Gouverneur Général sera leur chef. (Voix : qu'est-ce pour une affaire ?). Nous avons dit, nous l'avons dit au ministre, nous, nous voulons notre indépendance tout de suite. (Voix : oui - douteux). Questionnez notre ministre ; ces mauvaises élections ne nous donnent pas l'indépendance ; nous, en effet, nous ne refusons pas de voter ; nous voulons qu'on allonge d'abord le délai pour les élections au lieu de les faire au mois de décembre ; qu'on retarde d'abord pour un autre mois afin que nous, les gens du Congo, puissions avoir des entretiens avec vous ; nous ne voulons pas, enfin, cette fois, de vos fréquents déplacements pour nous imposer cette chose de force et nous la redonner ; bref tous ces deux ... (mots inaudibles). Il n'y a qu'une chose qui nous intéresse : que vous disiez quel jour, quelle heure, quel mois, nous, les gens du Congo, obtiendrons-nous notre indépendance ? Qu'il nous soit d'abord connu que tel jour vous avez signé un pacte avec nous, alors nous irons voter. Bon ... le ministre donne sa réponse par télégramme, ce télégramme est arrivé, mais on l'a caché chez les Européens ... et le ministre a dit qu'il ne peut pas être d'accord avec vos propositions, c'est une affaire sans importance. (Mots inaudibles). Il a dit (Mots inaudibles), il a dit (Mots inaudibles) ... ce qui a été décidé l'a été parce que si nous demandons un délai, les Noirs ne vont pas comprendre ; c'est-à-dire que vous n'avez aucun esprit de compréhension de ce que nous vous disons (Voix : Qu'il soit tué.) (Inaudible) ... en deuxième lieu, il dit ... (Inaudible) (Voix : Plutôt qu'on s'entretue !) ... je suis debout ici sur la place de Stanleyville devant vous tous nos pères, nos amis, nos enfants, les Blancs de l'État, les journalistes européens ; toute la terre entière écoute ; il y a un télégramme qui vient de nous arriver du Ministre du Roi des belges dont le texte montre clairement que les Belges ne veulent pas nous donner notre indépendance. (Voix dans la foule : qu'on s'entretue - qu'on s'entretue - qu'on meure).

Voilà, chers frères, c'est ainsi que nous voyons les choses dites à l'instant même, choses que nous portons à la connaissance de tous ces gens qui sortent de tous les coins du Congo ; nous avons écrit une lettre au ministre parce qu'on nous refuse la jouissance de notre pays : le ministre donna la réponse écrite suivante : il ne peut s'incliner devant ce que nous avons dit ; c'est montrer clairement que la Belgique et les Belges n'ont aucun désir de nous donner notre indépendance, ce qu'il écrit dans sa lettre c'est simplement pour nous tromper, pour faire de la politique, pour faire de la propagande. N'acceptez pas ce que vous disent les Blancs, ils sont pleins de ruse pour nous tromper ; ils ont payé des gens parmi nos frères ; certains ont reçu beaucoup d'argent ; les clercs, les chefs ont déjà touché de l'argent ; ils ont commencé la campagne de mensonges à votre détriment : à la fin de cette année, allez voter, à la fin de cette année, allez voter. (Pas question) que ce soit toi travailleur qu'on va nommer ministre hein ! (Non, crie la foule). Pas question que ce soit toi qu'on va nommer bourgmestre demain. (Non, crie la foule). Quand ils (les clercs et les chefs) disent et redisent : vous allez voter, il faut comprendre par là : allez les choisir, ensuite pour qu'ils reçoivent de l'argent à cause de vous ; et certainement ils viendront ensuite ils vous domineront en prenant leurs arrangements secrets avec les Blancs pour entrer en possession de notre pays. (Suit une phrase douteuse que nous ne traduisons pas). Écoutez, je dis, tout homme à la fin de l'année, le mouvement national, votre mouvement que vous aimez comme un oeuf, chaque homme dort avec cette idée, chaque jour et nuit, du mouvement national ; que chaque homme prenne sa carte de l'indépendance ; qu'il se mette cela dans sa tête que votre mouvement, ce mouvement veut que nous obtenions notre pays, notre liberté, notre indépendance immédiate, le mouvement national avec tous les grands chefs nous voulons notre pays, que les Belges nous donnent notre pays. S'ils nous donnent notre pays, nous sommes amis ; comme ils refusent de nous le donner, l'amitié tombe. (Cri). Ensuite nous disons qu'à la fin de l'année, tout homme qui fait partie de ce groupe du mouvement national n'aille pas voter. (Cris dans la foule : Oui, on n'ira pas). Si vous allez voter, c'est que vous refusez l'indépendance. (Cris dans la foule : Oui. C'est ce qui est malheureux à Stanleyville). Parce que ce vote que vous déposerez, ce n'est pas pour obtenir l'indépendance ; ce vote que vous allez faire, c'est pour dire que vous êtes d'accord, à ce moment-là, par votre bulletin, de dire que nous voulons encore et pour longtemps la présence des Blancs au Congo, pour nous dominer. (Voix : Il n'en est plus question.) Celui-là même qui se déplace pour voter, accepte de rester chaque jour dans l'esclavage. (Voix : Oui). Mais si nous tous refusons ce vote, vous verrez les basenji marcher et être en plein accord avec notre position. Et ensuite maintenant qu'est-ce qu'on fait ? On désigne des gens dont un s'appelle Commissaire Général de l'Information, on leur donne beaucoup d'argent ; chaque jour ceux-là sont en route pour tromper les gens, en les corrompant avec des sacs de sel, en leur donnant des boissons : de la bière, du vin ; en corrompant certains chefs, en corrompant certains clercs, n'est-ce pas ainsi mettre sur pied des partis politiques ? (Une voix dans la foule : TABALO).

Aujourd'hui, on a coutume de dire que la résolution du mouvement national est telle ; ne pas voter ; nous nous réjouissons de ne pas voter maintenant. Le mouvement national ; n'aurait-il reçu, ne fût-ce qu'une seule chose, pour ce motif, tous les gens auraient voté mouvement national. Et alors aujourd'hui ils se réjouissent ; maintenant nous vous disons que si nous avions travaillé pour notre profit, pour amasser de l'argent, je pense que nous ne verrions pas toute cette souffrance, parce que nous avons de l'argent en main en plus grande quantité probablement que beaucoup de ceux-là qui participent aux élections et à tout le reste. Si nous étions d'accord de quitter aujourd'hui même le Congo pour aller nous installer en Europe ou autre part comme les Européens pour se réjouir tous les jours, nous pourrions partir aujourd'hui définitivement du Congo. Nous refusons la richesse, nous refusons de travailler pour les Européens, nous préférons manger du manioc (Oui), nous préférons vous accompagner là où vous vous reposez (Bon), nous voulons partager vos peines, ensuite si nous voyons, nous voyons (votre secret : douteux) ; nous parcourons tout le pays, nous savons ouvertement que nous mourrons avec vous (Bon) ; nous préférons mourir avec vous plutôt que de vous tromper. (Voix : c'est évident) (Mot inaudible) nous refusons les élections parce que en allant aux élections, nous savons que vous vous lamenterez ; que vous reviendrez ici l'année prochaine : Monsieur Lumumba, Mr Nendaka, Mr Kasongo, Mr Finant, vous étiez là à nous dire que nous aurions notre indépendance immédiate et nous avons été d'accord avec vous ; maintenant vous nous envoyez pour aller voter ; notre indépendance où est-elle ? (Cris). Vous êtes venus pour nous parler souvent du mouvement national, oui nous vous le concédons, nous trouvons agréable d'avoir la place de ministre ou de bourgmestre demain, mais le gouverneur général étant à la tête, ces hommes n'ont absolument rien à dire ; maintenant nous sommes là pour vous dire, si nous arrivons à voir notre propre gouvernement tout le monde circulera librement sans feuille de route pour s'installer définitivement dans son pays, même dans un autre ; vous direz, voilà un homme qui est venu nous tromper afin que nous lui donnions ... he beaucoup de difficultés, .. he beaucoup de souffrance ... nous étions d'accord avec vous que vous siégez comme ministre et avoir la possibilité de voyager en avion, dans de grosses voitures, mais quant à tenir vos promesses, rien. Pour nous, notre mouvement est le mouvement des malheureux c'est le mouvement de tous ceux qui sont dans la misère (Bon) ; certains refusent la richesse, ils refusent tout, ils ne veulent qu'une chose, la terre (Cris), cette terre que nos pères nous ont laissée ; nous ne voulons pas des maisons de l' OCA, notre sol, que chaque homme donne son lopin de terre ... (La suite est incompréhensible parce que noyée dans le tumulte de la foule qui crie). ... (concernant) les chômeurs, les policiers viennent et sortent vos affaires dehors ... nous aimons notre terre et alors, ceux de nos frères qui aiment d'être riches, ceux qui sont séduits par les cadeaux de tel ou tel monsieur, qu'ils aillent voter à la fin de l'année (Bon) et qu'ils aillent s'asseoir, mais nous autres nous ne pouvons pas vous tromper et nous ne pouvons pas accepter des arrangements de ce genre (Voix : avec qui mourrons-nous ?) ; maintenant l'État décrète que tout homme qui dit à un autre de ne pas voter

aujourd'hui, sera puni de nombreuses années de prison. (Cris dans la foule : nous n'avons qu'à mourir) ... ce journal, le journal du Stanleyvillois (que les gens .. douteux), ils sont contre nous chaque jour, ils nous injurient chaque jour, ce journal (inaudible) où on écrit toutes sortes de choses, où on écrit d'autre part notamment que tout le monde voulait voter alors que c'est Lumumba qui refuse. (Cris : ce n'est pas vrai, ce n'est pas vrai). On écrit que (Lumumba) dit : Vous tous refusez de voter, c'est-à-dire que tout le monde refuse l'indépendance, que Lumumba seul veut l'indépendance. (Cris : Oh ! Oh !) d'autres hommes ... d'autres hommes veulent parler, ils écrivent des lettres (Cri dans la foule : tuez le) ; ils disent que d'autres Noirs se réjouissent beaucoup du fait que le ministre a dit que si ces gens-là (sous-entendu du M.N.C.) parlent trop, on les mettra en prison ; c'est ainsi que le Ministre s'est exprimé. (Cris de la foule) ils disent encore à certain chef, ils disent que si Lumumba avec certains de ses hommes du mouvement national même tous les chefs qui sont présents ici, (donc que si Lumumba) fait sa tournée en brousse, il faut le tuer. (La foule : hein ! oh !). Mais pour montrer (Voix dans la foule : au contraire) que nous avons accepté la mort nous entreprendrons dès que notre réunion prévue pour demain, avec tous nos autres frères, sera terminée, une grande tournée dans tous les coins de cette province de Stanleyville. (Cris). Ainsi tout de suite, nous allons partir en brousse ; si jamais d'autres gens nous envoient des flèches ou si la maladie nous terrasse, vous viendrez ramasser nos cadavres et vous viendrez (Voix : pour arriver ici) pour arriver ici. (Bon). Autre chose ... autre chose ... que je vous demande ; nous, nous venons de nous sacrifier pour vous. (Oh !). Nous vous demandons si nous mourons demain, de garder nos enfants convenablement. (Oui dans la foule). Nous allons mourir pour vous et nous ne craignons pas ; les Belges sont venus avec leurs gros engins, avec des soldats armés de fusils pour nous tuer si nous disons que nous voulons obtenir notre indépendance. (Ah ! dans la foule). Mais si quelqu'un est en prison, la pauvre, c'est quelqu'un de ... qui est dans l'esclavage, il ne craint plus. (La foule : La mort) et si vous mourez vous n'avez pas à craindre ... (La foule : La pourriture) (inaudible) (et j'ai) à vous dire, mes frères que nous avons déjà voyagé partout et tout le monde nous est favorable. Voyez, les télégrammes arrivent de toutes parts ; d'autres gens vont arriver ici. (O.K. dans la foule) Nous mêmes, nous allons créer notre gouvernement (Bon). Nous mêmes, nous allons mettre sur pied notre indépendance sans plus nous occuper des Belges. (Cris). ... demain ..demain... ou un autre jour, si on emprisonne un des nôtres, vous tous MUSIMAME (Note : le verbe musimame peut avoir beaucoup de sens à savoir : quand vous êtes assis : levez- vous, dressez vous ; quand vous marchez : arrêtez-vous. La traduction de ce mot est délicate et ce sera au tribunal d'en dégager le sens et la portée d'après les réactions de la foule et le contexte) ; si on le met en prison, vous tous entrez en prison ; (Cris) si on le tue, vous tous suivez-le à la tombe. (Cris). Si chacun d'entre nous que ce soit enfant, femme, vieillard qui ne sait plus marcher qu'avec un bois, qui n'a plus de force, (il lui reste encore) sa force pour dire : indépendance. (Cris). Demain si vous allez à Dieu, Lui-même (douteux) dira

indépendance. (Cris). Notre chance c'est que notre indépendance va vers les hommes et sort de Dieu. (Cris).

(Voix : Silence, vous avez une mauvaise mémoire). Avez-vous déjà vu qu'un homme (on dit que : douteux) après on dit : cela signifie-t-il qu'en allant (travailler : douteux) vous ne resterez qu'esclave ? (Cris). L'homme (inaudible) nous, lui, (que voulez-vous que nous fassions) : être d'accord. (Inaudible). Certains de nos semblables surpassent ceux qui sont libres et qui sont leur propre maître - je vais partout ; là où je vais, vous trouverez dans tous les bureaux, des filles manipuler des machines même dans les banques (Voix : Ah, ah, ..) avec plus de célérité qu'un homme. (Voix : Matata). Et parmi les hommes, il y a des techniciens, des téléphonistes ; des hommes, il y en a partout dans tous les bureaux (Voix : Sauf ici). Il y a des femmes comme vous, comme nos épouses qui sont commissaires de police. (Cris). Si vous allez dans les pays où je suis allé, partout vous serez pris par l'émotion, en pleurant, je pense, une heure entière. (Cri : C'est beau le Congo). (Il y a foule de gens qui sont comme nous : douteux) ; ils ne sont pas autrement ; alors, on se demande comment les Congolais ces braves gens, ces hommes très riches d'un grand pays, ne font que dormir. Vous tous (Cris), si toi, homme, tu ne vas pas au travail, si tu ne souffres pas, si tu ne transpires pas, gagneras-tu de l'argent ? (Voix : non) ; si tu ne travailles pas avec ardeur, pourras-tu t'acheter des vêtements ? (Voix : non) ; si tu ne travailles pas avec ardeur, pourras-tu te procurer un beau logement ? (Voix : non). C'est bien cela la vérité. De même, ne pensez pas que sans votre travail ardu, vous obtiendrez votre indépendance. (Voix : ce n'est pas vrai même demain). Ne pensez pas que les Belges, dans la même attitude que celle d'un missionnaire allant vers un enfant pour le caresser, vont dire : aujourd'hui, vous les gens du Congo, vous avez votre indépendance aujourd'hui. De cela, il n'en est pas question. (Voix : il n'en est pas question). Nous pouvons dire aujourd'hui de notre propre initiative : non, maître, vous n'avez pas de permission à donner pour arriver à l'indépendance (Voix : certainement) parce que nous sommes déjà indépendants.

En effet, ce pays est le nôtre, celui que nos pères nous ont légué. (Voix : bon) ; ce sol qui est le nôtre, nous le prenons aujourd'hui. (Voix : Bon). Si nous voulons édifier une maison là où il y a un terrain libre, nous y allons un jour construire sans demander l'autorisation (Cris). C'est notre terre que nous prenons aujourd'hui. (Cris). Si les Belges ont acheté ce pays du Congo, qu'au moment où ils l'ont acheté (Voix : à qui ?) qu'on nous dise pour quel prix ? Chaque homme prendra cinquante centimes, un franc là où lui-même l'a placé. (Cris). Quoi ? (inaudible) quoi (inaudible). Qu'est-ce qui se passe habituellement ? Quand les Blancs sont arrivés avec les religieux, n'était-ce pas pour chercher à baptiser des gens ? On vous demande si vous vous voulez vous convertir à cette religion. On vous donne des leçons et on dit qu'il s'est converti. Au nom du Père. (La foule reprend : Au nom du Père .. et rit) .. (ils vous envoient : douteux) à l'école ; ils vous disent en vous donnant un papier que vous avez reçu le baptême aujourd'hui. (Voix : oui). N'est-ce pas ainsi ? (Voix : oui, c'est ainsi).

Maintenant dans notre mouvement, nous mêmes, nous avons notre église; notre église, c'est celle-ci. (Cris). On y vient écouter les paroles de vérité (Cris); on y vient écouter les paroles capables de nous libérer de l'esclavage. Et nous-mêmes, frappons notre gong, celui du mouvement national pour annoncer ce jour qu'à telle place se fera la réunion. (Bon). Que chaque homme aille dans son église du mouvement national, (Cris) parce que les Blancs nous ont trompés depuis longtemps en disant de suivre la parole de Dieu, en disant que les hommes (Oui) sont égaux, que les gens ainsi (Cris) (bule bule) mais si vous suivez, si vous suivez, si vous suivez notre religion, c'est pour réclamer l'indépendance immédiate. Et puis nous voulons l'indépendance dont jouiront tous les hommes d'une façon égale et non seulement pour les clercs, les travailleurs et les femmes (Oui). Vous verrez que cette religion est bien la vraie parce que, si nous le disons vous verrez que ce sera la vérité. Ainsi tous ceux-là même qui font partie de notre religion du mouvement national, savent parfaitement qui est notre frère, celui qui se met de notre côté pour combattre, celui qui veut notre indépendance, l'indépendance libérée de l'esclavage (Voix : nous mourrons avec vous). Que les chefs, que les enfants, que tout homme vienne chercher sa carte du mouvement national; avec cette carte vous irez à Banalia, Buta, Bukavu, Léopoldville. Arrivés là, demandez où est le mouvement national. Prenez votre carte et on vous recevra comme des frères. Si un Père part d'ici pour se rendre au Kasai (par exemple) n'est-ce pas par ses habits, sa soutane qu'on le reconnaît (Cris) (inaudible) ... et ensuite nous aurons cette carte et nous frapperons une petite médaille hein ! (Oui). Cette petite médaille, chaque homme, chaque enfant, chaque homme la portera et après nous ferons tisser un mouchoir qui sera celui du mouvement national (Cris). Ensuite nous vous invitons, nous vous invitons tous, chacun à se procurer sa carte du mouvement national et de l'indépendance (Cris). Que chacun ait sa carte, que chacun ait sa carte; celui qui n'a pas la carte du mouvement national c'est quelqu'un qui ne veut pas l'indépendance (Oui). N'est-ce pas ainsi ? (Foule : Oui, c'est ainsi). ... Que personne ne parle. Que pas un homme ne parle, taisez-vous. Mes soeurs, que voulez-vous. (Voix : indépendance, indépendance) ... Ecoutez ... (Cris) écoutez (Cris) écoutez (Cris) ... aux hommes et aux femmes, je m'adresse ... même quand vous dansez le Chachacha (Cris) ... dites chaque jour ... indépendance, indépendance (Cris) ... Ecoutez, écoutez, écoutez, si, vous mes soeurs, un homme vous aime, ne faites rien avant de lui avoir demandé s'il veut l'indépendance; s'il ne veut pas ... (Cris immédiats de la foule).

Discours prononcé par P. Lumumba au congrès extraordinaire des partis politiques le 29 octobre

(Document inédit - Archives de R. Boghossian)

Patrice Lumumba prononça devant les congressistes et représentants des partis et organisations le discours qui suit, sans texte, mais enregistré par les soins du même agent territorial.

Ce discours fut transcrit et reproduit dans les mêmes circonstances que les précédents.

Nous avons huit partis politiques qui ont demandé à assister de participer à ce congrès. (Toux). Ce sont d'abord, le Parti de regroupement africain, C.E.R.E.A. de Bukavu qui comprend dix délégués ; nous avons le Mouvement National Congolais, qui comprend dix délégués ; (Toux) je vais essayer de vous donner les noms des délégués tels que répartis. Pour le C.E.R.E.A. de Bukavu, ce sont messieurs Kasabulai (mot inaudible), Weregemere et (inaudible) vous avez, silence, je vous prie, silence, silence (Tumulte de la foule - coupure de l'enregistrement) Selebanga Victor, Kalondji Paul, Sala Constant, Kahinga Daniel, Kaba Georges, (inaudible) Valentin, Oseka Gilbert, Sema Jean, Songo Alphonse et Kole Christophe. Pour le Parti du peuple, messieurs Elemete, Kalumba Modeste, (inaudible) Gilbert et Balubango ; pour l'Union Nationale Rwandaise, vous savez que nous avons, et fortement (et national) Ruanda, réclame l'indépendance immédiate, et nous avons une délégation en la personne de monsieur Rwagasana que nous saluons chaleureusement. (Applaudissements). J'exige le silence. Nous avons (inaudible) (un parti africain : douteux) Shabani Fidèle, Ebale Johnson et Ramazani Jean. La Fédération Générale du Congo qui est en route comprend dix délégués et qui est conduite par son président général monsieur Kalima André ; nous avons l'Union de la Jeunesse du Congo (qui écoute ; douteux) qui est représentée par monsieur Nzuzi Emmanuel. Cela fait au total huit partis politiques et la liste que nous avons établie ce soir n'est que provisoire. Nous avons le plaisir de vous présenter ce soir, le chef de secteur de Lubuya Bera, Kondola Louis, qui est venu assister à notre congrès. (Applaudissements prolongés - suivi d'un brouhaha de la foule). Comme vous le savez, à l'occasion de notre congrès qui était défendu et que nous avons tenu ici et comme l'Administration savait très bien que tous les grands chefs sont venus y assister, l'Administration a essayé que ces chefs (traînent derrière : mots douteux) et aussitôt qu'on a vu que les chefs assistaient à notre congrès et qu'on a publié ça dans la presse, l'Administration a rédigé un communiqué, c'est-à-dire un télégramme qu'elle a envoyé au ministre du Congo en disant que les affirmations du congrès selon lesquelles quarante chefs assistent au congrès sont fausses, qu'aucun chef n'a assisté au congrès, alors que les chefs qui sont venus, qui ont été invités par l'Administration n'ont jamais eu rien à voir avec notre congrès. Mais nous avons par contre des chefs authentiques que tout le monde a vus ici devant nous, que vous les

voyez presque tous les jours, qui assistent à notre congrès en tant que délégués officiels, en tant que membres du Mouvement National Congolais, et vous voyez très bien l'Administration toujours d'aller vite, d'écrire au plus tôt, l'union nationale, les autorités (mot inaudible) se tiennent toujours dans la ligne de tout communiquer sans décision de notre congrès (quelques mots peu compréhensibles). Premier point : les partis politiques nationalistes face aux élections. Cette position n'est pas conforme avec celle que le M.N.C. a prise dans le cadre de son programme propre. Les partis politiques nationalistes vont se concerter pour prendre et adopter une position commune. Le premier point à l'ordre du jour, c'est la formation du gouvernement provisoire congolais. Les partis nationalistes vont étudier au cours de ce congrès comment nous allons former nous-mêmes sans aucune intervention de l'Administration notre gouvernement provisoire qui aura pour tâche d'abord de préparer le projet de constitution qui sera soumis au référendum de la population. Une fois que ce projet est adopté, on prépare les élections vers la destination d'un gouvernement représentatif élu par le peuple et pour le peuple. Ce gouvernement (quelques mots inaudibles) il faut que la population, il faut que les femmes, que les enfants âgés de dix-huit ans votent librement ce gouvernement et les partis nationalistes appuyés par le peuple par toute la population du Congo qui nous sont envoyés, par tous les jeunes du Congo qui les ont envoyés, non simplement pour comprendre et exécuter ma position mais d'affirmer (ou bien : dans un besoin de m'entendre et discuter ma position et d'affirmer) qu'ils sont tous d'accord avec nous, qu'il faut un gouvernement provisoire qui doit préparer l'indépendance du Congo. Quelle est la signification de ce congrès extraordinaire ? Ce congrès extraordinaire a pour but principal de former, de constituer un front commun de libération nationale. Nous voulons éviter des contradictions d'intérêts qui sont nuisibles à l'unité d'action, qui sont nuisibles à l'accession économique (mot douteux) du Congo à l'indépendance. Les Européens nous ont longtemps divisés. Est-ce que vous savez qu'à travers l'histoire de l'humanité, le secret du colonialisme a toujours été dans la division des peuples colonisés. Plus les populations colonisée sont divisées plus l'Administration colonialiste a la mainmise sur les peuplades de jadis. Il n'y a plus de voies, la seule voie possible (qui devrait être ou qui devrait naître) au Congo c'est suivre vite, rapidement, sans attendre, les prérogatives de sa souveraineté, cette voie (qui veut ou qui fait) l'union de tous les fils du pays, de toutes les femmes du pays, de tous les enfants de ce pays qui, tous ensemble, dans un même élan d'esprit, vont travailler main dans la main pour mettre fin au pillage colonial et à l'oppression colonialiste. On nous a longtemps divisés en protestants et catholiques et on voit souvent ceux qui ont étudié chez les protestants ne s'entendent pas avec ceux qui ont étudié chez les catholiques : une division pour des questions qui nous sont étrangères alors que nous sommes tous noirs et que nous avons le même sort, que nous avons le même avenir ; on nous a toujours divisés en babua, lokele, batetela, bakusu, bakongo alors que nous sommes tous congolais, citoyens de cette grande nation qu'est le Congo. On a tué en nous la notion de la nation, d'appartenir

tous à cette grande nation qu'est la nation congolaise. La propagande menée par la radio du Congo, la propagande menée dans les écoles missionnaires du pays, la propagande menée à travers le pays par l'Administration, par les Européens, par les colons, tout cela veut dire une chose : (véhiculer : douteux) le régime colonial au Congo, favoriser la division (des liens : douteux), jeter la confusion dans les esprits. Au lieu que chacun de vous avec la petite force qu'il a, réunisse toutes ses forces ensemble pour fonder une force, une force, une force irrésistible, nous nous divisons, nous nous tirailons, nous nous aigrissons, nous perdons visiblement notre énergie au lieu de poursuivre notre but qui est l'indépendance immédiate et la libération du pays. Aujourd'hui en disant des nôtres, manque de maturité politique, on a essayé à nous diviser parce qu'on a dit que depuis on n'entend condamner chez les mêmes les rivalités tribales. On a transposé ça sur le plan politique et nous avons aujourd'hui plus de cinquante partis politiques au Congo. Que cherchons nous ? Nous tous qui sommes ici, que vous soyez protestants, que vous soyez catholiques, que vous soyez pauvres, que vous soyez intellectuels, que cherchons-nous ? Notre sort est commun : notre sort est le même ; quel est notre sort ? C'est le sort d'un peuple opprimé qui a longtemps souffert qui veut reconquérir sa liberté, qui veut reconquérir sa dignité d'homme libre. A quoi aspirons-nous nous tous ? Vous ? Lui ? Moi ? Nous aspirons tous à une chose, à la liberté, à jouir de notre liberté parce que nous sommes nés libres. On nous a privés (à jouir : mot douteux) de l'élément de l'amitié, de l'existence et de nos libertés les plus fondamentales. Nous tous, nous avons faim, nous avons faim (assez : mot douteux) de la liberté ; nous tous, nous voulons avoir notre sol, le sol de nos ancêtres. Pourquoi devons-nous continuer à nous diviser ? Les enfants du pays, même les enfants d'une même famille, ils peuvent se chamailler, se battre, mais le lendemain autour du feu, autour d'une même table, ils mangent ensemble, ils oublient ça (mot inaudible) du passé et puis ils continuent. Nous ferons toujours aujourd'hui que les Noirs congolais redeviennent libres. Nous voulons toujours aujourd'hui que les élites de ce pays ne poursuivent pas des actions personnelles mais les ferai tous se mobiliser pour le service de la collectivité. Nous ne voulons plus voir travailler pour ce pays en fabriquant des divisions. Nous ne voulons plus jamais défendre les intérêts de ce pays (ici un silence) en nous dérobant à notre mission. C'est pour cela que nous sommes réunis ici. Nous venons d'examiner ensemble que chacun des avis sont positifs sur un pied d'égalité les partis les plus forts contre les moins forts, cela n'a rien à voir. Nous voulons une grande (mot inaudible) union nationale dans ce pays. Nous voulons épargner ce pays à des luttes tribales, à des luttes intestines ; c'est pour cela que nous voulons être certains à des contradictions, pour cela que tous l'initiative que l'on poursuit est le même, tous, l'objectif que nous voulons atteindre est le même : l'indépendance. Pourquoi devons-nous nous diviser ? (-) Tout ce qu'on dit, quand nous préconisons l'idée de l'union depuis des mois et des mois, les ennemis de la cause nationale, qu'ils soient blancs ou (quelques amis douteux) africains qu'ils souhaitent ... (inaudible) ... de la dictature (inaudible) un seul parti politique. Ce n'est pas vrai et ce n'est pas cela ! Ce que nous voulons, c'est que

pendant la période de libération, il n'est pas possible, il n'est pas concevable de constituer des partis politiques du genre européen. Pour que la multiplication de ces partis politiques pendant la période de libération fasse retarder fatalement et forcément notre accession à l'indépendance. Nous devons tous travailler ensemble, nous allons faire un pacte (?) de candidats dans quelles conditions nous travaillerons pour libérer le pays.

Chaque organisation pourrait vivre selon sa doctrine, selon son programme d'ordre intérieur, mais ce qui concerne la politique générale sur le plan national, c'est la libération du pays, nous devons avoir une action commune. Une fois le pays libéré, dans un grand pays comme le Congo, il serait évidemment incompréhensible qu'on puisse avoir un seul parti ... (mots inaudibles) ... parce que ça peut conduire fatalement à la dictature. Il n'y a qu'une fois (?) le gouvernement au pouvoir et le reste ne compte pas. En ce moment là, nous pouvons avoir deux, trois partis politiques ; il faut l'existence d'une opposition, il faut que quand il y a un gouvernement au pouvoir, il y ait une opposition pour équilibrer la vie politique et administrative du gouvernement au pouvoir et chaque fois que ce gouvernement voudrait prendre des mesures dictatoriales qui sont incompatibles avec l'intérêt de la minorité, de la collectivité, que l'opposition limite le scandale et le gouvernement devrait céder ; il faut que cette op ... cette opposition soit constructive et non destructive ; nous sommes tous d'accord après l'indépendance lorsque nous aurons (?) un gouvernement qu'il n'y ait que deux ou trois partis au maximum. Regardez la France, cette grande nation, grande de traditions, tous les pays d'Europe sont souvent ennemis jurés de la France ; mais la multiplication de partis politiques et de plusieurs partis politiques a ruiné la vie politique de la France. Au cours (d'une année orientée vers la même démenche ou d'une année) vous avez un renversement, deux, trois, quatre, cinq renversements de gouvernement ; cette situation ne pouvait perdurer. La France s'est réveillée, on a relevé la situation et la France, elle, repart aujourd'hui ; nous ne voulons pas cette expérience chez nous. Voilà ce que nous devons faire et toute personne qui est contre la constitution, même temporaire, d'un front national de libération, est contre l'indépendance. Et tous ces gens qui vont partout créer des tous petits partis politiques, c'est pour saboter l'indépendance nationale. Je vous donne un exemple : nous avons des camarades qui sont venus de Léopoldville, notamment l'Interfédérale, l'U.J.E.K.O., qui n'ont même pas une dizaine de membres, qui ne sont écoutés par aucun Noir, envoyés par l'Administration, ils arrivent ici. On les a réunis dans un but constructif pour travailler avec nous et participer aux débats. Ils vont aller dans chaque quartier, l'Administration ... (inaudible) ... ils tenaient des réunions, il n'y avait que cinq personnes. Les journaux locaux, la radio ... (inaudible) ... qu'il y avait plusieurs milliers de personnes alors que c'est absolument faux. Et quand vous lirez le Stanleyvillois d'aujourd'hui, qu'est-ce qu'on dit : ils ont dit dans leur conférence

d'hier, il y a deux jours, nous ne voulons pas de mouvement national de ce genre : ils veulent vendre le Congo à la Russie, au Ghana, et consorts ...

(Brouhaha de la foule ... inaudible) ... et ce ne sont pas eux qui disent cela, ce sont des Blancs qui leur disent : Voyez, Lumumba va toujours au Ghana, (ce qu'il fait : mots douteux) c'est pour aller vendre le Congo (Cris de la foule). ... D'abord nous parvenons toujours à faire une mise au point quand il y a des attaques flagrantes (incompréhensible) ... va partout en disant : voilà ce que nous connaissons : il y a des Blancs qui veulent vendre le Congo à la Russie. Est-ce qu'un nègre de ce pays peut se comporter de la sorte ? Alors, je vais vous donner un exemple : chaque année, il y a un groupe de parlementaires belges qui va à Moscou, étudier les problèmes de développement économique, n'importe quoi, chaque année, une délégation parlementaire. Est-ce que ces parlementaires, quand ils vont à Moscou, c'est pour aller vendre la Belgique à l... à la Russie ? (Cris dans la foule : Non !). Est-ce chaque Belge qui s'en va (être : mot douteux) comme délégué à l'ONU, à Strasbourg, un peu partout pour se concerter avec d'autres nations, est-ce qu'il va chercher des mots d'ordre ou de l'argent pour vendre la Belgique ? (Non ! crie la foule, suivi d'une autre brève interrogation à laquelle la foule répond encore « Non ! » ... inaudible) ... le Congo comme une réserve nationale, avec des fils de barbelés, avec la caution de 50.000 francs, que les Noirs qui voulaient quitter le Congo, il faut payer 50.000 francs de caution, 50.000 francs belges ou congolais et en plus de cela, il faut payer votre voyage. Donc, il vous faut au moins 100.000 francs pour pouvoir quitter le Congo, ne fût-ce que même un voyage de deux semaines ... (inaudible) ... En Belgique, un Belge peut quitter Anvers, Liège, aller à Moscou, en Amérique, n'importe où, il ne verse pas un franc de caution ... (Cris dans la foule). ... Et pourtant, parce qu'on sait que les Noirs sont pauvres, ... (inaudible) ... 50.000 francs de caution, ils n'auront (douteux) pas la possibilité de quitter ce pays. Et alors, dans ces conditions, nous allons toujours ... (inaudible) ... nous allons être maintenus dans l'obscurantisme et dans l'obscurité la plus noire. Nous n'aurons qu'une voix, la voix de son maître, des hauts parleurs à travers le Congo, la seule voix. Et alors ... (inaudible) ... tour d'ivoire, la vie intellectuelle du Congo, on ne connaît rien. Comment est-ce qu'on peut avoir de l'expérience ? Dans chaque pays au monde qui a ... qui a été construit sans aller étudier les méthodes qu'on pratique dans un autre pays, la diplomatie au point de vue économique, il faut toujours (ici un mot douteux qui peut être « condamner ») l'indépendance économique. Il n'y a aucun pays qui sait vivre replié sur lui-même.

... (incompréhensible) ... arrêté par l'Administration belge (incompréhensible) ... d'empêcher systématiquement aux Noirs de sortir du Congo sans qu'ils ... (inaudible) ... invitent (?). C'est vous plonger toujours dans l'obscurité. C'est noyer votre conscience dans le chachacha, dans la bière. Allez voir ce qui existe par exemple dans les anciennes colonies françaises, allez à Paris, allez partout ... (inaudible) ... allez dans les anciennes colonies anglaises, à Londres, partout, ils vont librement. Mais nous sommes dans une ancienne colonie, peu développée. Et dès l'instant où les Noirs de ce pays parvenaient à sortir du Congo, à aller

seulement en Uganda, ils seraient devenus ... (inaudible) ... des éléments suspects. Une campagne a lancé partout ... (inaudible) ... à l'étranger. Pour défendre notre pays, il n'y a qu'un but ... (inaudible) ... que le Noir ... (incompréhensible). Ce n'est pas vrai ! Chaque jour, je reçois depuis que je suis ici plus de vingt personnes par jour qui ont été l'objet de pressions ... (inaudible) ... de sollicitations. Vous savez Lumumba, voyez les documents, il a fait ceci. Alors ces gens, chaque jour, ils viennent voir ... (inaudible) ... de l'Administration ... (inaudible) ... Européens. Parce qu'on sait que je tenais un congrès ici, l'Administration y invite les chefs coutumiers. Elle est en train ... (inaudible) ... toujours. Nous avons longtemps travaillé avec vous, nous allons vous aider, vous allez avoir des belles maisons et ne suivez (?) pas la voie de ces gens, de ces démagogues, les nationalistes qui veulent chasser les Blancs, qui veulent la dictature parce que ils ont mis dans leur programme : chassez les Blancs ... (inaudible) ... 50 années de l'autorité, supprimer les chefs. Est-ce que vous acceptez ? Ça sera la dictature beaucoup plus violente que celle de Hitler ! Et nous avons tous les jours des chefs, des grands chefs qui viennent. Et si nous voulions abattre, supprimer ces témoignages authentiques, vraiment ça ferait un scandale sur le plan international. Ça ne sera pas un procès d'intention, mais une révélation scandaleuse. Demandez un peu à l'Administration ? Ce ma- (...) commissaires de police, brandissant les armes aujourd'hui devant le marché, jetant la panique, un évolué a été renversé, frappé à plusieurs coups de matraque, blessé, mais comme le Chef de la police, les faits sont de même, pour témoigner ... (incompréhensible) ... Et ce matin, nous avons envoyé un télégramme au Gouverneur de Province pour protester et nous avons remis une copie à la presse. Et nous ne voulons pas qu'on dise : ils ont menti, ils se sont ... (inaudible) ... Aujourd'hui encore, le jour où je suis arrivé, il y a un boy, c'est-à-dire un garçon de neuf (mot douteux) ans qui travaillait chez un Européen, est venu voir, assister à mon arrivée. Cet homme avait demandé la permission à l'Européen, suite à cela son patron, parce que vous êtes allé voir Lumumba. Bon après deux ou trois jours, il repart il demande son règlement de compte. Ce matin, son patron avec sa femme étaient en train de taper sur ce boy. Ce même boy prend la fuite, deux hommes européens qui poursuivent le boy, ce garçon, alors évidemment vont au territoire ... (incompréhensible) ... car la légitime défense ... (incompréhensible) ... blessé l'Européen. (Cris dans la foule). Silence ! ... (incompréhensible) ... on va chercher la police, on va directement au bureau, avec des ... des g... gaz lacrymogènes ... (inaudible) ... Le commissaire de police tire directement ... (inaudible) ... La balle lui a traversé la cuisse. Après, le commissaire de police, au lieu de le ramasser, de l'emmenner directement à l'hôpital, l'a abandonné. Et ce type a dû courir de lui seul cinq cent mètres avec un courage extraordinaire ... (inaudible) ... chemin du Mangobo. Je l'ai pris immédiatement dans ma voiture et tout le monde a ... (inaudible) ...là, je parle avec un représentant de la FP ... (inaudible) ... immédiatement chez le Procureur du Roi. Monsieur le Procureur du Roi, venez constater, ouvrez une enquête, nous allons mener le type à l'hôpital. Ce soir, la nuit,

des camions pleins de gendarmes ... (Cris dans la foule) ... tout ça provocation préméditée. Devant les positions que nous avons prises et qui sont vos positions, l'Administration veut à tout prix, à tout prix, provoquer des incidents, provoquer les Noirs, les reléguer ou les massacrer peut-être, mais tout cela ne doit pas nous effrayer. Est-ce que vous avez peur ? (Cris de la foule : « Non ! » suivi de tumulte et de brouhaha) ... (inaudible) ... terminé. Notre congrès se terminera dans la dignité, nous n'avons jamais inquiété les Blancs (mots douteux). A la fin de ce congrès, nous vous disons : ne jetez pas des pierres sur les voitures des Blancs, ne faites rien. Je veux de la dignité (mots douteux). Le mot d'ordre que nous vous donnons ce jour : aucun Noir dans la ville européenne, aucun Noir ne peut aller dans la ville européenne pour faire quoi que ce soit. Tous vous allez attendre ici, (Voix dans le foule : « Oui ») jeter la panique, toujours avoir des palabres. Il y a deux jours, on a arrêté un homme ici ... (inaudible) ... ici. Vous voyez au fond déjà ici même, vous êtes considérés comme une volaille (mot douteux) qu'on doit tuer comme ça, comme une poule ? Qu'avons-nous fait ? Qu'avons-nous fait ? Quel crime avons-nous commis ? Avons-nous provoqué l'Européen ? (La foule : « Non ! »). Avons-nous écrit à des Européens qu'on allait saccager leurs magasins ou voler ? (La foule : « Non ! »). Dans notre pays pourquoi est-ce qu'on nous provoque ? (Tumulte de la foule inaudible ...) Nous, nous n'avons pas d'armes. (Tumulte de la foule. On entend comme « Uwa ye ! »). Ne faites rien. Ne provoquez pas, attention. Nous poursuivons notre action. Dans quelques jours (mot inaudible) ..., en guise de protestation, en guise de deuil national, en mémoire de tous nos frères qui sont morts. (La foule : « Oui ! oui ! ») ... (inaudible) ... Nous allons pavoiser, nous allons défiler partout à travers la cité ... (inaudible ... cris de la foule - tumulte prolongé - inaudible) ... Ce que nous allons faire, ce que nous allons faire, c'est une manifestation ... (inaudible) ... Ce n'est pas une excitation à la haine, ce n'est pas une excitation à la révolte, mais simplement une manifestation de protestation. Nous allons marcher dignement et nous allons montrer que nous sommes décidés, que faute d'armes nous ne craignons rien. (Cris dans la foule : « Oui ! ») ... (inaudible) ... On s'en fout ! (mots douteux). (Dans la foule : « Oui ! »). Nous allons mourir pour le pays ! (Brouhaha - cris dans la foule : « Oui ! »). Et à cause de votre sang qui va couler demain, vous serez molestés. Que faut-il créer ? Il faut créer l'imputatif. (Dans la foule : « Oui ! »). Il n'y a plus moyen de collaborer avec l'Administration. C'est fini ! (Brouhaha - tumulte de la foule - applaudissements - cris : « Oui ! Oui ! »). Avant ça, (Tumulte) avant notre indépendance nous ne voulons pas que l'Administration fasse sa propagande. C'est encore pis : des augmentations de salaire aux chefs, avec effet ré-ré-rétroactif à partir du mois de mai 1959. (Brouhaha). Depuis longtemps vous voyez l'Administration n'a jamais augmenté les chefs ! (Tumulte - cris - mots inaudibles) Il y a des chefs parmi, avec nous ? (Une voix dans la foule : « Oui ! »). L'Administration veut les tromper. (Brouhaha - une voix dans la foule : « Oui ! »). Qu'est-ce que ça fait qu'elle ne discute pas ? Qu'est-ce que ça fait qu'elle ne discute pas ? (Plusieurs voix dans la foule : « Rien ! »). Quelqu'un pourra ... (inaudible ...) grand chef de secteur ici.

(Voix dans la foule : « Oui ! oui ! »). Il dut hypothéquer le pays de ses ancêtres au profit de l'argent.

Ici, l'orateur s'exprime en kingwana (Sultani, utauza inchi yako ya baba yako walikuachia juu ya mali ?) (Cris de la foule : « Hapana ! »). Simama (Les cris continuent, inaudibles). (Puis, l'orateur poursuit en français). Vous avez le grand secteur des Lubuya Bera ... (Tumulte). Des voix : « Oui » - le secteur des Banguo ou Bangumo, des ... (inaudible) ... le chef de secteur Kondola, nous nous inclinons, sont venus à notre congrès. Mais il faudra l'union et nous luttons, si oui ou non ... (inaudible) ... le pays soit ... (inaudible) ... au profit ... (inaudible) ... (Ici l'orateur poursuit en kingwana). Ninauliza Sultani kama we tunamuheshima tunamupa aksanti tunasema siye kuuliza sema inchi yetu tupate ndongo (Cris de la foule : « Iko hivi ! »). Inchi yetu batupe. Kama sultani xetu anatika tuuzisha hii konjo yetu juu ya mali njo tunamuuliza. Atujibu neno moya (Cris de la foule). Sikia, sikia (Cris de la foule). Hii maneno Sultani anasema Hapana (Cris de la foule). Hii maneno Sultani anasema Hapana (Cris de la foule). Puis l'orateur continue en français. ... (mots inaudibles) ... il faut toujours parce que d'abord, pour le moment, que tout ce que nous faisons, que vous soyez au courant, que tous les événements du jour, que vous vous mettiez au courant. Tout ce qui se passe nous devons vous éclairer. Vous venez de voir le panorama de la situation, comment nous avons vécu, jusqu'à ce jour, de contradictions, de divisions, qui ne profitent pas le pays. Et nous savons très bien et chacun de vous le voit, nous avons le grand chef de secteur qui n'est pas d'accord avec l'Administration. Alors, cet argent qu'on perd ou qu'on paye, je vous demande une chose (mots douteux), c'est votre argent ? (Voix dans la foule : « Non ! »). Je dis c'est votre argent, de l'argent à vous ? Oui ! (Des cris : « Oui ! »). (Tumulte). ... (mots inaudibles) ... l'Administration fait des maisons (mots douteux), n'a rien à voir avec votre argent. Écoutez, nous demandons à l'Administration de ne pas y habiter et de dire le prix. Si elle veut récompenser ses anciens chefs elle n'a qu'à aller ... (incompréhensible) ... pour plus de compréhension ... (mots incompréhensibles) ... qu'elle construise quelques belles maisons avec l'argent qui lui vient de la Belgique et non l'argent du Congo. C'est tout ce qu'elle peut faire. Mais quand on la prend à chipoter avec l'argent de la collectivité, pour faire sa propagande personnelle, et les chefs n'ont pas besoin de cet argent qui fait des dettes. Maintenant, la question fondamentale, lorsque nous nous sommes réunis pleinement (mot douteux) à Conakry, à une réunion du Comité directeur de la Conférence Panafricaine, la Conférence Panafricaine demande l'union des petits États Unis d'Afrique, où il y a quelques ... (incompréhensible) ... qui représentent (mot douteux) presque toute l'Afrique noire, et chaque fois ce Comité se réunit pour examiner l'évolution de la politique générale dans ces pays (mot douteux), la situation dans ces pays Africains. Dans ces résolutions, il est dit : le principal but que poursuit la Conférence Panafricaine c'est l'indépendance immédiate et totale de l'Afrique noire et la constitution des États Unis d'Afrique. Le continent noir doit être indépendant, et tout ce continent, sur un pied d'égalité, le continent noir pourra alors en toute dignité, en

toute fierté, con ... (incompréhensible) ... ation avec le monde occidental. Et alors, je vais vous donner lecture de quelques passages de la résolution qui a été prise avant les quatre conférences des peuples africains, où le problème du Congo a été examiné et soulevé. La Conférence avait pris une résolution spéciale au ... (inaudible) ... du Congo et elle a adressé un message, un appel aux partis politiques nationalistes du Congo.

Voilà ce qui est dit la réunion du Comité directeur de la Conférence des peuples africains, réunis à Accra les 6, 7, 8 et 9 octobre 1959. Le Comité directeur de la Conférence des peuples africains réunis à Accra du 6 au 9 octobre 1959 constate avec satisfaction l'évolution générale de la situation en Afrique, sur le plan du développement de la lutte pour l'indépendance et l'unité africaines, depuis la conférence d'Accra en décembre 1958. La lutte du peuple congolais a obligé le Gouvernement belge à reconnaître le droit du Congo à l'indépendance mais les modalités d'application qu'il prévoit entre autres ... (inaudible) ... ne sont pas de nature à concrétiser cette indépendance. Et alors, on développe la situation au Nyassaland, au Kenya, Uganda, Rhodésie, Tanganyka, et d'autres pays. Euh, je lis simplement ce qui vous intéresse particulièrement. Alors il y a une résolution finale qui a été adoptée pour le Congo. Le Comité directeur fait appel au Gouvernement belge pour qu'il traduise immédiatement dans les faits sa déclaration du 13 janvier 1959, notamment par la mise en place, sans tarder, d'un gouvernement démocratiquement élu, conformément aux exigences formulées par les organisations nationales congolaises. Invite instamment les organisations nationales du Congo à unir toutes leurs forces (mots douteux) dans un front commun de libération. Lors (?) la conférence des peuples africains fait appel à la Belgique, puisque la Belgique a reconnu notre droit à l'indépendance, elle doit appliquer, elle doit traduire immédiatement sa pensée, notamment par la mise en place d'un gouvernement, d'une assemblée démocratiquement et librement élue. Pas question des nominations défectibles qu'on a tant faites ici (mots douteux). Et alors pour activer cette accession à l'indépendance, tous ces mêmes africains ont envoyé un télégramme que nous vous avons lu hier, lancent un appel solennel, émouvant, enfin que tous les partis politiques vraiment nationalistes unissent leur for... forces dans un front commun de libération ... (inaudible) ... travailler et après cela sera fini. Ce que je viens de dire ... (inaudible) ... j'ai ensuite passé la parole à d'autres camarades. Vous les voyez ces frères, qui sont venus de tous les coins du Congo, d'abord dans le cadre du M.N.C. et ensuite dans le cadre du congrès extraordinaire, sont animés d'un même désir. Depuis que le Congo existe, on n'a jamais constaté, et vous êtes les premiers à la constater, un tel enthousiasme, une telle détermination. Les gens, même s'ils n'ont pas d'argent ... (inaudible) ... et qui viennent à nous ... (inaudible) ... dans l'opposition et d'autres, ils sont là. Vraiment nous sommes fiers. Nous sommes très fiers de nous-mêmes aujourd'hui, de ce qui se réalise dans cette .. dans cette terre du Congo. Mais je pense qu'après ce congrès historique, ce congrès doit conduire fatalement le Congo à son indépendance. Dans tous les pays du monde il a toujours existé des situations analogues et en ce moment il y a un revirement de

l'histoire d'un pays, le nôtre. Aujourd'hui, la colonisation belge a pris fin, a pris fin. C'est fini ! Inakuisha ! Aujourd'hui, c'est un autre programme, c'est une autre voie. Nous avons toujours marché en avant et en avant, c'est fini, y a un danger là ! Ne continuons pas. Nous allons tourner le dos à la Belgique et nous retournons en arrière vers notre pays. Ce sera notre sol que nous allons reconquérir demain pour la réhabilitation de ce pays. Et demain, tous les enfants de ce pays vont se réjouir. Et cette date va compter (mots douteux) ... (inaudible) ... qu'ils ont volé. Et vous devez, chers frères, brandir bien haut, sans crainte, à travers les avenues de Stanleyville, partout, même le boy qui travaille chez l'Européen, quand il lui amène le tchop à midi, il chante « Indépendance ». Voilà ! (Rires dans la foule - tumulte). Alors vive l'indépendance immédiate ! (La foule reprend). Vive ... (inaudible) ... population du Congo. (La foule reprend). A ... à bas la politique de l'autruche de la Belgique (Repris par la foule). (Applaudissements frénétiques - tumulte de la foule). ... (inaudible) ... aujourd'hui, nous venons de recevoir une lettre, comme vous voyez avec une croix. C'est la bénédiction de tous les abbés, nos actuels et anciens, des félicitations, de sentiments, de fraternité et de solidarité ... (inaudible) ... (Applaudissements - texte inaudible). ... les abbés vont travailler partout, dans leurs couvents avec les catéchumènes, avec les chrétiens pour que ce pays soit immédiatement libéré au nom de la religion.

(Applaudissements frénétiques)

(L'orateur poursuit en kingwana)

...

(A cet endroit, l'enregistrement présente une coupure. A la reprise, on entend des applaudissements et l'orateur qui reprend en kingwana, puis, dans le brouhaha et le tumulte de la foule, il poursuit en français ... rectification : il termine en français et passe la parole à un autre orateur.)

5. Le procès

Alors que le M.N.C. contacte à Brazzaville Maître Jean Auburtin¹⁵² (du barreau de Paris), P. Lumumba, de sa cellule, écrit à M. Henri Rolin, sénateur socialiste et ministre d'Etat - qui a défendu plusieurs prisonniers politiques en Algérie - pour lui demander d'assurer sa défense¹⁵³. Parallèlement, il s'adresse à des conseils communistes¹⁵⁴. Empêché par ses devoirs parlementaires, H. Rolin doit renoncer à défendre P. Lumumba et il délègue cette tâche à deux de ses confrères, maîtres Jacques Marrès (avocat à Stanleyville) et Jean Auburtin¹⁵⁵ qui s'en chargeront, conjointement, avec maître Rom (avocat à Stanleyville).

Avant que ne débute le procès, survient un événement qui bouleverse fondamentalement les données du problème politique au Congo. A la mi-décembre, le ministre De Schrijver annonce qu'une Table Ronde sera organisée en janvier à Bruxelles, réunissant les leaders congolais valables (c'est-à-dire les porte-parole des partis reconnus comme importants¹⁵⁶), que l'indépendance sera acquise en 1960 et que des élections provinciales et législatives -jumelées pour raccourcir le timing- se feront au suffrage universel direct¹⁵⁷.

Au même moment, le soir du 16 décembre, le roi s'embarque, presque en secret, pour le Congo. V. Nendaka (vice-président national du M.N.C.) et J. M'Buyi (secrétaire national), adressent au Roi une lettre dans laquelle ils lui demandent « la grâce d'élargissement de P. Lumumba et la faveur de le recevoir personnellement en audience »¹⁵⁸. A Stanleyville, la rumeur se répand que le roi vient libérer Lumumba ! Aussi est-ce une foule en délire qui accueille le jeune monarque à l'aéroport, puis une foule stupéfaite et indignée qui, le soir, se lance à l'assaut de la prison, après avoir

¹⁵² J. MARRES et I. VERMAST, *Le Congo assassiné*, Bruxelles, Max Arnold, 1974, p. 140.

¹⁵³ Une lettre de P. Lumumba à Maître Rolin lui demandant d'assurer sa défense est reproduite en page 145.

¹⁵⁴ Nous reproduisons, en page 155, une lettre adressée, le 6 janvier 1960, par J. Raskin à P. Lumumba, en réponse à un courrier que P. Lumumba lui a adressé précédemment. Le contenu de la lettre laisse supposer que les avocats communistes contactés pourraient bien être Maîtres Jean Terfve et Jules Raskin. P. LEROY, dans son journal, note, quant à lui : « Nendaka a pris contact avec Paul Fabo et avec un avocat de Bruxelles pour que sa défense soit assumée par un avocat de Paris. Naturellement on va voir s'amener un communiste ou un crypto qui va faire impunément, au tribunal, le travail que Patrice est momentanément empêché de poursuivre ».

¹⁵⁵ P. De Vos, *Vie et mort de Lumumba*, Paris, Calman-Lévy, 1961, p. 157.

¹⁵⁶ CRISP, *Congo 1959*, op. cit., p. 258.

¹⁵⁷ CRISP, *Congo 1960. Tome I*, Bruxelles, p. 16.

¹⁵⁸ P. De Vos, op. cit., p. 158.

¹⁵⁹ Archives de l'Institut Africain.

entendu le discours prononcé par le roi à la radio, un discours qui ne consacre pas un mot à P. Lumumba !

S'appuyant, sans doute, sur la nouvelle donne politique, Me Marrès parvient, au cours de ses nombreuses visites à la prison, à convaincre P. Lumumba de se montrer moins intransigeant et de ne plus s'opposer aux élections¹⁶⁰. Le président du M.N.C. autorise son parti à se présenter. Celui-ci remporte, à Stanleyville, 90% des suffrages. Cette victoire écrasante amène P. Lumumba à s'engager dans la voie de la participation. Dans la lettre qu'il adresse à maître Rolin le 21 décembre, il reconnaît que les exigences du M.N.C. ont été rencontrées par le ministre De Schrijver, et qu'« *il n'y a donc plus de problème. Il n'y a plus de sujet de dissension entre la Belgique et le Congo* ». Il estime qu'on peut le libérer « *pour permettre à [s]on parti de préparer efficacement sa campagne électorale, dans des bonnes dispositions morales et psychologiques, au même titre que les autres partis politiques* ».

Le procès de P. Lumumba débute, à Stanleyville, le 18 janvier 1960, jour de l'ouverture de la Table Ronde à Bruxelles. Echaudées par les émeutes d'octobre et l'effervescence de la visite royale en décembre, les autorités locales ont déployé, autour du tribunal, des moyens militaires considérables. A l'intérieur, le climat est, par contre, plutôt calme¹⁶¹. P. Lumumba est accusé officiellement d'avoir violé l'article 186 du Code pénal, livre 2, en ayant excité la population contre les pouvoirs établis, l'article 191 en ayant « *méchamment et publiquement attaqué la force obligatoire des lois ou provoqué directement à y désobéir* » et l'article 192 du Décret du 7 octobre 1959, en ayant incité la population à s'abstenir de voter¹⁶². Il n'est toutefois pas accusé officiellement d'avoir provoqué les émeutes.

Le procès qui s'engage se résume, en fait, à un procès des discours de P. Lumumba. Les preuves avancées par le Ministère public se limitent à l'énoncé de propos prononcés par P. Lumumba dans ses deux discours des 28 et 29 octobre, considérés comme séditionnels. L'accusation, se basant sur des bandes enregistrées clandestinement par la Sûreté lors des séances des deux congrès¹⁶³ a, en effet, répertorié des phrases tirées de ces discours, en les isolant de leur contexte. Celles-ci ont été authentifiées, lors de l'instruction, par de multiples témoins, les leaders du

¹⁶⁰ P. De Vos, *op. cit.*, p. 158.

¹⁶¹ Reportage de Pierre Davister, Archives de l'Institut Africain.

¹⁶² Le Décret du 7 octobre 1959 fixant les règles de la constitution des conseils prévoit, en son article 192 : "Sera puni d'une peine de servitude pénale de six mois au maximum et d'une amende qui n'excèdera pas 2.000 francs ou d'une de ces peine seulement, quiconque soit par des discours tenus dans des réunions ou dans des lieux publics, soit par des placards affichés, soit par des écrits, imprimés [...], aura incité la population à s'abstenir de voter ou à émettre en général un vote nul.", *Bulletin administratif du Congo belge*, n° 43 du 26 octobre 1959, p. 2572.

¹⁶³ Séances que l'Accusation considère "publiques".

M.N.C. (Nendaka, Finant, Gbenye, Kasongo J., Kasongo G., etc.)¹⁶⁴, les journalistes Willems, de l'agence Belga et Monnegier du Sorbier de l'Agence France Presse. P. Lumumba convient d'avoir dit certaines phrases, en conteste d'autres, mais il considère surtout les paroles prononcées comme relevant d'un élan oratoire et estime qu'il convient de s'attacher davantage au fond de sa pensée qu'à sa forme. La Défense ne contestera pas l'authenticité de ces phrases.

Les points d'achoppement entre l'Accusation et la Défense au cours du procès portent sur l'appréciation de la violence des discours, le caractère public ou non des séances et la légalité de preuves obtenues par le biais d'un enregistrement.

Concernant la violence des discours prononcés par P. Lumumba, la Défense impute ses exagérations langagières tant à une emphase typiquement africaine qui ne peut s'interpréter avec l'esprit rationnel des Nordiques, qu'à l'atmosphère tendue qui régnait. Elle estime donc que ces paroles ne pouvaient en aucun cas inciter la foule à provoquer une émeute; émeute qui constitue en fait l'une des véritables raisons de l'arrestation de P. Lumumba. L'Accusation soutient, elle, que l'exaltation de l'orateur a eu un effet néfaste sur ses auditeurs .

L'Accusation considère que les réunions des 28 et 29 octobre avaient un caractère public, puisqu'elles rassemblaient plus de mille personnes, dont beaucoup n'étaient pas membres du parti, et que les portes de la salle où elles se tenaient sont restées ouvertes. La Défense tente de réfuter cette accusation en alléguant que le nombre de participants ne constitue pas un critère et que les réunions avaient un caractère restreint, les participants étant soit des membres des partis concernés, soit des invités.

La Défense conteste la légalité de preuves basées sur l'enregistrement clandestin de discours prononcés par un orateur, « au moment où celui-ci n'a commis aucun flagrant délit et n'est l'objet d'aucune instruction ». Cet argument est rejeté par le Ministère public au nom du fait que les réunions avaient un caractère public, et que toute personne qui le souhaitait pouvait y prendre des notes. Il défend sa position en invoquant d'autres procès dans lesquels ce type de preuve a été accepté. En fin de compte, il faut bien reconnaître que, puisque de nombreux témoins avaient certifié l'authenticité des paroles de P. Lumumba considérées comme séditionnelles, l'établissement du caractère légal ou non de ce type de preuve perdait de son importance.

Outre la réfutation des trois points qui viennent d'être examinés, Me Marrès base la défense de P. Lumumba¹⁶⁵ sur la nécessité de rétablir de bonnes relations et un climat de confiance entre Belges et Congolais. Au moment où siège à Bruxelles une

¹⁶⁴ Le détail des paroles prononcées par P. Lumumba et reconnues par différents témoins est reproduit dans le Réquisitoire du Ministère public déposé à l'audience publique du 20 janvier 1960, reproduit en pages 157 et suivantes.

¹⁶⁵ La note de plaidoirie pour P. Lumumba de Me Marrès a été publiée dans J. MARRES et I. VERMAST, *op. cit.*, pp. 145-163 et est reproduite ci-après en pages 170 à 185.

conférence de la table ronde, il laisse entendre que l'emprisonnement de P. Lumumba ne peut qu'être dommageable aux progrès enregistrés dans les relations entre Belges et Congolais. Il insiste sur l'absurdité du procès intenté à son client. L'affaire Lumumba procède, selon lui, d'un tragique malentendu, où à chaque moment, de part et d'autre, des gens qui devaient se rejoindre, se sont opposés¹⁶⁶. Le M.N.C. est, en effet, le seul parti politique important à avoir toujours défendu une position unitaire, allant dans le sens de la position du gouvernement belge. Il a, par ailleurs, finalement décidé de participer massivement aux élections de décembre. En outre, M. De Schrijver a, par ses propositions du 15 décembre, rencontré les exigences du M.N.C. Les points d'achoppement entre celui-ci et le gouvernement belge n'existent donc plus.

Un autre argument utilisé par Me Marrès est le caractère discriminatoire de la poursuite contre son client. Il estime incohérent que les délégués d'un parti abstentionniste (l'Abako, parti fédéraliste dont les mots d'ordre de boycottage ont été très largement suivis), non seulement ne soient pas inquiétés, mais sont promus au rang d'interlocuteurs valables et assistent à la conférence de la Table Ronde qui s'ouvre à Bruxelles, alors que le leader du M.N.C. est emprisonné et poursuivi pour boycott d'élections auxquelles son parti a largement participé. Cette situation est injuste.

Maîtres Rom et Auburtin poursuivent la défense de P. Lumumba. Le premier s'attache à démontrer qu'il n'y a pas de relation entre les émeutes du 30 octobre et les discours reprochés à son client, bien que celui-ci n'ait pas été accusé de les avoir provoquées. Le second se charge de tirer les conclusions qui s'imposent en droit et en fait.

Le Ministère public réclame quatre ans de prison. P. Lumumba est condamné, le 21 janvier 1960, à une peine de six mois de servitude pénale principale.

Dans la nuit du 21 janvier, P. Lumumba est transféré, à l'insu de ses avocats, à la prison de Jadotville au Katanga. Un de ses codétenus, E. Nzuzi¹⁶⁷, prévient immédiatement Maître Rom¹⁶⁸. Ses avocats adressent au ministre du Congo un télégramme protestant contre ce transfert et le fait qu'ils n'ont pu avoir avec leur client un entretien destiné à discuter d'un éventuel appel. Ils adressent par ailleurs

¹⁶⁶ J. MARRES et I. VERMAST, *op. cit.*, p. 146.

¹⁶⁷ E. Nzuzi a été arrêté au lendemain des événements d'octobre 1959. Il sera condamné le 5 février 1960 à un mois de servitude pénale (les Juges ont tenu compte, ici, de la jurisprudence nouvelle issue du jugement rendu par le Tribunal de Première Instance dans l'affaire de P. Lumumba) pour avoir, au cours d'un discours prononcé le 29 octobre, porté atteinte à la sûreté de l'Etat, attaqué la force obligatoire des lois, incité la population à s'abstenir de voter et incité à la haine raciale. Voir, pour plus de détails, le *Jugement du Tribunal de district du Haut Congo, Audience publique du cinq février 1960*, Archives de l'Institut Africain.

¹⁶⁸ J. VANLIERDE, *op. cit.*, p. 125.

des télégrammes et des lettres au Ministre du Congo, au Gouverneur Général et au Gouverneur du Katanga. Ils ont un entretien, le 24 janvier, avec le gouverneur Leroy, qui leur explique que c'est lui qui a ordonné le transfert de P. Lumumba, en accord avec le gouverneur général et le gouverneur du Katanga¹⁶⁹. P. Lumumba se plaint d'avoir été maltraité lors de son départ de Stanleyville, et « d'avoir été jeté dans l'avion comme un morceau de bois, [...] pieds nus, sans chemise les menottes aux mains »¹⁷⁰. Le président de la Ligue belge des Droits de l'Homme s'en émeut et contacte les avocats de P. Lumumba pour connaître leur position au sujet des conditions dans lesquelles ce transfert s'est effectué¹⁷¹.

Le 25 janvier, P. Lumumba est mis en liberté provisoire et part pour Bruxelles. Des pressions, exercées durant le procès, par les délégués congolais à la Table Ronde, ainsi que par les parlementaires socialistes belges ont abouti à sa libération. Celle-ci est accordée sur l'ordre du ministre du Congo, contre l'avis du gouverneur général Cornélis. Le gouverneur Leroy considère cette libération comme « une nouvelle abdication » et il ajoute : « mais, à l'heure présente, on n'imagine pas plus de faire une politique congolaise sans entendre Lumumba qu'une histoire de la peinture sans nommer Picasso¹⁷² ». P. Lumumba pourra, dès le 28 janvier, prendre une part prépondérante aux travaux de la Table Ronde.

Nous reproduisons ci-dessous la suite du *Journal de la Province orientale* de P. Leroy, couvrant la période du 3 novembre 1959 au 27 janvier 1960. Le gouverneur y consacre une large part à « l'Affaire Lumumba ». Il exprime son opposition radicale à la libération du prisonnier -malgré les pressions exercées de toutes parts et détaille les contacts qu'il a eus avec les responsables du M.N.C (Nendaka, Finant, Kasongo) pour tenter de les amener à participer aux élections. Il évoque la légende qui se crée autour de Lumumba, présente les résultats de élections et termine par un compte rendu des conclusions de l'enquête ordonnée par le Procureur du Roi sur les troubles de Stanleyville.

Viennent ensuite une série de documents inédits relatifs au procès de P. Lumumba. Ceux-ci nous ont tous été fournis par R. Boghossian. Nous reproduisons également deux autres documents, bien que déjà publiés, en raison de leur importance. Il s'agit de :

- la note de plaidoirie de J. Marrès pour P. Lumumba, parue en pp. 145-163, de : J. MARRÈS et I. VERMAST, *Le Congo assassiné*, Bruxelles, Max Arnold, 1974. Cette note est reproduite en pages 170 et suivantes.

¹⁶⁹ Voir le Journal de P. Leroy reproduit ci-après, aux pages 139 et suivantes.

¹⁷⁰ Interview de P. Lumumba, *Remarques congolaises* n° 6, 11 février 1960, p. 67.

¹⁷¹ Archives de l'Institut Africain.

¹⁷² Voir ci-après p. 139.

- le jugement rendu par le tribunal de première instance de Stanleyville le 21 janvier 1960, paru en pp. 168-186, de : J. MARRES et I. VERMAST, *Le Congo assassiné*, Bruxelles, Max Arnold, 1974 et pp. 106-124, de : J. VAN LIERDE, *La pensée politique de Patrice Lumumba*, Bruxelles, Présence africaine, 1963. Le jugement est reproduit en pages 186 et suivantes.

Journal de la Province orientale

(3 novembre 1959 - 27 janvier 1960)

(suite)

3 novembre - *J'ai l'âme sombre oh ! combien ! Quelqu'un m'a dit : « Que n'avez-vous fait arrêter Lumumba par des Noirs ! » Un autre, un médecin, fut moins subtil :*

- *Quand on l'a arrêté, comment n'a-t-on pas vu un mouvement de rébellion qui aurait mis la police en état de légitime défense ?*

- *Ce ne sont que des mots. Si je vous envoie dans la prison, lui ferez-vous une piqûre efficace ?*

- *Je ne suis pas un assassin !*

- *Et moi, docteur ?*

Le Gouverneur général Cornélis a lancé, par radio, un appel lucide et courageux. De plusieurs endroits, j'ai reçu aujourd'hui des télégrammes et des lettres de félicitations pour ma fermeté et pour la protection apportée aux populations. Une lettre aussi de Grenfell président du groupe local des anciens combattants, lettre injuste et un peu folle mais sincère et douloureuse. Les uns et l'autre me sont également lourds. Il fallait faire ce qui a été fait. L'épreuve de force était nécessaire pour que la population respirât. Je ne l'ai pas provoquée, elle m'a été imposée. Le mercredi 28 octobre, Lumumba avait violé la loi. Le laisser continuer sans intervenir, c'était tout abdiquer, tout abandonner, c'était lui livrer le pays et lui céder large ouverte la route vers le pouvoir personnel. Il fallait absolument le « contrer ». Je l'ai fait l'amertume au coeur, y voyant le moindre mal.

Hier et aujourd'hui, j'ai pendant une bonne heure, écouté avec une attention curieuse, Ateto et Finant, tous deux membres en vue du M.N.C. local. Non dépourvus d'intelligence, ils souhaitent fort participer aux élections de fin d'année mais n'osent pas le dire trop haut car leur vice-président national, Nendaka, est toujours sur place et maintient la tactique d'abstention, Joseph Kasongo, le président, est moins astucieux, plus massif. A mon sens, s'il discernait une voie possible, peu importe laquelle, il hésiterait peu.

Les journaux écument contre Lumumba incarcéré et réclament justice et vengeance. Mais il est évident que Lumumba risque peu : six mois pour obstruction aux élections et après ? On pourrait sans doute retenir l'atteinte à la sûreté de l'État qui est incontestable mais comment la prouver ? Qui osera témoigner ? En attendant, les manoeuvres continuent, parfois étranges. Aujourd'hui même, Nendaka aurait télégraphié au M.N.C. central et à quatre avocats de Léopoldville pour leur annoncer que Lumumba, relâché, avait été placé en résidence surveillée. C'est évidemment faux, mais le bruit s'amplifie dans Stan : Lumumba passe au travers des murs, on l'aperçoit ici et là dans les communes. Au moment des émeutes, on se répétait qu'il importait peu de mourir : Patrice Lumumba ressusciterait les morts. Nendaka a pris contact avec Paul Fabo et avec un avocat de Bruxelles pour que sa défense soit assumée par un avocat de Paris. Naturellement on va voir s'amener un communiste ou un crypto qui va faire impunément, au tribunal, le travail que Patrice est momentanément empêché de poursuivre.

Je constate que j'ai oublié de noter l'émouvante allocution adressée samedi à ses frères de Stanleyville par Bolikango, Commissaire général à l'Information. Je l'ai autorisé à aller voir Lumumba. A son retour, il m'a semblé fort déçu de cette conversation.

4 novembre - Lundi, le commissaire de police qui avait procédé à l'arrestation de Lumumba, m'a dit lui avoir fait enlever ses lunettes, sa ceinture, et ses souliers. C'est évidemment le règlement. Mais je suis intervenu aussitôt pour qu'on lui restitue tout ça. Il faut éviter les mesquineries.

D'un entretien récent avec Rw... délégué de l'UNAR du Ruanda au congrès, j'ai retiré la certitude que nous avons été à un doigt de la constitution d'un gouvernement congolais à l'étranger. Le premier noyau aurait réuni Lumumba, Weregemere, Nguvulu, Kashamura et peut-être Kasa-Vubu dont l'adhésion devait encore être sollicitée. Rw... m'a confirmé que le congrès avait enseigné systématiquement la désobéissance civile selon la doctrine révolutionnaire : s'assurer de la discipline des troupes par des consignes sur le tabac, les boissons, l'abstention des offices religieux etc... refuser le paiement de l'impôt, provoquer des grèves. Je me demande quel moteur a mis en mouvement mon informateur spontané. Non, bien entendu, la sympathie ou l'esprit de collaboration. Alors ? Un petit règlement de comptes ? La mise en place d'un élément dans un mécanisme à retardement ? Ou bien une marque de dédain de l'aristocrate Mututsi envers ces rustres de Congolais ? Ce qu'il faut, en tout cas, éliminer, c'est l'hypothèse de l'acte gratuit.

La Libre Belgique écrit :

Stanleyville était la province où Lumumba avait obtenu le plus de facilités pour défendre ses idées. Le leader nationaliste lui-même reconnaissait que l'Administration de la Province orientale était celle où le souci de jouer loyalement le jeu était le plus sensible. Il en a profité. Il en a même abusé de la manière qu'on sait. L'Administration a réagi énergiquement : c'était son

rôle. Elle a donné l'exemple de la tolérance et de la générosité alliées à une grande fermeté. Il n'y a pas d'autre méthode efficace.

J'ai donné les directives suivantes pour la campagne électorale :

- *interdire les réunions en plein air quand il est à prévoir que l'ordre sera troublé ;*
- *que des agents assistent aux meetings mais, en principe, pas les chefs de territoire qui doivent se tenir au dessus des partis ;*
- *constater et poursuivre les infractions (notamment les incitations à la haine raciale) mais, hormis le cas d'urgence, se garder d'intervenir à chaud durant les meetings.*

5 novembre - *Une note du Service de l'Enseignement me signale que, dans les écoles qui ont rouvert leurs portes, il n'y avait, hier, de présents, que 57% des élèves.*

Les régions du Haut-Congo qui, par contagion, avaient manifesté une certaine effervescence, spécialement dans les territoires d'Isangi et d'Opala, reviennent à une vie normale.

J'ai écrit ma gratitude et mes félicitations au colonel Logiest ⁽¹⁷³⁾ et à plusieurs agents qui ont été beaucoup à la peine, ces derniers temps.

(...)

6 novembre au soir - *Le gouvernement du Ghana réclame la libération de Lumumba. J'espère qu'on restera sourd.*

J'ai grand souci de restaurer la situation politique détériorée à Stanleyville et dans le district du Haut-Congo. A cette fin, j'ai fait aujourd'hui deux interventions. La première s'adressait au M.N.C. (aile Lumumba). Il m'a paru indispensable d'aller à leur rencontre. Ils sont ici écartelés par leur désir d'être fidèles à Lumumba, leur envie de participer aux élections et leur crainte de se retirer dans l'illégalité, dernier mot d'ordre lancé par leur leader. D'autre part, je crois discerner chez certains un vague désir de jouer le jeu politique sans Lumumba qui les envire mais les effraie et l'arrestation de leur leader a peut-être provoqué, chez beaucoup, plus de soulagement que de révolte. Ils m'ont laissé entendre qu'ils se réuniraient prochainement sous le présidence de Nendaka lequel ne serait sans doute pas mécontent de chausser les souliers de Lumumba. Cette réunion semble devoir être dominée par un préjugé favorable à une participation au colloque de Léopoldville à la fin du mois. J'ai l'intention de leur faciliter les choses. Mais il n'est pas impossible non plus que Nendaka veuille surtout reprendre en main ses lieutenants désorientés. L'affaire est douteuse mais je crois que l'ordre public ne peut que gagner à ce que le M.N.C. sorte sans perdre trop la face, de l'impasse où Lumumba l'a engagé. Ma seconde intervention a eu pour victimes 175 personnalités influentes

¹⁷³ Cette lettre a été produite par l'ex-Commandant en chef de la Force publique dans son livre «J'étais le général Janssens».

des deux couleurs appelées à la Résidence et à qui j'ai demandé d'entreprendre une action persévérante vers un double but : ramener le M.N.C. dans la vie politique normale et dissiper, si faire se peut, l'atmosphère de Légende dorée qui se forme autour de Lumumba (on l'introduit déjà dans les prières !). En particulier, la contre-propagande chez les jeunes est d'une exigeante nécessité. C'est pourquoi mon invitation avait touché, entre autres, de nombreux éducateurs. J'ai fait part de tout cela au Gouverneur général et au Ministre. Je leur ai aussi écrit qu'il me semblait indispensable que Lumumba demeurât détenu; que sa libération sous quelque prétexte de Table Ronde causerait ici un immense découragement et détruirait irrémédiablement l'espoir que je nourris d'une consultation populaire générale dans la province en décembre. La légende de Lumumba deviendrait indestructible. Je leur ajoute : « Si, en raison d'une méconnaissance totale de la situation à Stanleyville, pareille mesure de libération était envisagée, je devrais sans doute, pour limiter le dégât, interdire à Lumumba le séjour à Stanleyville et dans le district du Haut-Congo. J'aimerais éviter cette mesure administrative qui prête à critique, alors qu'une détention préventive ou résultant d'un jugement est inattaquable. »

Nous avons, ce matin, été voir les destructions à la commune de Lubunga, rive gauche. Ce n'est pas excessif. A mon estimation, un million au maximum. Il y avait là, quelque part, deux marmots tout nus, d'environ deux ans, barbotant dans une flaque comme des canards. A notre passage, l'un d'eux a dit gravement : « Mafi ya Wazungu ! » (Merde d'Européens !). Naguère, ils nous entouraient en riant.

7 novembre. - Passé trois quarts d'heure à l'hôpital à visiter les blessés. Une centaine de personnes y ont été soignées. Le docteur Declercq me signale le nombre proportionnellement élevé des blessures aux jambes, preuve du souci de réduire la casse.

Une chose que je dois relever : parmi les cadavres apportés à la morgue se trouvait celui d'un homme harnaché portant encore le fourreau d'un long sabre indigène. Il avait reçu une balle entre les yeux. Ce sabre, les flèches, les incendies, le coup de lance au lieutenant Poncellet prouvent bien que ce n'est pas à une manifestation paisible que s'est opposée la police. Et le Procureur m'a dit que le Parquet avait saisi un document, antérieur aux émeutes, faisant allusion à des troubles sanglants à Stanleyville. On peut juger cela assez significatif. Le malheur, c'est qu'il y a toujours des balles perdues et des innocents qui paient : à côté du guerrier tué gisaient deux mortes dont l'une enceinte.

Le comité central du M.N.C. a invité ses sections à entreprendre les démarches utiles auprès de toutes les autorités imaginables, y compris les membres des Chambres belges, pour obtenir la libération immédiate et inconditionnelle de Patrice Lumumba. La circulaire signée L. Sockoni et R. Musampa met en garde ses destinataires contre l'autre M.N.C. tendance du congrès d'Elisabethville « qui ne fait pas notre affaire car il est du Mouvement National Catholique ». L'Administration provocatrice est, bien entendu, l'unique responsable de tout.

(...).

9 novembre. - Un télégramme de Nendaka me signifie que le M.N.C. pourra participer à la Table Ronde et aux élections si ses leaders sont libérés et que l'administration cesse toutes mesures coercitives et de propagande contre le M.N.C..

Le comte Albert de Beaufort, ancien inspecteur d'Etat, me félicite pour la façon dont l'ordre a été rétabli.

Longue conversation avec Joseph Kasongo, président local du M.N.C., qui veut me démontrer que nul n'a jamais été contraint d'acheter une carte de son parti. Je concède qu'on ne les a pas imposées l'arme au poing mais c'est presque aussi beau. Il y a des requêtes qui valent une sommation. La menace couverte crée une atmosphère de terreur. Beaucoup portent des cartes de plusieurs partis mais il leur arrive, interpellés, de se tromper et leur astuce fait boomerang.

Pourquoi pas ? Congo me fait les honneurs de sa couverture. Ils m'y ont donné une gueule de dur soulignée des mots : Après les émeutes de Stan VIVE Leroy. Le texte est une entière approbation. Je n'en reprends que ces lignes :

... on peut se demander s'il était possible d'éviter l'usage des armes à feu. A cette question, il faut répondre par un éloge inconditionné de M. Leroy en particulier et de l'autorité de Stanleyville en général ... On lira par ailleurs, dans ce numéro, un article où éclate, pour le plus grand bonheur de l'autorité, le sang-froid avec lequel on a su faire emploi de la force quand et dans la stricte mesure où il le fallait.

mais tout ce qui concerne la Province orientale dans ce numéro est à lire.

10 novembre. - Je transmets au Gouverneur général les conclusions de l'enquête faite à ma demande, le 4 novembre, par André Dedave, adjoint du Premier bourgmestre, pour déterminer le nombre et l'identité des victimes des troubles. On compte de 17 à 23 morts selon que les six corps qui n'ont pu être admis le nuit à la morgue y ont été ramenés ou non le matin. M. Dedave a chargé les bourgmestres congolais de rechercher des informations complémentaires. On a dénombré 104 blessés dont 58 ont pu rentrer chez eux. Les autres sont en bonne voie.

13 novembre. - Long entretien avec Joseph Kasongo que j'essaie d'entamer. Temps perdu. Il est impénétrable à la logique, à ma logique. Je crois parfois avoir percé mais chaque fois, il reprend lentement sa forme. Lumumba l'éblouit et le terrorise.

17 novembre. - Chaque jour, je reçois des télégrammes demandant, réclamant, exigeant la libération de Patrice Lumumba. A ce propos, je vais mettre ici au net, pour la petite histoire, ce que je sais de son arrestation car, déjà la légende s'ébauche : les uns disent qu'il a été cueilli au gîte, les autres qu'il s'est dignement rendu. La réalité est une moyenne entre les deux versions. Le samedi se passa à jouer à cache-cache : Lumumba allait et venait dans les communes et les policiers le suivaient à la trace, surgissant toujours après son départ. A croire qu'ils le faisaient exprès. J'en ressentis de l'humeur. Le dimanche matin, Lumumba envoya, par deux émissaires, au Procureur du Roi, un message où il annonçait son intention de se présenter volontairement chez lui. Il n'indiquait pas sa retraite. Les deux

messagers furent interceptés par la police qui remonta au nid. Lumumba était chez son frère à table. Il ne montra ni arrogance, ni couardise. On l'emmena sans brutalité, comme je l'avais recommandé.

18 novembre. - En réponse à mon allocution du 6 novembre aux notables, je reçois de J.-M. Ugeux, directeur de la Brasserie, homme dont j'estime la droiture et le franc-parler, une longue lettre qui me remue profondément. Il attribue les troubles de Stan à la faiblesse de l'autorité et à notre attitude conciliante envers Lumumba. Il me rappelle qu'au Congo, bonté et générosité sont tenues pour débilité. Il me reproche d'avoir joué le jeu, respecté la loi, gardé les mains nettes. Et il se résume en disant que «trois mois de courage peut-être extralégal, sauveraient ce pays, mais il faudrait, pour cela, ne pas avoir l'oeil fixé uniquement sur les politiciens, les instances nationales et internationales». Oui, je connais cette tentation. Mais croit-on qu'un gouverneur de province, à cette époque de radio et d'avions, puisse se raidir, je ne dis pas trois mois mais huit jours, dans l'illégalité ? Nous ne sommes plus au temps de la Campagne arabe. Il est probable aussi qu'une semaine de fusillades dans tous les coins remettrait les choses en ordre pour dix ans. La paix froide des cimetières... Que d'autres le fassent ! Et qu'on n'espère pas que je les approuve !

19 novembre. - On dépose devant moi un interminable télégramme du M.N.C.. Mon regard y pêche le mot tuerie. Je me glace. Dieu soit loué, il s'agit de chèvres abattues pour le ravitaillement des troupes en opérations.

(...)

Je suis allé trouver le Procureur du Roi. Il semble que les bases soient fermes pour obtenir, contre Lumumba, une condamnation sévère. Sauf s'il arrive de Bruxelles un ordre d'élargissement pour des considérations politiques. Je demande au Procureur de m'avertir sans retard, s'il recevait de telles instructions.

Il continue à me parvenir de toutes les sections M.N.C. des télégrammes protestant énergiquement contre l'arrestation arbitraire - un raffiné dit présomptueuse - de Lumumba et réclamant sa libération immédiate.

Le Gouvernement a le choix : lâcher Lumumba et aboutir fatalement à la dictature ou le maintenir en détention et réserver ainsi une chance mince mais réelle de faire du Congo une nation décente.

(...)

22 novembre. - Déclaration du secrétaire permanent de la FGTB recueillie par un voyageur : «Toute l'affaire est manigancée par l'Administration qui a excité Lumumba en envoyant des provocateurs noirs pour lui donner l'occasion de tirer».

O diabolique Administration !

23 novembre. - Lettre au Ministre sous le couvert du G.G. :

«J'ai eu le déplaisir de lire dans l'hebdomadaire Presse africaine (numéro du 21 au 27 novembre 1959) l'entrefilet suivant :

On prête à notre gouverneur de province M. Pierre Leroy l'intention d'offrir sa démission au cas où Lumumba serait libéré à la suite d'une entourloupette quelconque.

«Je suis indigné qu'on me prête cette attitude qui ressemblerait à du chantage et je démens cette «information» de la façon la plus catégorique.

Ceci dit, je m'autorise à vous redire respectueusement qu'une mesure de libération de Lumumba, pour quelque raison que ce soit, causerait dans la Province orientale, un bouleversement dont il ne m'est pas possible de mesurer la portée».

26 novembre. - Je suis vraiment étonné par les rumeurs inimaginables qui naissent et se propagent, amplifiées d'heure en heure. Invulnérable, Lumumba secoue de ses habits les balles qu'on lui a tirées. Un déséquilibré se prétend Simon Kimbangu ressuscité. Des centaines de gens le reconnaissent et en témoignent. On croirait assister à la naissance d'une religion et ce n'est pas sans malaise que je retrouve l'ambiance d'ici dans certains des Apocryphes que je suis en train de lire.

Du Gouvernement général, une lettre signée Bolikango me signale qu'on raconte à Léopoldville que Lumumba, dans sa prison, est impitoyablement maltraité. On me demande d'exposer jusqu'où ces rumeurs sont fondées. Je réponds patiemment. Lumumba n'a subi ni sévices, ni brimades. Il est traité avec une totale correction. Je fournis les détails.

Les M.N.C. colportent que les Blancs massacreront les Noirs dans la nuit du Réveillon et ils suggèrent à la population congolaise de s'organiser pour prendre les devants.

(...)

28 novembre. - Les bobards les plus saugrenus continuent à fleurir. L'un des bons parmi les récents est la naissance d'un enfant mi-noir, mi-blanc, portant sur le corps le mot Indépendance inscrit, j'imagine, de l'un dans l'autre, comme on le dit en termes de blason.

Le M.N.C. a pris la décision de participer aux élections de décembre. Mais le dépôt des listes n'est plus possible qu'à Stanleyville et à Paulis. Ailleurs les délais sont expirés. Finant s'en montre très mortifié. Pourtant, il y a des semaines que je les mets en garde, lui et les siens.

30 novembre.

(...)

J'ai reçu, ce matin, la visite de trois délégués du M.N.C.. Ils venaient m'annoncer leur départ en commission d'enquête pour les brimades dont leurs partisans sont les victimes de la part du Service territorial.

3 décembre. - Le ministre M. de Schrijver vient de passer ici une heure d'escale. Au moment de monter dans l'avion, il m'a dit :

«Je vous félicite pour ce que vous avez fait pendant ces jours difficiles. Je l'ai d'ailleurs dit à la Chambre». Puis, il m'a prié d'exprimer sa satisfaction à ceux qui avaient travaillé avec moi. J'ai commencé la distribution de ces amabilités par le colonel Logiest.

(...)

7-9 décembre¹⁷⁴. - Conseil de Gouvernement et séquences d'usage. Le Gouverneur général fait le discours d'adieu. Quand il a évoqué, pour le Congo, «des lendemains qui chantent», j'ai cru mordre dans un citron. On expédie rapidement l'ordre du jour. M.M. Lopes et Maleingreau d'Hambise prononcent quelques paroles amères auxquelles répond brièvement le G.G. Et l'on roule le Conseil défunt dans le linceul de pourpre ...

Le Gouverneur général m'a dit que je ne pourrais imaginer les pressions exercées sur lui en Belgique pour qu'il ordonne l'élargissement de Lumumba.

10 décembre. - (...)

Les premiers résultats connus des élections révèlent une participation moyenne de 75 à 80 pour cent. C'est trop beau pour se maintenir : les Turumbu, par exemple, ont préféré la chasse. L'énorme interrogation demeure Léopoldville et le Bas-Congo où l'Abako (tenants de Kasa-Vubu) boycotte les élections.

(...)

21 décembre, sept heures du matin. - La journée d'hier a été parfaitement calme. Obéissant à un mot d'ordre, les femmes et les enfants étaient restés chez eux. Les élections ont eu lieu dans l'ordre, garanti qu'il était par un service imposant. Les opérations dont la fin était prévue pour midi, ne se sont achevées, dans certains bureaux qu'à 17h30. Les bureaux de dépouillement ont travaillé jusqu'à minuit. On peut prévoir un véritable triomphe du M.N.C. dans les trois communes congolaises de la ville : Mangobo, Kabondo et Lubunga. On parle de 90 à 95 p. c. Je présume que ces supputations sont excessives mais il n'en reste pas moins que les extrémistes vont remporter, à Stanleyville, une victoire grandiose.

Même jour, quatorze heures. - Résultats pour la commune de Lubunga (rive gauche) : Le M.N.C., avec 2.460 votes valables, ravit 16 sièges sur 17. Le bourgmestre sortant, Sikoti, conserve, de justesse, le 17e fauteuil. Le parti de Patrice Lumumba s'octroie ainsi, à Lubunga, 90,8% des suffrages.

(...)

¹⁷⁴ Nous ne reproduisons ici, pour la période allant du 6 au 19 décembre, que quelques passages du journal, qui concernent directement notre sujet. Nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage édité par l'ARSOM, *Recueil d'études. Congo 1955-1960*, pp. 314-316, notamment pour la description par P. Leroy de la visite du roi à Stanleyville.

1960

18 janvier. - *Début du procès de Patrice Lumumba. La moitié des enfants européens sont retenus chez eux. Aux leaders du M.N.C. j'ai rappelé que plus l'ordre régnerait, plus le tribunal serait porté à l'indulgence...Je reçois de Liège ce télégramme :*

Liégeois réunis 15 janvier meeting initiative jeunesse et parti communistes avec députés communistes Gaston Moulin et Théo Desace réclament libération immédiate Patrice Lumumba et autres détenus politiques congolais.

Levaux Marcel

21 janvier. - *Lumumba a encaissé 4 mois + 2 mois de servitude pénale. D'accord avec le Gouverneur général et le gouverneur du Katanga, j'ai ordonné son transfert immédiat à Jadotville.*

22 janvier. - *Averti de son transfert imminent, Lumumba s'est rebellé. Sans doute, espérait-il être, quelque jour, libéré triomphalement au coeur de son fief. Il a fallu employer la force pour le tirer de sa prison et le mettre à bord de l'avion. Je viens de recevoir un appel téléphonique du chef d'escale Sabena protestant contre cette « scandaleuse exhibition » et insinuant qu'il y avait sans doute des journalistes dans les parages ! Ça ne m'amuse pas non plus mais je n'ai aucune raison d'avoir, pour un détenu qui se rebelle contre une décision normale, la moindre considération.*

24 janvier. - *Vive offensive des deux avocats de P. Lumumba, Me Jacques Marrès et Me René Rom, le premier intelligent, nuancé, habile, l'autre pompeux comme aux Assises. Je l'entends qui vibre en stigmatisant mes « sbires » et en invoquant les droits sacrés de la défense. Finalement, avec gentillesse, Me Marrès rappelle à son collègue qu'il n'est pas au prétoire. Visite de pure forme d'ailleurs : ils n'attendent tout de même pas que je réclame leur client ?*

25 janvier. - *Le Gouverneur général m'apprend par téléphone que Lumumba, mis en liberté provisoire, partira ce soir pour Bruxelles. Personnellement, j'aime autant cette solution qu'une autre. Elle semble une nouvelle abdication mais, à l'heure présente, on n'imagine pas plus de faire une politique congolaise sans entendre Lumumba qu'une histoire de la peinture sans nommer Picasso.*

Pour documenter le Gouvernement général, je me renseigne sur les incidents qui marquèrent le transfert de Lumumba. En raison de la chaleur, il travaillait souvent le torse et les pieds nus. Invité à se vêtir et à se chausser pour le voyage, il refusa. Comme on insistait, il se détourna et ne répondit plus. Le commissaire lui saisit le bras. Il se dégagea violemment. L'avion attendait. Lumumba ne voulait rien savoir. On lui passa les menottes, on lui jeta sa veste sur les épaules et, au lieu de la voiture prévue, c'est le véhicule cellulaire qui l'emmena. A l'aérodrome, même résistance. Il fallut le porter à bord. Par discrétion, le commissaire l'installa dans le compartiment Honeymoon (!) mais le commandant ne voulut pas l'y laisser à cause de la proximité d'une issue. Lumumba s'incrusta des coudes et des pieds. On dut l'extraire de son siège ce qui lui occasionna des écorchures superficielles aux poignets.

26 janvier. - *La Sûreté me communique une brochure intitulée :*

De la prison de Stanleyville

PATRICE Lumumba

PRESIDENT DU MOUVEMENT NATIONAL CONGOLAIS

*réfute le discours du gouverneur
de la Province orientale
prononcé le 3-11-59 sur*

LES INCIDENTS DE STANLEYVILLE

Il s'agit évidemment de mon exposé du 1er novembre. La brochure compte 32 pages dont 21 de texte. Les éditeurs responsables sont Jacques Yerna, Jean Godin, Daisy Lenaerts et Marcel Levaux, déjà rencontré dans cette affaire. Que je sache, le brouillon de Lumumba a été mis au point par MM. Terfve et Raskin. Une attaque massive de l'extrême-gauche liégeoise. L'ensemble est un air connu. Et je ne vais pas réfuter dans le détail cette réfutation. Mais en plusieurs points... Ainsi cet argument curieux : les incidents se sont produits le 30. Or, le congrès du M.N.C. se clôtura définitivement le 28. Donc... Les prémisses sont irréprochables mais, à ce congrès, succéda, le 29, le congrès des Cinq Partis avec le même animateur, le même public, le même processus d'excitation croissante. Les congrès s'ajustaient comme les tronçons d'une canne à pêche. A la page 18, Lumumba me défie de prouver qu'il avait reçu à l'étranger des leçons de technique révolutionnaire. Ici, je n'ai fait que répéter ce qu'il disait ouvertement à ses fidèles. Il se défend aussi d'avoir prémédité les troubles. Je me suis borné à dire que telle était ma conviction. Celle-ci s'est trouvée singulièrement étayée a posteriori par les paroles du Procureur du Roi (voir note du 7 novembre 1959). Si Lumumba n'a pas délibérément provoqué l'émeute, tout son comportement atteste qu'il en acceptait, avec lucidité, l'énorme risque. Enfin, page 20, un alinéa à épingler : Le Gouverneur avait cru que son règne était fini, parce qu'au lieu de l'acclamer, les Noirs de sa Province m'acclamaient : « Vive Lumumba ! Vive notre Ministre ! » il a été blessé dans son amour-propre, c'est pourquoi il a ordonné la répression ainsi que mon arrestation. C'est prendre un agent de l'administration pour un roi franc. S'il savait à quel point j'en suis rassasié de mon « règne » et quel soulagement ce me serait qu'il prit fin !

27 janvier. - *La Table Ronde fixe la date de l'indépendance congolaise au 30 juin 1960. Je traduis qu'on me donne cinq mois pour faire mes malles.*

(...)

29 janvier. - *Lettre personnelle au Ministre De Schrijver. Après lui avoir dit que je comprends la libération de Lumumba (vu la place qu'il occupe dans le champ politique), je poursuis : « Mais la majorité de la population européenne et, plus spécialement, les membres du service territorial et de la police qui se sont heurtés à ce leader ou à ses émissaires sont à la fois découragés et ulcérés. Il me paraît urgent, d'une urgence impérieuse au moment où un effort considérable va être exigé*

du personnel pour la mise en place des institutions nouvelles, que des garanties formelles et sans équivoque lui soient données par la Belgique pour son avenir. »

Lumumba débarquant à Bruxelles a salué ses admirateurs à bras levés, ce qui a mis en évidence les sparadraps de ses poignets. M. Lumumba ajoute, disent les quotidiens du 27, qu'à son avis, c'est sur instructions du gouverneur qu'il a été malmené. L'amusant salopard ! J'écris à l'agence Belga et à quelques journaux :

« ...Un gouverneur digne de ce nom ne s'abaisse pas à donner de pareilles instructions. Je ne l'ai pas fait. Bien plus, quand fut lancé le mandat d'amener à charge de Lumumba, j'ai recommandé personnellement que son arrestation s'effectue sans brutalité. Dès le 2 novembre, jour qui suivit cette arrestation, j'ai donné des directives pour qu'il soit traité avec la plus grande correction et jouisse de toutes les facilités compatibles avec sa situation de détenu. S'il a été malmené le 22 janvier et s'il a voyagé dans des conditions déplaisantes, c'est dû uniquement à la résistance physique qu'il opposa quand il fut invité à partir pour Jadotville. Je ne l'ai appris qu'après coup.

Je regrette que l'attitude de M. Lumumba ait rendu nécessaire cette coercition, mais il va de soi que je couvre entièrement les agents sous mes ordres. »

Le discours que le dit Lumumba vient de prononcer à Bruxelles, mis en regard de ses harangues des 28 et 29 octobre, prouve, chez lui, une remarquable aisance d'adaptation. Et maintenant, après le départ de Kasa-Vubu, mouvement d'humeur d'enfant gâté, Patrice Lumumba devient la grande vedette de la Table Ronde.

(...)

30 janvier. - Le Procureur du Roi m'a transmis les conclusions de l'enquête approfondie qu'il a ordonnée quant aux interventions de la Force publique et de la police, le 30 octobre et les jours suivants. Le rapport constate que partout, à une exception près, les forces de l'ordre n'ont fait usage d'armes à feu qu'en état de légitime défense contre des émeutiers armés et à la dernière extrémité, bien qu'elles fussent sous le régime de l'opération militaire qui autorise les mouvements offensifs. L'exception, c'est un accrochage qui s'est produit du côté du Pont Bailey (sur la Tshopo) où il semble qu'une perte de sang-froid ait fait tirailler plus qu'il n'était strictement indispensable. On le comprend quand on sait que, toutes les forces étant engagées, il avait fallu envoyer là 15 élèves-policiers sans expérience. Plusieurs, imprudemment avancés, ont dû être dégagés. A cette inexpérience, il faut ajouter l'obscurité, la lueur et l'odeur des incendies, les hurlements, l'ambiance de guerre tribale, la contagion de la nervosité à laquelle n'échappent pas toujours des troupes aguerries. Le rapport révèle que, dès le 31 octobre, les meneurs du M.N.C. avaient procédé, de leur côté à une véritable enquête. Le Parquet a passé au crible les éléments qu'ils avaient réunis et en a tenu compte pour ses conclusions. Quant au nombre des morts, l'enquête conclut à 16 dont 10 furent identifiés.

Nous présentons ci-dessous deux lettres de P. Lumumba à ses avocats (l'une - manuscrite - adressée à un 'très honoré maître' dont l'identité demeure inconnue, à qui il demande d'assumer sa défense, l'autre adressée à maître Rolin), dans lesquelles il expose sa version des événements et réfute les accusations portées contre lui.

Lettre manuscrite de Patrice Lumumba au 'Très honoré Maître' lui demandant d'assumer sa défense

(Document inédit - Archives de R. Boghossian)

P. Lumumba

Stanleyville, le 5 décembre 1959

Très Honoré Maître,

En plus de ce que je vous écris d'autre part, je me permets de vous donner, en toute sincérité, quelques précisions afin que vous puissiez comprendre un peu la situation. Contrairement à ce que l'Administration locale a fait croire à l'opinion publique métropolitaine et aux informations erronées qui ont été publiées par certains journaux, les incidents de Stanleyville n'ont pas été provoqués par moi, ni par le congrès M.N.C.. La vérité est toute autre et vous en serez étonné si vous veniez faire une enquête à Stanleyville.

A considérer les choses de près, avec objectivité et impartialité, il n'y a rien qui a pu justifier les brutales mesures de répression que l'Administration a cru devoir prendre à l'égard des populations qui n'avaient ni l'intention, ni le désir de faire le désordre.

Notre congrès, tenu du 23 au 28.10.59, s'est clôturé dans le calme. A la fin de chaque séance nous recommandions aux membres de veiller au maintien de l'ordre et de se comporter, partout, avec dignité, de ne commettre aucun acte répréhensible qui puisse jeter du discrédit sur l'honneur du M.N.C. ou sur ses dirigeants.

Nous ne pouvons pas à la fois réclamer l'indépendance, la démocratie et éduquer la population au désordre, car cela pourrait demain tourner contre nous-mêmes. La grande mission qui incombe aux leaders politiques dans des jeunes pays, n'est pas simplement de réclamer l'indépendance et la jouissance des droits, mais nous devons aussi inculquer à nos foules les notions de civisme et de respect à l'ordre établi. Tout en condamnant énergiquement le régime colonial qui est dépassé, je m'efforce toujours, dans toute mon activité politique, de remplir mes devoirs avec conscience.

Si une Commission parlementaire pouvait mener une enquête sur les événements de Stanleyville comme ce fut le cas à Léopoldville, je suis certain qu'elle découvrira des manquements graves dans le Chef de l'Administration locale dont la responsabilité est lourdement engagée dans cette affaire.

On a inutilement provoqué la population, on l'a excitée, on a semé la panique. Il est même à noter que la population n'a pas été prévenue au préalable des mesures d'interdiction de rassemblement ou de couvre-feu qui avaient été décrétées pendant la journée. La conséquence en fut que, les gens ne sachant rien, se promenaient ou se rassemblaient comme d'habitude sans se soucier de quoi que se soit. La police et les gendarmes, sous le prétexte de disperser les gens - qui n'en savaient d'ailleurs rien - en profitèrent pour tirer partout des coups de feu, entraînant la mort de plusieurs personnes, sans parler de nombreux blessés.

Disposant de la radio, de la presse et de tous les moyens de propagande, l'Administration a employé toutes les combinaisons possibles pour essayer de se disculper aux yeux de l'opinion publique. Et également pour s'expliquer vis-à-vis des Autorités supérieures de Belgique qui devaient s'émouvoir devant de tels actes de tueries.

Mais, pour atteindre ce but, pour camoufler la vérité, l'Administration n'a trouvé rien de plus ingénieux que de trouver un bouc-émissaire en ma personne, une bête noire à qui il fallait endosser la responsabilité.

Les responsables, les coupables, sont aux rangs de l'Administration locale.

Les causes immédiates ou lointaines, directes ou indirectes de ces incidents, sont ailleurs. Je ne suis pour rien dans ces palabres.

L'Administration a voulu m'arrêter et me mettre à l'ombre parce que je la gêne. Je la gêne, elle et ses fonctionnaires, principalement de droite, à cause du grand succès que je rencontre de plus en plus auprès des populations. Ils sont contre moi, ces milieux et leurs presses à cause de ce succès que je remporte partout au détriment de leurs hommes de paille et des partis qu'ils soutiennent dans les coulisses.

On me traite d'être agitateur, excitateur etc. Je ne suis ni l'un ni l'autre. Je n'ai qu'une idéologie, qu'une politique, qu'une doctrine : c'est la conquête de la Liberté et l'accession du Congo à son autodétermination. Je suis adversaire acharné de la violence. Je ne peux pas tolérer la violence ou le désordre au sein du M.N.C..

L'accession du Congo à l'indépendance ne peut se réaliser que par la voie des négociations amicales et pacifiques avec les représentants de la Belgique. J'ai toujours cette conviction. Mais il existe malheureusement au sein de l'Administration, certains fonctionnaires qui, par toutes sortes de maladresses et de combinaisons, veulent briser nos possibilités d'entente avec la Belgique. On nous prête des intentions que nous n'avons pas toujours, on nous calomme parfois, on nous traîne dans la boue.

Bref, Très Honoré Maître, j'ai placé toute ma confiance en vous. C'est pourquoi j'avais demandé personnellement, dès mon arrestation, à ce qu'on vous télégraphie pour que vous veniez me défendre. J'ai souvent entendu parler de vos sentiments d'humanité à l'égard des Africains.

Me refuseriez vous ce geste humanitaire en acceptant de venir me défendre à Stanleyville et me sortir de ce trou où j'ai été jeté innocemment ?

Je compte énormément sur votre bienveillante assistance indépendamment du concours de Maître Auburtin. Le M.N.C. vous réglera de tous vos honoraires.

Dans l'espoir du plaisir de vous lire sous peu pour être fixé, je vous prie d'agréer l'assurance de ma haute considération.

Signature

**Lettre de Patrice Lumumba au sénateur Henri Rolin,
avocat à Bruxelles**

(Document inédit - Archives de R. Boghossian)

Stanleyville, le 21 décembre 1959

Monsieur le Sénateur Henri Rolin

Avocat

1, Avenue Forestière

Bruxelles

Très Honoré Maître,

Je vous envoie, sous ce pli, copie de l'assignation que je viens de recevoir. L'audience est fixée au 18 janvier 1960.

Je me permets de vous fournir à l'avance quelques explications sommaires.

Certains propos, qui figurent dans l'assignation, n'ont pas été prononcés par moi tels quels.

Je n'ai prononcé aucun discours écrit, ni le 28, ni le 29 octobre. Nous n'avons non plus installé aucun appareil d'enregistrement.

Les réunions du congrès étaient des séances privées destinées exclusivement aux membres de notre Mouvement.

Contrairement aux stipulations contenues dans l'acte d'accusation, le local où nous tenions le congrès n'a pas été ouvert à quiconque et nous n'avons pas parlé dans un lieu public.

Si la bâtiment qui a été mis à notre disposition par la Ville est une salle des fêtes de la commune, les séances que nous y tenions dans le cadre exclusif de notre Parti, n'étaient pas des réunions publiques.

Je n'ai nullement excité les populations contre les pouvoirs établis puisque :

1°) je ne me suis pas adressé « aux populations » comme le mentionne l'acte d'accusation. J'ai parlé aux seuls membres de mon Parti, comme tout Président d'un parti politique s'adresse à ses membres;

2°) je n'ai tenu aucun meeting public où des personnes, autres que les membres du M.N.C., pouvaient assister.

Il y a une différence énorme entre les membres d'un parti et « les populations ».

3°) à la clôture de chaque séance, je recommandais aux membres de se conduire partout avec dignité et de ne commettre aucun acte répréhensible; de ne pas jeter des pierres sur les véhicules des Européens

comme le font certains éléments peu intéressants de la société; de respecter l'autorité établie.

Je n'ai pas attaqué la force obligatoire des lois. Le fait, pour un parti politique, de formuler des revendications politiques dans le cadre de son programme ne me semble pas constituer une attaque aux lois. Le Congo s'émancipe, et cette émancipation entraîne automatiquement des aspirations nouvelles de la part des populations.

Dans cette marche vers l'indépendance du Congo, des anciennes lois et mesures administratives, jadis valables, doivent s'adapter actuellement à l'évolution du Pays. Et quand nous, dirigeants politiques, critiquons parfois certaines mesures devenues anachroniques, il n'entre nullement dans nos intentions d'attaquer l'Autorité du pays.

Nos critiques, généralement posées, ne s'adressent pas aux personnes. Nous ne sommes pas non plus contre l'Administration - puisque cette Administration sera un élément de stabilisation et d'équilibre, même après l'accession du Congo à l'indépendance, mais nous ne faisons que réclamer le changement du régime, dans l'intérêt du Congo et de la Belgique.

J'ai toujours eu la conviction - et cette conviction ne change pas - qu'une amitié réelle subsistera entre le Congo et la Belgique.

Il est simplement question de changer les méthodes d'administration et de dissiper les malentendus.

Je n'ai pas les intentions qu'on me prête : il y a une incompréhension.

L'acte d'accusation stipule aussi que j'ai incité la population à ne pas voter ou à émettre en général un vote nul.

Si notre congrès avait décidé de ne pas participer aux élections, cette décision résultait par le refus que le Ministre du Congo avait opposé à notre demande de voir ouvrir des négociations avant celles-ci.

Mais, dès que des précisions avaient été données, j'ai donné l'ordre à ce que le M.N.C. participe aux élections car nous n'attendions que cela.

A la suite des élections qui se sont déroulées hier, le dimanche 20 décembre, le M.N.C. vient de remporter une victoire écrasante, sans précédent : il remporte jusque 90% des voix dans l'ensemble des communes africaines de Stanleyville.

Il faut aussi noter que, lors des élections communales de 1958, il y a eu, à Stanleyville, 60% d'abstentions (voir statistiques données dans le journal « Le Stanleyvillois » du 21.12.59).

Le journal ajoute, au sujet de ses commentaires sur les élections qui viennent de se dérouler : « Il est incontestable que la doctrine du M.N.C. a fait de très nombreux adeptes dans la population. La propagande du parti a été incontestablement bien faite et vigoureusement menée avec intelligence et activité. La journée du dimanche

a été une "VICTOIRE ECRASANTE POUR LE M.N.C. DANS TOUTES LES COMMUNES CONGOLAISES DE STANLEYVILLE ».

Le succès des élections à Stanleyville, de même que la victoire remportée par mon parti constituant, en eux-mêmes, un démenti formel aux accusations portées injustement sur mon compte.

Sur quoi l'accusation peut-elle encore tenir debout ?

x x x

J'ai lu dans « La Libre Belgique » du 15 décembre, que la délégation du cartel Abako a fait, pendant son séjour en Belgique, quelques démarches en ma faveur, elle a remis à la presse belge, avant son retour au Congo, une déclaration ainsi conçue :

« Au cours de ses négociations à Bruxelles, la délégation Abako-M.N.C.-P.S.A. a de nouveau attiré l'attention du Ministre sur le principe d'inculpation à priori dont M. Lumumba a été victime. »

« Elle a demandé au Ministre qu'une commission d'enquête soit immédiatement constituée afin d'établir les responsabilités, car elle ne peut admettre qu'on rejette sur M. Lumumba toute la responsabilité de cette affaire ».

Que pensez-vous personnellement de cette requête, qui émane des représentants d'une importante fraction de l'opinion congolaise ?

Je vous assure, Très Honoré Maître, que la responsabilité de l'Administration est lourdement engagée. C'est elle qui est à la base de tout ce qui est arrivé.

Le Parlement belge laissera-t-il passer cette grave affaire, ayant entraîné la mort d'une trentaine de Congolais, sans réclamer que la lumière y soit donnée par une commission parlementaire ? Il y va du prestige de la Belgique aux yeux des populations qui constatent visiblement la faute de l'Administration. Et ce n'est pas l'Administration en tant que telle, mais cette responsabilité incombe à certains fonctionnaires.

Il paraît que les Autorités supérieures n'ont pas donné l'ordre de tirer sur les Noirs. Les incidents sont le fruit d'un petit coup monté par certains agents européens, dans le seul but de mettre la main sur moi parce que le succès du M.N.C. les gênait.

Tout cela a été fait pour endiguer la poussée du M.N.C. et m'empêcher ainsi de faire ma propagande à travers le Pays, juste au moment précis des élections. Ils savaient que partout où j'allais passer pour constituer des sections, la population votera pour le M.N.C.. C'est là la vérité qu'on n'ose pas dire.

L'opinion noire, au Congo, réagit unanimement et très favorablement en ma faveur. Cette réaction a été plus vive, lors de l'arrivée du Roi, à Stanleyville. Le journal « Le Soir », que vous avez certainement lu, écrit ceci dans son édition du 18 décembre :

... Stanleyville reste énervée, houleuse. Devant la prison, une foule grossit et palabre. Elle attend la sortie de Lumumba, le leader politique incarcéré au moment des incidents d'octobre. Le bruit s'est répandu que le Roi arrivait spécialement de Bruxelles pour le délivrer.

La foule, qui s'évaluait à quelques milliers, n'a été dispersée que par des renforts de la police.

x x x

Il me semble que ce voyage royal, nécessité par des préoccupations politiques, doit viser un but : l'apaisement des esprits, la restauration de la confiance sérieusement ébranlée, l'assainissement de la situation politique combien embrouillée !

Ce voyage doit aussi favoriser le rapprochement entre l'Administration et les représentants des Congolais. Il faut que chacun fasse preuve d'une dose de bonne volonté, tant du côté de l'Administration, que de celui des dirigeants congolais pour qu'après le retour du Roi, le Pays connaisse une autre physionomie.

Ni la Belgique, ni le Congo, personne n'a intérêt à voir s'éterniser ce malaise, ces oppositions, ces « palabres ».

Mais, comment pourrait-on atteindre cet objectif tant désiré, si d'importantes fractions de la population sont privées de leurs chefs politiques, juste au moment décisif où la Nation se prépare à assumer ses responsabilités ? Le M.N.C. est un des principaux partis politiques congolais, possédant aujourd'hui des sections dans toutes les régions du Congo. Mais tous les membres du M.N.C., inquiets de perdre certains avantages aux discussions qui s'ouvrent le mois prochain entre le Gouvernement belge et les dirigeants des partis congolais, vivent actuellement dans une sérieuse tension psychologique.

Cette tension ne fait qu'augmenter depuis que le Roi est parti, et contrairement à leur espoir, ils constatent que je suis toujours maintenu en prison.

Les mauvais conseillers diront : libérer Lumumba, c'est encourager les démagogues, c'est céder au chantage des extrémistes. Tel est le refrain habituel de tous ceux qui s'imaginent que l'amitié entre la Belgique et le Congo s'établira par la force, par des répressions injustifiées et l'arrestation de principaux leaders noirs.

Ces mauvais conseillers ne se rendent pas compte combien ils font indirectement du tort à la Belgique, combien ils détruisent inconsciemment les bases de l'union entre les Belges et les Congolais.

Il est bien évident qu'on ne peut pas laisser impunis, sous prétexte de consolider l'amitié, des fautes criminelles. N'importe qui trouble l'ordre social mérite le châtement.

Mais au Congo, on confond parfois la justice avec certains actes de vengeance privée. Chaque fois que l'Administration locale se trompe, elle doit chercher des boucs émissaires ailleurs. C'est ce qui est le cas pour moi. Et la vérité, si elle ne se manifeste pas aujourd'hui - parce qu'on veut l'étouffer, elle éclatera plus tard.

x x x

Vous savez, que l'origine de notre mécontentement et du raidissement du congrès, provenait de l'attitude négative du Ministre De Schryver aux propositions que nous lui avons faites. Le désaccord résidait sur les termes de son message, prononcé le 16 octobre 1959 et qui prévoyait :

- *des élections provinciales au second degré (nous voulions qu'elles soient au suffrage universel direct - c'est le point de vue de tous les partis);*
- *des élections législatives vers la fin de l'année prochaine (nous voulions qu'elles se déroulent au début de l'année);*
- *la formation d'un gouvernement central en septembre 1960, gouvernement qui devait être placé sous la présidence du Gouverneur Général (nous voulions avoir un gouvernement congolais dès le début 1960 et celui-ci ne devait pas être présidé par le Gouverneur général).*

Le Ministre disait également dans son message que ce n'est qu'à partir de 1964 qu'on pouvait envisager l'indépendance du Congo.

C'est sur tous ces détails que le congrès M.N.C. avait adressé un télégramme au Ministre pour lui demander l'ouverture immédiate des négociations avant le déroulement des élections de décembre. Nos membres exigeaient recevoir des précisions quant à la mise en place des institutions nationales et d'un gouvernement congolais avant de s'engager aux élections. Ils n'étaient pas non plus entièrement d'accord avec le programme du Ministre.

Cette position fut celle de l'Abako et d'autres partis politiques nationalistes.

A notre demande pour l'ouverture des discussions, le Ministre nous a adressé un télégramme par lequel il rejetait notre proposition : il maintenait son programme.

Devant cette situation, et sous la pression de nos membres, nous avons pris une résolution de non participation aux élections.

Après cela, les choses se sont compliquées considérablement dans tous les coins du Congo.

Dès l'éclatement des incidents de Stanleyville - incidents délibérément voulus et préparés par certains agents de l'Administration dans le seul dessein de noyauter les activités du M.N.C., après ces incidents, le Ministre change son fusil d'épaule et décide de venir au Congo. Motif du voyage : VOIR SUR PLACE SI TOUS LES DETAILS DU PROGRAMME ARRETE EN OCTOBRE ETAIENT TOUJOURS VALABLES (propres paroles du Ministre prononcées devant la Chambre, le 15 décembre dernier). Deuxième motif : JE VOULAIS AUSSI ENGAGER DES POURPARLERS (paroles prononcées également le 15 décembre, devant le Parlement).

Or, si le Ministre était venu au Congo dès notre appel, ou s'il nous a fait venir à Bruxelles dès réception de notre télégramme comme il le fait maintenant avec tous les partis politiques, les choses auraient pu marcher normalement dans l'intérêt de

tous. Son administration n'aurait pas provoqué des incidents, il aurait dissipé toute tension.

Au lieu de suivre une politique sage, le Ministre préfère agir uniquement sous le coup des événements, car ce qu'il a fait le démontre clairement.

Après son voyage au Congo, certainement inspiré par suite des incidents de Stanleyville, le Ministre, parlant de la Conférence de la Table ronde, qui se tiendra à Bruxelles, en janvier, déclare ceci :

« Le gouvernement voudrait y voir siéger des membres des deux Chambres et fait appel, pour ce faire, aux présidents de celles-ci. Il souhaite aussi y voir les représentants qualifiés des plus grandes tendances du Congo. Ceci nous permettra d'entendre la voix des Congolais à un moment décisif afin de préparer un programme qui sera soumis aux Chambres. Il faut écourter la période de transition, cela paraît indispensable et souhaité par tous. La Conférence dite de la Table ronde devrait avoir lieu vers la mi-janvier. Elle aurait pour objectif de trouver des formules pratiques pour avancer les élections législatives. Dans cette éventualité, la mise en place des institutions centrales pourrait être avancée de plusieurs mois. Des projets de loi pourraient déjà être déposés en février. Selon le vœu de beaucoup, le suffrage universel direct pourrait être appliqué aux élections législatives et provinciales jumelées. Il y a intérêt je le répète, à accélérer la procédure. Ce que nous voulons, c'est répondre aux desiderata de la population. On est frappé de la prise de conscience de celle-ci. Même la brousse est éveillée au régime électoral et représentatif. J'espère que les idées se clarifieront afin que la table ronde de janvier puisse être fructueuse et qu'avec la collaboration de tous, le Congo puisse jouir de son indépendance en 1960, ce que nous lui souhaitons autant que lui-même, de tout coeur et en toute loyauté ».

Voilà que tout est clair et net. Le Ministre donne donc raison au M.N.C. lorsque, le 28 octobre 1959, notre congrès s'opposait à son programme du 16 octobre, programme rejeté par tous les partis politiques, par toute la population, et que le Ministre vient d'abandonner lui-même avec une bonne foi qu'il faut lui reconnaître.

Le fait d'avoir combattu ce programme, parce que le Pays ne le voulait pas, je suis brutalement jeté en prison et accusé d'atteinte à la sûreté de l'Etat, d'avoir « attaqué méchamment les pouvoirs établis ».

Je n'attaquais pas les pouvoirs publics, mais j'attaquais simplement un régime politique qui était devenu désuet.

Je n'attaquais pas l'Autorité établie, mais uniquement la nouvelle structure que le Ministre du Congo voulait IMPOSER au Congo, contre l'assentiment des populations.

Je ne portais pas atteinte à la sûreté de l'Etat, mais je ne faisais que traduire, avec franchise, les vraies aspirations des populations du Congo. Les Congolais, de toutes les couches de la population, voulaient à tout prix obtenir leur INDEPENDANCE sans trop attendre. Le Ministre vient de proclamer devant le Parlement que le

Congo pourra jouir de son indépendance en 1960, tous les membres du Parlement ont applaudi à cette déclaration.

IL N'Y A DONC PLUS DE PROBLEME. IL N'Y A PLUS DE SUJET DE DISSENSION ENTRE LA BELGIQUE ET LE CONGO.

Qu'on me libère pour permettre à mon parti de préparer efficacement sa campagne électorale, dans des bonnes dispositions morales et psychologiques, au même titre que les autres partis politiques.

Il ne reste maintenant que deux choses essentielles à réaliser :

1°) fixer, entre la Belgique et le Congo, les termes d'une alliance, de part et d'autre, la plus sincère et la plus désirée;

2°) pour éviter de tomber sous d'autres tutelles - ce qui rendra notre indépendance fictive, une étroite coopération économique doit s'établir entre le Congo indépendant et la Belgique. L'Etat congolais, à mon sens, accordera une certaine priorité aux investissements et à l'engagement des techniciens belges.

Tandis que les Congolais assumeront la direction politique de leur Pays, aidés par des conseillers belges qui ont leur confiance (économistes, juristes, hommes de science), les entreprises européennes, qui sont indispensables pour le développement économique du Pays, continueront leurs activités sous de meilleures conditions.

Pour sortir les Congolais de leur structure ancienne de l'économie de subsistance, on instaurera un nouveau programme d'industrialisation et de la mise en valeur rationnelle du Pays, notamment par un système de planification.

Telles sont mes idées, qui sont celles de mon parti.

x x x

Dès son arrivée à Stanleyville, le Roi a prononcé une allocution dont je me permets de reproduire les principaux passages :

« De mon premier voyage, j'avais emporté la conviction que notre action civilisatrice devait s'engager dans une voie nouvelle, que l'heure approchait d'asseoir l'association de la Belgique et du Congo sur la base de l'émancipation des populations autochtones.

Maintenant, il s'agit de saisir et de satisfaire les aspirations légitimes des habitants du Congo, tout en leur évitant les déceptions d'une évolution désordonnée.

Cette phase, la Belgique l'a abordée avec résolution. Spontanément, généreusement, elle a appelé le Congo à une indépendance prochaine.

Loyalement, elle exécute sa promesse selon les méthodes conseillées par l'expérience et l'intérêt de tous. Loin d'imposer des solutions préconçues, elle souhaite que le Congo préconise les institutions adaptées aux coutumes et aux

préférences locales et répondant aux nécessités du pays. De si profondes transformations posent de graves problèmes. Le succès exige de l'ordre, de la bonne foi, le désir de faire oeuvre solide et durable.

Continueur de la dynastie qui a créé cet immense et magnifique pays qui est le vôtre, je recherche avant tout vos intérêts propres et votre bonheur personnel.

J'ai tenu à venir en personne m'assurer sur place des aspirations entières des populations dont l'avenir me tient intensément à coeur ».

Cette pensée profonde, exprimée par le Roi, doit trouver sa réalisation sous le signe d'une collaboration amicale et loyale entre nos deux pays.

Mais, les responsables de la politique belge le comprendront-ils ? Ne vont-ils pas encore vouloir évangéliser et philosopher, là où il faut réaliser et nouer des contacts humains ?

Voilà, Très Honoré Maître, les quelques idées que j'ai jugé utiles de vous communiquer, d'abord sur mon procès, et puis, sur le plan de la politique générale qui m'anime.

Je ne veux pas m'aigrir, car ce serait une erreur. Je garde ma foi dans l'avenir du Congo. Tous les combattants de la liberté ont toujours souffert, dans tous les pays du monde. Les Belges ont aussi souffert et c'est grâce à l'action de leurs leaders nationalistes de l'époque, qu'ils ont pu se dégager de la domination hollandaise.

Je garde de meilleurs sentiments à l'égard de la Belgique qui n'a pas proprement des visées impérialistes. J'ai beaucoup voyagé, en Europe et dans plusieurs pays africains. Ma modeste expérience me permet d'affirmer que les Belges ne sont pas méchants ni racistes. Les Belges de la métropole, l'écrasante majorité, ne s'opposent nullement à notre émancipation.

Les difficultés, l'incompréhension, c'est ici au Congo que nous les rencontrons, et également, au sein du Parlement belge, où certains mandataires identifient leurs intérêts personnels à ceux de la Belgique. Et il y a aussi le néfaste jeu de coulisse ..., des luttes d'influence et partisans, les Catholiques qui veulent monopoliser tout au Congo (je suis personnellement de religion catholique) à leur seul profit et au détriment des autres partis politiques belges. Il faut que cela cesse.

Je vous avoue, que la grosse bagarre au Congo - ce qu'on ignore souvent en Belgique, réside dans le fait de savoir si les Catholiques auront leur prépondérance au Congo une fois un gouvernement congolais installé. Et lorsqu'on voit un leader noir très influent, qui n'est pas d'obédience catholique, qui ne veut pas mêler la politique avec la religion, on l'accuse sournoisement d'être inféodé au parti socialiste de Belgique ou au parti communiste, on met toute la machine en marche pour l'écarter au profit des seuls leaders catholiques. Un leader non catholique, est l'objet de toutes les avanies : on le traîne dans la boue, on le vilipende, on le pourchasse.

Il faut être Noir, vivre au Congo, pour sentir cela.

Des dissensions qui se sont produites dans l'ancien comité M.N.C. trouvent leur origine dans ces méchantes tractations. Les milieux catholiques voulaient avoir la mainmise sur le M.N.C., je m'y opposais chaque fois car je ne voulais pas me laisser corrompre. En désespoir de cause, les chefs spirituels ont donné mot d'ordre à leurs protégés de monter un coup contre moi.

Ngatula et Iléo ayant complètement échoué, condamnés par tous les membres M.N.C., exclus du parti pour leur trahison, ils ont fait appel à Kalonji, pour leur venir au secours. Kalonji se voit aussi abandonner par les membres M.N.C./Kasaï.

Ne sachant quoi faire, ils vont s'inféoder à l'Abako pour préconiser une politique de séparatisme et de morcellement du Congo, car leur « fédéralisme » ne vise que ça, en réalité. Le M.N.C. est pour l'indépendance dans l'unité.

« la Libre Belgique » du 18.12.1959, reproduisant une dépêche de l'Agence Belga, révèle ceci (voir page 4) : « ... Au sujet de l'Abako toujours, on enregistre actuellement parmi les membres une hostilité croissante à l'égard de Kalonji et de son groupe qui est accusé d'être catholique ».

Toujours à ce même propos, « La Libre Belgique » du 15.12.59 écrit encore ceci, sous la rubrique : Les délégués du cartel Abako-M.N.C.-P.S.A. ont quitté Bruxelles. « Les sections provinciales du M.N.C.-Lumumba du Kasaï ont annoncé qu'elles tiendront un congrès provincial à Luputa, le 20 décembre prochain, en vue de constituer leur comité provincial. Elles déclarent rejeter catégoriquement le « congrès catholique » préconisé pour le 14 décembre dans cette province (il s'agit du congrès organisé par le M.N.C. - aile Kalonji) ».

Toutes ces informations pourraient vous intéresser. C'est pour vous prouver le jeu catholique qui se joue dans les coulisses et que tous les Congolais reconnaissent et désapprouvent vigoureusement.

Ce sont les mêmes milieux catholiques qui, dans le seul but de faire passer « leurs » hommes, tant compromis, font inutilement du tapage autour du M.N.C.-Kalonji, alors qu'il n'en existe pas. Kalonji n'a actuellement qu'un petit groupe de ses compatriotes Baluba. Kalonji a été envoyé à l'Exposition de Bruxelles de 1958 par les missions catholiques et il a séjourné pendant 8 mois en Belgique pour le compte des missions. Ce qui n'est pas mauvais du tout. Mais c'est le jeu qui se joue actuellement qui est mauvais.

Ces mêmes milieux catholiques, avec ceux au pouvoir en Belgique, sont contre le vrai M.N.C. que je dirige et qui a des sections dans toutes les régions du Congo, ils sont contre mon parti, parce que je veux rester neutre.

C'est ainsi que le Ministre, au lieu de discuter avec les membres du Comité Central du M.N.C. à Léopoldville, fait plutôt appel à Monsieur Kalonji qui ne représente pas du tout le M.N.C. et qui n'est plus au M.N.C.. Il préfère discuter avec des séparatistes, ennemis de l'unité, qu'avec les représentants d'un vrai parti national qui vient de montrer ses preuves par un succès foudroyant aux élections.

Aucun parti politique au Congo n'a remporté la victoire que vient de remporter le M.N.C. : 90% des voix dans TOUTES les communes africaines de Stanleyville. Et si j'étais libéré, dès maintenant, je vous assure à l'avance que nous remporterons la victoire aux prochaines élections législatives car les activités de l'Abako ne sont localisées que dans la seule ville de Léopoldville et dans le Bas-Congo. Si je parlais où je suis originaire pour y mener une propagande, ce sera le même résultat qu'à Stanleyville, à savoir qu'au mois d'août dernier, j'ai passé un mois et demi à travers la Province du Kasai, installant des sections du M.N.C. dans tous les territoires.

Il en est de même des autres Provinces.

Je ne m'enorgueillis pas. J'ai simplement voulu vous éclairer sur certaines réalités qui peuvent vous échapper. J'ai évidemment parlé de beaucoup de choses ici qui ne rentrent pas dans le cadre de la défense.

J'ai pensé qu'en votre qualité de Parlementaire, ces éclaircissements vous seront de quelque utilité.

On m'a apporté une machine de la maison pour faire mes diverses correspondances. C'est ainsi que j'ai pu vous écrire cette très longue lettre dont la lecture sera certainement fastidieuse. J'espère que vous m'en excuserez.

En attendant le plaisir de vous lire, je vous prie d'agréer, Très Honoré Maître, l'assurance de ma plus haute considération.

*P. Lumumba
Président National du M.N.C.
(c/o Parquet de Stanleyville)*

Nous reproduisons ci-dessous une lettre de Maître Raskin à P. Lumumba relative au bien fondé d'une défense assurée par des avocats communistes, puis le Réquisitoire du Ministère public.

Lettre de Maître Jules Raskin à Patrice Lumumba

(Document inédit - Archives de R. Boghossian).

JEAN TERFVE

&

JULES RASKIN

AVOCATS

A LA COUR D'APPEL

Liège, le 6 janvier 1960

Mon cher Patrice,

J'ai bien reçu tes deux lettres. La première m'est parvenue à Paris où j'ai passé une dizaine de jours et où des amis me l'avaient transmise.

J'y ai rencontré Maître Auburtin à qui j'ai demandé de te transmettre mon bonjour lorsqu'il te verra les jours prochains.

Tu peux croire que les amis belges ne t'ont pas oublié et le jour même de ton arrestation la jeunesse Communiste faisait passer à la Radio une résolution de protestation. Dans la nuit qui suivit, les murs de Liège se couvrirent d'inscriptions : « Pas un soldat au Congo » et « Libérez Lumumba ».

Depuis les colonialistes ont essayé de semer la confusion mais leurs manoeuvres ont échoué les unes après les autres. Le succès massif du M.N.C. à Stanleyville condamne ceux qui voulaient te condamner.

J'examine avec nos amis le moyen de diffuser rapidement ta « Réfutation du discours prononcé par le Gouverneur ».

Il faut obtenir ta libération au plus vite ainsi que celle des autres prisonniers politiques congolais, comme par exemple Antoine Tshimanga.

* * *

Tu me transmets une série de documents (copie de la lettre à Rolin) « à toutes fins utiles ».

Cela signifierait-il que tu souhaiterais éventuellement voir Me Terfve et moi-même joindre nos efforts à ceux de Me Auburtin.

Certains prétendent que la présence d'avocats communistes parmi tes défenseurs est de nature à te desservir. Ce n'est pas notre avis. Le précédent de la défense de Tshimanga à Léopoldville est un exemple concluant à cet égard. Il est normal que les communistes qui ont été et qui sont encore en Belgique les défenseurs les plus fermes de l'indépendance du Congo prêtent leur assistance aux leaders emprisonnés, même sous la forme d'assistance juridique.

Il est normal, disons même logique, que ces leaders fassent appel à eux. La discrimination pratiquée par l'Administration coloniale et le gouvernement belge vis-à-vis des communistes est faite uniquement en fonction de leurs intérêts colonialistes.

Cela ne signifie nullement qu'il (soit) souhaitable que seuls des avocats communistes assurent votre défense. Bien au contraire. Il y a un intérêt majeur à ce que des avocats d'opinions diverses soient à vos côtés. C'est capital au point de vue opinion publique et cela donne la mesure de la justesse de votre cause.

Mais il faut se garder de sous-estimer l'importance et la signification d'une présence communiste.

Tu as sollicité mon avis. Je te le donne sur le plan purement politique. C'est à toi et à toi seul qu'il appartient de peser tous les éléments du problème et d'apprécier ce qui est tactiquement, dans tes conditions propres, la solution la plus efficace.

Tiens compte évidemment du fait que le 18 janvier est une date très proche.

De toute manière, je compte rester en étroit rapport avec toi. J'ai transmis et je transmettrai tes différents messages d'amitiés.

J'espère que nous nous trouverons bientôt à nouveau dans un petit restaurant de Liège pour fêter ta libération.

Simone et ma petite fille vont très bien. Souvent nous parlons du Congo et de Patrice.

Fraternellement,

Réquisitoire du Ministère Public

(Document inédit - Archives de R. Boghossian)

RP 42.130

NOTE D'AUDIENCE¹⁷⁵

A. RETROACTES

Le prévenu arriva à Stanleyville dans la journée du 23 octobre 1959. Le congrès M.N.C. fut ouvert aussitôt.

Chaque soir il était tenu une séance publique au cours de laquelle les populations étaient informées des travaux du congrès, ce qui créa une tension croissante.

Pour ne pas sortir du cadre strictement judiciaire de cette cause, je m'abstiendrai d'évoquer les incidents qui se multiplièrent sous les pas du prévenu.

Je parlerai de deux d'entre eux seulement pour la raison que Lumumba les a utilisés dans son discours du 29 octobre 1959; je parlerai d'un troisième incident car il a été évoqué ici même par le témoin Kygoma à la demande de la défense.

a) incident Mbuli

Il s'agit des faits repris à la seconde prévention sub b. Mbuli avait commis le 20 octobre 1959 à Isangi une tentative de meurtre sur la personne du policier Ifono en lui plongeant une lance dans le ventre. Il avait pris la fuite en direction de Stanleyville où il se terrait.

C'était un individu extrêmement dangereux, doué d'une force herculéene, déjà poursuivi en 1940 du chef de tentative de meurtre sur la personne d'un agent territorial, dont l'hérédité était lourde car son père Yengo était aussi titulaire d'une condamnation du chef de meurtre.

Sa présence fut signalée, le 29 octobre 1959 à Mangobo où la police se rendit aussitôt vers 9 h, accompagnée par le Substitut Van Camp. Mbuli fut appréhendé sur le marché où il vendait le journal « l'Indépendance ». Il fut avéré dans la suite qu'il avait assisté aux travaux du congrès en qualité de délégué et qu'il avait trouvé un refuge chez Tawiti Bonaventure, trésorier provincial du M.N.C., grâce aux soins de Kasongo Joseph. Président provincial du même mouvement.

Au moment de son arrestation, il exhiba un canif de telle sorte que la force dut être employée.

La foule nombreuse manifesta de l'effervescence, aussi les commissaires présents durent ils exhiber leurs armes sans toutefois les utiliser. (RMP 42.048 : VR).

Mbuli était l'objet d'un mandat d'amener depuis le 20 octobre 1959.

¹⁷⁵ Déposée à l'audience publique du 20 janvier 1960.

b) incident Elalissa

Il s'agit des faits repris à la seconde prévention sub D. F. et H. Nous nous trouvons encore en présence d'un énergumène qui dans la matinée du 29 octobre 1959 vers 9.30 h avait au cours d'une discussion porté des coups de poing à la personne de son employeur ; non content de ce fait il avait ensuite frappé à coup de couteau le sieur Coucke et outragé l'agent du bureau de la main d'oeuvre.

Il s'était ensuite retiré chez lui à Kabondo et une section de policiers s'avérait impuissante à l'arrêter.

Le Commissaire Philips appelé sur les lieux trouva autour de sa case un rassemblement de 500 personnes. Elalissa portait un slip pour tout vêtement et exhibait une lance et une machette. Après avoir menacé sa femme qui tentait de le calmer, il se précipita la lance en avant sur le commissaire qui se trouva dans l'obligation de tirer.

Il réussit néanmoins à se sauver. Il traversa la cité européenne et arriva à Mangobo où il se plaça sous la protection de Lumumba en alléguant qu'il avait été blessé pour avoir crié « INDEPENDANCE ». A propos de cet incident (RMP 42.155) Nendaka et Finant ont au cours de l'instruction rendu hommage au service d'ordre, car un autre attroupement s'était formé à Mangobo.

c) incident Hainaut

Le témoin Kygoma a déclaré que dans la soirée du 29 octobre 1959, le sieur Hainaut voulant quitter son établissement sis à deux cent mètres du lieu de la réunion politique qui venait de se terminer, fut pris à partie par des gens qui sortaient de la salle des fêtes.

Ces faits sont confirmés par la déposition écrite de Hainaut. Ce dernier a précisé que la foule était surexcitée; que des pierres furent brandies dans sa direction, que le leader Lengema lui conseilla de ne plus paraître à Mangobo.

J'ajoute que le sieur Hainaut avait eu jusqu'alors des contacts suivis avec les leaders du M.N.C. et était très bien connu par eux.

B. LE DISCOURS DU 28 OCTOBRE

Au cours de la séance dite « plénière » du congrès M.N.C., l'inculpé prononça un discours particulièrement violent à l'occasion de la lecture du texte des résolutions finales.

Il existe de ce discours un enregistrement intégral dont la transcription est consignée au dossier.

I. TEMOIGNAGES

a) De multiples témoins ont été entendus au cours de l'instruction, principalement des leaders M.N.C. : l'essentiel de leur déposition authentifiait le texte établi sur les bases de l'enregistrement.

(...)

Voici quelques passages particulièrement significatifs :

- 1) « Selon une source autorisée, donc il y a un fonctionnaire qui lui a dit cela à l'Administration, la réponse parvint en fin de l'après-midi et fut communiquée aux congressistes seulement dans la soirée, et c'était à 19.20 h. Donc notre télégramme, avant de nous parvenir, a été confisqué par l'Administration de Stanleyville (tumulte de la foule). Vous voyez bien, il a été ... (mots incompréhensibles) ... de Stanleyville, avant que nous recevions notre télégramme. Où est l'inviolabilité des secrets des télégrammes et des correspondances ? » (cote 11 verso).

Ce passage a été entendu par : Nendaka Victor - Weregemere Jean Chrys - Finant Jean-Pierre - Zute Edmond - Tshimbalanga Louis - Gbenye Christophe - Bomandeke Jean-Marie - Kiwewa Antoine.

- 2) (Traduction du kingwana) (cote 22) Texte original cote 12.

« Je suis debout ici sur la place de Stanleyville, devant vous tous nos pères, nos amis, nos enfants, les Blancs de l'Etat, les journalistes européens, toute la terre entière écoute; il y a un télégramme qui vient de nous arriver du Ministre du Roi des Belges dont le texte démontre clairement que les Belges ne veulent pas nous donner notre indépendance ».

Ces paroles sont confirmées par : Kasongo Joseph - Tawiti Bonaventure - Tshimbalanga Louis - Kasongo Guillaume - Kalondji Paul.

Il y a lieu de souligner qu'après ces paroles, la foule a interrompu l'orateur et que les cris suivants fusèrent : « Qu'on s'entre-tue, qu'on meure. »

- 3) « ... Et à la suite de ce télégramme, la congrès National du M.N.C. a décidé que le divorce d'avec le Congo et la Belgique était prononcé à partir d'aujourd'hui. » (cote 12 verso)

Ces paroles qui ont été martelées et furent longuement applaudies, sont confirmées par : Nendaka - Kasongo Joseph - Finant - Tawiti - Gbenye Chr. - Bomandeke - Kiwewa - Kalondji Paul - Lengema.

- 4) « Chers frères, chers frères, est ce que vous avez peur ? Est-ce que vous avez peur de la mort ? » (cote 13)

Ces paroles qui provoquèrent un tumulte considérable et auxquelles la foule répondit « Non ! Jamais ! » sont confirmées par : Tawiti - Gbenye.

- 5) « ... Nous vous demandons une seule chose : c'est de vous occuper de nos enfants, nous les laissons à notre charge et nous marchons contre la Belgique et nous marcherons contre cette politique. Il faut que ce pays soit libéré sans retard. » (cote 13)

Ces paroles qui provoquèrent l'enthousiasme du public sont confirmées par : Finant - Tawiti - Bomandeke.

- 6) « ... Et maintenant, mes frères, demandez à aller voter en décembre ! mais pour votre frère opprimé qui souffre, qui veut l'indépendance immédiate, ne votez pas ! Tous les gens qui souffrent, qui veulent jouir de l'indépendance immédiate ne se présenteront pas au bureau de vote, parce qu'il y va de votre suicide ! » (cote 13 verso)

Ces paroles ponctuées de longs applaudissements et sont confirmées par : Tawiti - Gbenye - Bomandeke - Kiwewa - Kasongo Guillaume - Kalondji Paul (partiel) - Lengema.

- 7) « ... La fausse promesse contenue dans la déclaration gouvernementale du 13 janvier n'est qu'un instrument de propagande destiné à tromper l'opinion publique internationale .. » (cote 14)

Ces paroles sont confirmées par : Kasongo Joseph - Finant - Tawiti - Zute - Tshimbalanga Louis - Gbenye - Bomandeke - Kiwewa.

- 8) « ... Ils ont installé deux bases militaires, une à Kamina, l'autre à Kitona. Pourquoi toutes ces bases ? C'est pour vous intimider, C'est pour vous opprimer. Toutes ces bases militaires, quelle est leur utilité ici en Afrique ? Les Noirs sont des hommes pacifiques. Contre qui allons-nous nous battre ? Toutes ces bases, toutes ces armes qui sont là, qui sont dirigées contre nous ? Mais nous sommes décidés. L'élan d'un peuple décidé on ne peut vous retenir. Mais pour nous la mort, ce... c'est... nous sommes devenus insensibles. Nous attendons la mort aujourd'hui, demain on ne sait pas quand. Pour nous, la mort ne compte pas. Tout ce qui compte, c'est la liberté. Et quand nous allons mourir demain, avec vous, ou va alors, à Stanleyville, à Luluabourg, à Coq, partout élever des monuments pour les victimes du colonialisme. Marchez ! N'ayez pas peur ! » (cote 14 in fine)

Ces paroles sont confirmées par : Finant (partiel) - Tawiti - Bomandeke (partiel) - Kasongo Guillaume - Kalondji Paul (partiel) - Lengema.

- 9) « ... Aujourd'hui, par l'action néfaste, incompréhensible d'un petit Gouvernement dictateur, au pouvoir en Belgique, conservateur, on s'oppose à tout, on détruit l'amitié, d'abord entre le Congo et la Belgique et ensuite entre les Belges et les Congolais installés dans ce pays ... et nous le déplorons ! » (cote 15)

Ces paroles sont confirmées par : Finant - Tawiti - Bomandeke - Kiwewa - Kasongo Guillaume.

- 10) « ... Et en avant, à la marche ! Dès aujourd'hui et jusqu'à l'avènement de l'indépendance congolaise, mot d'ordre : pas de collaboration ! Désobéissance civile ! Lutte pour le peuple congolais ! Pas de querelle ! Pas de palabre entre nous ! Tous nous serons frères de misère, des frères de combat, des frères de victoire » (cote 15)

Ces paroles sont confirmées par : Nendaka (partiel) - Kasongo Joseph (partiel) - Finant - Tawiti - Bomandeke (partiel) - Kasongo Guillaume - Kalondji Paul.

11) « ... Vous allez entendre que les colonialistes ont payé quelqu'un pour nous lancer des flèches empoisonnées, mais tout cela c'est un honneur pour notre pays. Et vous dans votre entourage, vos chantiers, ou vous travaillez, partout écrivez ! Votre téléphone, dans les postes, les tam-tams ! Mobilisez, alertez tout le monde ! Indépendance Immédiate, sans attendre ! Boycottez les élections. Il ne faut pas voter, parce que vous votez contre le Pays, contre vous-mêmes, votez contre l'indépendance nationale ! » (cote 15)

Ces paroles sont confirmées par : Nendaka - Kasongo Joseph - Finant - Tawiti - Gbenye - Bomandeke - Kasongo Guillaume.

12) (Traduit du kingwana - cote 25) - Texte original cote 16.

« .. Si vous allez voter, c'est que vous refusez l'indépendance, parce que ce vote que vous déposerez ce n'est pas pour obtenir l'indépendance, ce vote que vous allez faire, c'est pour dire que vous êtes d'accord à ce moment là, par votre bulletin, de dire que nous voulons encore et pour longtemps la présence des Blancs au Congo, pour nous dominer. Celui-là même qui se déplace pour voter, accepte de rester chaque jour dans l'esclavage. »

Ces paroles sont confirmées par : Kasongo Joseph (partiel) - Finant - Tawiti - Gbenye (partiel) - Bomandeke - Kiwewa (partiel) - Kasongo Guillaume.

b) D'autres témoins ont confirmé dans son intégralité le texte du discours : il s'agit du commis Malaba et du congressiste M.N.C. Dloba qui avec certains des témoins déjà cités : Kasongo Guillaume, Tawiti et Finant, ont écouté l'enregistrement : ils ont attesté formellement qu'ils reconnaissent la voix de Lumumba, ses paroles, son rythme oratoire et les interruptions de la foule.

c) Les journalistes Willems, de l'agence Belga et du Sorbier de l'Agence France Presse, ont également assisté au discours litigieux.

Le premier a indiqué qu'il avait rédigé un résumé du discours pour « le Stanleyvillois ». Il s'agit de l'article publié le jeudi 29 octobre par ce journal en première page. Cet article reprend l'essentiel des thèmes analysés ci-dessus : divorce - désobéissance civile - préparation à la mort.

Au cours de sa déposition, ce témoin a insisté sur le fait que l'inculpé avait longuement dialogué avec la foule, procédé oratoire qui n'a pas manqué son effet, car, le public était littéralement électrisé. Il a cité à titre d'exemple : « Avez vous peur de la mort Etes vous prêts à mourir demain ? »

du Sorbier a témoigné dans un sens identique en précisant (cote 306 verso) que l'inculpé commença de dialoguer avec la foule dès la séance du 26 octobre 1959, qu'il nota lors de la séance du 28 octobre une surexcitation plus grande du public.

II. CARACTERE PUBLIC DE LA REUNION

Tous les témoins interpellés sont unanimes sur ce point : la séance plénière du 28 octobre fut accessible à quiconque et se tint portes ouvertes, la foule continuant d'entrer durant le déroulement de la séance, cette foule contenue à l'intérieur de la salle est estimée à 1.500, voire 2.000 personnes; elle était essentiellement composée d'adultes, mais les jeunes gens s'y trouvaient en grand nombre, on y vit même des enfants. Ces faits sont établis notamment pas les témoignages de :

Nendaka Victor - Kasongo Joseph - Nzuzi - Kalondji Paul - Bomandeki - Lengema - Tshimbalanga Louis - Finant - Gbenye - Lumumba Louis - Malaba - Oloba et le journaliste Willems.

Les photographies prises par Zute Edmond de la délégation M.N.C. de Léo confirment d'ailleurs ces témoignages multiples, notamment quant à la présence d'enfants et quant aux portes ouvertes.

Il apparaît donc bien que l'inculpé s'est adressé à la population et non seulement aux congressistes, lesquels étaient au nombre de 112 suivant la liste établie et saisie entre les mains de Kiwewa, secrétaire général du M.N.C. pour la Province orientale. (cote 412 - doc 69 à 73 et 79 à 92)

A noter que suivant les témoignages recueillis (vois ci-dessus), aucun service d'ordre n'avait été organisé, ni aucun responsable désigné. Il avait été fait appel au début du congrès à quelques volontaires dont les noms n'ont pas pu être déterminés. Nendaka proteste d'ailleurs auprès du Comité local à propos de cette carence.

III. SYSTEME DE DEFENSE DE LUMUMBA

Lors de son audition du 2 novembre 1959, Lumumba a donné une version expurgée de son discours. Il a en fait authentifié le texte de celui-ci, en omettant soigneusement de reproduire les phrases et termes subversifs. Dans la suite, après que les dépositions des journalistes Willems et du Sorbier lui eurent été opposés, il a déclaré être victime d'un complot.

Mais après avoir écouté l'enregistrement intégral du discours, il a refusé systématiquement de répondre aux questions posées et insisté sur le fond de sa pensée.

Il qualifie les paroles telles que « divorce est prononcé » d'élan oratoire. Le mot divorce a d'ailleurs été prononcé une seconde fois dans le même discours : « le divorce est prononcé, il est consommé » (cote 14 verso) Ce terme avait déjà été l'objet d'une méditation : il est reproduit en lettres grasses aux première et dernière pages du n°6 du journal « L'Indépendance » dont l'inculpé est précisément le Directeur.

Il précise qu'il a principalement prêché le calme et la non-violence. Il s'agit là d'une étrange dialectique, car s'il est exact qu'il a bien tenu de tels propos, en français, ceux-ci représentent une goutte d'eau dans la mer : soit de la 4ème à la 10ème ligne du feuillet de la transcription intégrale du discours, laquelle comporte 14 feuillets.

Il s'est gardé de répéter ces propos en kingwana.

Lumumba fait également valoir qu'il n'a rien dit ni prononcé qui n'ait reçu l'accord du congrès.

Cette allégation est infirmée notamment par les témoignages de Nendaka et de Kiwewa, Nzuzi de l'U.J.E.K.O. a également fait allusion aux « écarts de langage » de Lumumba. Finant a confirmé ce témoignage.

En outre, l'inculpé se contredit, car il a reconnu dans la suite qu'il improvisait souvent.

IV. EXAMEN EN DROIT

a) sur l'emploi du magnétophone

La doctrine et la jurisprudence admettent l'usage du magnétophone : je cite l'étude du Professeur Graven, publiée dans la Revue Internationale de Criminologie (année 1951, page 71 en année 1957, page 169), celle du conseiller Blondet, publiée dans la Semaine Juridique (année 1958 I Doctrine 1419 juris-Classeur périodique). Je cite également les arrêts du Tribunal de Cassation d'Alger en date du 23 janvier 1958 et de la Cour d'appel de Toulouse en date du 7 novembre 1956.

b) application aux faits litigieux

Il apparaît que l'enregistrement a été opéré dans des conditions parfaitement licites : par un spectateur mêlé à la foule qui n'a dû user d'aucun artifice pour s'introduire dans la salle de réunion ouverte à quiconque. D'autre part, le discours a été enregistré intégralement.

Par ailleurs, il ne constitue nullement un moyen unique de preuve comme il a été démontré ci-dessus.

En conséquence, le procès-verbal de transcription du 16 novembre 1959 doit être accepté et ne peut être discuté.

Il est établi que l'inculpé a, par discours tenus dans des réunions ou lieux publics, excité les populations contre les pouvoirs établis : le discours tout entier est un long cri de haine contre la Belgique, le Gouvernement, l'Administration, un appel à la révolte.

Dans le passage d'une extrême brièveté, dans lequel il recommande au public de ne pas jeter des pierres contre les Européens, (cote 15 verso) l'orateur demeure logique avec lui même : il établit une différence entre les pouvoirs établis et les Européens considérés comme individus.

Il savait d'ailleurs - connaissant bien la psychologie locale, puisqu'il a vécu des années à Stanleyville - combien la population est crédule. Il savait qu'après avoir soufflé le feu, plus rien ne retiendrait la foule excitée.

Il est symptomatique de constater que seuls les appels à la violence ont été applaudis et ont suscité l'enthousiasme.

Il est également établi que l'inculpé, au cours du même discours, a méchamment et publiquement attaqué la force obligatoire des lois, qu'il a provoqué directement à y désobéir : pourquoi sinon aurait-il parlé à deux reprises de divorce avec la Belgique; pourquoi aurait-il ordonné la désobéissance civile et proclamé que désormais il n'y avait plus de collaboration avec la Belgique.

Ce faisant, il a agi méchamment, car il fondait ses mots d'ordre sur l'allégation mensongère que la Belgique, en la présence du Ministre du Congo Belge, refusait l'indépendance.

Il est en outre établi que l'inculpé ne s'est nullement contenté d'informer son auditoire que son groupe politique ne participerait pas aux élections de décembre. Il a directement incité la population à ne pas voter : les phrases utilisées et répétées sont suffisamment explicites à cet égard « ...Pour votre frère opprimé et qui souffre, ne votez pas ... parce qu'il y va de votre suicide. » (cote 13 verso)

« ...Boycottez les élections ... parce que vous votez contre le Pays .. »" (cote 15)

« ... (traduit du kingwana) si vous allez voter, c'est que vous refusez l'indépendance » (cotes 16 et 25)

Il convient d'ajouter que l'inculpé fait habilement usage du mensonge. Au début de son discours, il accuse l'Administration d'avoir confisqué le télégramme constituant la réponse du Ministre, se fondant sur un article du « Stanleyvillois » paru le 28 octobre.

En fait ce télégramme expédié le 27 octobre à 17h10 de Bruxelles fut remis entre les mains de Nendaka, le même jour à 19.35 h : il avait quitté le bureau télégraphique de Stanleyville à 18.45 h (cote 329). Il suit de là que l'inculpé ne pouvait ignorer le caractère erroné de l'information publiée dans la presse, dont le journaliste Willems était l'auteur.

Il a mis à profit cette circonstance pour accuser publiquement et méchamment l'Administration en travestissant la vérité et en se posant en victime devant son auditoire.

C. LE DISCOURS DU 29 OCTOBRE

L'inculpé prononça ce discours au cours de la réunion d'ouverture dite plénière du congrès des Partis politiques Nationalistes, réunion qu'il présidait, comme il avait présidé celles du congrès M.N.C..

I. CARACTERE PUBLIC DE LA REUNION

La séance débuta vers 18 h, à la salle des fêtes de Mangobo. Elle fut tenue dans des conditions identiques à celles de la réunion de la veille, publicité, enfants et adolescents mêlés aux adultes.

De plus, élément caractéristique de l'échauffement croissant des esprits de nombreux spectateurs se présentèrent munis d'armes diverses : tiges métalliques, lances, machettes, poignards, « bunga » (couteau de guerre à lame longue et courte).

Ces spectateurs ne furent pas expulsés. Au contraire, le seul membre du bureau qui tenta d'intervenir, Finant, se fit huer par le public et la séance fut poursuivie dans ces conditions. Chaque fois que l'inculpé soulevait davantage l'enthousiasme du public, les armes étaient brandies à bout de bras.

Il ne s'agissait pas là d'une manifestation folklorique, par exemple un hommage rendu à l'orateur : sinon les armes eussent été déposées à ses pieds. D'autre part, les armes sont utilisées coutumièrement au cours des seules danses ayant la guerre ou la chasse pour thème.

Ces faits sont établis sur base des témoignages de :

Rwagasana - Nendaka - Kasongo Joseph - Nzuzi, qui est le seul à prétendre que les individus porteurs d'armes furent expulsés - Kalondji Paul - Lengema - Tshimbalanga Louis - Finant - Kasongo Guillaume qui prétend n'avoir pas remarqué d'individus armés - Oloba - Montulet Yves.

En dépit de tous les témoignages cités ci-dessus, l'inculpé prétend que la réunion avait un caractère privé mais il se contredit ensuite à maintes reprises, en précisant qu'il s'adressait à la foule - distinguant même parfois celle-ci du groupe formé par les congressistes (cotes 86, 86 Ve, 92 et 93).

Il oublie d'autre part qu'il a écrit dans un communiqué signé de sa main daté du 31 octobre 1959 (cote 57) qu'il organisait chaque soir une réunion plénière destinée au public.

Il reconnaît également que des assistants se présentèrent armés durant la réunion, mais sans préciser qu'il s'agit du 28 ou 29 octobre. (cote 88)

II. PROPOS ET THEMES

Le discours a également été enregistré et l'inculpé a authentifié quasi intégralement le texte après avoir écouté l'enregistrement de celui-ci.

Ses déclarations à ce sujet sont moins des constatations que des rectifications à propos de points de détails ainsi qu'il l'a lui-même déclaré.

Il a cependant prétendu qu'il n'était pas entré dans tous les détails (cote 93 verso); cette allégation est fantaisiste, car d'une part, la seule audition relative au discours du 29 octobre a nécessité 10 heures, d'autre part, il a fait des mises au point pour les détails les plus insignifiants : ainsi à propos d'une interjection « Euh! » débutant une de ses phrases (cote 90 verso).

Sans contester formellement le texte, en particulier les passages les plus subversifs, il prétend leur substituer ainsi qu'il le dit lui-même le « fond de sa pensée », lequel

« fond » est en contradiction constante avec les paroles articulées au cours de son discours.

Exemples :

1) « ... les partis nationalistes vont étudier au cours de ce congrès comment nous allons former nous-mêmes, sans aucune intervention de l'Administration, notre Gouvernement provisoire qui aura pour tâche d'abord de préparer le projet de Constitution qui sera soumis au référendum de la population; une fois que ce projet est adopté, on prépare les élections vers la destination d'un Gouvernement représentatif élu par le peuple et pour le peuple ... » (cote 35).

Ces paroles sont confirmées par : Lengema (partiel) - Gbenye (partiel) - Tawiti - Kasongo Joseph - Kiwewa - Nzuzi.

Nzuzi a précisé à ce propos (cote 160 verso) qu'il fut surpris d'entendre l'inculpé aborder ce thème en public, car, s'il en avait été discuté dans les coulisses, cette question ne concernait pas la foule.

Lumumba reconnaît avoir prononcé ces paroles mais prétend qu'il s'agissait d'un projet étudié à la demande des autorités belges (cote 85 verso). Il a omis toutefois de préciser ce point dans son discours, de telle sorte que ses paroles constituent, une fois de plus, une excitation caractérisée contre les pouvoirs établis.

Les propos qui suivent ces paroles : « ... ce congrès extraordinaire a pour but principal de former, de constituer un front commun de libération nationale ... » (cote 36, 3ème et 4ème ligne) contredisent d'ailleurs la « pensée profonde » et - inarticulée - de l'inculpé, tandis qu'ils confirment le sens subversif du passage analysé.

2) D'autre part, dans la péroraison de la partie française de son discours l'inculpé revient à cette même idée subversive et l'exprime de façon telle qu'aucun doute ne peut subsister dans l'esprit de ses auditeurs ; il déclare en effet :

« ... Aujourd'hui, la colonisation belge a pris fin ... a pris fin. C'est fini ! Inakuisha ! Aujourd'hui, c'est un autre programme, c'est une autre voie. Nous avons toujours marché en avant et en avant, c'est fini. Il y a un danger là ! Ne continuons pas. Nous allons tourner le dos à la Belgique .. »

L'inculpé allègue de nouveau et tout aussi vainement sa « pensée » contraire à son expression et indique seulement que la dite expression était peut-être « maladroite » !

Il est utile de souligner que ces propos constituent la suite logique du discours prononcé la veille, au cours duquel l'inculpé avait parlé à deux reprises du « divorce » avec la Belgique.

Ce dernier passage est confirmé par : Gbenye - Finant - Tawiti - Kasongo Guillaume - Kiwewa.

3) Comme dans son discours prononcé la veille, l'inculpé multiplie les appels à la violence.

a) Ainsi, dialoguant Ave la foule, il répète :

« Est-ce que vous avez peur ? » ... et poursuit :

« ... vous êtes considérés comme une volaille qu'on doit tuer comme ça, comme une poule. Qu'avons nous fait ? Quels crime avons-nous commis ? ».

b) Il répète encore :

« ... nous allons mourir pour le pays. Et à cause de votre sang qui va couler demain, vous serez molestés ».

Ce passage qui est admis par l'inculpé (cote 87 verso) est confirmé par : Finant - Tawiti - Kiwewa.

c) Il exprime la même idée en kingwana :

« ... Eux, ils ont des fusils, nous, nous avons nos mains, nos mains suffiront. Je vous le demande à vous, est-ce que vous avez peur ? »

Concernant ce dernier passage, l'inculpé ne conteste aucun des termes employés, mais il en donne une traduction fantaisiste. Invité à traduire la phrase « Mukono yetu itatosha » (nos mains suffiront), il s'y refuse obstinément (cote 93).

A noter que ce dernier passage électrisa la foule et est établi également par les témoignages de : Gbenye - Finant - Tawiti - Kasongo Guillaume - Kiwewa - Oloba.

4) Au cours de ce discours, l'inculpé a systématiquement attaqué l'Administration en citant des exemples et des faits tronqués, de façon à convaincre son auditoire de la partialité et de l'injustice des pouvoirs publics.

a) parlant de la caution, il s'écrie qu'une caution de 50.000 francs est exigée des seuls Congolais. Il omet de préciser qu'une caution identique est imposée aux Belges et étrangers qui viennent s'installer au Congo, à titre privé.

Interpellé à ce sujet, il se contente de déclarer qu'il ne pouvait pas aborder cet aspect de la question, car il est « normal d'exiger une garantie de la part des étrangers qui viennent s'installer au Congo ».

b) Faisant allusion à l'arrestation du congressiste Mbuli, inculpé du chef de tentative de meurtre, il fausse délibérément la vérité en se contentant de dire : « ... ce matin, dans le but de réprimer la population, un groupe de commissaires de police, brandissant les armes aujourd'hui devant le marché, jetant la panique, un délégué a été renversé, frappé à plusieurs coups de matraque, blessé ... ».

Dans la partie kingwana de son discours, il répète cette version quasi dans les mêmes termes, alors qu'il n'ignorait nullement la vérité des faits, ainsi qu'il en convient.

En passant sous silence l'élément essentiel - l'arrestation d'un dangereux individu poursuivi pour une infraction de droit commun - il trompait son auditoire ; le but d'excitation apparaît clairement.

c) de même pour l'histoire du boy Elalissa, blessé d'un coup de revolver dans l'après-midi du 29 octobre. Il en parle en français et ensuite en kingwana. Toujours suivant le même procédé, il présente comme vraie la relation de l'intéressé, sans se soucier de la vérité, laquelle - suivant ses propres dires - ne concernait que la Justice.

Le passage en kingwana est particulièrement révélateur du procédé : « Vous avez appris l'affaire dans laquelle les Blancs ont cherché à nous tuer. Aujourd'hui, un de nos frères a été la cible d'un coup de feu tiré par le commissaire de police, ici. Moi-même, j'ai porté la victime ... ».

L'enregistrement du discours prononcé le 29 octobre 1959 a été entendu par les témoins Kasongo Guillaume, Tawiti et Finant qui tous déclarent formellement reconnaître la voix de l'inculpé ainsi que les paroles qu'il a prononcées.

A noter également que parmi les témoins cités ci-dessus, entendus au cours de l'instruction, sur l'ensemble du discours litigieux, Kiwewa Antoine et Tawiti Bonaventure ont authentifié quasi intégralement le texte de ce discours.

A noter en outre qu'il a été saisi au cours de l'instruction chez Lumumba Louis, frère de l'inculpé, une bande magnétique concernant l'enregistrement par les soins du comité local M.N.C. de la séance qui se déroula le 23 octobre 1959. Le discours prononcé à cette occasion par l'inculpé est reproduit sur cette bande : la voix, le rythme de la parole et procédés oratoires sont identiques.

III. EXAMEN EN DROIT

Concernant l'emploi du magnétophone, nous renvoyons à ce que nous avons dit plus haut.

Le discours du 29 a été enregistré intégralement et l'inculpé n'a fait aucune réserve quant à ce au cours de l'instruction.

Il apparaît qu'il a poursuivi sur la lancée de la veille et qu'il a continué son oeuvre d'excitation systématique des populations contre les pouvoirs établis.

Il apparaît également qu'il a publiquement et méchamment comme la veille attaqué la force obligatoire des lois.

Il n'a plus abordé le thème du boycottage des élections.

Après de tels appels à la violence, la foule était « dopée » suffisamment.

L'incendie était allumé.

* * *

Lumumba se déclare chef d'un parti qui préconise l'unité et le progrès : en réalité ses activités à Stanleyville furent celles d'un prophète de l'anarchie et de la régression.

Il nie l'autorité de la loi et ameuté de paisibles populations. Il a contraint le pouvoir à user de la force pour rétablir le calme : il doit être condamné.

Cette condamnation sera sévère d'abord parce qu'il s'agit d'un repris de justice qui a bénéficié en 1958 d'une mesure de grâce dont il s'est montré peu digne, ensuite et surtout parce qu'il serait inadmissible de remettre au futur Etat congolais un pays dans lequel la paix publique peut être menacée impunément.

En conséquence, je demande que Lumumba soit condamné pour chacun des deux discours prononcés à deux ans de S.P.P. soit par le cumul à quatre ans de S.P.P.

Les diverses infractions relevées à propos de chaque discours doivent être envisagées globalement car elles procèdent d'une intention unique. Je demande une peine distincte pour les discours car ceux-ci ont été prononcés dans des circonstances différentes : le premier clôturait le congrès M.N.C., le second ouvrait un autre congrès, celui des partis nationalistes. Je demande en outre la condamnation du prévenu aux frais de l'instance et la main levée des diverses saisies opérées au cours de l'instruction.

(Rajouté à la main : En outre l'application de l'article 14 B du Code Pénal.)

L'O.M.P.

(Signé)

Note de plaidoirie de Maître J. Marrès pour P. Lumumba

(publiée dans MARRES J. & VERMAST I., *Le Congo assassiné*, pp 145-163)

J'ai quelque scrupule à occuper à cette barre une place qui devait être celle de Maître Henri Rollin dont l'autorité internationalement reconnue, l'immense expérience et le patriotisme sans faille nous auraient été à tous d'un immense secours.

Ni lui ni moi n'avons imaginé que pareil procès puisse se dérouler sans que des avocats belges soient présents à cette barre.

Notre métier est de collaborer à l'Administration de la justice en présentant au Juge tous les éléments du problème. Notre honneur est d'assumer pareille tâche au moment où certains l'estiment, à tort d'ailleurs, particulièrement lourde. L'honneur de la justice belge est de ne pas concevoir un procès, quel qu'il soit, sans une défense totale du prévenu quel qu'il soit. J'ai connu, Monsieur le Président, très jeune encore, ce qu'était un autre régime que le nôtre. J'ai eu de mon pays, pendant mon université et au sortir de celle-ci deux images successives et merveilleuses : celle de la résistance aux nazis, celle de l'oeuvre qu'avaient en Afrique accomplie nos devanciers.

Abordant le Congo, au sortir de la nuit nazie, je me suis dit : je suis fier d'être belge. Je n'ai pas changé d'avis depuis janvier 1959.

Je m'appliquerai ici très modestement à essayer de dire, sans y réussir sans doute, ce que Maître Rolin aurait dit, à développer les arguments qui auraient été les siens.

L'absence de Maître Rolin s'explique par un empêchement majeur. A l'heure actuelle débute à Bruxelles la conférence de la table ronde à laquelle notre confrère participe en tant que sénateur.

Je ne vous dirai pas l'importance de cette table ronde qui sera appelée à dégager les grandes lignes de ce que sera demain le Congo. Notre voeu à tous est qu'elle réussisse même si nous n'avons pas tous été partisans de pareille méthode. Notre voeu à tous est qu'elle établisse un large accord entre Belges et Africains mais aussi et peut-être même surtout entre Africains eux-mêmes. notre voeu à tous est que, dans ce pays, se rétablisse la confiance des hommes entre eux, confiance en dehors de laquelle il n'y aura pas de paix constructive, partant pas d'indépendance valable.

C'est dans cet esprit que j'entends assumer la défense du Président du Mouvement National Congolais. C'est dans ce même esprit qu'est venu de Paris Maître Auburtin. Homme politique, il a appartenu à ces équipes qui sous la direction du Général de Gaulle ont tiré la France de l'ornière et établi en Afrique noire cette formule bénéfique de communauté à laquelle nous aspirons pour le Congo. Ami de la Belgique il souhaite, comme nous, que dans la concorde s'établisse demain entre

le Congo et l'Europe cet accord large et profond qui vaut à l'Afrique noire française un renouveau de prospérité.

Il est trop souvent dans l'ordre des choses qu'un procès comme celui-ci ayant forcément des implications politiques et sociales graves, soit une occasion de propagande outrée et que le jugement d'une inculpation d'excitation à la violence soit une nouvelle et plus dangereuse excitation à cette même violence. Nous assumons cette défense dans la certitude qu'il n'en sera pas ainsi. Ce procès dépasse l'homme que vous jugez et ce pays a, avant tout, besoin d'ordre et de paix, de réconciliation des êtres, de compréhension réciproque entre hommes que divise peut-être la conception politique de l'avenir mais que doit rassembler un bien commun souverain. Vous connaissez à ce sujet l'appel qu'adresse à la population le Bourgmestre Songolo hier arrêté et condamné par erreur, aujourd'hui au coeur des responsabilités.

Je hais la politique quand elle procrée la discorde.

Si je pouvais donner un titre à cette plaidoirie, je l'intitulerais «L'affaire Lumumba, tragique malentendu». A chaque instant en effet, les intentions et les mesures des uns n'ont pas été comprises par les autres. A chaque moment, de part et d'autre, des gens qui devaient se rejoindre, se sont, en effet, opposés.

L'accusation a répertorié, séparées les unes des autres, des phrases de discours. Elle aurait pu réaliser un texte exactement contraire en liant d'autres phrases.

Quelle est la toile de fond au moment où se réunit à Stanleyville le congrès du Mouvement national congolais ? Sa Majesté le Roi et le Gouvernement belge avaient le 13 janvier, défini la volonté métropolitaine de conduire le Congo à l'indépendance. Mieux, des étapes avaient été définies qui furent encore précisées par Monsieur De Schryver le 17 octobre dernier. Ces étapes comportaient la constitution auprès du Gouverneur Général et des Gouverneurs de province de collèges consultatifs, cela a été fait, des élections communales en décembre, cela a été fait, un large colloque ensuite, cela est en train de se faire. Personne ne peut insinuer que la Belgique ne tient pas sa parole. Et quel est notre bilan pendant cette année, forcément troublée : deux émeutes et un seul procès politique, le présent, amené à son terme, cela dans un pays de quatorze millions d'habitants dont l'éveil à la conscience politique est forcément heurté et plein de danger. J'affirme que, comparativement à ce qui s'est passé ailleurs, ceci est un succès. Personne à l'étranger, ne pourra faire état de ce procès pour prétendre nous faire la leçon. Il n'y a donc pas lieu de nous émouvoir et de qualifier ce procès de «géant» comme le faisait, il y a quelques jours, un journal local.

Depuis hier après-midi, je suis heureux de ce que Maître Rolin ne se soit pas déplacé. En effet, les choses ont été précisées. M. Lumumba n'est pas tenu pour responsable des émeutes, le procès s'arrête le 29 octobre au soir ; il n'est prévenu

que de propos qui en fait n'ont pas eu de conséquence, ce n'est pas un procès géant, c'est une affaire de simple police.

Je rappelle ce que disait M. le Gouverneur de la Province orientale dans son message de nouvel an :

« Les émeutes de Léopoldville et de Stanleyville ont plutôt le caractère d'explosions politiques et, comme telles, demeurent assez superficielles. Par contre, le réveil des luttes tribales survenu à un moment où l'on croit sentir fléchir l'autorité a une signification redoutable et ce ne sera pas trop de l'union totale de toutes les forces saines du Pays pour endiguer ces poussées séculaires. »

Et, cependant, de la façon la plus malheureuse, ce procès a lieu au moment même où Belges et Africains négocient ensemble l'avenir. Il a, dans ces circonstances, quelque chose d'inattendu, de choquant et, disons-le, presque d'archaïque à un moment où s'annonce déjà, à la veille de l'indépendance, l'amnistie des délits politiques. Et le sentiment que j'exprime se renforce si nous considérons quels ont été dans les derniers mois, les soucis respectifs du gouvernement belge et du mouvement national congolais, leurs mots d'ordre, leurs actes.

Sans cesse M. Van Hemelryck d'abord, son successeur ensuite, ont proclamé qu'il importait de maintenir un Congo unitaire. Si l'actuel Ministre s'oriente vers une solution fédéraliste, sous la double pression du Bas Congo et du Katanga, il n'en souligne pas moins, la nécessité de sauvegarder un pouvoir central nanti de prérogatives étendues. Or, le mouvement national congolais a été précisément constitué dans le but de traduire l'option des Africains favorables à l'unité.

Il a été, dans la pratique, la seule formation importante à mettre l'accent sur le principe unitaire. Ici, donc, l'un de nos soucis majeurs était rencontré et partagé par la formation dont le Président est prévenu devant vous.

Autre souci majeur des Belges : celui d'amener les congolais à exprimer leur opinion par le suffrage, en un mot à participer aux élections de décembre. Or, au moment où des formations importantes recommandaient l'abstention, formations dont les chefs sont aujourd'hui comme hier des hôtes honorés de Bruxelles, le mouvement national congolais recommandait la participation aux élections. N'y a-t-il pas une incohérence à constater : le leader des participationnistes et des unitaires est aujourd'hui poursuivi alors que les leaders des abstentionnistes sont dans le même temps promus au rang suprême d'interlocuteurs valables?

Faut-il vraiment, pour être honoré dans le Bas-Congo, se refuser à suivre les consignes gouvernementales et, pour être poursuivi à Stanleyville, en recommander l'application?

On vous a dit que cette décision n'émane pas de Patrice Lumumba et que celui-ci, inéligible, aurait été d'un avis opposé. C'est inexact. Aucune des décisions du comité directeur du M.N.C. n'a été prise en dehors de l'avis conforme de son Président même après l'arrestation de celui-ci. Cette arrestation même a été un facteur déterminant du succès électoral du M.N.C. à Stanleyville tant il est vrai que le

suffrage des foules va spontanément à ceux qui sont dans le malheur. Très vite, le mouvement national, après des hésitations compréhensibles, a choisi de répondre à l'appel du devoir électoral. Le refus initial n'était que conditionnel et les satisfactions obtenues en Novembre ont levé toutes hésitations.

Ainsi donc, sur les deux questions fondamentales, il y avait entre le gouvernement belge et le mouvement national congolais un accord complet et c'est ce qui m'autorise à dire qu'il y a eu tragique malentendu et qu'une collaboration peut et doit encore s'instituer entre autorités européennes et l'un des mouvements politiques principaux qui est incontestablement représentatif. Cette collaboration est au reste en oeuvre à Stanleyville depuis les élections.

Quel que soit le verdict qui terminera la phase actuelle de ce procès, il importe qu'il laisse la porte ouverte à pareille collaboration.

Tel est l'état d'esprit du prévenu, tel est le souhait de ses conseils. Ces intentions se sont déjà traduites en actes.

En effet, au lendemain des élections, Monsieur Nendaka vice-président national du M.N.C. prononçait un discours dont j'extrais le passage suivant : « Notre discipline a prouvé à tous que nous poursuivons toujours notre politique de non violence.

« Nous désapprouvons tout procédé d'intimidation, de violence, d'émeute. Nous cherchons à nous imposer par les voies démocratiques et légales.

« A nos frères européens, nous tendons la main et nous leur disons : Rejoignez nos rangs, le Congo aura besoin de techniciens et de conseillers. Ils pourront également dans le cadre de la liberté s'occuper de leurs affaires commerciales. Il est faux de penser, de croire, que nous sommes xénophobes ou anti-blancs. Nous favoriserons la libre entreprise basée sur la concurrence loyale ».

Tout récemment, le même leader tint congrès à Bukavu. Voici comment le journal local « Centre Afrique » rend compte du congrès :

« Le M.N.C. rend hommage à la Belgique d'avoir - durant les 80 ans de présence en Afrique - réalisé et maintenu l'unité nationale du Congo et le M.N.C. estime que ce serait une trahison que de ne pas remettre aux Congolais le Congo uni créé en 1885 ».

Ces textes sont une répétition de ce que le prévenu a dit à Stanleyville les 28 et 29 octobre et je le démontrerai dans un instant.

Il y a donc possibilité d'entente entre le M.N.C. et les Belges. Ne détruisons pas cette possibilité au moment où il importe de sauvegarder dans ce pays un minimum d'unité.

La prévention est notamment l'excitation contre les pouvoirs établis. La jurisprudence belge est, Dieu merci, fort ténue en la matière. Deux ordres de faits récents ont permis d'apprécier la portée que les Parquets et Tribunaux entendaient donner aux textes. Ce sont la crise qui a suivi le retour de Sa Majesté le Roi Léopold III et les grèves récentes du Borinage. Dans l'un et l'autre cas, des

déclarations publiques de politiciens ou meneurs exaltés, tendant par exemple à empêcher certains actes légitimes du pouvoir et ce par tous les moyens sans exclure la force, n'ont jamais fait l'objet de poursuites. Celles-ci ont été réservées exclusivement à ceux qui avaient exécuté ou préparé la mise en oeuvre de la force illégitime par des actes précis constituant une participation matérielle à l'infraction.

En aucun cas, celle-ci n'a pu résulter de propos tenus si violents, injustes, ou inexacts aient-ils été. Au Congo, il n'existe guère d'exemples jurisprudentiels sauf ceux que nous pouvons tirer de la situation existant dans le Bas-Congo. Fin 1959, allant bien au-delà des directives de l'Abako, l'hebdomadaire «Congo» annonçait que ce mouvement ethnique substituerait d'office sa propre administration à celle de l'état dans toute une partie du territoire et ce à la date très précise du premier janvier. C'était si je ne m'abuse, inciter à supprimer de suite l'état congolais dans la forme que nous lui connaissons encore aujourd'hui. Cet article n'a pas entraîné de poursuites et nous savons tous que cette abstention tient soit à des motifs d'opportunité politique soit à la puissance de l'Abako dans la zone visée. Il s'agit répétons-le, d'une formation dont le «niet» à la politique gouvernementale est constant et total et qui a recueilli de cette attitude, sans avoir le moindre élu, le bénéfice d'avoir été acceptée en fait comme le premier et le principal interlocuteur du gouvernement de Bruxelles.

Nous connaissons aussi, par de larges extraits de presse, la position prise au Katanga par des milieux très étendus à la suite notamment et précisément de l'attitude des autorités vis-à-vis de l'Abako. La majorité des leaders et chefs coutumiers du Katanga ont pris une attitude très nette : le Katanga sera indépendant comme tel, il aura sa constitution propre et cela que la Belgique le veuille ou non, et cela peu importe ce que l'ensemble des populations congolaises décideraient demain. Certaine déclaration réservait même au Katanga le droit de conquérir par la force son indépendance spécifique (Voyez «Essor du Congo» note Tshombe à Minicol - 29.12.1959 ; voyez aussi l'adresse lue à SM le Roi par le grand chef des Bayeke). N'était-ce pas là exciter les populations contre les pouvoirs établis auxquels on déniait à la fois autorité et compétence pour leur dire : nous ferons nous-mêmes bientôt ce que nous voulons pour notre province que vous soyez ou non d'accord. De tels propos ont été tenus devant Sa Majesté le Roi lui-même considéré en Soi comme le suprême recours contre l'incompétence et l'incompréhension prêtées à tort ou à raison à ce qu'il est convenu d'appeler « les pouvoirs publics ».

Hier encore par télégramme, la Conakat menaçait le ministre de « rupture avec la Belgique ».

Quelle leçon faut-il tirer de tout cela ? Elle est nette. Quand une politique dont les principes sont clairs est l'objet d'une application incohérente ; quand elle semble à chaque instant, remise en question, quand dès lors nul ne sait plus où est vraiment la voie choisie, il n'y a plus place pour des répressions lesquelles demandent d'abord que règne dans l'esprit des citoyens une clarté complète et que soit nettement tracée la limite entre ce qui est permis et ce qui ne l'est pas, cette limite

étant dès lors valable en tous lieux et envers vous. Nous avons le droit d'évoquer cet aspect des choses. C'est en effet le pouvoir qui s'est prétendu menacé à Stanleyville et qui ne se juge pas menacé ailleurs.

N'est-il pas surprenant de lire que Patrice Lumumba est poursuivi pour boycott des élections alors que son parti a voté massivement et qu'à Bruxelles les délégués des partis abstentionnistes traitent d'égal à égal avec le gouvernement belge et s'y glorifient de ce qu'ait été suivi leur mot d'ordre de boycott des élections ?

Bornons-nous pour l'heure, à constater qu'il y a dans le Bas-Congo des poids et mesures spécifiques qui n'ont pas cours dans le reste du pays et qu'ainsi une législation unique est appliquée ici mais ignorée là-bas dès lors qu'il s'agit de leaders puissants et organisés ?

Ne pourrait-on dire qu'il y a désormais au Congo une règle tacite, laquelle consiste à ne faire nulle peine même légère aux seigneurs de l'Abako ? Aussi l'application de l'article 192 du décret du 7 octobre 59 à l'égard duquel les leaders cartellistes se trouvaient en état d'infraction manifeste a-t-elle été réservée uniquement à la piétaille. Il y a eu discrimination manifeste et il est impossible d'appliquer sereinement une législation dès lors que tous les hommes ne sont pas égaux devant elle. C'est dans ce climat que se situe le présent procès, c'est ce climat qui nous permet de regretter le caractère exclusif et discriminatoire de la poursuite intentée. Cette remarque était nécessaire car, dans une poursuite politique, il faut avant tout savoir quelle est la règle juridique et l'application qu'en fait dans le pays même, le pouvoir politique existant. Je ne dis pas qu'il faille poursuivre les leaders de l'Abako. Je dis qu'une attitude cohérente commande ou de les poursuivre ou de ne pas poursuivre Lumumba. Ce choix c'est un acte de gouvernement et c'est au gouvernement de le poser. Ce qu'il ne peut faire, c'est adopter, dans l'application des lois, une attitude discriminatoire.

Je désirerais encore, avant d'aborder l'analyse de la citation, situer dans le temps le congrès de Stanleyville et montrer combien il y a, à mon sens, «tragique malentendu».

Nous connaissons tous le message de Monsieur De Schryver du 17 octobre, il prévoyait après les élections communales :

- a) des conseils provinciaux élus au second degré à concurrence de 6/10, 3/10 étant cooptés et 1/10 nommés ;
- b) un colloque entre le gouvernement belge et une représentation de ces conseils.

Il ajoutait à titre de suggestion : des élections législatives en fin d'année 1960, sans doute au 3ème degré, un gouvernement congolais présidé par le gouverneur général, en septembre 1960, une période probatoire et l'indépendance en 1964.

Que voulait le M.N.C. et avec lui les partis dits extrémistes? Des élections immédiates au sommet au suffrage universel et direct, un gouvernement congolais sous présidence du gouverneur général, l'indépendance à bref délai.

Voici exactement les paroles récentes du Ministre :

« Le gouvernement voudrait voir à la table ronde siéger des membres des deux chambres et fait appel, pour ce faire, aux présidents de celles-ci. Il souhaite aussi y voir les représentants qualifiés des plus grandes tendances du Congo. Ceci nous permettra d'entendre la voix des Congolais, à un moment décisif, afin de préparer un programme qui sera soumis aux Chambres. Il faut écourter la période de transition, cela paraît indispensable et souhaité par tous. La conférence dite de la table ronde devrait avoir lieu vers la mi-janvier. Elle aurait pour objectif de trouver des formules pratiques pour avancer les élections législatives. Dans cette éventualité, la mise en place des institutions centrales pourrait être avancée de plusieurs mois. Des projets de loi pourraient déjà être déposés en février. Selon le vœu de beaucoup, le suffrage universel direct pourrait être appliqué aux élections législatives et provinciales jumelées. Il y a intérêt, je le répète, à accélérer la procédure. Ce que nous voulons, c'est répondre aux desiderata de la population. On est frappé par la prise de conscience de celle-ci. Même la brousse est éveillée au régime électoral et représentatif. J'espère que les idées se clarifieront afin que la table ronde de janvier puisse être fructueuse et qu'avec la collaboration de tous, le Congo puisse jouir de son indépendance en 1960, ce que nous lui souhaitons autant que lui-même, de tout coeur et en toute loyauté. »

Ainsi donc, en un mois, Monsieur De Schryver a parcouru tout le chemin qui le séparait du M.N.C.. - Je ne dis pas qu'il ait eu tort ou raison. Je n'ai pas à juger ici d'une politique en soi. Je constate seulement que la politique du pouvoir est celle du M.N.C. dont le Président est poursuivi pour action contre ce même pouvoir. C'est un procès entre gens qui sont d'accord, c'est un tragique malentendu.

De sa prison, le 21 décembre 1959, sans être conseillé par quiconque, Patrice Lumumba, écrit à son conseil Maître Henri Rolin et constant ce que je viens de dire, il le commente ainsi :

Il n'y a donc plus de problème. - Il n'y a plus de sujet de dissension entre la Belgique et le Congo.

Il ne reste maintenant que deux choses essentielles à réaliser :

- 1) fixer, entre la Belgique et le Congo les termes d'une alliance, de part et d'autre, la plus sincère et la plus désirée.*
- 2) pour éviter de tomber sous d'autres tutelles - ce qui rendra notre indépendance fictive - une étroite coopération économique doit s'établir entre le Congo indépendant et la Belgique. L'Etat congolais, à mon sens, accordera une certaine priorité aux investissements et à l'engagement des techniciens belges.*

Tandis que les Congolais assumeront la direction politique de leur Pays aidés par des conseillers belges qui ont leur confiance (économistes, juristes, hommes de science), les entreprises européennes, qui sont indispensables pour le développement économique du Pays, continueront leurs activités sous de meilleures conditions.

J'ai tenu à reproduire ce passage dans cette plaidoirie. Je donne acte au prévenu de cet écrit et je le lui rappellerai à l'occasion. Mais il confirme mon avis. Entre le pouvoir, dont le chef est tout de même le Ministre, et le prévenu, il y a identité de vues. Une fois encore, je ne dis pas que la politique commune au Ministre et au M.N.C. soit la bonne. Je dis seulement que cette politique leur est commune et que, si on a décidé de la faire, ce procès est un anachronisme.

Ceci est important.

En effet, les infractions reprochées supposent une intention frauduleuse, un dol spécial. Cela résulte de la présence dans les textes des mots « sciemment », « méchamment ». Les textes que j'ai cités prouvent que pareille intention, pareil dol n'ont pu être réunis. S'il en avait été autrement, peut-on concevoir que, son Chef arrêté, le Mouvement National multiplie les appels au calme et à la collaboration des Africains et des Européens.

Venons-en à l'analyse des préventions. Pour des motifs que j'ai exposés l'incitation à ne pas voter - qui, dans le cas d'espèce, a été suivie de consignes contraires - ne peut être retenue. Nous connaissons la jurisprudence des parquets de Léopoldville et de Luluabourg. L'incitation à l'abstention, émanant de leaders politiques, ne constitue pas un motif de poursuites, même lorsqu'elle est formulée sous forme de consigne absolue.

Bien au contraire, le nombre des abstentionnistes est crédité à ces leaders comme faisant preuve de leur force politique et déterminant par voie de conséquence, l'attitude au moins déferente du gouvernement. Elle est, Monsieur le Président, jurisprudence constante depuis Avril et du Ministre du Congo et des parquets des seules régions du pays où les mots d'ordre d'abstention ont été donnés et partiellement suivis. Je demande que le prévenu ne soit pas, seul, autrement traité. Je demande qu'à un moment où nous abolissons les discriminations nous ne rétablissions pas à son égard une discrimination de fait dans l'application de la loi.

Pour examiner les deux autres préventions, il convient de retracer, de façon nette, ce que le prévenu a dit au cours des deux soirées en cause. Rappelons qu'il improvisait ; qu'il n'utilisait pas de notes ; qu'il utilisait tantôt le français et tantôt le lingala, qu'il s'exprimait dans une atmosphère de tension, qu'enfin les mots n'ont pas la même portée selon qu'ils s'adressent à des Africains ou à des Blancs ; que l'emphase, l'exagération, les symboles excessifs, les outrances s'inscrivent de façon quasi naturelle dans le parler des Africains comme c'est au reste souvent le cas dans les populations méridionales en Europe. Ne regardons pas trop ces mots avec un esprit rationnel de Nordiques. N'oublions pas que nous sommes à l'Equateur. Enfin, la citation coupe les phrases de leur contexte général. Vous connaissez à ce sujet la célèbre parole de Voltaire « Donnez-moi quatre lignes de la main d'un homme et je le ferai pendre ».

Sans citer le nom du prévenu, sans citer le Congo, j'ai cité les paroles retenues à un orientaliste. Il m'a dit qu'il s'agissait vraisemblablement d'une harangue d'un fidèle

de Gandhi prononcée au plus fort de la lutte pacifique contre la domination britannique. Le thème qui domine, c'est effectivement celui de la non-violence, de la mort proche dans son acceptation totale, la récompense du combat se situant au-delà de la mort physique du combattant. Nous connaissons tous l'énorme influence qu'à eue Gandhi, qu'a encore le Président Nehru en Asie et en Afrique, influence qui ne repose sur aucune base matérielle et qui repose seulement sur le dynamisme de l'idée de non-violence. La filiation spirituelle est nette entre Africains et Asiatiques. Elle se marque au Congo comme elle s'est marquée hier chez N'Krumah ou chez Senghor.

Si l'on excepte le Kenya, si l'on excepte le terrorisme communiste au Cameroun, la non-violence paraît être en Afrique noire une note dominante. Elle n'est pas seulement une méthode, elle est aussi et peut être surtout une mystique. Toutes les phrases retenues marquent une exaltation passionnée de la non-violence. Relisons-les :

« Chers frères, chers frères, est-ce que vous avez peur ? Est-ce que vous avez peur de la mort ? »

« Nous attendons la mort aujourd'hui, demain, on ne sait pas quand. Pour nous, la mort ne compte pas. Tout ce qui compte c'est la liberté.

« Nous allons mourir pour vous et nous ne craignons pas.

« Si on emprisonne un des nôtres, vous tous levez-vous ! Si on le met en prison, vous tous entrez en prison ! Si on le tue, vous tous suivez-le dans la tombe.

« Avons-nous provoqué l'Européen ? Nous, nous n'avons pas d'armes. »

*

* *

Remarquons que le Tribunal n'est pas saisi d'une infraction consistant à répandre de faux bruits de nature à inquiéter les populations. Il n'est saisi que d'une infraction d'excitation contre les pouvoirs établis, ces mêmes pouvoirs dont la population du Congo - Blancs et Noirs - souhaitent qu'ils se transforment profondément dans les plus brefs délais.

Le prévenu a-t-il cru à une attaque quand des signes ont annoncé la mise en place du dispositif de police ? N'y a-t-il pas cru et a-t-il spontanément imaginé pareil danger ? C'est ici que gît un doute qui ne pourra jamais être éclairci parce que c'est impossible.

Notons qu'à aucun moment il ne suggère d'opposer la moindre résistance. Il clame au contraire une soif du martyr qui exclut jusqu'à l'idée de la résistance. C'est là une curieuse manière de réagir à l'encontre des pouvoirs établis que de se soumettre à l'avance, mort comprise, aux intentions imaginaires qui leur sont prêtées. Et c'est bien une recommandation à la soumission qu'ont retenue tous les témoins.

Il nous paraît à tous absurde que les Belges aient pu un instant songer à des opérations du genre de celles décrites par le prévenu. Mais ce qui est absurde pour

nous ne l'était pas nécessairement pour le prévenu dans l'état de surexcitation où il se trouvait.

Gardons-nous ici de vouloir mesurer avec un mètre gaulois ce qu'était le sentiment des Africains. C'est l'éternel drame du dialogue au Congo. Il ne sera surmonté que par une immense bonne volonté de part et d'autre. Gardons-nous ici de l'orgueil qu'il y a à vouloir tenir comme évident pour tous ce qui est évident pour nous, à donner aux paroles en cause le sens qu'elles ont pour nous mais qu'elles n'ont visiblement pas eu pour les auditeurs africains.

Une remarque importante : la prévention est libellée sans être mise en relation avec l'émeute du 30 octobre. Le Parquet a cru devoir réunir à ce sujet un dossier volumineux, mais vous avez, Monsieur le Président, indiqué vous-même que l'émeute n'était pas en cause et que les paroles du prévenu n'étaient pas susceptibles de produire des effets contre le pouvoir.

Les discours reprochés n'ont été suivis d'aucune manifestation dirigée contre la ville européenne ou les forces de police. Maître Rom le démontrera plus nettement. C'est l'apparition de forces importantes de gendarmerie et de police - sans explication suffisante et préalable de la nature de leur intervention - qui a provoqué ce qu'il est convenu d'appeler une émeute. Autre remarque : il y a des armes à feu dans la cité de Stanleyville comme il y en avait le 4 janvier dans la cité de Léopoldville. Et plus du neuf dixième de la population était disposée à suivre les consignes quelles qu'elles soient, du prévenu. A aucun moment, les armes n'ont été rassemblées. A aucun moment, des consignes d'attaque n'ont été données. Même dans la nuit du 29 au 30 il n'y a pas eu de panique à la cité. Les discours reprochés n'ont donc pas été compris comme nous les avons interprétés s'il est vrai qu'ils sont le motif réel du déclenchement de l'opération de police.

Deux explications : ou les Africains ne comprenaient pas le discours et celui-ci n'avait dès lors aucune importance, ou ils comprenaient et dès lors comment ? Tous les témoins ont été formels : l'enthousiasme ne supposait aucune hostilité contre le pouvoir, ne préférait aucune tentative contre lui.

Je ne puis au reste me convaincre de ce que les discours écrits versés aux dossiers correspondent à ceux qu'a prononcés le prévenu dans leur intégralité. Ce dernier a parlé, chaque fois, près de trois heures. Le succès de ses interventions auprès du public prouve qu'il n'a pu se borner à des phases incohérentes et qui ne forment pas une suite logique. Le texte ne correspond ni aux temps de parole ni aux réactions de la salle ni à la dialectique du prévenu.

Vous avez entendu de nombreux témoins qui furent les auditeurs de ces discours des 28 et 29 octobre. Leur réaction n'est pas celle qui aurait dû exister si les harangues avaient été seulement ce qui est versé au dossier.

Nous avons cru devoir prendre des conclusions spéciales relatives au moyen qui consiste à, dans une réunion privée, surprendre par un enregistreur secret les paroles de l'orateur au moment où celui-ci n'a commis aucun flagrant délit, n'est

l'objet d'aucune instruction, parle sous le respect que nous accordons à la liberté d'expression.

Ce mode de preuve est, Dieu merci, étranger et à notre Code d'instruction criminelle et à nos habitudes. Nous avons développé, en conclusions, les raisons de droit pour lesquelles nous pensons que ce moyen d'investigation est illégal. Certains trouveront que ce fut « bien joué ». Je ne suis pas de leur avis. L'honneur de notre pays n'est pas dans ce genre d'intelligence. Il est dans le respect, avant tout, des droits de l'homme, quoiqu'il en coûte.

Dans certains pays on a commencé par utiliser les enregistreurs : on est ensuite passé aux tables d'écoute, puis à la violation du secret postal. Enfin il n'y a plus eu de limites. Cette voie, on peut être assuré de ce que notre pays ne la prendra pas. Le procédé utilisé n'a d'ailleurs créé que la confusion.

J'ai étudié à l'aise le texte recueilli des discours. Les phrases n'ont pas de suite logique. Ce n'est en tous cas pas tout ce qui a été dit.

Chaque fois, le prévenu a parlé au moins trois heures, et chaque fois d'un débit précipité.

Nous n'avons des choses qu'une vue partielle, insuffisante, et le texte de la citation découpe dans ce discours de façon absolument arbitraire. Le fond est tout autre que celui résultant de la lecture de la citation.

Je prends des exemples :

1° Elections ? Le prévenu ne s'est prononcé contre que conditionnellement, il a demandé une négociation préalable qui en fait a eu lieu mais avec la seule Abako qui, elle-même n'a pas voté (côte 11) ;

2° Le divorce avec la Belgique ? Oui mais à raison de la position du Ministre en octobre, position revue dès novembre dans le sens voulu par le Mouvement National Congolais ; encore n'a-t-on pas dit avec la Belgique mais avec le gouvernement.

3° Quand le prévenu dit que les partis vont former un gouvernement provisoire il n'ajoute pas que c'est pour gouverner, c'est uniquement pour « préparer » le projet de constitution. Ce gouvernement est ainsi un simple comité d'études. Tout le monde a le droit d'en former et tout le monde en forme.

Mais dans le Bas-Congo, l'Abako va plus loin et gouverne en fait le district des cataractes où elle perçoit l'impôt, or l'Abako n'est pas poursuivie.

4° Quand le prévenu parle du Kitawala - qui remarquons-le est interdit comme association et non comme foi - c'est pour dire que toutes les religions doivent être libres et non pour dire que le Kitawala doit être la religion des noirs.

Les textes qui figurent au dossier ne relatent pas la phrase visée à la citation.

5° Quand le prévenu dit « La colonisation belge a pris fin. C'est un autre programme, une autre voie » n'est-ce pas la vérité ? est-ce une infraction ? Cette

autre voie, cet autre programme, n'est-ce pas l'oeuvre belge depuis le 13 janvier et en 1958 déjà Monsieur Pétillon disait :

« Le Congo n'est plus tout à fait une colonie et il devient un pays. »

Il y a deux trames dans les discours reprochés au prévenu et c'est cela que l'opinion ne sait pas.

Il y a une trame nette qui veut la rupture avec le gouvernement de Bruxelles et l'Administration mais en tant seulement qu'elle représente ce gouvernement : combien n'y a-t-il pas dans cet énorme pays de Blancs convaincus de ce que nous réussissons seulement si nous réglons sur place nos affaires nous-mêmes avec les Africains?

Il y a une seconde trame tout aussi nette qui est l'entente avec les Européens installés dans ce pays.

Voici à ce sujet les passages essentiels et leur lecture montre que la citation, en ne révélant qu'une partie de la vérité, le déforme considérablement :

« La France a toujours été progressiste dans ses anciennes colonies. La France a toujours tenu le dialogue franc avec les leaders nationalistes extrémistes. Et c'est grâce à la collaboration permanente que la France a toujours entretenue avec des leaders du pays, des pays africains, que la France a réussi avec la communauté franco-africaine. La France n'a jamais exercé d'action contre les leaders politiques comme le fait la Belgique et tous ses fonctionnaires. La loi-cadre n'a pas duré peut-être deux ans, on l'a modifiée. Au moment d'aller voter, on a voté en Algérie et les minorités agissantes ont mené la révolution au (ou du) Général de Gaulle. La France, peuple compréhensif, malgré l'échec, effectivement, la majorité s'est prononcée pour la communauté, on a reconsidéré le problème et, au bout de quelques mois la France a offert à l'Algérie la possibilité du choix. Pourquoi la Belgique s'entête ? Pourquoi ? Sous quels mobiles ? pour quels motifs ? Et en s'entêtant de la sorte, la Belgique fait un tort immense à ses propres fils qui sont installés dans ce Pays. Et nous savons que ces « fils » là, ces colons, ces Belges qui sont dans ce Pays, ne demandent autre chose que de vivre en paix, ne demandent autre chose à ce qu'il y ait un gouvernement demain, qu'il soit blanc, jaune ou rouge, s'il leur accorde certaines garanties pour les pauvres économies qu'ils ont faites, quand même, qu'ils aient le droit de vivre et je sais très bien que les Congolais d'ici, de partout, ne demandent autre chose que de vivre en paix avec les Belges, à condition qu'ils en gardent leurs conditions de vie. Aujourd'hui, par l'action néfaste, incompréhensible, d'un petit gouvernement dictateur, au pouvoir en Belgique, conservateur, on s'oppose à tout, on détruit l'amitié, d'abord entre le Congo et la Belgique, et ensuite entre les Belges et les Congolais installés dans ce Pays... et nous le déplorons. !

... ces mots d'ordre que nous vous donnons, c'est le calme, ne pas vous livrer à aucun acte pour lequel vous n'avez pas été autorisé. La discipline, la dignité, de la fermeté dans votre action, ne faites rien, ne bousculez rien ; nous savons que vous

êtes prêts ici et c'est le commencement de notre lutte ! J'ai toujours dit : « L'indépendance n'a jamais été donnée, il faut l'arracher ». Mais entre-temps, ne vous livrez à aucune voie de fait, ne jetez pas de pierres sur les voitures des Blancs. Nous n'avons rien à faire avec les Européens, ce ne sont pas eux qui nous empêchent d'être indépendants, c'est le Gouvernement qui est là en Belgique. Nous n'avons pas à faire avec les Européens qui sont ici : si nous avons notre indépendance, demain, ils vont tous changer de comportement. Nous avons affaire avec l'Administration et avec le Gouvernement qui est en Belgique. Nous n'avons rien à voir avec l'Affaire des Blancs. Donc, qu'une seule, qu'une activité : marchez, poursuivez votre lutte dans le cadre de votre activité et suivant les directives que nous vous donnons et que nous vous donnerons au jour le jour. »

Il y a enfin le slogan principal de l'indépendance immédiate :

« en effet, nous ne refusons pas de voter ; nous voulons qu'on allonge d'abord le délai pour les élections au lieu de les faire au mois de décembre ; qu'on retarde d'abord pour un autre mois afin que nous, les gens du Congo, puissions avoir des entretiens avec vous ; nous ne voulons pas, cette fois de vos fréquents déplacements pour nous imposer cette chose de force et nous la redonner ; bref tous ces deux.... Il n'y a qu'une chose qui nous intéresse : que vous disiez quel jour, quelle heure, quel mois, nous les gens du Congo obtiendrions-nous notre indépendance ? Qu'il nous soit d'abord connu que tel jour vous avez signé un pacte avec nous, alors nous irons voter ».

Maintenant, le Ministre a fixé une date : 1960 et c'est pourquoi il n'y a plus de problème écrivait le prévenu à Maître Rolin.

Et c'est à raison des paroles précitées que les 28 et 29 octobre les populations étaient si peu excitées qu'elles ne commentaient même pas le discours.

Reste l'article 191 du Code pénal.

Est-ce porter atteinte à la force obligatoire des lois que d'employer des termes aussi généraux que les suivants : pas de collaboration, désobéissance civile.

L'article invoqué - qui s'est tout récemment ajouté à nos codes - a manifestement un caractère de loi d'exception.

Notre tradition jurisprudentielle est empreinte envers ces textes d'une méfiance quasi insurmontable.

Une loi d'exception ne doit s'appliquer qu'exceptionnellement surtout quand elle est exprimée de façon tellement générale qu'elle n'appréhende guère la réalité quotidienne des choses.

Le texte comporte le mot « méchamment ». Celui-ci implique un dol spécial, plus que des affirmations gratuites, des précisions telles que « ne payez pas l'impôt », « ne respectez pas les contrats de travail » etc.

Or, nous le constatons chaque jour, à Stanleyville où le M.N.C. est intégralement obéi par plus des neuf dixièmes de la population, aucun acte de désobéissance civile n'est posé.

Comparons avec ce qui se passe dans le district des cataractes et disons qu'il y a tout de même deux poids et deux mesures. Si l'on n'y prend garde, l'article 191 va devenir ce texte passe-partout qui demain permettra tout. J'ai peur de voir le Congo entrer dans l'ère des procès politiques.

Demain, un autre gouvernement utilisera l'article 191. Ne lui montrons pas le chemin de la facilité.

*

* *

Dernier élément de droit à examiner : c'est la notion de réunion publique.

Il y a ici accord entre le Parquet et la défense pour dire qu'il n'y a pas d'infraction en l'espèce en dehors de l'élément de publicité.

Que dit en effet la citation ? Pour l'article 186, les mots « dans les réunions ou les lieux publics ». Pour l'article 191, les mots « méchamment et publiquement ».

Quel est le critère de la réunion publique ?

Ce n'est pas un critère arbitraire de quantité. Dans ce cas, ce serait ce qu'il est convenu d'appeler « l'histoire du tas de sable ».

A partir de combien de grains y a-t-il un tas ?

Le critère est dans la question de savoir si tout le monde peut entrer ou s'il y a des conditions.

Il y avait des conditions.

Ne pouvaient entrer que :

a) des invités (soit les journalistes) et les congressistes (membres des partis nationalistes) ;

b) les membres du M.N.C. porteurs d'une carte.

Certes, tous les membres du M.N.C., cela fait à Stanleyville beaucoup de monde mais le critère reste valable.

Si des gens comme celui qui a procédé à l'enregistrement sont entrés sans être invités ou congressistes ou membres du M.N.C., cela ne change pas le caractère non public des réunions. C'est bien ce caractère que voulait le prévenu.

Nous avons une jurisprudence en Belgique à propos de l'application de la loi Vandervelde sur l'alcool. Peu importe le nombre de personnes qui fréquentent les cercles privés où se débite de l'alcool. Peu importe que tous se réunissent ensemble tel ou tel soir. Peu importe qu'un tel paie une carte de membre uniquement pour avoir accès tel ou tel soir au cercle et qu'il soit aussitôt accepté. Ce sont les

conditions mises à l'accès même si elles sont très larges qui maintiennent le caractère privé du cercle ou de la réunion.

Ce critère peut être retenu dans le cas d'espèce. Il n'y avait dès lors pas la publicité requise par la loi.

*

* *

Je me résume :

1° La base du procès est un texte dont nous ne sommes pas sûrs et qui a été connu - très partiellement et de façon qui le dénature - par un procédé que notre code ne reconnaît pas et que notre jurisprudence condamne.

2° L'infraction à l'article 186 du code pénal n'est pas établie faute de dol spécial et parce qu'en fait les populations n'ont pas été excitées contre les pouvoirs établis.

Elles n'ont pas traduit en ce sens les paroles du prévenu qui avait suffisamment de ressources pour ébranler les pouvoirs s'il l'avait réellement voulu.

Le dol spécial - indispensable en l'espèce - n'est pas établi.

3° L'infraction à l'article 192 de la loi électorale du 7.10.1959 ne peut être l'objet que d'une peine de principe.

Encore le pouvoir est-il mal venu de l'invoquer puisque sa propre attitude indique que lui-même considère le texte comme désuet ne l'applique pas dans la majeure partie des territoires et, au contraire, honore ceux qui l'ont violé créant ainsi dans les esprits une confusion telle que l'erreur, quant à la portée de la loi, est devenue invincible.

4° L'infraction à l'article 191 du code pénal n'est pas établie faute pour le prévenu d'avoir indiqué de façon précise les textes de loi ayant force obligatoire, et qu'il conviendrait de violer, faute également de l'intention doléuse spéciale que requiert la présence dans le texte des mots « méchamment » et « publiquement ».

5° Les conditions de publicité n'ont pas été en aucun cas réalisées telles que la loi l'exige.

*

* *

Ce sera la tâche de Maître Rom d'établir dans le concret qu'il n'y a pas de relation entre ce qui s'est passé à partir du 30 octobre et les discours reprochés au prévenu qui n'est prévenu de rien d'autre que de les avoir tenus.

Ce sera la tâche de Maître Aubertin d'élever le débat et d'en tirer les conclusions qui s'imposent en droit et en fait.

Il est temps maintenant pour ma part de conclure et que je mette un point final à une plaidoirie qui a été trop longue et que j'ai cru devoir accepter de prononcer en lieu

et place de Maître Rolin empêché, parce que le devoir de chacun en ce pays me paraît être de saisir toute occasion de réduire les tensions existantes et de rapprocher ceux qui s'opposent.

Demain nous devons tous ensemble, Noirs et Blancs, méditer la phrase d'André Gide : «Savoir se libérer n'est rien, l'ardu, c'est de savoir être libre».

Hier encore, nous avons pu croire que les oppositions seraient en ce pays irréductibles, que nous allions un peu partout vers les épreuves de force, que la haine et le combat allaient s'installer à demeure en ce pays qui peut et doit être grand et prospère et que tous nous avons passionnément aimé.

Aujourd'hui siège à Bruxelles une conférence de la table ronde qui porte un espoir.

Ainsi à l'échelon mondial, nous avons pu croire que le drame d'un monde coupé en deux par le rideau de fer se trouverait sans solution.

Demain se réunira une conférence au sommet qui, c'est le voeu de tous les hommes, installera une coexistence pacifique entre idéologies opposées.

Au-delà des idées et des partis, au delà des pouvoirs, du moment, il y a une règle fondamentale qui est de poursuivre le bonheur des hommes et la paix entre eux.

Nous faisons, Monsieur le Président, confiance à votre jugement. Nous l'accueillerons avec respect, quel qu'il soit, dans l'ordre et dans le calme.

Il sera, lui aussi, malgré les circonstances, une pierre blanche sur le chemin qui mène dans ce pays à la pacification des esprits et à la réconciliation des hommes.

C'est pour obtenir cette pacification, cette réconciliation que Sa Majesté le Roi est venu hier constater sur le terrain qu'elles étaient encore possibles.

Le Congo ne Le décevra pas.

Nous nous référons, Monsieur le Président à votre Justice qui est la Justice du Roi.

Attendus du jugement

(publiés dans VAN LIERDE J., *La pensée politique de Patrice Lumumba*, pp. 106-124 et dans MARRES J. & VERMAST I., *Le Congo assassiné*, pp. 168-186)

LE TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE STANLEYVILLE Y SEANT EN MATIERE REPRESSIVE ET AU PREMIER DEGRE, A RENDU LE JUGEMENT SUIVANT :

Audience Publique du VINGT-ET-UN JANVIER 1960

En cause :

Le Ministère Public

contre :

LUMUMBA - Patrice, Hemery, fils de Tolenga, en vie, et de Amatu, Julienne, en vie, marié à Opangu, Pauline, né à Onalua (territoire de Katakokombe, district du Sankuru), le 2 juillet 1925, Président du M.N.C., Directeur du Journal «INDEPENDANCE», résidant à Léopoldville, Commune Kalamu, Avenue Busumero, n°A.-12, immatriculé à Stanleyville, le 16 septembre 1954, carte d'immatriculation n° 3 -vol. I - F°2 de Stanleyville, en détention préventive.

Prévenu d'avoir :

I. - à STANLEYVILLE, Commune Mangobo, le 28 octobre 1959, par des discours tenus dans des réunions ou lieux publics, notamment en prononçant dans la salle des fêtes de la commune, ouverte à quiconque, devant un public supérieur à 1.000 personnes, un discours dont le texte est repris intégralement au dossier (cotes 11 à 19 & 21 à 33) :

a) excité les populations contre les pouvoirs établis, en disant entre autres et non limitativement :

(a) « ... notre télégramme avant de nous parvenir a été confisqué par l'Administration de Stanleyville ».

(b) « ... tunaona télégramme anatoka ya ministre du Roi des Belges anasema anaonesha wazi kama babelge habataki kutupa indépendance yetu ».

« ... traduction : Il y a un télégramme qui vient de nous arriver du Ministre du Roi des Belges dont le texte démontre clairement que les Belges ne veulent pas nous donner notre indépendance ».

(c) « ... chers frères chers frères, est-ce que vous avez peur? Est-ce que vous avez peur de la mort? »

(d) « ... nous vous demandons une seule chose, c'est de vous occuper de nos enfants, nous les laissons à votre charge et nous marchons contre la Belgique et nous marcherons contre cette politique, il faut que ce pays soit libéré sans retard.»

(e) « ... la fausse promesse contenue dans la déclaration gouvernementale du 13 janvier n'est qu'un instrument de propagande destiné à tromper l'opinion publique internationale.»

(f) « ... ils ont installé deux bases militaires: une à Kamina, l'autre à Kitona ; pourquoi toutes ces bases, c'est pour vous intimider, c'est pour vous opprimer. Toutes ces bases militaires quelle est leur utilité ici en Afrique? Les Noirs sont des hommes paisibles, les Noirs sont des hommes pacifiques. Contre qui allons-nous nous battre ? Toutes ces bases, toutes ces armes qui sont là, qui sont dirigées contre nous? Mais nous sommes décidés. L'élan d'un peuple décidé on ne peut pas retenir. Mais pour nous la mort, ce c'est nous sommes devenus insensibles. Nous attendons la mort aujourd'hui, demain, on ne sait pas quand. Pour nous la mort ne compte pas. Tout ce qui compte c'est la liberté. Et quand nous allons mourir demain avec vous, on va alors à Stanleyville, à Luluabourg, à Coq, partout, élever des monuments pour les victimes du colonialisme. Marchez ! n'ayez pas peur!»

(g) « ... Aujourd'hui par l'action néfaste, incompréhensible d'un petit gouvernement dictateur, au pouvoir en Belgique, conservateur, on s'oppose à tout, on détruit l'amitié, d'abord être le Congo et la Belgique et ensuite entre les Belges et les Congolais installés dans ce Pays ...»

(h) « ... Vous allez entendre que les colonialistes ont payé quelqu'un pour nous lancer des flèches empoisonnées. Mais tout cela c'est un honneur pour notre Pays.»

(i) « ... A bas le conseil du Gouvernement Belge (slogan répété par la foule).»

(j) « ... A bas la politique de l'Administration Belge (repris par la foule).»

(k) « ... Kama tunaomba nyie, kama tunakufa kesho mulinde watoto wetu muzuri (ndio). Tutakufia nyie na hatuwezi kuona woga. Babelge ba balikirya na bele bitu mukubwa basoldat bunduki maneno ya kuua syie kama tukasema tupate indépendance yetu.»

« ... traduction : nous vous demandons si nous mourons demain de garder nos enfants convenablement. Nous allons mourir pour vous et nous ne craignons pas. Les Belges sont venus avec leurs gros engins, avec des soldats armés de fusils pour nous tuer si nous disons que nous voulons obtenir notre indépendance.»

(l) « ... Syie munyie tutafanyia indépendance yetu hutuangelie tena babelge. (cris et hurra de la foule très prolongés) ... kesho ... kesho ao siku ingine wakafunga moyo kati yetu, nyie wote musimame. Kama ku munyororo nyie bote muingie ku munyororo ... bakamuua nyie bote mumfuate ku kabuli.»

«traduction : nous même nous allons mettre sur pied notre indépendance, sans plus nous occuper des Belges ... Si on emprisonne un des nôtres, vos tous levez-vous! Si

on le met en prison, vous tous entrez en prison ! Si on le tue, vous tous suivez-le à la tombe.»

Infraction définie et sanctionnée à l'article 186 du Code Pénal, Livre II.

b) Méchamment et publiquement attaqué la force obligatoire des lois ou provoqué directement à y désobéir en disant entre autres et non limitativement :

(m) « ... le Congrès national du M.N.C. a décidé que le divorce d'avec le Congo et la Belgique était prononcé à partir d'aujourd'hui. »

(n) « ... Toutes nos femmes, tous nos enfants, toute la force du Pays, toutes nos énergies, nous les mobilisons au service de la révolution congolaise. »

(o) « ... Vous recevrez chaque jour des mots d'ordre et nous ne le cachons pas. Le plan d'action politique que nous lançons à partir d'aujourd'hui et nous allons le poursuivre et c'est fini, le divorce est prononcé, il est consommé. La Belgique va nous tuer par des balles. »

(p) « ... Et en avant, à la marche ! Dès aujourd'hui et jusqu'à l'avènement de l'indépendance congolaise, mots d'ordre : pas de collaboration ! désobéissance civile ! lutte pour le peuple congolais ...

Tous nous serons des frères de misère, des frères de combat, des frères de victoire !»

Infraction définie et sanctionnée à l'article 191 du Code Pénal, Livre II.

c) incité la population à s'abstenir de voter ou à émettre en général un vote nul, en disant entre autres et non limitativement :

(q) « ... Boycottez les élections ! Il ne faut pas voter, parce que vous votez contre le pays, votez contre la nation, votez contre vous-mêmes, votez contre l'indépendance nationale. »

(r) « ... Ukakwenda kuvoter iko maana unakatala independance ... Mutu munyie anakwenda kuvoter anaitika kama kila siku kukabia ku utumwa. »

« ... traduction : Si vous allez voter, c'est que vous refusez l'indépendance ! ... Celui-là même qui se déplace pour voter accepte de rester chaque jour dans l'esclavage. »

Infraction définie et sanctionnée à l'article 192 du Décret du 7 octobre 1959.

II - à STANLEYVILLE, commune Mangobo, le 29 octobre 1959, par des discours tenus dans des réunions ou lieux publics, notamment en prononçant dans la salle des fêtes de cette commune ouverte à quiconque, devant un public supérieur à 1.000 personnes, un discours dont le texte est reproduit intégralement au dossier (cotes 34 à 52) :

a) excité les populations contre les pouvoirs établis, en disant entre autres et non limitativement :

(a) « (à propos de la caution imposée selon lui aux seuls Congolais) ... et alors dans ces conditions, nous allons toujours, nous allons être maintenus dans l'obscurantisme et dans l'obscurité la plus noire ... Et dès l'instant où les Noirs de ce Pays parvenaient à sortir du Congo, à aller en Uganda, ils seraient devenus ... des éléments suspects. »

(b) « (à propos de l'arrestation d'un délinquant de droit commun) ... Ce matin, dans le but de réprimer la population, un groupe de commissaires de police, brandissant les armes aujourd'hui devant le marché, jetant la panique ... »

(c) « ... Ce soir, la nuit, des camions pleins de gendarmes ... tout cela provocation préméditée. Devant les positions que nous avons prises et qui sont vos positions, l'Administration veut à tout prix provoquer des incidents, provoquer les Noirs, les reléguer ou les massacrer peut-être, mais tout cela ne doit pas nous effrayer. Est-ce que vous avez peur? »

(d) « ... Vous êtes considérés comme une volaille qu'on doit tuer comme ça, comme une poule. Qu'avons-nous fait? Qu'avons-nous fait? Quel crime avons-nous commis? Avons-nous provoqué l'Européen? ... Dans notre Pays, pourquoi est-ce qu'on nous provoque? Nous, nous n'avons pas d'armes. »

(e) « ... Nous allons mourir pour le Pays. Et à cause de notre sang qui va couler demain, vous serez molestés. »

(f) « ... Munaona leo si wazungu na soldats walikuya hapa sasa hivi walirudia ... bacommissaires. Maneno tulikuya watu wengi. Hawakukimbia? Mulipiga babo? Lakini ngufu tu yenu ya watu wengi habakukimbia hapa sasa kuondoka yote? Mungikuwa watu tanu pale wangifunga niye kamba. Munaona, uzuri ya ngufu ya siye wote kuikala fasi moya. »

« ... traduction : n'avez-vous pas vu aujourd'hui les Blancs et les soldats qui sont venus ici à l'instant même; ils sont retournés les commissaires. C'est parce que nous étions nombreux. Ne se sont-ils pas enfuis? Les avez-vous frappés? Mais notre force n'est-elle pas d'être nombreux? Ne se sont-ils enfuis d'ici pour partir tous? Si vous aviez été seulement au nombre de 5 là, ils vous auraient arrêtés. Vous voyez, vous voyez l'avantage en force que nous avons de rester tous ensemble dans un même endroit. »

(g) « ... Sikia wale watu ni parti ingine. Hatwiko sawa na babo ... wanatusabote independance yetu. Wale watu ingine Leta anabatuma Léopoldville YEKI munamujua ye iko. Banakwenda kule ku Concordia ile nyumba Leta anayenga ku ba évolués. Musikie walisema kule walisema kule walifanyia réunion walisema sisi hatutaki indépendance. »

« ... traduction : Ecoutez ! Ces gens sont d'un autre parti et nous ne leur ressemblons pas ... Ils sabotent notre indépendance. Ces gens là que l'Etat a envoyés à Léopoldville, Yeki, vous le connaissez, ils sont là-bas au «Concordia», cette maison que l'Etat a construite pour les évolués ... Ensuite ils se sont réunis là-

bas et ils ont dit là-bas, dans la réunion qu'ils ont faite : nous ne voulons pas l'indépendance.»

(h) « ... Musikie ninasema neno moya wazungu walitaka kutuua leo bwana moya ndugu yetu moya, nduku yetu moya Commissaire de Police anamupiga undiki hapa; miye munyiewe nilimubeba. Banatafuta sasa hivi maneno ikuye batuue. Lakini hatuogope. Babo iko na bunduki siye twiko na mukono. Mukono yetu itatosha. Ninasema nyie wenyie munaona woga.»

« ... traduction : Aujourd'hui un de nos frères, un de nos frères a été la cible d'un coup de feu tiré par le Commissaire de Police, ici. Moi-même j'ai porté la victime ... Ils cherchent maintenant un prétexte pour venir nous massacrer, mais n'ayons pas peur. Eux, ils ont des fusils, nous nous avons nos mains. Nos mains suffiront ! Je vous le demande à vous est-ce que vous avez peur ? »

Infraction définie et sanctionnée à l'article 186 du Code Pénal, Livre II.

b) Méchamment et publiquement attaqué la force obligatoire des lois ou provoqué directement à y désobéir, en disant entre autres et non limitativement :

(i) « ... Les partis nationalistes vont étudier au cours de ce Congrès, comment nous allons former nous-mêmes, sans aucune intervention de l'Administration notre gouvernement provisoire qui aura pour tâche d'abord de préparer le projet de constitution qui sera soumis au référendum de la population. Une fois que ce projet est adopté, on prépare les élections vers la destination d'un Gouvernement représentatif, élu par le peuple et pour le peuple. »

(j) « ... Ce congrès extraordinaire a pour but principal de former, de constituer un front commun de libération nationale. »

(k) « ... Nous perdons visiblement notre énergie, au lieu de poursuivre notre but qui est l'indépendance immédiate et la libération du Pays. »

(l) « ... Aujourd'hui, la colonisation belge a pris fin, a pris fin, c'est fini ! Inakuisha ! Aujourd'hui c'est un autre programme c'est une autre voie. Nous avons toujours marché en avant et en avant, c'est fini, il y a un danger là ! Ne continuons pas, nous allons tourner le dos à la Belgique. »

(m) « ... Munye kwenda ku kitaala aende. Kitaala iko dini unapenda iikale dini ya watu weusi. »

« ... traduction : Celui qui veut aller au kitawala y aille. Le «kitawala» est la religion que nous voulons vois devenir la religion des Noirs. »

Infraction définie et sanctionnée à l'article 191 du Code Pénal, Livre II.

Vu la procédure à charge du prévenu ci-dessus;

Vu l'assignation donnée au prévenu en personne par l'exploit de l'huissier Honoré Lifungula de Stanleyville en date du dix-huit décembre mille neuf cent cinquante-neuf d'avoir à comparaître à l'audience publique du dix-huit janvier mille neuf cent soixante de la présente juridiction;

Vu l'appel de la cause à ladite audience à laquelle le prévenu comparait en personne, assisté de ses conseils, Maître Auburtin J. du barreau de Paris, Maître Rom, Avocat à Stanleyville et Maître Marrès, Avocat à Stanleyville qui déclare comparaître loco Maître Rolin du barreau de Bruxelles, empêché;

Vu l'agrégation de Maître Auburtin par le Tribunal de céans;

Vu l'incident opposé in limine litis par la défense, en les personnes de Maître Auburtin et Maître Marrès, et la jonction de cet incident au fond;

Où le prévenu en son interrogatoire;

Où les témoins en leurs dépositions;

Vu l'instruction faite à cette audience et la remise contradictoire pour continuation à l'audience du mercredi vingt janvier 1960;

Vu la comparution des parties à cette audience comme ci-devant;

Où le prévenu en ses explications;

Où le Ministère Public en ses conclusions et réquisitions, qu'il dépose sur les bancs, et tendant à ce qu'il plaise au Tribunal :

1. - Déclarer réguliers les moyens de preuves employés.

2. - Condamner le prévenu pour chacun des deux discours prononcés à DEUX ANS de servitude pénale principale soit au cumul à QUATRE ANS de servitude pénale principale.

- Condamner le prévenu aux frais de l'instance et donner mainlevée des diverses saisies opérées au cours des instructions.

- Appliquer l'article 14b du Code Pénal.

Où le prévenu en ses dires et moyens de défense présentés tant par lui-même que par ses conseils;

Sur Quoi, le Tribunal, après en avoir délibéré, prononce à l'audience publique de ce jour, le jugement suivant :

Attendu que la défense, in limine litis, a déposé des conclusions tendant à voir dire la citation entachée de nullité, le Tribunal se déclare non saisi par pareil exploit et renvoyer le prévenu des poursuites sans frais en ordonnant sa mise en liberté immédiate;

Qu'elle n'a pas émis d'objection à ce que cet incident soit joint au fond;

Quant à la cause de nullité invoquée :

Attendu que la défense affirme que l'exploit de citation prétend reproduire des paroles prêtées au prévenu, alors que ses paroles auraient été enregistrées à son insu;

Attendu que l'exploit de citation ne mentionne nulle part le moyen qui fut employé pour recueillir les paroles prêtées au prévenu;

Qu'en conséquence, même si l'argument soulevé était fondé quod non la citation est valable et a valablement saisie le Tribunal;

Qu'en conséquence, il y a lieu d'aborder le fond, mais qu'avant de ce faire, il est nécessaire d'examiner la validité du mode de preuve employé, non quant à la saisine du Tribunal, mais quant à l'acceptation, par le Tribunal de ce mode de preuve comme pouvant servir à conviction;

Attendu que le mode de preuve incriminé est un magnétophone employé à l'insu du prévenu;

1. - Attendu que la défense soulève comme premier moyen que les réunions au cours desquelles les discours furent enregistrés n'étaient pas publiques ; qu'elles étaient réservées aux seuls membres du Mouvement National Congolais et que le prévenu, en qualité de Président de ce parti, était au sens légal du terme le chef de la maison dans laquelle les réunions étaient tenues; qu'il eut fallu un mandat de perquisition pour y pénétrer contre le consentement du chef de la maison ;

Attendu qu'il n'est pas contesté que plus de mille personnes assistaient à ces réunions ; qu'il n'est pas contesté que plusieurs journalistes et journalistes photographes y assistaient également, même sur l'estrade où siégeait le comité ; qu'il n'est pas contesté que les portes sont restées ouvertes ; qu'il n'est pas contesté que beaucoup de personnes, tant mineures qu'adultes qui n'étaient ni membre de ce parti, ni membre d'un parti unitariste, y assistaient également ; que bien qu'il soit affirmé que la carte de membre du parti était exigée à l'entrée, il n'est pas contesté que ce contrôle ne s'est pas effectué ; que, d'ailleurs, l'eut-il été et n'y aurait-il eu comme présents que des membres ordinaires du parti, il n'en resterait pas moins, comme des autres constatations précisées plu haut, que les réunions incriminées remplissaient les conditions voulues pour être publiques aux yeux de la loi;

Que d'ailleurs, le prévenu lui-même voulait que son discours soit public, car il proclame (cote 12, traduction code 22) «Je suis ici debout sur la place de Stanleyville devant vous tous, nos frères, nos amis, nos enfants, les Blancs de l'Etat, les journalistes européens, Toute la terre entière écoute ...» ;

Attendu, d'ailleurs, qu'il n'est pas prétendu que le Mouvement National Congolais soit un cercle privé ; que des conditions spéciales n'étaient pas exigées des candidats pour qu'ils se fassent membres ; qu'il n'y avait ni présentation, ni ballottage ; que, soutenir dès lors que la réunion du 28 octobre 1959, qualifiée de réunion plénière de clôture du Congrès du Mouvement National Congolais et de la

réunion plénière des partis nationalistes du 29 octobre 1959, se sont tenues en privé, constitue une affirmation dénuée de tout fondement et contredite par les faits ;

II. - Attendu que la défense soulève comme deuxième moyen que le Code d'instruction criminelle ou de procédure pénale énonce limitativement les moyens de preuve qu'il admet, soit témoignages, aveux et procès-verbaux outre pièces et documents régulièrement saisis, dans des cas définis les expertises et explorations corporelles ;

Attendu que, bien qu'elle ne le précise pas, il est à présumer que la défense se fonde sur les articles 21, 22, 25, 26, 28, 29, 30 et 31 du Code de Procédure Pénale ; qu'elle a soin de ne pas invoquer l'article 2 du Code de Procédure Pénale qui précise que les Officiers de Police Judiciaire reçoivent

« les dénonciations, plaintes et rapports qui sont relatifs aux infractions qu'ils ont mission de rechercher » ; qu'elle a également soin de ne pas invoquer l'article 2 de l'Arrêté Royal du 22 décembre 1934 coordonnant les Décrets sur l'Organisation Judiciaire qui prescrit « qu'en matière répressive, le Ministère Public recherche les infractions aux lois, aux décrets, arrêtés, ordonnances et règlements, qui sont commises sur le territoire de la Colonie. Il reçoit des dénonciations, fait tous les actes d'instruction et saisit le Tribunal » : qu'elle omet également de parler de l'article 27 du Code de Procédure Pénale qui permet aux « Officiers du Ministère Public pendant tout le cours de l'instruction de procéder à la saisie des objets ... pouvant servir à conviction ou à décharge » ;

Attendu qu'il en résulte que, même sur une dénonciation anonyme, le Ministère Public a le devoir d'ouvrir une instruction ; qu'en outre, si la preuve de l'infraction peut résulter de l'audition d'une bande de magnétophone, il a le devoir de saisir cette bande ;

Attendu qu'il ne peut être sérieusement sollicité que le Tribunal rejette ce mode de preuve, car un enregistrement sur bande est une reproduction de la parole humaine concrétisée par un moyen mécanique sonore, de même qu'un écrit est une reproduction de la parole humaine concrétisée par un moyen mécanique manuel ; qu'il a exactement la même valeur comme moyen de preuve et est du reste plus fidèle dans la reproduction que ne l'est l'écrit même sténographié ;

Attendu qu'à l'appui de cette opinion, le Tribunal se fonde sur l'opinion de Comte, Procureur Général du Parquet de la Seine qui, dans son avis reproduit dans la Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique Année 1951, page 70 et suivantes, dit : « Dans une affaire pénale, toute preuve est admissible, seule compte l'intime conviction du Juge. On ne peut donc rejeter à priori ni la preuve testimoniale (orale), ni la preuve littérale (écrite), ni la preuve obtenue par un moyen moderne tel que le magnétophone, cinéma, photo, etc ... »

Qu'il se fonde aussi sur l'opinion de Blondet, Conseiller à la Cour d'Appel de Chambéry (Semaine Juridique, Année 1958. I Doctrine 1419 Juris. Classeur

Périodique) qui écrit : « Nous avouons ne pas comprendre le bruit qu'on fait autour du magnétophone, car ce moyen de preuve ne nous paraît pas soulever de difficultés spécifiques. Nous ne voyons pas, par exemple, ce qui empêche la Police d'enregistrer, à l'insu des orateurs, les discours proférés dans une réunion publique, alors que, dans le même hypothèse, il est certain qu'un inspecteur déguisé pourrait se glisser dans l'assistance, graver dans sa mémoire des propos délictueux ou les prendre discrètement en sténotypie » ;

Attendu, enfin, que, dans le cas d'espèce, il n'est pas contesté que des journalistes pouvaient prendre l'entièreté des discours soit directement, soit en sténographie ; que des photographes pouvaient (et ont) perpétué les scènes pour la postérité ; que dès lors, rien n'empêchait un tiers qui n'eut d'ailleurs aucune difficulté pour se faire admettre aux deux réunions avec ses appareils, de conserver pour la postérité l'audition de l'entièreté des deux discours, discours qui furent notés par des tiers pendant que des tiers photographiaient les orateurs ; que la défense n'objectant pas que les journaux relatant les discours, et les photographies décrivant les scènes soient versés aux débats ; l'on ne voit pas pour quel motif elle fasse objection à ce que la bande sonore le soit également ;

III. - Attendu que la défense déclare enfin que l'enregistrement ne lui a pas été communiqué et que le Tribunal ne peut baser sa conviction que sur des pièces et documents qui ont été mis à la disposition des parties de sorte que celles-ci aient pu en apprécier et discuter à l'audience le sens et la portée ;

Attendu qu'il est inexact de déclarer que l'enregistrement n'a pas été communiqué ; que le prévenu l'a auditionné en entier à plusieurs reprises ; qu'il a été à la disposition des conseils régulièrement déposé au Greffe ; que, s'ils n'ont pas demandé avant débats d'audition, ils n'ont qu'à s'en prendre à eux-mêmes ;

Attendu, par ailleurs, que le magistrat instructeur a fidèlement reproduit et consigné en procès-verbal toutes les parties audibles des discours, telles qu'elles découlent des bandes enregistrées ; que, dès lors, la défense n'ayant pas demandé au Tribunal l'audition des bandes, la Tribunal se basera sur les procès-verbaux de l'Officier du Ministère Public ; cotes 11 à 19 pour le discours du 28-10-1959, 21 à 33 pour les parties de ce même discours prononcées en kiswahili et leur traduction ; cotes 34 à 48 pour le discours du 29-10-1959 et 49 à 52 pour la traduction des parties de ce discours prononcées en kiswahili ;

*

* *

Quant au fond :

Attendu quant au fond que le prévenu est poursuivi pour avoir, en prononçant le discours du 28 octobre 1959, prononcé des paroles constitutives d'infraction aux articles 186 et 191 du Code Pénal et 192 du Décret du 7 octobre 1959 et, en

prononçant le discours du 29 octobre 1959, prononcé des paroles constitutives d'infraction aux articles 186 et 191 du Code Pénal ;

Attendu que pour la facilité et la clarté des débats, le Tribunal a donné les lettres de a à r aux phrases reprochées au prévenu et libellées dans la prévention I et ses subdivisions ; qu'il a donné les lettres de a à m aux phrases reprochées au prévenu et libellées dans la prévention II et ses subdivisions ;

Attendu que les discours sont reproduits dans leur entièreté, sous réserve de certains mots soit inaudibles, soit incompréhensibles ; que le prévenu conteste certains mots, en reconnaît la plupart, mais prétend, dans ce cas, que ou le sens, ou l'esprit ont été soit dénaturés, soit incompris ;

Qu'il nie avoir prononcé les phrases citées en prévention au I/a, b, h, i ; II/d (première partie) ; g (première partie) ; qu'il ne se souvint pas d'avoir prononcé les phrases citées en prévention au I/f (deuxième et troisième partie), g, o, p, r (deuxième partie), II/e, f ;

Qu'il est à noter qu'après avoir nié avoir prononcé les phrases citées à la prévention sous I/a et b, le Tribunal lui fit remarquer qu'il paraissait ne pas avoir le courage de ses opinions lorsqu'il commença par nier d'avoir prononcé la phrase citée en prévention à I/c ; que le prévenu se reprit alors et reconnut avoir prononcé la plupart des autres phrases, ou ne s'en souvint plus ;

Attendu que le prévenu admet que, chargé par le Comité du Parti de prononcer, le 28 octobre 1959 un discours au public réuni en assemblée plénière, discours exposant les résolutions du Comité, il n'écrivit pas son discours, mais l'improvisa ; qu'il improvisa de même le discours qu'il prononça le lendemain au Congrès des partis nationalistes, appelés, depuis, partis unitaires ;

Attendu, dès lors, qu'il n'est pas étonnant que le prévenu ne se souvienne pas d'avoir prononcé certains mots ou certaines phrases ; qu'il peut même ne pas s'être rendu compte d'en avoir prononcé ; qu'il a pu parfaitement être surpris, en s'entendant, lors de l'audition des discours enregistrés faite au cours de l'instruction préparatoire, car il est notoire que les improvisateurs, dans l'ardeur de leur éloquence, prononcent parfois des mots ou des phrases dont ils n'ont aucun souvenir après ;

Attendu que, pour donner tous apaisements à la défense, plusieurs témoins ont été entendus sous la foi du serment, plus spécialement sur les phrases contestées par le prévenu ;

Que les témoins Finant, Tawiti, Aloba et Malaba ont confirmé avoir entendu la phrase reproduite au I/a de la citation et niée par le prévenu ;

Que les témoins Finant, Tawiti, Weregemere, Aloba et Malaba ont de même confirmé avoir entendu la phrase reproduite au II/b de la citation et niée par le prévenu ;

Que le témoin Aloba a confirmé avoir entendu la phrase reproduite au II/d de la citation et niée par le prévenu ; qu'il a de même confirmé celle reprise au II/g de la citation et niée par le prévenu ;

Attendu que plusieurs témoins, devant le Tribunal, n'avaient plus aucun souvenir ou des souvenirs fort imprécis ; que, toutefois, les témoins Weregemere, Nendaka, Gbenye, Kasongo et Nzuzi ont confirmé et se sont référés aux déclarations qu'ils ont faites au cours de l'instruction préparatoire ;

Que, de plus, le témoin Finant confirme avoir entendu les phrases reprises au I/c, i et j, le témoin Tawiti confirme avoir entendu les phrases reprises au I/c, n et p, le témoin Weregemere confirme avoir entendu les phrases reprises au I/j, II/b, c, f et h (sauf la fin), le témoin Gbenye confirme avoir entendu la phrase reprise au I/m, le témoin Aloba confirme avoir entendu les phrases reprises au I/g, m, q, r, II/h (autre celles déjà citées), le témoin Malaba confirme avoir entendu les phrases reprises au I/c, e, f, i, j de la citation, le témoin Songolo confirme avoir entendu les phrases reprises au I/m et q de la citation, mais en précisant qu'en les prononçant, le prévenu n'était que le porte parole du comité ;

Qu'il résulte, par conséquence, de l'instruction et des débats, que les phrases reprises dans la citation ont bien été prononcées par le prévenu ;

Qu'il importe dès lors de rechercher si et dans quelles mesures, elles sont constitutives d'infractions à la loi pénale ;

Attendu que les phrases incriminées ne doivent pas être sorties entièrement de leur contexte ; qu'il y a lieu de les entendre ou de lire en même temps que tout le ou les discours ; qu'en procédant ainsi le Tribunal constate que le discours du 28 octobre est une diatribe contre l'Administration belge et la politique de gouvernement belge et une incitation à ne pas participer au vote pour les élections proches ; qu'il excitait le public, spécialement par la méthode du dialogue direct avec la foule et la reprise en chœur par la foule de certains slogans ; que cette excitation ne pouvait être dirigée que contre l'Administration belge et la politique du gouvernement belge ; que le prévenu a d'ailleurs également dit : (cote 13) « Chers frères, aucune collaboration n'est plus possible avec la Belgique. Nous allons proclamer notre indépendance aujourd'hui ... » ; que le discours du 29 octobre était plus nuancé et moins direct, tout en n'étant pas d'une pondération exemplaire ;

Attendu que le prévenu déclare avoir fréquemment fait des discours de même portée et de même teneur, qu'il estime ne pas avoir dépassé les bornes permises en matière politique ;

Attendu que l'article 1 du Décret du 17 août 1959 précise : « La liberté de répandre sa pensée est garantie dans les limites fixées par Décret » ; qu'un autre Décret de même date fixe les limites quant aux écrits ; que, quant aux paroles, c'est l'Ordonnance Législative du 2 septembre 1959, constituant les actuels articles 186 et 191 du Code Pénal, qui est toujours en vigueur et toujours d'application ; qu'il en résulte que les discours incriminés ne sont licites que s'ils ne constituent pas des

excitations contre les pouvoirs établis (art. 186) ou des attaques méchantes contre la force obligatoire des lois ou des provocations directes à y désobéir (art. 191) ;

Attendu que le prévenu ne conteste pas que son discours du 28 octobre contenait des attaques contre l'Administration belge et contre le Gouvernement belge nommé par le Roi et ayant obtenu le vote de confiance des Chambres ; qu'il ne peut être contesté que l'Administration belge représente actuellement le pouvoir établi étant l'organe de l'Exécutif ; qu'il ne peut être contesté que le Gouvernement belge est également le pouvoir établi puisqu'il est approuvé par le Parlement, émanation de la Nation ; que, dès lors, en ponctuant dans son discours les slogans, repris par la foule et cités aux préventions I/i et j ; «A bas le Conseil du Gouvernement belge» et «A bas la politique de l'Administration belge» (qu'elle soit colonialiste ou non), le prévenu excitait la foule contre les pouvoirs établis et commettait une infraction à l'article 186 du Code Pénal ; qu'en proclamant que le divorce était prononcé avec la Belgique ou le gouvernement belge ; en déclarant qu'il mobilisait toutes les forces au service de la révolution congolaise et en prêchant la désobéissance civile et pas de collaboration, il provoquait directement à désobéir aux lois et attaquait méchamment la force obligatoire des lois (art. 191 du Code Pénal) ;

Attendu, en outre, qu'il n'est pas contesté que le prévenu a incité la population à ne pas participer au vote ou à émettre un vote négatif (art. 192 du Décret du 7 octobre 1959) ;

Attendu que le Tribunal estime ne pas devoir préciser plus outre quels sont les autres mots ou phrases qui seraient individuellement, constitutives d'infraction ; que la précision de quelques phrases les plus caractéristiques suffisent et démontrent les intentions du prévenu ; que, vouloir prendre chaque autre phrase hors de son contexte ou même dans son contexte, rechercher quel pouvoir est attaqué, quelle loi l'on incite à désobéir, est un procédé dangereux et risque d'amener la confusion ; que la prévention I/a, b, c est suffisamment établie par la motivation reprise plus haut ;

Attendu que le discours prononcé le 29 octobre fait l'objet de la prévention II/a, b ; et tombe sous le coup des articles 186 et 191 du Code Pénal seulement que procédant comme il a été fait pour le discours du 28 octobre l'on constate, comme déjà dit plus haut, qu'il est plus modéré et nuancé ; que toutefois, il ne peut être contesté que le prévenu a excité la population contre la police et la gendarmerie en général, non seulement sans s'assurer de la légitimité et de la nécessité de leur intervention dans l'arrestation d'un criminel de droit commun, mais encore en dénaturant cette intervention ; que les commissaires de police et les gendarmes sont des organes des pouvoirs établis, chargés de faire respecter les lois et qu'en excitant la population contre eux le prévenu commettait une infraction à l'article 186 du Code Pénal ;

Qu'en outre, en déclarant que les partis nationalistes allaient former eux-mêmes leur gouvernement provisoire ; en déclarant «Aujourd'hui, la colonisation belge a pris fin, c'est fini, inakwisha. Aujourd'hui, c'est un autre programme, c'est une autre

voie. Nous avons toujours marché en avant, c'est fini, il y a un danger là. Ne continuons pas, nous allons tourner le dos à la Belgique» le prévenu provoquait directement la désobéissance à la force obligatoire des lois, puisqu'en ordre principal cela voulait dire qu'il ne reconnaissait plus la loi sur le Gouvernement du Congo belge et qu'il ne fallait plus la reconnaître (art. 191 du Code Pénal) ;

Attendu qu'il y a lieu d'apprécier différemment les peines à prononcer pour les deux séries d'infractions ; qu'il n'est pas contestable qu'une seule peine doit être prononcée pour chaque discours ;

Qu'en ce qui concerne le discours du 28 octobre, il importe de tenir compte non seulement de la violence de certains passages, mais aussi de la modération de certains autres passages ; qu'il faut tenir compte de l'effet que les paroles violentes peuvent avoir sur une population qui, notoirement, surtout dans la masse, manque de maturité politique et se laisse emporter facilement par des paroles ou phrases lancées à l'emporte-pièce ; qu'il faut aussi tenir compte de ce que ce discours était bilingue ; que quantité d'auditeurs ne comprenaient pas ou mal le français ; que d'autres ne connaissaient que le kiswahili local, communément appelé kingwana ; que, d'autres probablement ne comprenaient que le lingala ; qu'enfin, l'auditoire, venu pour entendre un orateur de grande renommée, était prêt à l'enthousiasme et à l'excitation même s'il ne comprenait rien de ce qui était dit et même si l'orateur n'avait fait que lancer avec ardeur et fougue de banals lieux communs ; qu'il y a lieu également de tenir compte de ce paradoxe contenu dans le décret électoral qui, dans un article déclare que le vote est libre et qu'il n'est pas obligatoire, mais qui dans un autre article sanctionne de peines celui qui incite à ne pas voter quelqu'un qui n'est pas obligé de voter ;

Attendu que le Ministère Public réclame une peine particulièrement sévère pour ces infractions ; que les seuls motifs invoqués sont les antécédents judiciaires du prévenu et le fait qu'il a contraint le pouvoir d'user de la force pour rétablir le calme ;

Attendu, quant aux antécédents judiciaires, que si ceux-ci doivent intervenir, ils ne le peuvent que quant aux circonstances atténuantes ou quant à la condamnation conditionnelle ; que le prévenu, bien que condamné de droit commun, n'est pas un récidiviste spécifique ; que la nature des infractions lui reprochées est totalement différente de celles qui ont entraîné sa condamnation précédente ;

Attendu que le fait qu'il a dû être fait usage de la force pour rétablir le calme doit être apprécié également en tenant compte de ce qui n'a pas été fait pour maintenir le calme avant que les discours n'aient été prononcés et pendant toute la durée du Congrès ; que la déposition du témoin Nendaka (cote 114) est significative à ce sujet lorsqu'il déclare comment il a vu agir en Belgique, les forces de l'Ordre, lors des événements provoqués par la guerre scolaire ;

Attendu qu'il semble que c'est la première fois qu'il faille, en infligeant des sanctions pénales, déterminer où s'arrête la liberté de parole et quand cette parole

devient subversive ; qu'en effet les textes invoqués et à appliquer sont l'Ordonnance Loi du 2 septembre 1959 formant les articles 186 nouveau et 191 nouveau du Code Pénal ; le Décret du 7 octobre 1959 formant le Code électoral et le Décret du 17 août 1959 garantissant la liberté de répandre sa pensée ; qu'il y a lieu, dès lors, de se montrer modéré et d'espérer que la leçon portera ses fruits ;

Que la peine à prononcer pour les infractions contenues dans le premier discours doit être plus sévère que celle à prononcer pour le second ; que le second, en effet, ne contient dans son ensemble que très peu de phrases qui tombent sous le coup de la loi ;

Attendu qu'il y a lieu de préciser, à l'intention du prévenu, que si les discours prononcés en faveur de l'indépendance sont parfaitement légitimes, puisque promise par la déclaration Royale, les discours tendant à faire concrétiser cette indépendance par des moyens qui ne sont pas ceux déterminés par les pouvoirs établis et qui ne résultent pas du fait du législateur, tombent sous le coup de la loi ;

Attendu que le dossier produit devant le Tribunal comporte de nombreux devoirs qui sont relatifs à des faits commis le 30 octobre et jours suivants, faits qui ne sont pas reprochés au prévenu ; qu'il ne serait pas équitable de mettre ces frais à sa charge ; qu'il n'est pas possible de les déterminer avec exactitude étant donné que certains procès-verbaux enchevêtrent les faits ; que le Tribunal apprécie souverainement la répartition comme il sera déterminé ci-dessous ;

Attendu que les objets saisis n'ont servi qu'à conviction ; qu'il n'y a pas lieu de les confisquer ;

PAR CES MOTIFS :

Vu les articles 2, 5, 7 à 9, 16 et 17, 20, 186 et 191 du Code Pénal.

Le Code de Procédure Pénale.

Les Décrets coordonnés sur l'Organisation Judiciaire et la compétence.

L'article 192 du Décret du 7 octobre 1959.

Le tribunal,

statuant contradictoirement :

Où le Ministère Public en ses réquisitions ;

Joignant l'incident au fond ;

Déclare la citation à prévenu valable ;

Se Déclare valablement saisi ;

Dit les infractions telles que libellées établies ;

En conséquence,

Condamne le prévenu du chef de la prévention I/a, b, c, par application des dispositions de l'article 20 du Code Pénal et sur bases, indifféremment de l'article 186 ou de l'article 191 du Code Pénal puisque des peines comminées par la loi sont identiques, à une peine de QUATRE MOIS de servitude pénale principale ;

Condamne le prévenu du chef de la prévention II/a et b par application des dispositions de l'article 20 du Code Pénal, sur bases, indifféremment des articles 186 ou 191 du Code Pénal, à une peine de DEUX MOIS de servitude pénale principale ;

Prononce le cumul des peines, soit SIX MOIS de servitude pénale principale ;

Dit n'y avoir lieu à l'appréciation de l'article 14/b du Code Pénal ;

Ordonne mainlevée de la saisie pratiquée sur tous les objets inscrits aux R.O.S. du Greffe sous les numéros 8157, 8167, 8179 et 8244 (1 à 26) ;

Met un tiers des frais exposés jusqu'à la citation à comparaître et taxés à VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT VINGT-CINQ FRANCS, soit NEUF MILLE NEUF CENT HUIT FRANCS 30 CENTIMES, à charge de la Colonie ;

Condamne le prévenu au solde des frais, taxés en totalité à CINQUANTE-DEUX MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT FRANCS, soit QUARANTE-DEUX MILLE QUATRE CENT SEPTANTE-ET UN FRANCS 70 CENTIMES ou SEPT JOURS de contrainte par corps en cas de non paiement dans le délai légal ;

Prononce l'arrestation immédiate ;

Ainsi jugé et prononcé en audience publique du vingt-et-un janvier 1900 soixante, à Stanleyville, où siégeaient Messieurs :

- BARON GUY le MAIRE de WARZEE d'HERMALLE	Juge-Président,
- ORBAEN Joseph & DELVAUX Charles	Ministère Public,
- ROSEEUW Jean	Greffier-adjoint.

Le Greffier-adjoint,
J. ROSEEUW

Le Juge-Président,
BARON G. le MAIRE
de WARZEE
d'HERMALLE

Pour copie certifiée conforme
Le Greffier, M. PICARD

6. Remarques finales sur le contenu et le langage des discours de Patrice Lumumba

Le texte des deux discours reproduits est la transcription de versions enregistrées clandestinement par des agents de la Sûreté coloniale. Il est peu probable cependant que le texte dont on dispose différât sensiblement de celui qui a été prononcé. Nous avons signalé les procédures d'authentification qui eurent lieu avant le procès. Elles furent importantes car celui-ci se résuma en fait à « un procès des discours », aucune charge n'ayant été retenue contre le prévenu en ce qui concernait ses agissements. Il ne fut même pas tenu pour responsable des émeutes. Nous renvoyons à ce sujet à la plaidoirie de Maître Marrès.

Avant d'analyser le contenu des discours de P. Lumumba et le langage employé, il faut se souvenir qu'ils ont été prononcés sans notes, dans une improvisation constante et en dialogue avec une foule nombreuse et très sensible.

Le premier chapitre de ce recueil retrace les grandes étapes de l'évolution politique au Congo depuis les déclarations gouvernementale et royale du 13 janvier 1959. Dès février, une préoccupation est au coeur des prises de position de Lumumba : le régime électoral.

En février 1959, il se prononce, dans un mémorandum au ministre du Congo, pour des listes plurinominales et des élections au suffrage universel¹⁷⁶. Le congrès de Luluabourg du 9 au 12 avril 1959 demande le suffrage universel direct à l'échelon provincial, ainsi qu'à l'échelon du Conseil Général, le vote par liste et celui des femmes. Il réclame la suppression du système de « désignation à tous les échelons par l'Administration »¹⁷⁷. A l'issue du congrès, Lumumba annonce la tenue d'un nouveau congrès en octobre à Stanleyville ou Elisabethville afin de créer « un front commun pour élaborer une plate-forme électoral »¹⁷⁸.

C'est à l'occasion du congrès de Luluabourg et d'un incident qui eut lieu au moment de son départ pour Conakry, que P. Lumumba manifesta son indignation contre des « mesures policières outrancières » et qu'il reprocha à l'administration locale d'avoir voulu saboter le congrès¹⁷⁹. Ces griefs seront repris en les amplifiant lors du congrès d'octobre à Stanleyville.

¹⁷⁶ Remarques congolaises, n° 2, 24 février 1959, p. 9.

¹⁷⁷ Remarques congolaises, n° 10, 27 avril 1959.

¹⁷⁸ Remarques congolaises, n° 11, 5 mai 1959.

¹⁷⁹ Remarques congolaises, n° 12, 12 mai 1959.

Le programme du M.N.C., publié dans un communiqué daté du 10 mai 1959, reprend les résolutions du congrès de Luluabourg : élections au suffrage universel, suppression du système de désignation à tous les échelons par l'Administration et formation d'un gouvernement congolais en janvier 1961¹⁸⁰. Le 11 mai, Lumumba précise lors d'une réunion tenue à Bruxelles, qu'il souhaite un gouvernement provisoire dès 1959 pour préparer les élections et faire renaître la confiance. On touche ici à un point essentiel des positions politiques de Patrice Lumumba : il n'a aucune confiance en l'Administration pour ce qui concerne l'organisation des élections et il redoute des élections trop rapprochées, son parti n'ayant eu ni le temps, ni les moyens de s'implanter dans le pays et surtout dans les régions rurales.

Le 16 octobre, dans un radio-message, le Ministre du Congo cède sur un point important : il annonce que les élections communales et territoriales auront lieu au suffrage universel. Mais deux revendications essentielles du M.N.C. et de son président ne sont pas satisfaites : d'une part, la composition des conseils de province n'est pas le résultat d'élections au suffrage direct (ceux-ci sont formés pour 6/10^e de membres élus au deuxième degré, pour 3/10^e de membres cooptés par les membres élus et pour 1/10^e de membres nommés par l'Administration). Or ce sont les Conseils de Province qui seront consultés par le gouvernement belge sur les projets relatifs aux institutions centrales : assemblées législatives et gouvernement central; d'autre part, l'exigence d'un gouvernement provisoire en 1959 n'est pas rencontrée.

Le message du nouveau Ministre fut mal diffusé et mal reçu par les militants et les dirigeants nationalistes. Ceux-ci considéraient que le gouvernement belge avait, sous la pression des colons et de l'Administration, remplacé le ministre Van Hemelrijck - jugé trop pro-congolais - par un ministre plus conservateur, mieux admis par l'Administration, dont ils avaient donc de bonnes raisons de se méfier. Le ministre De Schrijver avait d'ailleurs évoqué dans son message du 16 octobre l'éventualité de deux assemblées législatives : la première, dont les membres pourraient être désignés « au deuxième degré par les conseillers élus de territoire et les conseillers communaux »; la seconde, qui serait « un sénat composé en majorité de membres élus par les Conseils de province »¹⁸¹. Cela revenait à exclure les partis nationalistes de la lutte pour le pouvoir au niveau national.

Lumumba avait donc plusieurs raisons de s'opposer aux projets politiques du Ministre. Les institutions importantes seraient doublement dépendantes de l'Administration coloniale : par le jeu des membres nommés au niveau provincial et par les élections au deuxième degré. La base du système électoral étant les élections au niveau communal et territorial, il pouvait craindre légitimement que l'influence de l'Administration serait déterminante, même avec des élections au suffrage universel. Pour neutraliser cette influence mais aussi pour compenser la popularité aisée des partis ethniques et régionaux, il lui fallait le temps d'implanter le M.N.C.

¹⁸⁰ Congo 1959, 2^eème édition, p. 158.

¹⁸¹ *ibid.*, p. 194.

en milieu rural et dans les centres urbains moins importants. C'est la raison pour laquelle il émet une nouvelle revendication : le 26 octobre 1959, au 3ème jour du congrès du M.N.C., le congrès adresse un télégramme au ministre De Schrijver, pour lui demander de postposer les élections de décembre et d'ouvrir des négociations. L'exigence du report des élections est la clé du comportement de Lumumba. Il s'est rendu compte dès le début du congrès que quatre mois - de juin à octobre - n'ont pas été suffisants pour enraciner le M.N.C. dans l'intérieur de la Province orientale. Les chefs coutumiers, sauf de rares exceptions, ne sont pas venus au congrès. Lumumba a beau se féliciter de leur présence, il ne se prive pas de critiquer « les clercs et les chefs qui ont déjà touché de l'argent » et l'Administration « qui corrompt les chefs coutumiers ».

Le 28 octobre, au dernier jour du congrès du M.N.C., Lumumba lit, dans son discours de clôture, la réponse du Ministre, reçue la veille : « pas possible de retarder des élections au suffrage universel ». Pour Lumumba, c'est la rupture avec le gouvernement belge : « à la suite de ce télégramme, le congrès national du M.N.C. a décidé que le divorce avec le Congo et la Belgique était prononcé à partir d'aujourd'hui ». Le congrès décide également « de ne pas participer aux élections antidémocratiques et antinationales préparées par le gouvernement belge dans le seul but de perpétuer le régime colonialiste au Congo par quelques accommodements artificiels ».

Les temps forts des deux discours de Lumumba prononcés les 28 et 29 octobre ont été relevés par le Ministère public d'après un document préparé pour étayer l'acte d'accusation. Il est exact que le fond et la forme des discours de Lumumba tranchent avec ses textes précédents et ses écrits postérieurs. Le raisonnement et la démonstration ont cédé la place à la répétition de mots et de slogans très brefs. Les cibles de ses attaques ne sont plus l'Européen ou le colon, mais le gouvernement, l'Administration et la Belgique : « Nous n'avons rien à faire avec les Européens, ce ne sont pas eux qui nous empêchent d'être indépendants, c'est le gouvernement qui est là en Belgique ».

Les défenseurs de Lumumba lors du procès ont souligné plusieurs éléments du contexte qui peuvent contribuer à en expliquer la forme passionnée et presque incantatoire : il s'agit d'une improvisation, prononcée à chaud en réaction à un fait nouveau : le refus du Ministre de retarder les élections. La salle est constamment interpellée par l'orateur et elle répond. L'atmosphère émotionnelle est évidente; Lumumba, à tort ou à raison, se sent menacé par les forces de police et de gendarmerie de plus en plus nombreuses aux abords de la salle du congrès. De petits incidents ont lieu à l'extérieur qui sont immédiatement répercutés à l'intérieur de la salle et dénoncés par Lumumba. Celui-ci évoque à plusieurs reprises l'éventualité d'une répression violente et de sa propre mort : « La Belgique va nous tuer par des balles... ». Il lance un mot d'ordre : « Pas de collaboration ! Désobéissance civile... Indépendance immédiate sans attendre ! Boycottez les élections... ». Lumumba sait qu'un décret vient d'être pris par le Gouverneur général interdisant, sous peine

d'emprisonnement, le boycott des élections. Il défie donc ouvertement le pouvoir colonial. Mais en même temps, il recommande la non-violence : « Vous êtes des militaires (ou des militants), vous êtes des combattants...ces mots d'ordre que nous vous donnons, c'est le calme,...ne vous livrez à aucune voie de fait, ne jetez pas de pierres sur les voitures des Blancs... ».

Par ses attaques contre l'administration et le gouvernement belge, Lumumba poursuit trois objectifs politiques précis : 1) retarder les élections parce qu'il sait que chaque jour qu'il gagne accroît l'implantation de son parti à l'intérieur; 2) déserrer l'emprise de l'Administration coloniale sur les chefs coutumiers, les notables et tous ceux qu'on peut appeler les « grands électeurs » en la poussant à une répression violente et à des mesures impopulaires; 3) enlever à Kasa-Vubu sa position de champion de l'indépendance et de martyr de la lutte anti-coloniale et donner au M.N.C. le leadership politique au moment des élections. Presque tous ces objectifs furent atteints. Le Ministre du Congo modifia radicalement ses positions en décembre 1959, acceptant l'essentiel des revendications de Lumumba.

Huit mois plus tard Lumumba, devenu premier ministre, prononce son fameux discours du 30 juin 1960 devant le Roi des Belges et ses ministres. Le ton est plus mesuré, mais les thèmes sont semblables. La colonisation y est dénoncée avec la même violence. On a pu se demander si Lumumba était l'auteur du discours du 30 juin. A la lecture de ses discours d'octobre 1959, le doute n'est plus permis.

Les élections communales et territoriales de décembre ne furent pas retardées, mais elles perdirent leur signification provinciale et nationale après l'annonce, le 16 décembre, par le Ministre De Schrijver de la tenue d'élections provinciales et législatives au suffrage universel direct. Les résultats des élections communales démontrèrent que Lumumba avait eu raison de vouloir les postposer. Si à Stanleyville, les élections consacrerent la suprématie du M.N.C. dans les trois communes africaines avec 55 élus sur 61 postes, à l'intérieur de la Province orientale ce fut une débâcle totale : à part deux élus dans le territoire d'Isangi proche de Stanleyville (district du Haut-Congo), le M.N.C. ne remporta aucun siège. Au niveau de la Province, le M.N.C. disposait de 57 sièges sur 481¹⁸² ! Ces résultats perdirent leur importance après le revirement de la position du Ministre De Schrijver en décembre, qui réduisait la portée des élections communales et territoriales à un niveau purement local.

¹⁸² En fait, lorsque le M.N.C. décida de participer aux élections, le dépôt de listes n'était plus possible qu'à Stanleyville et à Paulis; ailleurs les délais étaient expirés. (Voir ci-avant en page 137, la note de P. Leroy du 28 novembre). Ce qui explique bien évidemment ce score médiocre.

Le M.N.C. remporta par contre un succès spectaculaire aux élections de mai 1960¹⁸³ et Lumumba apparut en juin 1960 comme le chef incontesté du nationalisme congolais. Le défi lancé au congrès de Stanleyville se révéla payant à court terme. Il fut relevé par le « pari congolais » du gouvernement belge dont on connaît l'issue.

Une question reste posée : les émeutes et les morts de Stanleyville sont-ils à l'origine de la décision du Ministre d'engager en décembre 1959 le « pari congolais », dès lors qu'il avait pris conscience qu'une politique de répression était devenue intenable ? Ce qui paraît, en revanche, quasi certain, c'est que Lumumba n'ignorait pas les conséquences à terme de la radicalisation de ses positions et de la répression qu'il déclencherait contre lui. Il prenait ainsi option pour la direction du Congo, tout en sachant qu'il risquait sa vie à court terme - comme en témoignent les souvenirs du gouverneur Leroy¹⁸⁴, et à plus long terme - comme l'histoire l'a prouvé : le 17 janvier 1961, le premier ministre du Congo indépendant était lâchement assassiné au Katanga.

¹⁸³ Avec 41 sièges sur 137, pour lui et ses alliés directs, le M.N.C./Lumumba rassemble 30% des élus, originaires de cinq provinces sur six (Le Katanga n'a aucun élu lumumbiste). Voir CRISP, *Congo 1960*, p. 264.

¹⁸⁴ Celui-ci note, le 3 novembre 1959, qu'un médecin lui a dit : « Quand on l'a arrêté [Lumumba], comment n'a-t-on pas vu un mouvement de rébellion qui aurait mis la police en état de légitime défense ? ».

Bibliographie

Ouvrages et articles

- ARTIGUE P., *Qui sont les leaders congolais ?*, Bruxelles, Editions Europe-Afrique, 1961.
- CRISP, *Congo 1959, 2ème édition*, Bruxelles, CRISP, 1962.
- CRISP, *Congo 1960. Tome I*, Bruxelles, CRISP.
- DE BACKER M. C. C., *Notes pour servir à l'étude des « groupements politiques » à Léopoldville, 1ère partie, 1959.*
- DE BACKER M. C. C., *Notes pour servir à l'étude des « groupements politiques » à Léopoldville, 2è partie, Bruxelles, Inforcongo, juin 1959.*
- DE BACKER M. C. C., *Notes pour servir à l'étude des « groupements politiques » à Léopoldville, 3è partie, Bruxelles, Inforcongo, septembre 1959.*
- DE SCHRIJVER A., « Décret du 7 octobre 1959 fixant les règles de la constitution des conseils », *Bulletin administratif du Congo belge*, n° 43, 26 octobre 1959, pp. 2531-2574.
- DE VOS P., *Vie et mort de Lumumba*, Paris, Calman-Lévy, 1961.
- DE VOS P., *La décolonisation. Les événements du Congo de 1959 à 1967*, Bruxelles, Éditions ABC, 1975. (Les grands dossiers de la R.T.B.).
- GERARD-LIBOIS J. et HEYNEN J., *Belgique-Congo 1960*, Bruxelles, Polhis, 1989.
- LEMARCHAND R., *Political Awakening in the Congo. The Politics of Fragmentation*, Berkeley, University of California Press, 1964.
- LEROY P., *Journal de la Province orientale. 1959-1960*, in Recueil d'études « Congo 1955-1960 », Bruxelles, Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, 1992.
- MARRES J. & VERMAST I., *Le Congo assassiné*, Bruxelles, Max Arnold, 1974.
- MWELA C. Musambachime, « The Changing Political Personality of an African Politician: the case of Patrice Emery Lumumba, 1956-1961 », *Genève-Afrique*, vol. XXV, n° 2, 1987.
- MUTAMBA MAKOMBO J.-M., « Patrice Lumumba correspondant de presse (1948-1956) », *Les Cahiers du CEDAF*, n° 3, 1993.
- NZONGOLA-NTALAJA, « Class Struggle and National Liberation in Zaire », in : B. Magubane and Nzongola-Ntalaja (eds), *Proletarianization and Class Struggle in Africa, Contemporary Marxism*, San Fransisco, n° 6, 1983.

- VAN LIERDE J., *La pensée politique de Patrice Lumumba*, Paris, Présence africaine, 1963.
- VANDERLINDEN J., 1959-1960. *La crise congolaise*, Bruxelles, Editions Complexe, 1985.
- VANDERSTRAETEN L.-F., *Histoire d'une mutinerie. Juillet 1960. De la Force publique à l'Armée Nationale Congolaise*, Paris-Gembloux, Bruxelles; Duculot, Académie Royale de Belgique, 1985.
- VANDEWALLE E. R. et BRASSINNE J., *Les rapports secrets de la Sûreté congolaise*, Tomes 1 et 2, Bruxelles, Editions Arts & Voyages, Collection « Inédits », 1973.
- VERHAEGEN B., « L'association des Evolués de Stanleyville et les débuts politiques de Patrice Lumumba », *Les Cahiers du CEDAF*, n°2, mai 1983.
- VERHAEGEN B., « Contribution à la biographie politique de Patrice Lumumba », *Bulletin des séances de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer*, vol. 39 (1993-4).
- WILLAME J.-C., *Patrice Lumumba. La crise congolaise revisitée*, Paris, Karthala, 1990.
- YOUNG C., *Introduction à la politique congolaise*, Bruxelles - Kinshasa, CRISP - Editions universitaires du Congo, 1968.

Presse et hebdomadaires

Belga-Congo du 3/08/1959.

Belga-Congo du 26/08/1959.

« Des troubles de Stanleyville au débat parlementaire sur le Congo », *Courrier africain* n° 39, Bruxelles, CRISP, 6 novembre 1959.

Eurafrica n° 7, juillet-août 1959.

Remarques congolaises, n° 3, 3 mars 1959.

Remarques congolaises, n° 18, 23 juin 1959.

Remarques congolaises, n° 15, 2 juin 1959.

Remarques congolaises, n° 21, du 13 juillet 1959.

Remarques congolaises, n° 27, 24 septembre 1959.

Remarques congolaises, n° 30, 19 novembre 1959

Remarques congolaises, n° 31, 22 octobre 1959.

Remarques congolaises, n° 35, 19 novembre 1959.

Remarques congolaises, n° 36, 26 novembre 1959.

Remarques congolaises n° 6, 11 février 1960.

« Jours et nuits tragiques », *Le Stanleyvillois*, 2 novembre 1959.

Archives de l'Institut Africain

Administration de la Sûreté de la Province orientale, Rapport périodique du 3^e trimestre 1959.

Archives de R. Boghossian.

CRABBE J., courrier adressé par le secrétaire provincial de l'Association des Entreprises de la Province orientale, à M. del Marmol, président de la Commission provinciale de la Province orientale, concernant la situation politique en Province orientale et à Stanleyville, 2, 3 et 10 novembre 1959.

de Le COURT, *Rapport à usage interne*, rédigé par un fonctionnaire à la demande du gouverneur de province, Stanleyville novembre 1959.

LEROY P., *Journal de la Province orientale (décembre 1958 - mai 1960)*, Les Presses de la Buanderie, 265 p.

Index

A

ABAKO 8; 10; 12; 13; 14; 16; 17; 18; 19;
20; 21; 26; 60; 61; 77; 129; 138; 147;
149; 153; 154; 174; 175; 180
ACTION SOCIALISTE 12; 16; 21; 23
ADOULA Cyrille 17; 21; 22; 23
AMISI Ferdinand 37; 41
AUBURTIN J. 126; 129; 144; 155; 170;
191

B

BADJOKO Charles 25; 34
BAUDOIN (Roi) 86
BOCHELEY 38; 81
BOMANDEKE Jean-Marie 78; 159; 160;
161; 162
BONDEKWE 25; 39; 41
BONTE Charles 25; 26; 39

C

C.E.R.E.A. 12; 56; 76; 83; 85; 116
CONGRES DE LULUABOURG 15; 16;
21; 27; 201; 202

D

DE SCHRIJVER Auguste 18; 19; 22; 45;
50; 52; 53; 54; 59; 97; 103; 104; 126;
127; 129; 140; 202; 203; 204; 206
DENIS A. 25
DIANGENDA Joseph 44
DIOMI Gaston 10; 20; 21; 44
DLOBA 161

DU SORBIER 58; 64; 69; 70; 96; 128;
161; 162

E

EDINDALI André 40
ELALISSA 158; 168
ELEBE Philippe 41
EMBAE Louis 40
EYSKENS Gaston 18

F

FINANT 36; 37; 38; 48; 49; 63; 64; 112;
128; 131; 137; 158; 159; 160; 161;
162; 163; 165; 166; 167; 168; 195; 196
FRABAKO 26

G

GBENYE Christophe 128; 159; 160; 161;
162; 166; 167; 196

H

HAINAUT 158

I

I LEO Joseph 17; 22; 23; 84; 153
INTERFEDERALE 12; 14; 26; 119

K

KALONDI Paul 66; 67; 74; 116; 159;
160; 162; 165
KALONJI Albert 12; 14; 15; 17; 19; 23;
47; 52; 53; 60; 78; 153
KANZA Daniel 13; 44
KASA-VUBU Joseph 10; 13; 44; 62
KASONGO 27; 30; 36; 37; 38; 48; 62;
63; 82; 112; 128; 131; 135; 157; 159;
160; 161; 162; 165; 166; 167; 168; 196
KELHEKO 37; 38
KINGIS Alphonse 37
KINTWADI 26
KITENGE G. 41
KIWEWA Antoine 64; 79; 159; 160; 161;
162; 163; 166; 167; 168

L

LAFONTAINE 38
LANDULU Bernard 44
LENGEMA 158; 159; 160; 162; 165; 166
LEROY Pierre 7; 8; 9; 25; 26; 27; 28; 29;
30; 48; 55; 56; 58; 59; 62; 74; 75; 84;
95; 108; 130; 135; 137; 138; 204; 205
LISALO Victor 31
LOPES 39; 71; 138
LOPES Antoine 25
LUMUMBA Patrice 7; 8; 9; 12; 14; 15;
16; 17; 19; 20; 21; 22; 23; 25; 26; 28;
29; 32; 37; 42; 47; 48; 49; 50; 51; 52;
53; 54; 55; 56; 57; 58; 59; 60; 61; 62;
63; 64; 65; 66; 67; 68; 69; 70; 72; 73;
75; 76; 77; 79; 82; 84; 85; 86; 90; 91;
92; 93; 94; 95; 96; 97; 98; 99; 100;
102; 103; 106; 112; 116; 120; 121;
126; 127; 128; 129; 130; 131; 132;
133; 134; 135; 136; 137; 138; 139;
140; 141; 142; 145; 147; 148; 153;
154; 155; 157; 158; 161; 162; 163;
166; 168; 169; 170; 171; 172; 175;
176; 186; 201; 202; 203; 204; 205;
206; 207

M

M.N.C. 7; 8; 12; 13; 14; 15; 16; 17; 19;
20; 21; 22; 23; 26; 27; 28; 30; 31; 32;
33; 35; 36; 37; 38; 39; 40; 41; 42; 43;
45; 47; 48; 49; 50; 51; 52; 53; 56; 58;
59; 60; 61; 62; 63; 64; 65; 66; 67; 68;
69; 70; 74; 75; 76; 77; 78; 79; 80; 81;
82; 83; 84; 85; 88; 89; 90; 91; 92; 95;
96; 97; 98; 99; 102; 103; 104; 113;
117; 124; 126; 127; 128; 129; 131;
132; 133; 134; 135; 136; 137; 138;
139; 140; 141; 142; 143; 144; 145;
146; 147; 148; 149; 150; 153; 154;
155; 157; 158; 159; 161; 162; 164;
168; 169; 172; 173; 175; 176; 177;
183; 186; 188; 202; 203; 204; 205
M.N.C./KALONJI 12; 14; 19; 23; 52; 153
M.N.C./LUMUMBA 14; 17; 19; 22; 23;
26; 27; 32; 47; 48; 56; 58; 59; 60; 62;
84; 205
MALABA 161; 162; 195; 196
MANZIKALA 38
MARRES Jacques 25; 59; 126; 127; 128;
129; 130; 139; 170; 191; 206
MBULI 68; 157; 167
MONDOMBO Antoine 35

N

NENDAKA Victor 7; 8; 48; 50; 53; 58;
59; 62; 84; 88; 89; 90; 112; 126; 128;
131; 132; 133; 135; 158; 159; 160;
161; 162; 163; 164; 165; 173; 196; 198
NGALULA Joseph 17; 20; 22; 23; 153
NGBANGALA 40
NGWENZA A. 21; 22
NZEZA Simon 13

O

OLOBA 162; 165; 167

P

P.A.D.I. 26; 36; 39
P.E.A.C. 26; 36; 39
P.P.U. 39; 40
P.S.A. 12; 14; 19; 22; 147; 153
PARTI DU PEUPLE 12; 14; 16; 22; 26;
27; 36; 41; 56
PARTICO 36; 41; 42; 62
PETILLON Léo 11; 13; 181
PHILIPS 63; 86; 87; 158
PINZI Arthur 10; 44

R

ROLIN 50; 61; 75; 126; 127; 142; 145;
155; 170; 171; 176; 182; 185; 191
ROM 126; 129; 139; 179; 184; 191
RWAGASANA 116; 165

S

SALUMU Bernard 31; 79; 82
SCHOLLER 14; 15; 17; 18; 45
SENGHIE Assumani 25; 80
STENMANS A. 17

T

TAWIII Bonaventure 157; 159; 160; 161;
166; 167; 168; 195; 196
TSHIMBALANGA Louis 42; 159; 160;
162; 165

U

U.D.A. 42; 43
U.N.A.C.O. 25; 27; 31; 37; 39; 41; 42; 43
U.P.R.O.C.O. 39; 40
U.R.U.C.O. 36; 39; 40
UNACO 25; 27; 31; 37; 39; 41; 42; 43
UNICOL 25; 26; 39
UNION CONGOLAISE 12; 16; 17; 21;
25; 26; 27; 31; 36; 41; 42
UPROCO 39; 40
URUCO 36; 39; 40

V

VAN HEMELRIJCK Maurice 11; 13; 16;
17; 18; 20; 30; 45; 46; 202

W

WEREGEMERE Jean Chrys 76; 83; 116;
132; 159; 195; 196
WILLEMS 96; 128; 161; 162; 164

Y

YANGARA Camille 38
YANIONGO Albert 40; 41

Z

ZUTE Edmond 159; 160; 162

Liste des sigles

C.D.D.....	Commissaire de district
C.E.C.....	Centre extra coutumier
C.F.L.....	Chemin de fer des Grands Lacs
C.I.....	Circonscription indigène
C.S.C.C.....	Confédération des Syndicats Chrétiens du Congo
F. P.....	Force publique
F.G.T.B.....	Fédération Générale des Travailleurs de Belgique
G.G.....	Gouverneur général
OTRACO.....	Office des Transports Coloniaux
PO.....	Province orientale
SOCOBOM.....	Cotonnière de Bomakandi
S.P.P.....	Servitude pénale principale
V.G.G.....	Vice-gouverneur général

Liste de concordance des noms de villes et de régions

Nom ancien	Nom actuel
Bas-Congo	Bas-Zaïre
Elisabethville	Lubumbashi
Jadotville	Likasi
Katanga	Shaba
Léopoldville	Kinshasa
Luluabourg	Kananga
Province orientale	Haut-Zaïre
Stanleyville	Kisangani

I N S T I T U T A F R I C A I N

CENTRE D'ETUDE ET DE DOCUMENTATION AFRICAINES CEDAF a.s.b.l.

☎ : 65, rue Belliard, 1040 BRUXELLES

☎ : 02/230.75.62; 02/230.57.77 - Fax.: 02/230.76.05 - E-mail: institut.africain@infoboard.be

L'**Institut Africain**, dont les statuts ont été publiés au Moniteur le 2 juillet 1992, est un établissement public qui a pour objectifs :

- a) l'impulsion, l'orientation et la coordination des études africaines en Belgique;
- b) la prestation de services à caractère scientifique envers des institutions ou organismes publics ou privés, belges ou étrangers, ainsi qu'envers des personnes morales ou physiques;
- c) la conservation et la valorisation du patrimoine documentaire relatif à l'Afrique;
- d) la promotion du dialogue Nord-Sud appliqué à l'Afrique tant sur le plan national qu'international.

Le Conseil d'Administration est principalement composé de représentants des pouvoirs publics, de représentants des universités et de représentants d'institutions africanistes. L'Institut a pour **président S. Marysse**, et pour **directeur G. de Villers**.

Le Centre d'Etude et de Documentation Africaines (CEDAF), qui remplit - depuis sa création en 1970 -, une triple mission de documentation, de recherche et de publication, a été intégré dans l'Institut Africain. Pour manifester cette intégration, les *Cahiers du CEDAF* sont devenus *les Cahiers Africains*.

Les locaux de l'Institut Africain/CEDAF sont situés au 65 rue Belliard (3^e étage), 1040 Bruxelles

CENTRE DE DOCUMENTATION

L'Institut Africain/CEDAF dispose d'une documentation accessible au public *du mardi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 (16h le vendredi)*.

L'histoire politique récente et l'actualité constituent un axe important de la documentation. La période concernée va de 1959 à nos jours.

Une autre orientation majeure est la problématique du développement sous l'angle socio-économique et socio-politique.

L'aire géographique couverte est l'Afrique; mais c'est sa documentation sur le Zaïre, le Rwanda, et le Burundi qui constitue la principale richesse du Centre.

Le Centre possède également un fonds documentaire important concernant l'Algérie (pour la période 1960-1980 surtout).

A F R I K A I N S T I T U U T

AFRIKA STUDIE- EN DOCUMENTATIECENTRUM ASDOC v.z.w.

☎ : 65, Belliardstraat, 1040 BRUSSEL

☎ : 02/230.75.62, 02/230.57.77 - Fax.: 02/230.76.05 - E-mail : institut.africain@infoboard.be

Het Afrika Instituut waarvan de statuten gepubliceerd werden in het Belgisch Staatsblad van 2 juli 1992, is een Instelling van openbaar nut. Het heeft tot doel :

- a) de Afrika studies in België te bevorderen, te richten en te coördineren.
- b) diensten met wetenschappelijk karakter ten voordele van instellingen en organismen, hetzij publieke of private, hetzij Belgische of buitenlandse, hetzij natuurlijke of rechtspersonen;
- c) de bewaring en de valorisatie van het documentair patrimonium betreffende Afrika;
- d) de bevordering van de Noord-Zuid dialoog met betrekking tot Afrika, zowel nationaal als internationaal.

De Raad van Bestuur is hoofdzakelijk samengesteld uit vertegenwoordigers van Overheid, van de Universiteiten en van instellingen die zich met Afrika bezighouden. Voorzitter van het Instituut is **S. Marysse**, en Directeur **G. de Villers**.

Het Afrika Studie- en Documentatiecentrum (ASDOC) is opgenomen in het Afrika Instituut. Het vervult sedert zijn oprichting in 1970 een drievoudige opdracht : op gebied van documentatie, van vorsing en van publicatie. Het tijdschrift dat door het ASDOC wordt uitgegeven onder de titel "Cahiers du CEDAF/ASDOC studies" zal voortaan "Cahiers africains" genoemd worden om de gebondenheid aan het Afrika Instituut te onderlijnen.

Het Afrika Instituut/ASDOC is gevestigd in de Belliardstraat, 65 (3de verdieping), 1040 Brussel.

DOKUMENTATIECENTRUM

Het Afrika Instituut/ASDOC beschikt over documentatie die voor het publiek toegankelijk is *van dinsdag tot vrijdag, van 9u tot 12u30 en van 13u30 tot 16u30 (16u op vrijdag)*.

Deze documentatie is vooral gewijd aan de politieke geschiedenis van 1959 tot op heden. Verder wordt aandacht besteed aan de ontwikkelingsproblematiek vanuit een socio-economisch en vanuit een socio-politiek standpunt.

Geografisch gezien betreft dit fonds Afrika. De documentatie over Zaïre, Rwanda en Burundi is evenwel het meest waardevolle bezit van het Centrum.

Het Centrum beschikt verder over een documentatie in verband met Algerije (voornamelijk voor de periode 1960-1980).

**MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT AFRICAIN
LEDEREN VAN DE RAAD VAN BEHEER VAN HET AFRIKA INSTITUUT**

Président/Voorzitter : S. MARYSSE

Directeur/Direkteur : G. De VILLERS

D. BEKE

W. BLOCKX

D. de LAME

P. De MARET

R. DEVISCH

F. DE WISPELAERE

P. DUCHESNE

G. FORGES

S. GERLO

P.-P. GOSSIAUX

W. JAENEN

B. JANSSENS

J. MATON

H. NICOLAI

F. REYNTJENS

L. SCHIFFLERS

P.-P. SCHMIDT

D. STRUYE

G. THILL

M. THYS VAN DEN AUDENAERDE

E. TOLLENS

W. VAN HEMELRIJK

G. VANTHEMSCHE

J.-L. VELLUT

Y. VERHASSELT

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CEDAF
RAAD VAN BEHEER VAN HET ASDOC**

Président / Voorzitter: F. REYNTJENS (Rijksuniversitaircentrum Antwerpen)

Président honoraire / Ere voorzitter: A.A.J. VAN BILSEN (Universiteit Gent)

D. BEKE (Universiteit Gent)

J. BOSSUYT (European Centre for Development Policy Management)

R. DEVISCH (Katholieke Universiteit Leuven)

J. DONEUX

A. DUCAMP (Université Libre de Bruxelles)

J. GERARD-LIBOIS (Centre de Recherche et d'Information Socio-politiques - CRISP)

B. JANSSENS

S. MARYSSE (Centrum Derde Wereld)

J. VAN LIERDE (Centre de Recherche et d'Information Socio-politiques - CRISP)

W. VAN HEMELRIJK (Afrika Bibliotheek)

J.-L. VELLUT (Université Catholique de Louvain)

B. VERHAEGEN (Universités du Zaïre)

Y. VERHASSELT (Vrije Universiteit Brussel)

Directeur / Direkteur: **G. de VILLERS**

Secrétaire général / Sekretaris *generaal*: **G. de VILLERS**

Secrétaire de rédaction / Redaktie *secretaresse*: **E. SIMONS**

Recommandations aux auteurs

- Les manuscrits sont à envoyer au Comité de rédaction des Cahiers africains, 65 rue Belliard, B-1040 Bruxelles, Belgique.
- Les manuscrits sont rédigés de préférence en français.
- La longueur du texte (y compris les citations, les notes et la bibliographie) peut être de 200.000 à 400.000 caractères (entre 100 et 250 pages de 3000 caractères chacune).
- L'auteur est prié d'envoyer son manuscrit, dactylographié de préférence en Winword (Word for Windows 3.11), avec interligne double et grandes marges et enregistré sur une disquette 3 ½ lisible sur PC.
- Une brève note identifiant l'auteur est souhaitée : nom, adresse, téléphone, statut académique ou professionnel.
- L'auteur doit rédiger un résumé d'environ 125 mots.
- Les notes sont insérées au bas de chaque page.
- Les illustrations éventuelles, doivent se prêter à la reproduction. Celles-ci sont reproduites en noir et blanc. Les graphiques et les tableaux doivent rester lisibles après réduction au format 12x21 cm, qui est le format du texte des *Cahiers africains*.
- Chaque auteur d'un *Cahier africain* en recevra cinq exemplaires. Lorsqu'un Cahier compte plus de trois auteurs (en cas de contribution à un volume collectif, par exemple, aux Actes d'un Colloque), chaque auteur recevra deux exemplaires.

Aanwijzingen voor auteurs

- De kopijen worden geadresseerd aan de redactie van de Afrika Studies, 65, Belliardstraat, B-1040 Brussel, België.
- De kopijen zijn bij voorkeur in het Frans.
- De lengte van de tekst (citaties, noten en bibliografie inbegrepen) kan 200.000 à 400.000 karakters lang zijn (tussen 100 en 250 pagina's, elk 3000 karakters bevattend).
- De auteurs worden verzocht een kopij te zenden, getypt met dubbele interlinie en brede marge, en bij voorkeur ook op een mikro disk 3 ½ in Winword (Word for Windows 3.11).
- Een korte identifikatie van de auteur moet bezorgd worden: naam, adres, telefoonnummer, academisch of beroepsstatuut.
- Elk artikel moet voorafgegaan worden door een korte samenvatting van ongeveer 125 woorden.
- De noten moeten aan het einde van iedere pagina gezet worden.
- Indien de auteur gebruik maakt van illustraties moet hij voor de reproductie geschikt materiaal leveren. De illustraties zijn in zwart/wit. Grafieken en tabellen moeten na eventuele verkleining tot een formaat van 12x21 cm leesbaar blijven.
- Iedere auteur van een *Afrika Studie* ontvangt hiervan 5 exemplaren. Wanneer een studie teksten van meer dan drie auteurs omvat (in het geval van bijdrage aan een collectieve studie, bijvoorbeeld, de Acten van een colloquium) zal elke auteur twee exemplaren ontvangen.

ABONNEMENT ANNUEL / JAARABONNEMENT / ANNUAL SUBSCRIPTION
(6 numéros, 6 nummers - 6 issues)

	BELGIQUE BELGIË BELGIUM	ETRANGER BUITENLAND OUTSIDE BELGIUM
COTISATION STATUTAIRE ANNUELLE JAARLIJKSE STATUTAIRE BIJDRAGE ANNUAL FEE	50 FB/BF	50 FB/BF
CAHIERS AFRICAINS AFRIKA-STUDIES	2500 FB 2500 BF	3000 FB 3000 BF
SUPPLEMENT PAR AVION TOESLAG VOOR LUCHTPOST AIR MAIL	-	500 FB 500 BF

CCP : 000-0596862-21 Bruxelles - BBL : 310-0272181-85 à l'attention du CEDAF, 65 rue Belliard, 1040 Bruxelles, Belgique

PCR : 000-0596862-21 Brussel - BBL : 310-0272181-85 t.a.v.ASDOC, Belliardstraat 65, 1040 Brussel, België

CCP : 000-0596862-21 Brussels - BBL : 310-0272181-85 for CEDAF, 65 rue Belliard, 1040 Brussels, Belgium

VENTE AU NUMERO - LOS NUMMER - SINGLE COPY

CAHIERS DU CEDAF 71-82 ASDOC-STUDIES 71-82:	
- n° simple/enkel nummer/single issue	175 FB/BF
- n° double/dubbel nummer/dubble issue	250 FB/BF
- Cahier/Studie 1/1972	250 FB/BF
- Cahier/Studie 7-8/1975, 7-8/1976, 6-7/1979	175 FB/BF
CAHIERS DU CEDAF 83-87 ASDOC-STUDIES 83-87:	
- n° simple/enkel nummer/single issue	300 FB/BF
- n° double/dubbel nummer/dubble issue	500 FB/BF
CAHIERS DU CEDAF 88-90/ ASDOC-STUDIES 88-90:	
- n° simple/enkel nummer/single issue	350 FB/BF
- n° double/dubbel nummer/dubble issue	650 FB/BF
- n° /nr 6/1990	650 FB/BF
CAHIERS DU CEDAF 1991-1992 ASDOC STUDIES 1991-1992 CEDAF'S STUDIES 1991-1992	Prix variable selon le numéro Prijs aangepast per nummer Adapted Price per issue
CAHIERS AFRICAINS 1993 - 1994 - 1995 - 1996 AFRIKA STUDIES 1993 - 1994 - 1995-1996 AFRICAN STUDIES 1993-1994 - 1995 - 1996	Prix variable selon le numéro Prijs aangepast per nummer Adapted Price per issue
Frais de port en sus / Verzendings-costen in extra / Postage fees Added	

CCP : 000-0596862-21 Bruxelles - BBL : 310-0272181-85 à l'attention du CEDAF, 65 rue Belliard, 1040 Bruxelles, Belgique

PCR : 000-0596862-21 Brussel - BBL : 310-0272181-85 t.a.v.ASDOC, Belliardstraat 65, 1040 Brussel, België

CCP : 000-0596862-21 Brussels - BBL : 310-0272181-85 for CEDAF, 65 rue Belliard, 1040 Brussels, Belgium

A retourner complété à l' / Fill and return this form to :

INSTITUT AFRICAIN / CEDAF, 65, rue Belliard, 1040, BRUXELLES/BRUSSELS, BELGIUM

☎:(32)(2)230.75.62 - Fax :(32)(2)230.76.05

CCP 000-0596862-21 Bruxelles/Brussels

BBL : 310-0272181-85 (Belgique et étranger / Belgium and Outside Belgium)

BULLETIN DE SOUSCRIPTION / SUBSCRIPTION FORM

NOM / INSTITUTION

NAME / INSTITUTION

ADRESSE

ADDRESS

COTISATION STATUTAIRE ANNUELLE / ANNUAL FEE : **50 FB/BF**

ABONNEMENT ANNUEL AUX CAHIERS AFRICAINS : OUI/YES NON/NO

ANNUAL SUBSCRIPTION TO AFRICAN STUDIES :

1996

BELGIQUE/BELGIUM **2500 FB**

ETRANGER/OUTSIDE BELGIUM : **3000 FB**

SUPPLEMENT POUR ENVOI PAR AVION/ AIR MAIL: **500 FB/BF**: OUI/YES NON/NO

DATE :

SIGNATURE

Ingevuld terug te sturen aan het :

AFRIKA INSTITUUT / ASDOC, 65, Belliardstraat, 1040, BRUSSEL, BELGIË

☎ : (2)230.75.62 - Fax : (2)230.76.05

PCR 000-0596862-21 Brussel

BBL 310-0272181-85 (België en buitenland)

BETALINGSTROOK

NAAM / ORGANISATIE

ADRES

JAARLIJKSE STATUTAIRE BIJDRAGE : **50 BF**

1996

JAARLIJKSABONNEMENT OP AFRIKA-STUDIES : JA NEEN

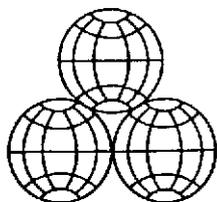
BELGIË **2500 BF**

BUITENLAND **3000 BF**

TOESLAG VOOR LUCHTPOST : **500 BF** JA NEEN

DATUM :

HANDTEKENING :



REVUE TIERS-MONDE

Revue trimestrielle
publiée par
L'Institut d'Etude du Développement Economique et Social
de l'Université de Paris I

n°144 - Octobre Décembre 1995

Echanges internationaux

- C. Bonjean, G. Chambas** Taxe foncière à l'exportation : l'expérience vietnamienne est-elle transportable à l'Afrique ?
- G. Kebabjian** Le projet de libre échange euro-maghrébin : une évaluation macro-économique
- P. Ntoko** Le positionnement commercial et social du Mexique dans l'ALENA
- P. Salama** De quelques leçons de l'histoire latino-américaine récente
- I. Tamba
L. Tchamanbe Djine** De la crise à la réforme des institutions bancaires africaines : l'expérience du Cameroun
- H. Ben Hammouda
H. Cochet** Transformations de l'agriculture, prélèvements marchands et tentatives de développement industriel au Burundi

A propos du débat sur le développement

- F. Petiteville** Intérêt et limites du paradigme culturaliste pour l'étude du développement

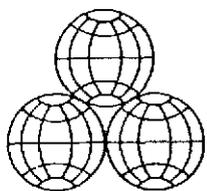
Documentation

- R. Haminaz** Etat et stratégie de fraudes au Maroc : l'exemple de la menuiserie industrielle
- T. Sauvln** Modalités et fonctions des accords de compensation internationaux ; le cas des relations Nord-Sud
- C. Poilly, J. C. Tulet** "Sandia" chez Pedro Paramo : la formation d'une petite paysannerie dans une communauté du Jalisco (Mexique)

BIBLIOGRAPHIE et ANALYSES BIBLIOGRAPHIQUES TABLE DES MATIERES DU TOME XXXVI

REDACTION ET ADMINISTRATION
INSTITUT D'ETUDE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL
58, boulevard Arago, 75013-PARIS - Tel. (1) 44 08 73 05 Fax (1) 47 07 81 75

ABONNEMENTS ET VENTE
PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE
Département des Revues: 14, avenue du Bois-de-l'Épine, BP 90, 91003-EVRY CEDEX
Tel (1) 60 77 82 05 - Fax (1) 60 79 20 45 Compte chèques postaux: Paris 1302 69 C
Abonnement pour l'année 1995 - France 465 F.; Etranger 515 F. prix du numéro: 140 F.



Revue TIERS-MONDE

Revue trimestrielle
publiée par
L'Institut d'Etude du Développement Economique et Social
de l'Université de Paris 1

n°145 - Janvier - Mars 1996

LE FINANCEMENT DECENTRALISE Pratiques et Théories

sous la direction de **D. Gentil** et **P. Hugon**

D. Gentil, P. Hugon Au-delà du dualisme financier

L'enjeu de la représentation de la réalité

P. Hugon Incertitude, précarité et financement local : le cas des économies africaines

J.M. Servet Risque, incertitude et financement de proximité en Afrique. Une approche socio-économique

M. Adechoubou Les banquiers ambulants au Bénin

Y. Fournier, A. Ouedrigo Les coopératives d'épargne et de crédit en Afrique. Historique et évolutions récentes

Politiques et pratiques des systèmes financiers décentralisés

M. Labie Perspectives d'autonomie et de pérennisation des systèmes financiers décentralisés

H.D. Siebel Finance formelle et informelle: stratégies de développement des systèmes locaux de financement

D. Gentil Les avatars du modèle « Grameen Bank »

M. Botzung Dispositifs d'appui et financement de la petite entreprise

Systèmes financiers et dynamiques socio-économiques

E. Assidon «L'approfondissement financier» - épargne et crédit bancaire

I. Cruz, R. Braojos, M. Zuvira Les unions de crédits paysannes face au néolibéralisme mexicain

F. Doligez Etudes comparées de l'impact économique des systèmes de crédit rural

S. Cornacchia, G. Birbuet Les ONG spécialisées dans le financement rural en Bolivie. L'expérience de l'ANED

REDACTION ET ADMINISTRATION

INSTITUT D'ETUDE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL
58 Bd Arago, 75013 Paris- Tél.(1) 44 08 73 05 Fax (1) 47 07 81 75

ABONNEMENTS ET VENTE : PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

Département des Revues: 14, ave du Bois de l'Epine, BP 90, 91003 Evry Cedex
Tél(1) 60 77 82 05 Fax(1) 60 79 20 45 Compte Chèques postaux: Paris 1302 69 C
Abonnement pour l'année 1996 - France 480 F Etranger: 530 F Prix du numéro: 145 F

"L'Africain" n° 172/173, janvier - mars 1996

Pages

1	Accueillir la Bonne Nouvelle et en témoigner	Abbé André KABASELE MUKENGE
3	L'entrée dans la vie professionnelle des diplômés africains formés en Europe	Etienne CHOMÉ
7	Récollecion organisée par le Vicariat des Etudiants Etrangers	
RWANDA		
8	Rwanda : situation politique et droits de l'homme (A.S.R, Mons)	Désiré NKIZAMACUMU
11	Rwanda : points de vue	Télesphore NYANDWI
13	Journée de la femme créatrice	La Petite Colline
14	Solidarité Picardie-Rwanda	Emmanuel NKUNZUMWAMI
PHOTOS I et II		
DROITS DE L'HOMME		
15	Le pillage des ressources : les Ogonis et le pétrole au Nigeria	Ken SARO-WIWA
ZAÏRE		
17	La théologie et le devenir des églises en Afrique : le cas du Zaïre : Dieu donné	WAMU OYATAMBWE
20	Zaïre : la mort du Père BESSON, est-ce un hasard ?	Wa MWADIULU
PHOTOS III et IV		
23	Le président MITTERRAND et l'Afrique Noire	Camille TEDANGA IPOTA
25	Les conditions d'une politique de planification au développement	Florent NGAY MFUMWAY
30	Lettre à mon défunt Père à l'occasion de l'anniversaire de son décès	YALALE-wa-BONKELE
35	Thèses de doctorat (XV) : Université Gent (II)	
38	Facultés des Sciences Agronomiques de Gembloux (II)	
39	Faculté Polytechnique de Mons (II)	
40	NOUVELLES PUBLICATIONS : 1) L'histoire africaine en Afrique	
41	2) Le Zaïre chez l'Harmattan : A. MAUREL, G. de VILLERS, H. WEISS : Anicet MOBE FANSIAMA	
	3) V. NSHIMYIMANA, Prélude au génocide rwandais ; 4) Trois ouvrages sur le Rwanda aux éditions l'Harmattan : F. REYNTJENS (Trois jours...), E. NKUNZUMWAMI (Tragédie rwandaise), Ph. de DORLODOT (Réfugiés rwandais) ; 5) Nouvelles Congolaises ; 6) Revue de Spiritualité ; 7) L'autre et nous. Scènes et types ; 8) L. SACRÉ (Souvenirs d'Afrique) J.D.	
48	Nouvelles familiales	
50	L'association des étudiants et stagiaires africains de Charleroi (ADESAC)	Antoinette LUKAKU
51	Groupe de danseurs INTORE	Alphonse NDIZEYE
53	Ingénierie de développement local (Lyon)	CIEDEL
54	Table des matières	
	Couverture : p. 3 Mots croisés (134) et Kasparovia (18)	Vincenzo SORETTI
	p. 4 : ACOTRA	

"L'Africain" est édité par le C.A.C.E.A.C. Asbl, rue Léon Bernus 7, 6000 Charleroi, T. 071/31 31 86

Comité de rédaction :

Antwerpen : Muheme Bagalwa ; Bruxelles : Valérien Mudoy, Camille Tedanga Ipota, Hilaire Sumaili Musembe, Didier Katumwa ; Charleroi : Jean-Claude Karibuhoye, Floribert Nzabanita ; Leuven : Jean-Louis Fuamba Musandji ; Liège : François Budim'bani Yambu, Sabine Kakunga ; Louvain-la-Neuve : Michel Hakizimana, Stanislas Kagisha, Ngonga-ke-Mbembe, Alphonse Janson ; Mons : Alain Kahasha Ntumwa, Freddy Mpinda Mukenge ; Namur : Tite Kubushishi, Eustache Niyitugabira, Alain Nyamitwe ; France : Anicet Mobe-Fansiama, 74, Rue Alfred Labrière, F-95104 Argenteuil
Zaïre : Malomalo Mozanimu, B.P. 10120, Kinshasa.

ABONNEMENTS : Si vous trouvez dans ce numéro un bulletin de virement, il vous invite à payer votre abonnement 1995/96 : abonnement ordinaire : 460 BEF (étranger : 640 BEF ou 108 FRF) abonnement de soutien : 650 BEF (étranger : 850 BEF), payables au CCP 000-1178819-75 du C.A.C.E.A.C. Asbl, Charleroi (Belgique), ou par mandat postal international. (Les articles n'engagent que leurs auteurs).

ANDRE RYCKMANS

UN TERRITORIAL AU CONGO BELGE

LETTRES ET DOCUMENTS

1954 – 1960

1954 : Un jeune agent de l'administration coloniale, la "territoriale", au Congo belge (Zaire) est affecté dans une zone rurale du Kwango. Il découvre les aspects passionnants et les difficiles réalités de son métier, mais d'abord les Africains, dont il veut connaître la langue, la culture et les systèmes de pensée. Il critique les pratiques de l'administration coloniale.

De 1956 à 1958, André Ryckmans découvre le Bas-Congo (Bas-Zaïre), une région en pleine évolution politique. Grâce à sa parfaite connaissance du milieu, il perçoit l'émergence rapide d'une prise de conscience politique au sein de la population. Il prône la réforme du système colonial et l'africanisation des cadres.

A partir de **1959**, après les émeutes de Léopoldville (Kinshasa), André Ryckmans et son collègue et ami Antoine Saintraint prévoient l'effondrement de l'administration et l'explosion de la Force publique. Ils dénoncent l'irresponsabilité des autorités belges comme de certains leaders des partis congolais. Ils préconisent le transfert très rapide de la Territoriale aux Congolais. Deux mois avant l'indépendance, ils transmettent les responsabilités à leurs adjoints africains en restant à leur disposition : c'est le "coup d'éclat de Madimba". Les tragiques événements qui suivent montrent la pertinence de leur action.

Dans la correspondance à sa famille et à ses amis et dans ses rapports à sa hiérarchie, André Ryckmans livre au jour le jour ses observations et ses réflexions. Les documents présentés ici ont tout l'intérêt d'un témoignage de première main sur la période de la décolonisation.

André Ryckmans est né en janvier 1929 à Louvain (Belgique). Il passe sa jeunesse au Congo belge et y revient à 25 ans comme territorial. Il est assassiné le 17 juillet 1960, au camp militaire de Thysville (Mbanza-Ngungu) au cours de la mutinerie de la Force publique (devenue quelques mois plus tard l'Armée nationale congolaise).

Autre ouvrage d'André Ryckmans, co-produit avec C. Mwelanzambi Bakwa : Droit coutumier africain - Proverbes judiciaires kongo, L'Harmattan, Paris 1993.

Geneviève Ryckmans-Corin a épousé André Ryckmans en octobre 1952. Licenciée en sciences politiques et sociales, enseignante et mandataire politique, elle s'occupe de problèmes sociaux et de développement. Elle préside la Fondation André Ryckmans qui finance des projets de développement en Afrique et en Amérique latine.

Préface de J. Kestergat
Liminaire de M-Th. Legrand-Dewez
Introductions de J. Vanderlinden
et de B. Verhaegen

ZAIRE - HISTOIRE & SOCIÉTÉ
CENTRE D'HISTOIRE DE L'AFRIQUE - U.C.L.

L'Harmattan

ISBN : 2-7384-3098-8

Herbert F. Weiss

Radicalisme Rural et Lutte pour l'Indépendance au Congo-Zaïre

Le Parti Solidaire Africain (1959-1960)

Les paysans, les masses rurales du monde entier sont vus comme des éléments passifs, non intéressés par le champ politique. Ils subiraient avec fatalisme leur lot de misères et ne contesteraient l'ordre établi que si les élites parviennent à les mobiliser, et ce généralement avec grande difficulté.

Ce livre prouve le contraire. Si les élites sont nécessaires pour mettre en place des organisations de contestation structurée, ce sont les populations rurales elles-mêmes, plus "agressives" et aspirant à un changement fondamental de leur condition et de la société en général qui visualisent et mettent en oeuvre les solutions les plus radicales, les plus révolutionnaires.

"Les élites voulaient africaniser le système, les masses voulaient le détruire". Telle est la conclusion à laquelle l'auteur aboutit après une analyse empirique du combat pour l'indépendance dans une région du Congo belge (aujourd'hui "Zaïre"), mené par un parti nationaliste, le Parti Solidaire Africain (PSA).

Cette définition de l'élan révolutionnaire rural a été esquissée dès 1961 et élaborée dans ce livre. Le mouvement révolutionnaire - désigné comme "rébellions congolaises" - qui éclata en 1963-1964 et embrasa presque les 3/4 du pays, est la confirmation de cette thèse. Selon le politologue I. Wallerstein, préfacier de l'ouvrage, les conditions du soulèvement rural massif ne sont pas spécifiques au Congo belge mais peuvent être rapportées à l'analyse de toutes les révolutions des XIX^e et XX^e siècles.

En sus de l'étude socio-politique, c'est l'évolution du nationalisme qui est retracée ici, mettant en scène les rapports entre les leaders congolais et les autorités coloniales belges, la compétition/concurrence entre les divers partis, la place de l'ethnicité dans la mobilisation populaire, ainsi que toutes les autres pressions qui s'exercèrent sur les acteurs de cette époque.

Préface de I. Wallerstein

Herbert F. WEISS est professeur de science politique à New York. Il est spécialisé dans la contestation politique en Afrique Noire, spécialement au Congo-Zaïre où il a effectué un premier voyage d'étude en 1959-1961, durant la lutte pour l'indépendance, et où il a analysé les grands mouvements ultérieurs (1963-1965). Il a élargi sa réflexion au processus de démocratisation ouvert depuis 1990.

ZAÏRE-HISTOIRE & SOCIÉTÉ
L'HARMATTAN

LE CONGO ^{Auguste Maurel} de la colonisation belge à l'indépendance

Préface de Jean-Philippe Peemans

Le nom de «Michel Merlier» (Auguste MAUREL) est connu de tous ceux qui ont été concernés par la décolonisation du Congo belge. Quel enseignant, quel chercheur, quel homme politique n'a pas consulté ou lu «son Merlier» dans le Congo post-colonial de 1962? Comme tous les ouvrages importants et fort utilisés, il était devenu introuvable.

30 ans après sa publication, cet ouvrage a gardé sa «fraîcheur» et son intérêt. Car l'histoire du Congo 1960 semble se répéter dans le Zaïre 1990. Il était donc important de le republier dans sa version originale.

Cet ouvrage nous permettait, en 1962, de disposer d'une analyse cohérente et rigoureuse concernant l'ensemble de l'histoire de la colonisation, de la décolonisation et du néo-colonialisme.

Les catégories de Merlier (Maurel) sont celles de l'historiographie matérialiste qu'elles s'appliquent à l'Europe, à l'Amérique latine ou à l'Afrique. L'économie de traite de l'État Indépendant de Léopold II, la question agraire et l'exploitation de la paysannerie, la formation du prolétariat, la montée d'une bourgeoisie-classe dirigeante, la contre-offensive des forces coloniales, et la chute de Lumumba, tels sont les thèmes de cet ouvrage toujours actuel.

Dans le Zaïre de 1992, les paysans sont toujours surexploités, la classe ouvrière désorganisée, et la bourgeoisie dirigeante se maintient au pouvoir grâce à l'appui de l'étranger. Mobutu, enfin, qui a réussi son 2^e coup d'Etat en 1965, est toujours au pouvoir...

Auguste MAUREL est un géographe français; agrégé de l'université. Il s'est occupé des questions de décolonisation et effectué plusieurs visites sur le terrain (au Katanga), durant les années qui précédèrent l'indépendance du Congo Belge (Zaïre).

L'Harmattan

Collection «Zaïre - Histoire & Société»
dirigée par Benoît Verhaegen

(dernières parutions)

MARCHAL Jules : *E.D. Morel contre Léopold II - L'Histoire du Congo 1900-1910*, 2 vol., 840 p.

MIANDA Gertrude : *Femmes africaines et pouvoir, les maraîchères de Kinshasa*, préface de C. Coquery-Vidrovitch, 224 p.

TSHIALA LAY : *Sauver l'École-Stratégies éducatives dans le Zaïre rural*, préface de P. Erny, 206 p.

TABLE DE CONCERTATION SUR LE ZAÏRE : *Chronique d'une transition inachevée - Zaïre 1992-95*, préface de J.-F. Ploquin, postface de P. Rosenblum, 368 p.

MISE EN PAGES FOURNIE